This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HD WIDENER
HW BE7J B

38.97
551.5

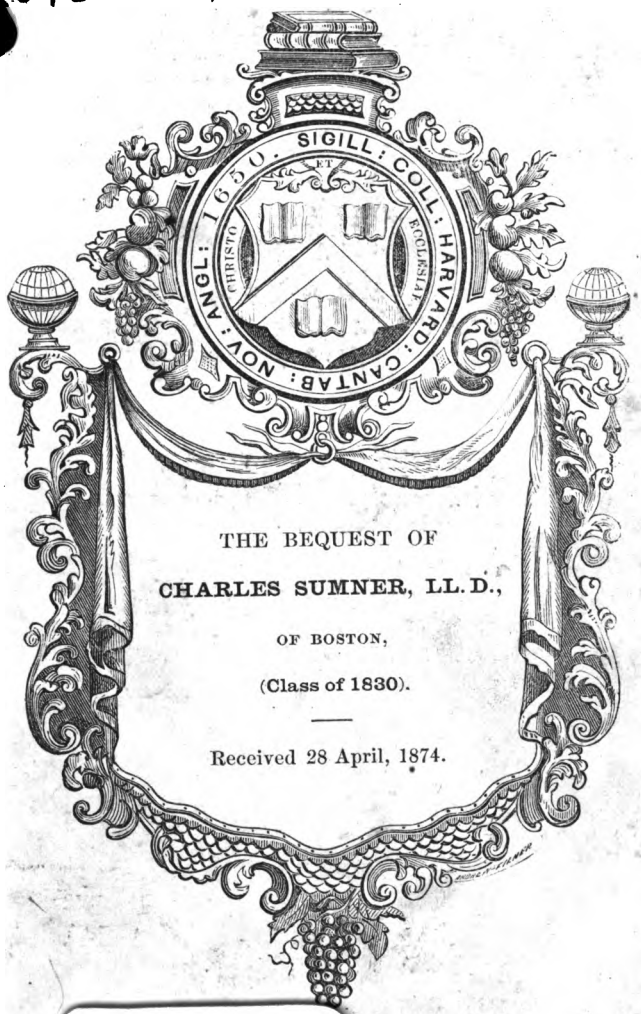

THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL. D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830).

Received 28 April, 1874.

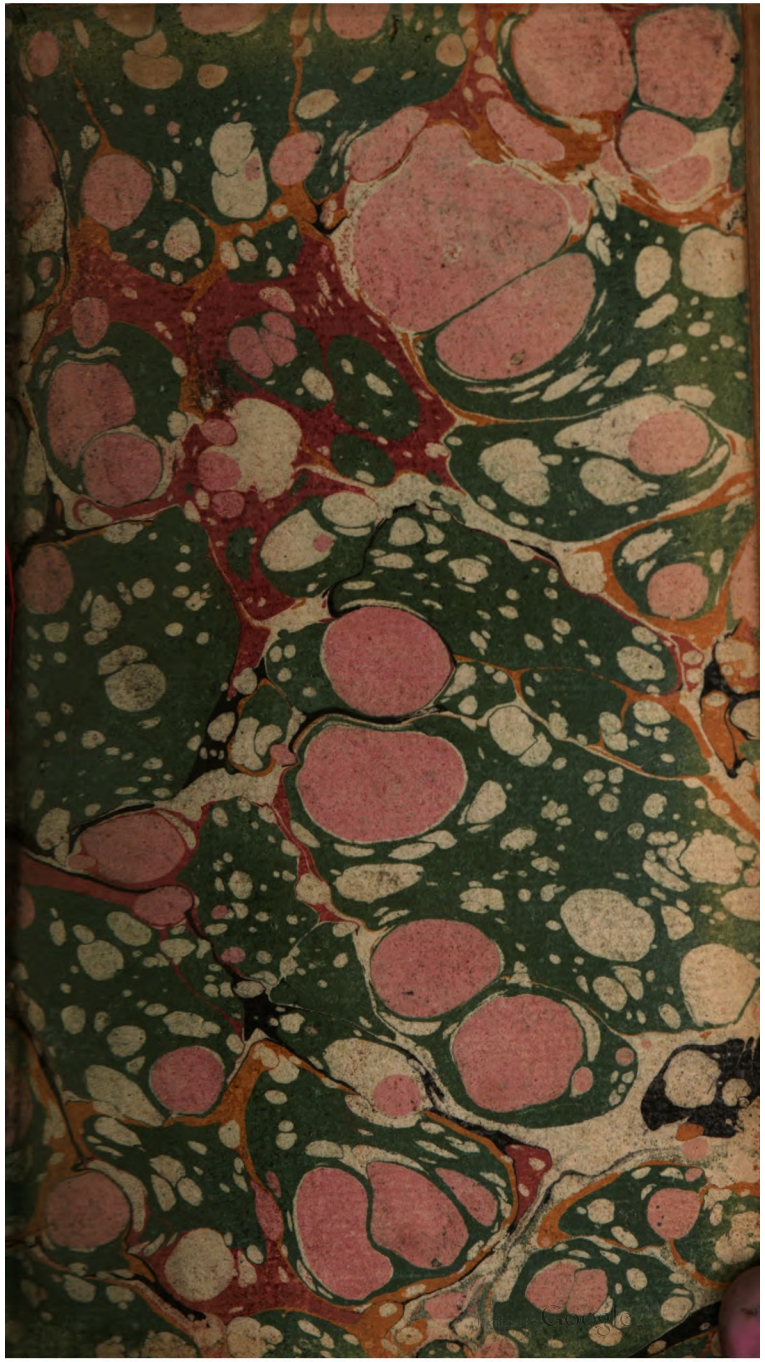

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME TRENTE-SEPTIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.

Digitized by Google

39551.5

1874, April 28.
Bequest of
Hon. Chas. Sumner,
of Boston.
(H.C.L. 1830.)

Digitized by Google

POLITIQUE

ET

LEGISLATION.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LES PROBABILITÉS

EN FAIT DE JUSTICE.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

DES EDITEURS.

L'IDÉE d'appliquer aux preuves juridiques le calcul des probabilités eſt auſſi ingénieuſe que l'exécution de cette idée ſerait utile. On ſent qu'elle eſt encore trop nouvelle, trop éloignée des idées communes, trop propre ſur-tout à faire ſentir l'importance des lumières acquiſes par la méditation et l'étude des ſciences pour n'être pas rejetée comme une de ces rêveries politiques qui naiſſent dans la tête des philoſophes, et que les vrais hommes d'Etat ignorent ou mépriſent.

M. de *Voltaire* jugeait autrement, mais étranger à l'eſpèce de calcul qui peut s'appliquer à ces queſtions, il n'a pu qu'indiquer la route qu'il fallait ſuivre; et c'eſt dans cette vue ſeulement qu'il faut lire cet ouvrage.

Dans le calcul des probabilités on déſigne la certitude par l'unité, c'eſt-à-dire, que l'on ſuppoſe égal à un le nombre des combinaiſons poſſibles qui renferment l'événement dont on cherche la probabilité, ou

Digitized by Google

dans lesquelles cet événement n'entre point; la probabilité de l'événement, représentée alors dans une fraction, est le nombre des combinaisons dans lesquelles l'événement a lieu. Comme la probabilité est indépendante du nombre des combinaisons pour ou contre, mais dépend du rapport entre le nombre des combinaisons qui amènent l'événement, et le nombre des combinaisons qui ne l'amènent point, on a dû représenter le nombre des événemens par un nombre toujours constant, et on a choisi l'unité comme celui qui rendait les calculs plus simples.

Par exemple, avoir trois chances en sa faveur sur trente, ou trente sur trois cents, ou quarante-cinq sur quatre cents cinquante, c'est évidemment la même chose; ainsi dans tous ces cas, regardant le nombre quelconque des chances comme l'unité, $\frac{1}{10}$ exprimera le nombre des chances favorables.

Lorsque le nombre des combinaisons en faveur de la vérité d'un événement est beaucoup plus grand que celui des combinaisons contraires, on dit que l'événement est probable. Plus le premier de ces nombres

Digitized by Google

augmente par rapport à l'autre, plus la probabilité de l'événement eſt grande; et on appelle certitude morale une probabilité telle, qu'on regarde comme impraticable d'en déterminer une plus approchante de l'unité, à laquelle on ne peut jamais atteindre ſi l'événement contraire n'eſt pas rigoureuſement impoſſible.

Ces réflexions ſuffiſent pour montrer combien les expreſſions, demi-preuves, quart de preuves ſont vides de ſens, à quelles erreurs elles peuvent expoſer; et que, pour ſe permettre d'employer le langage arithmétique dans l'examen des preuves, il faudrait des connaiſſances qui manquent à la plupart des juriſconſultes, et des recherches qui n'ont point été faites encore.

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LES PROBABILITÉS

EN FAIT DE JUSTICE.

PRESQUE toute la vie humaine roule ſur des probabilités.

Tout ce qui n'eſt pas démontré aux yeux, ou reconnu pour vrai par les parties évidemment intéreſſées à le nier, n'eſt tout au plus que probable.

J'ignore pourquoi l'auteur de l'article *Probabilité*, dans le grand dictionnaire encyclopédique, admet une demi-certitude. Il me ſemble qu'il n'y a pas plus de demi-certitude que de demi-vérité. Une choſe eſt vraie ou fauſſe, point de milieu. Vous êtes certain ou incertain. L'incertitude étant preſque toujours le partage de l'homme, vous vous détermineriez très-rarement, ſi vous attendiez une démonſtration.

Cependant il faut prendre un parti, et il ne faut pas le prendre au haſard. Il eſt donc néceſſaire à notre nature faible, aveugle,

Digitized by Google

toujours ſujette à l'erreur, d'étudier les probabilités avec autant de ſoin que nous apprenons l'arithmétique et la géométrie.

Cette étude des probabilités eſt la ſcience des juges, ſcience auſſi reſpectable que leur autorité même, puiſqu'elle eſt le fondement de leurs déciſions.

Un juge paſſe ſa vie à peſer des probabilités les unes contre les autres, à les calculer, à évaluer leur force.

Dans le *civil*, tout ce qui n'eſt pas ſoumis à une loi clairement énoncée eſt ſoumis au calcul des probabilités.

Dans le *criminel*, tout ce qui n'eſt pas prouvé évidemment, y eſt ſoumis de même; mais avec une différence eſſentielle. Quelle eſt cette différence ? celle de la vie et de la mort, celle de l'honneur de toute une famille et de ſon opprobre.

S'il s'agit d'expliquer un teſtament équivoque, une clauſe ambiguë d'un contrat de mariage, d'interpréter une loi obſcure ſur les ſucceſſions, ſur le commerce, il faut abſolument que vous décidiez; et alors la plus grande probabilité vous conduit. Il ne s'agit que d'argent.

Mais il n'en eſt pas de même quand il s'agit d'ôter la vie et l'honneur à un citoyen. Alors la plus grande probabilité ne ſuffit pas.

Digitized by Google

Pourquoi ? C'eſt que ſi un champ eſt conteſté entre deux parties, il eſt évidemment néceſſaire, pour l'intérêt public et pour la juſtice particulière, que l'une des deux parties poſsède le champ. Il n'eſt pas poſſible qu'il n'appartienne à perſonne. Mais quand un homme eſt accuſé d'un délit, il n'eſt pas évidemment néceſſaire qu'il ſoit livré au bourreau ſur la plus grande probabilité. Il eſt très-poſſible qu'il vive ſans troubler l'harmonie de l'Etat. Il ſe peut que vingt apparences contre lui ſoient balancées par une ſeule en ſa faveur. C'eſt-là le cas et le ſeul cas de la doctrine du probabiliſme.

Si dans le fameux et triſte jugement contre *Langlade* et ſa femme, on avait peſé probabilité contre probabilité, indice contre indice, un gentilhomme innocent ne ſerait pas mort aux galères après avoir ſubi deux fois la torture.

Les juges de Touloufe, qui condamnèrent *Calas* au plus horrible ſupplice, devaient avoir certainement plus de préſomption de ſon innocence que de ſon crime.

Les juges d'un bailliage de Bar qui firent périr, en 1768, un père de famille, un vieillard, nommé *Martin*, ſur la roue, le condamnèrent ſur les plus fauſſes conjectures. Un meurtre et un vol s'étaient commis ſur le

Digitized by Google

grand chemin à quelques pas de la maiſon de l'accuſé ; on trouva ſur le ſable la trace de deux ſouliers, et on conclut que c'étaient les ſiens. Un témoin du meurtre fut confronté avec lui, et dit : *Ce n'eſt pas là l'aſſaſſin.* — *Dieu ſoit loué !* s'écria le vieillard innocent, *en voici un qui ne m'a pas reconnu.* Le juge interprète ces paroles comme un aveu du crime. Il crut qu'elles ſignifiaient : *Je ſuis coupable, et on ne m'a pas reconnu.* Elles ſignifiaient tout le contraire ; mais la ſentence fut portée, le condamné transféré à Paris, et le jugement confirmé à la tournelle, dans un temps où de malheureuſes affaires publiques ne permettaient pas un examen réfléchi des malheurs particuliers. L'innocent reconduit au bailliage de Bar fut exécuté, ſon bien confiſqué, ſa nombreuſe famille diſperſée. Quelques jours après, un ſcélérat condamné et exécuté dans le même lieu, avoua à la potence qu'il était coupable du meurtre pour lequel un père de famille très-vertueux avait été rompu vif. Il eſt évident que le juge n'avait porté ce jugement affreux que parce qu'il avait très-mal raiſonné.

La fatale mépriſe d'Arras eſt encore toute récente : elle criait vengeance. Le conſeil d'Artois, réformé depuis, avait, en 1770, condamné un jeune homme très-eſtimable,

Digitized by Google

nommé *Montbailli*, à mourir sur la roue, et sa femme, dont il était tendrement aimé, à être brûlée. *Montbailli* fut exécuté dans la ville de Saint-Omer. Le supplice de son épouse fut différé, parce qu'elle était grosse. On a eu le temps d'obtenir du chef éclairé de la justice, que le procès fût revu par le nouveau conseil d'Arras. Les deux époux ont été absous d'une voix unanime. La malheureuse veuve est revenue en triomphe dans sa patrie. Tout Saint-Omer a couru au-devant d'elle. On a allumé des feux de joie ; on a donné une fête à l'avocat qui a défendu l'innocence. Cette femme vit respectée, mais elle vit pauvre; son vertueux mari a été roué, et les juges qui l'ont assassiné juridiquement restent tranquilles.

Il faut le dire, ces exemples étaient très-fréquens il y a quelques années : la justice était égarée hors de ses limites : l'attention portée aux affaires d'Etat, la précipitation, et je ne sais quel faux honneur attaché au désir secret de se rendre redoutable coûta la vie à plus d'un innocent; et de cruels supplices suivirent de légers délits qu'une correction paternelle aurait suffisamment expiés. L'Europe en fut indignée, et n'en parle encore qu'avec une horreur douloureuse.

Un fameux procès civil et criminel attire

Digitized by Google

à préſent l'attention de toute la France. Il n'eſt fondé que ſur des improbabilités. Les juges ne peuvent être embarraſſés qu'à découvrir quelle eſt la plus abſurde. Il n'eſt pas queſtion ici d'alléguer des lois qui ſouvent ſe contrediſent; de concilier des coutumes extraites l'une de l'autre et oppoſées l'une à l'autre, de débrouiller les commentaires confus de quelque interprète obſcur d'une loi oubliée. Ce grand procès, (ſuppoſé qu'il reſte dans l'état où il eſt) reſſemble à une énigme, dont le mot ſera trouvé par la ſagacité des juges, après les plus pénibles recherches.

Une veuve obſcure, inconnue, logée dans la rue Saint-Jacques à un troiſième étage avec toute ſa famille, liée avec des courtières, dont une fut autrefois enfermée à l'hôpital; une veuve qui paraiſſait tout au plus jouir du néceſſaire, accuſe un homme de qualité, un officier général, de vouloir lui voler cent mille écus; et l'officier général accuſe la femme et la famille de lui excroquer cent mille écus.

Dans le cours de ce procès la femme meurt, âgée de quatre-vingt-huit ans; et avant d'expirer proteſte devant DIEU et par-devant notaire que les cent mille écus ont été réellement prêtés à l'officier général.

Avant d'examiner les probabilités pour et

Digitized by Google

contre dans cette affaire singulière, commençons par rapporter un procès non moins étrange, qui occupa le conseil de Bruxelles en 1740 et 1741.

Histoire de la veuve Genep.

LA dame *Genep*, veuve d'un commis à cent écus de gages dans le Brabant hollandais, envoie dire au jésuite *Yancin*, son confesseur, et procureur des jésuites de Bruxelles, qu'elle est très-malade, et le prie de venir vîte la confesser. Le jésuite arrive; il la trouve agitée de convulsions, car il y en a dans Bruxelles comme dans Paris. *Mon père*, lui dit-elle, *vous avez sans doute placé avantageusement mes trois cents mille florins de Hollande.* (Cela fait 640000 livres de notre monnaie.) Père *Yancin*, qui la crut en délire, lui répondit; *N'en soyez pas en peine: ne songez qu'à votre ame.* — *Je veux savoir*, répliqua la dame en haussant la voix, *si les trois cents mille florins que je vous ai confiés sont en sureté?* — *Eh! oui, encore une fois, ma bonne; calmez-vous.* — *Mais, mon père, trois cents mille florins en or sont quelque chose.* — *Je le sais: ce sont des bagatelles qui ne doivent pas vous troubler. L'essentiel est de se confesser et de faire son salut.* — *Ah! mon salut; oui, je veux faire*

mon ſalut ; mais j'ai la tête ſi bouleverſée de mes trois cents mille florins, que je ne me ſouviens plus de mes péchés. Je ſerai peut-être demain plus tranquille, et alors j'aurai la conſolation de me confeſſer. — A demain donc, ma chère enfant. Il lui donne ſa bénédiction et s'en va.

Il y avait derrière la tapiſſerie un notaire, un avocat et deux témoins, qui rédigeaient par écrit toute cette converſation. Ces meſſieurs paſſaient pour être des nouveaux diſciples de S^t *Auguſtin*, qui n'étaient pas fâchés de procurer quelque humiliation ſalutaire aux diſciples de S^t *Ignace*. Le lendemain madame *Genep*, au lieu de ſonger au ſacrement de pénitence, envoie un huiſſier ſommer ſon confeſſeur de ſe juſtifier de l'emploi de ces trois cents mille florins, ou de les rendre en eſpèces ſonnantes.

On peut juger quel bruit ce procès excita en Flandre, à Vienne et même à Rome. La ſociété ſe défendait, en diſant qu'il était impoſſible que madame *Genep*, veuve d'un petit commis, eût jamais eu tant de florins. Madame *Genep* ſoutint qu'elle les avait légitimement gagnés *in*, *cum*, *ſub* M. le prince d'Orange.

Il y avait à cet aveu quelque probabilité. Madame l'archiducheſſe, gouvernante des Pays-Bas, fut obligée de députer à M. le

Digitized by Google

prince d'Orange pour le prier, avec tous les ménagemens poſſibles, de vouloir bien lui dire s'il avait pouſſé la généroſité juſqu'à faire un ſi beau préſent à madame *Genep*. Le prince répondit qu'il pouvait être tombé dans quelques péchés, qu'il ne ſe ſouvenait pas ſi madame *Genep* en avait jamais augmenté le nombre, mais qu'il n'était ni aſſez riche, ni aſſez ſot pour payer ſi chèrement une paſſade.

Pendant cette négociation, les cabales ſe multipliaient à Bruxelles. On trouva un honnête fiacre qui dépoſa qu'il avait mené madame *Genep* à la porte des jéſuites avec des ſacs pleins d'or. C'était apparemment un fiacre janſéniſte. Il jura que lui-même avait porté les ſacs dans la chambre de père *Yancin*, laquelle il dépeignit parfaitement, et il ajouta, avec la candeur de l'innocence, qu'il était tombé deux fois en ſuccombant ſous le fardeau.

A peine l'ambaſſadeur dépêché à la conſcience de M. le prince d'Orange fut-il de retour avec la déclaration qui n'était pas à l'avantage de madame *Genep*, que cette bonne femme mourut. Mais en mourant elle proteſta que le père *Yancin* lui devait légitimement trois cents mille florins.

Comment concilier la probabilité réſultante du certificat du prince d'Orange avec celle

Digitized by Google

que fourniſſait le teſtament de mort de madame *Genep ?* Les héritiers de cette bonne femme n'osèrent pourſuivre le procès, le fiacre janſéniſte s'enfuit ; les jéſuites gardèrent l'argent, ſuppoſé qu'il y en eût ; et ils ne gardèrent que leur innocence, ſuppoſé, comme je le crois, qu'il ne fuſſent point coupables. (*a*) On voit aſſez qu'il eſt ſouvent très-difficile de découvrir la vérité, ſoit qu'elle ſe cache dans le fond d'un puits, ſoit qu'elle ſe réfugie dans la chambre d'un jéſuite ou d'un janſéniſte.

Prenons maintenant nos balances pour peſer les vraiſemblances entre la vieille pauvre veuve qui jure avoir prêté cent mille écus en or, et un maréchal de camp qui jure ne les avoir pas reçus.

Première probabilité en faveur de la veuve et de ſa famille.

D'ABORD, Madame, (comme a très-bien dit l'avocat qui plaide contre vous) pour prêter cent mille écus il faut les avoir. Il n'eſt pas à croire que vous euſſiez cent mille écus en or depuis long-temps, en demeurant avec toute votre famille dans un galetas

(*a*) La même hiſtoire eſt racontée dans une lettre qui courut à Paris, mais avec des particularités un peu différentes. Il eſt aiſé de s'informer à Bruxelles du détail de cette étrange aventure.

de

Digitized by Google

de la rue Saint-Jacques. Vous avez articulé une origine de cette fortune ſecrète, mais vous n'en avez jamais apporté que des preuves un peu légères. Vous étiez la femme d'un pauvre agioteur de la rue Quincampoix, comme madame *Genep*, avec ſes ſix cents quarante mille livres miſes en dépôt chez les jéſuites, était la femme d'un commis à cent écus de gages. Vous avez prétendu que ſix mois après la mort de votre mari, votre ami *Chotard* vint vous apporter en ſecret deux cents ſoixante mille livres en or et beaucoup de vaiſſelle d'argent dans un galetas à 250 livres de loyer, où vous étiez retirée.

Mais, 1°. s'il eſt prouvé que cet intime ami, ſi libéral, eſt mort chargé de dettes et inſolvable, cela ne donne pas une grande probabilité à l'aventure de la vaiſſelle et des deux cents ſoixante mille livres en or.

2°. Si cette donation ſi ſecrète était un fidéicommis de votre mari, vous étiez commune par votre contrat; la moitié vous appartenait, comment auriez-vous pu paſſer ſix mois ſans réclamer cette vaiſſelle et cet argent comptant?

3°. Vous dites que vous fites travailler cet argent chez un notaire pendant vingt ans juſte. Mais il eſt un peu extraordinaire que la veuve d'un agioteur mette ſon argent

Digitized by Google

à intérêt chez un notaire, encore plus singulier qu'on n'en retrouve nulle trace.

4°. Vous dites qu'en 1760, ce notaire, nommé *Gillet*, vous avait rendu votre argent avec l'usure qu'il avait produite, et que vous l'emportâtes à Vitri, où cependant l'argent ne profite guère.

Mais on a prouvé qu'il n'y avait point de notaire *Gillet* en 1760; que votre *Gillet* était mort auparavant, et qu'il n'y avait point de *Gillet* notaire depuis 1755. Vous avez donc menti, Madame; ce n'est pas un préjugé favorable pour votre cause.

Malgré les terribles vraisemblances qui s'élèvent ici contre vous et les vôtres, il n'est pas pourtant absolument impossible que vous ayez emporté environ trois cents mille francs en or de Paris à Vitri; que vous les ayez rapportés de Vitri à Paris; que vous n'en ayez jamais rien fait paraître; et qu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans, vous les ayez prêtés à six pour cent à un officier que vous ne connaissez pas, au lieu d'en acheter une charge de robe à votre petit-fils, et d'en faire un magistrat, comme c'était votre intention, à ce qu'il dit. Il se peut, à toute force, que vous ayez oublié que maître *Gillet* était mort avant 1760; que vous vous soyez méprise de date; que vous ayez prêté à usure

Digitized by Google

votre argent, au lieu d'en acheter un habit et des chemiſes à votre petit-fils que vous vouliez faire conſeiller : tout cela eſt phyſiquement poſſible, et n'eſt point du tout probable. Mais, comme vous produiſez des billets de cet officier, je ſuſpens mon jugement ſur le roman que vous faites de vos aventures avec votre ami *Chotard* et votre notaire *Gillet*.

Seconde probabilité pour la vieille.

VOTRE petit-fils dit que vous lui confiâtes cet or, pour le prêter à ſix pour cent à un officier qui était mal dans ſes affaires, et qui n'était connu ni de vous ni de lui. Cela eſt encore poſſible, quoique fort extraordinaire, et j'évalue cette poſſibilité à... 1.

Troiſième probabilité défavorable à la vieille.

VOTRE petit-fils prétend qu'il porta cet or à pied en treize voyages, de ſon galetas chez l'officier. Cela eſt encore phyſiquement poſſible et moralement ridicule. Il faut être fou pour porter tant d'or à pied en treize voyages l'eſpace de deux lieues et demie ou environ, et pour marcher cinq lieues, en comptant les retours, tandis qu'on pouvait aiſément tranſporter cette ſomme dans un carroſſe de louage, ou dans celui de

l'emprunteur. La vraiſemblance pour vous eſt ici zéro ; et la probabilité contre vous eſt au moins . . . . . 50.

Quatrième probabilité en faveur de la vieille.

ENFIN, vous avez des billets de cet officier, valeur reçue. La probabilité peut ici s'évaluer en votre faveur à 100.

Elle doit même être regardée en juſtice comme une évidence entière, ſans aucun examen, ſi elle n'eſt pas balancée par des probabilités oppoſées et plus fortes qui puiſſent la détruire.

Voilà donc juſqu'à préſent *cent une* probabilités que je trouve pour la famille de la veuve contre le gentilhomme officier général ; mais il en faut retrancher *cinquante* pour l'improbabilité des treize voyages, il ne reſte plus que *cinquante-une* pour la famille.

Voyons celles qui militent en faveur de l'officier.

Première probabilité pour l'officier général.

SON avocat aſſure que, voulant emprunter de l'argent, il a employé une courtière qui eſt morte pendant le procès ; que cette courtière était une maquignonne d'affaires, qui prêtait et empruntait ſur gages ; qu'elle promit

Digitized by Google

de lui faire négocier ſes billets, par le moyen de la veuve et de ſon petit-fils, lequel ayant travaillé chez un procureur, et ayant fait ſon droit, pouvait ſervir dans cette négociation. L'officier fit donc pour cent mille écus de billets payables dans dix-huit mois à ſix pour cent. Il donna lui-même ces billets à la veuve chez elle, pour les faire négocier par la courtière et par la famille de la vieille. Il dit avoir eu l'imprudence de ne point tirer de reconnaiſſance de ces billets, qu'il ſe contenta d'une modique ſomme de douze cents francs, en attendant que ces billets fuſſent négociés.

Il n'eſt pas naturel, ſans doute, qu'un officier, un père de famille, âgé de quarante-cinq ans, dont le bien eſt en direction, ſoit aſſez neuf en affaires, aſſez ſimple pour confier des billets d'une ſi grande importance ſans en tirer un reçu. Et à qui les confie-t-il ? à une veuve de quatre-vingt-huit ans qui peut mourir demain, à un jeune inconnu, petit-fils de cette veuve. C'eſt tout ce qu'il aurait pu faire s'il eût négocié avec le banquier le plus accrédité de l'Europe. Auſſi avons-nous compté pour 100 la probabilité qui s'élève ici contre lui.

Mais, de cela même qu'il était environné de créanciers, et que ſon bien était en direction, il réſulte qu'il était capable de

Digitized by Google

cette inadvertance. Il a pu se faire illusion : il a pu supposer que le petit-fils de sa prêteuse pourrait, de concert avec la courtière, lui procurer sur ces billets quelque somme d'argent, dans l'espérance de toucher un jour de lui 300000 livres. C'est une fatale ressource ; mais elle est très-possible, et n'est que trop ordinaire à ceux qui sont chargés de dettes. Cette conjecture, assez plausible par les circonstances qui l'accompagent, diminue un peu la force de l'extrême probabilité qui l'accable ; je la diminue de *dix*.

La pauvre famille reste donc contre lui, tout compté, en possession de quarante et une probabilités.

Seconde probabilité en faveur de l'officier.

Il est avoué de part et d'autre que le lendemain du jour où le jeune homme prétend avoir porté cent mille écus en treize voyages, l'officier est allé lui-même au troisième étage de la veuve. Là, il lui a fait à son ordre des billets pour trois cents vingt-sept mille livres, en comptant les intérêts. Là, il a reçu de son petit-fils un sac de douze cents francs ; et ces 1200 livres sont à compte de cette somme de 300000 livres qu'on doit négocier pour lui, et que le jeune

Digitized by Google

homme dit avoir délivrée la veille, à douze cents francs près.

Voilà une preuve qu'il était inutile que le jeune homme eût fait cinq lieues à pied, comme un coureur, pour lui apporter cent mille écus en or. Il aurait pu très-aisément faire mettre cet or dans une cassette chez sa mère : la cassette eût été portée dans l'équipage de l'officier. Cette vraisemblance en sa faveur devient très-forte ; mais elle est moindre que celle des billets qui parlent en justice. Je l'évalue à la moitié. Je comptais la probabilité extrême résultante de ces billets à 100, dont j'avais soustrait cinquante pour la chimère des treize voyages en une matinée, il restait cinquante et une pour la famille. J'en ai retranché dix en faveur de la probabilité que l'officier n'a été qu'imprudent. Il ne reste donc plus que vingt et une probabilités pour les prêteurs, mais rien pour le maréchal de camp.

Cependant la courtière qui a conduit cette étrange affaire reçoit une lettre du maréchal de camp, dans laquelle il lui fait entendre qu'elle ne sera payée de son droit de courtage que quand il aura touché cent mille écus. Il est très-probable qu'on n'écrit point une telle lettre quand on peut être démenti sur le champ par cette courtière même, par toute la famille, par ses propres billets.

Digitized by Google

Il n'eſt pas vraiſemblable qu'un gentilhomme qui a beſoin d'argent, et à qui une entremetteuſe vient de faire compter trois cents mille francs en or, refuſe vingt-cinq louis à cette entremetteuſe. Il ne paraît pas même dans la nature que ce gentilhomme forme le deſſein abſurde de nier un jour le prêt qu'il a reconnu, ſi en effet il a reçu de l'argent.

Je mettrai cette vraiſemblance au niveau de tout ce qui reſte en faveur de la famille, il y aura alors égalité de vraiſemblance et d'incertitude. Ici la guerre eſt déclarée.

Actions commencées en juſtice.

LA veuve et les ſiens commencent par préſenter requête au lieutenant criminel. Elle ſe plaint que l'officier ait ſéduit ſon petit-fils : elle avance que ce jeune homme lui a porté tout ſon or : elle craint qu'on ne la paye pas, attendu que l'officier vient d'écrire qu'il attend ces cent mille écus, leſquels il a cependant touchés. Cette plainte peut être celle d'une partie qui craint d'être léſée ; elle peut être auſſi la démarche prématurée, hardie et adroite d'une partie criminelle qui craint d'être prévenue.

De ſon côté, l'officier court chez le lieutenant de police : il expoſe à ce magiſtrat qu'il a eu

eu la confiance imprudente de donner à une femme de quatre-vingt-huit ans des billets payables à ordre, lesquels doivent être négociés ; qu'il n'a point reçu l'argent de ses billets, et que la famille de la veuve prétend les lui faire payer à l'échéance. Ainsi donc les deux parties plaident avant le terme. L'une dit : on abuse de mes billets et de mon imprudence ; l'autre crie : on me prend mon or. Chacun se plaint d'être volé. A qui croire ? Le magistrat de la police ne voyant de preuves ni d'une part ni d'une autre, conclut qu'il faut en chercher en tâchant de tirer la vérité de la bouche du jeune homme que l'histoire des treize voyages à pied lui rendait fort suspect.

Il pouvait raisonner ainsi : » Voilà un » gentilhomme endetté qui paraît avoir fait » des billets de 300000 livres, pour en tirer » peut-être quarante mille comptant, dans » l'incertitude d'être en état de les payer ; » il s'est aveuglé, il a très-grand tort ; mais » ses adversaires semblent avoir un tort plus » funeste et bien plus répréhensible. »

Il pouvait intimider la vieille ; mais elle était trop affaiblie, et son âge demandait des égards. Il imagine de faire examiner le petit-fils et sa mère, fille de la vieille, par un procureur accrédité en qui il a confiance, par un inspecteur de police intelligent et

Digitized by Google

par un commiſſaire réputé très-ſage. La courtière pouvait donner les plus grandes lumières ſur ces obſcurités ; mais la fatalité veut qu'elle meure dans ce temps-là même. On ne peut donc rien démêler dans ce labyrinthe que par les parties mêmes. Il eſt à croire que le magiſtrat de la police, en donnant audience à l'officier, a employé toute ſa prudence à découvrir s'il était de bonne ou de mauvaiſe foi, et que ſa longue expérience lui a fait conclure que la famille du galetas devait être coupable ; ſans quoi ce magiſtrat lui aurait dit : *Vous avez fait des billets ; payez-les à l'échéance. Il n'y a là ni matière à procès ni objet de police.* Mettons cette vraiſemblance pour *dix* en faveur de l'officier. Ainſi de ce chef il aura *dix* ſur ſes adverſaires.

Les officiers de la juſtice ſe tranſportent au troiſième étage, où demeure la famille accuſée et accuſatrice ; ils y voient l'ameublement de la pauvreté ; ils ne peuvent croire que des gens qui n'ont pas pour cinquante louis de meubles, aient eu trois cents mille francs à prêter à un militaire chargé publiquement de dettes. Les treize voyages leur paraiſſent ſur-tout une fable abſurde. Il faut approfondir ce myſtère.

On mène doucement le petit-fils et ſa mère chez le procureur à qui le lieutenant

Digitized by Google

de police s'en rapportait, et on laiſſe la grand'mère tranquille, ſans inſulter à ſon âge en l'effarouchant.

Le maréchal de camp, de ſon côté, ſe rend ſecrétement chez ce procureur. Juſque-là tout eſt dans l'ordre, et les deux parties conviennent de ces faits.

Les avocats de la famille du troiſième étage diſent qu'on a cruellement maltraité la mère et le fils chez le procureur. Les avocats du gentilhomme le dénient. Aucune probabilité ſur cet article. (*b*)

L'homme aux treize voyages à pied prétend que le procureur, dans un mouvement d'indignation, lui déboutonna ſa veſte pour faire voir ſa chemiſe ſale et groſſière, et lui dit : *Malheureux ! tu n'as pas de chemiſes, et tu prétends avoir prêté cent mille écus ?*

Cette exclamation paraît à ſa place, et ce raiſonnement eſt judicieux. Il eſt probable qu'un homme qui diſpoſe de tant d'or a des chemiſes : comme il eſt vraiſemblable qu'il ne fait point cinq lieues à pied pour aller haſarder cent mille écus.

C'eſt une probabilité contre le jeune homme en faveur de l'officier plaignant : mais elle ne

(*b*) Il eſt à remarquer que les avocats des deux parties ſont diamétralement oppoſés ſur pluſieurs faits eſſentiels, ce qui augmente l'incertitude.

Digitized by Google

peut être évaluée à plus de quatre, parce qu'après tout le petit-fils d'une vieille femme qui a cent mille écus en or, peut n'en pas recevoir beaucoup de sa grand'mère. Ainsi l'officier aurait *quatorze* en sa faveur.

Enfin, après un long interrogatoire, après qu'on a mis en usage les raisons et les menaces, la mère du jeune homme avoue le crime en pleurant; elle confesse qu'on n'a délivré que 12000 livres à l'officier, et que les treize voyages sont une fable. Alors un commis de l'inspecteur de police fait mettre des menottes à son fils qui fait le même aveu, et qui dit : *Je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris.* Ce commis de police était-il en droit de charger de fers un docteur en droit? est-il permis de traiter ainsi un citoyen? ce commis me paraît punissable, mais enfin le docteur en droit avoue; et ces mots : *Je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris*, paraissent plutôt les expressions d'un homme qui ne rougit de rien, que celles d'un honnête homme indigné d'être accusé d'un crime.

La mère et le fils sont conduits chez le commissaire, qui passe pour un homme très-doux et très-sage : on ôte les menottes au fils, et tous deux libres signent devant lui leur condamnation. On les mène en prison, et la chose paraît juste. Détenus en prison,

Digitized by Google

ils renoncent d'abord à leur prétention chimérique ; ils écrivent, dit-on, à un ancien avocat, leur conseil, qu'ils se désistent. Les sœurs du malheureux vont chez le même commis de police qui a intimidé leur frère et leur mère ; elles implorent la pitié du magistrat de la police dans une lettre qu'elles lui écrivent chez ce même commis. Alors nulle probabilité en faveur des accusés ; tout est contre eux, tout est pour le maréchal de camp. Plus de procès ; l'affaire est consommée. Point du tout, on la fait revivre ; elle devient plus violente et plus obscure qu'auparavant.

Nouvelles probabilités contre la famille aux cent mille écus.

Le petit-fils et la mère, encouragés par un homme qui fut autrefois avocat, rétractent leur aveu, et reviennent contre leur signature. Ils soutiennent qu'on les a violentés chez le procureur, qu'on les a battus, qu'on les a menacés de la corde, s'ils ne signaient pas. Ils crient qu'ils ont cédé à la tyrannie, mais qu'enfin, ayant repris leurs sens, ils espèrent tout de la justice.

Ici le *calcul des probabilités* augmente contre eux. Vous prétendez avoir été maltraités, et vous signez chez un commissaire que vous

Digitized by Google

méritez de l'être ! Vous dites qu'on vous a traités de coquins, et vous signez que vous êtes des coquins ! Vous criez qu'on vous a menacés de la corde, et vous signez que vous avez fait une action à vous faire pendre ! Et chez qui écrivez-vous votre condamnation ? chez un commissaire honnête homme, à qui vous pouviez, au contraire, rendre une plainte juridique contre vos bourreaux qui vous ont fait (dites-vous) tant de violence. La crainte a arraché votre aveu et conduit votre main ! Quelle crainte aviez-vous, si vous étiez innocens ? c'était aux suppôts de la police, à ces bourreaux volontaires de deux citoyens, à trembler. Ne sentez-vous pas qu'en les déférant à la justice, vous aviez pour vous tout Paris et toute la France ! Le peuple aurait voulu déchirer ces barbares. Leurs vexations étaient ce qui pouvait vous arriver de plus avantageux. Il n'y a pas un homme dans Paris qui, à votre place, eût été seulement tenté de faire le lâche mensonge que vous dites avoir fait. Quoi ! vous, docteur en droit, vous mentez pour vous couvrir d'opprobre, vous et votre aïeule et toute votre pauvre famille ! Vous vous calomniez exprès pour perdre cent mille écus que vous réclamiez ! vous vous calomniez pour vous perdre vous-même !

Digitized by Google

Cette probabilité contre vous et en faveur de votre adverſaire eſt très-grande. Je l'évalue au double de la vraiſemblance qui naiſſait des billets de l'officier, c'eſt-à-dire, à *deux cents*. Ainſi il a pour lui *deux cents quatorze*.

Intervention d'un ancien tapiſſier, ſolliciteur de procès dans cette affaire.

UN ſolliciteur de procès, (je ne puis le nommer autrement, puiſqu'il ſollicite) un homme, dis-je, qui n'eſt ni parent ni ami de la famille, achète ce procès de votre grand'mère, pour la ſomme de cent quinze mille livres qu'il doit prendre un jour ſur les biens reſtans au maréchal de camp, s'il le gagne, moyennant quoi il ſe charge des frais. Voilà un étrange marché. On dit que la ſeule conviction, la ſeule pitié pour une famille opprimée, lui a fait entreprendre cette action généreuſe; il ne fallait donc pas l'avilir en prenant de l'argent. Si, au contraire, il en avait donné, comme tant de perſonnes en ont prodigué dans la cataſtrophe des *Calas* et des *Sirven*, pour venger l'innocence évidemment reconnue, il mériterait l'eſtime et la reconnaiſſance de tout le public; et la probabilité pour la cauſe de la famille augmenterait conſidérablement; mais ſa conduite

Digitized by Google

intéreſſée, loin de fortifier les vraiſemblances, les diminue.

Toutefois il paraît qu'elle ne les diminue pas de beaucoup; car il ſe peut que cet homme ſoit avide, et que la famille ſoit innocente. Il eſt vraiſemblable ſur-tout qu'il ait cru qu'en juſtice réglée, des billets payables à ordre l'emporteraient ſur toute autre conſidération; qu'on jugerait au parlement comme on juge aux conſuls et à la conſervation de Lyon; que les preuves teſtimoniales ne feraient point admiſes, quand les preuves par écrit parlent ſi haut.

Que fait-il donc? c'eſt lui qui, avec un homme autrefois avocat, ranime le courage abattu du jeune homme et de ſa mère qui ont fait l'aveu du crime à eux imputé; c'eſt lui qui les excite à renier cette confeſſion extorquée par la violence. Il dreſſe leur requête, il parle en leur nom, il les préſente au public et aux juges comme des victimes ſous le couteau de la tyrannie; il obtient leur élargiſſement. Preſque toute la France élève la voix avec lui pour une famille du peuple trompée, volée, opprimée par un homme qui n'a pour lui que ſa qualité et des dettes. Ces dettes le rendent très-ſuſpect; ſa qualité ne lui ſert pas de défenſe dans l'eſprit d'une nation alarmée, qui a vu tant

Digitized by Google

d'hommes indignes de leur nom ſe déshonorer par des actions baſſes et cruelles.

L'intervention de ce ſolliciteur ſerait donc une grande probabilité pour les accuſés ſi elle était gratuite, mais étant mercenaire, elle ſemble être contre eux; et tout ce qu'on peut faire de plus favorable pour eux, c'eſt de ne la pas compter.

Mais il y a ici une réflexion importante à faire.

D'un côté, ſi l'officier n'eſt pas de bonne foi, il n'y a qu'un délinquant; de l'autre, ſi le jeune homme a trompé l'officier, il y a neuf criminels, lui, ſa mère, ſa grand'mère, ſes deux ſœurs, les deux témoins, le ſolliciteur qui achète ce procès, l'ancien avocat qui a ſervi de conſeil.

Mais de tous ces complices, il ſe peut qu'il y en ait pluſieurs de ſéduits et de trompés. L'ancien avocat, le ſolliciteur peuvent l'avoir été; les deux ſœurs, la grand'mère elle-même peuvent avoir été ſubjuguées par le jeune homme. Tout cela ne préſente encore à l'eſprit que de funeſtes doutes. Mais d'un côté neuf plaignans, et de l'autre un ſeul, ſemblent diminuer les probabilités qui parlaient en faveur de l'officier. Réduiſons-les à cent cinquante.

Digitized by Google

Mort et teſtament de la grand'mère pendant le procès.

Le calcul va bien changer. L'aïeule, ſur qui roule toute l'affaire, paye enfin le tribut à la nature; elle reçoit ſes ſacremens, et fait ſon teſtament le jour même de ſa mort.

Il n'eſt point dit par ſes avocats qu'elle ait fait ſerment ſur l'euchariſtie d'avoir prêté les cent mille écus au maréchal de camp, mais elle le dit par ſon teſtament; et cet acte, fait immédiatement après ſa communion, peut être regardé comme un ſerment fait à DIEU même. Cette probabilité, dépouillée de toutes les circonſtances qui pourraient l'affaiblir, eſt la plus forte de toutes: elle eſt du double plus puiſſante que celle de l'aveu de la fourberie fait par ſa fille et par ſon petit-fils, parce que cet aveu a pu, à toute force, être arraché par des violences. Cet aveu a été rétracté, et le teſtament ne peut l'être. Les dernières volontés d'une mourante, après avoir communié, ſont aſſurément plus croyables qu'une confeſſion faite en tremblant devant un commiſſaire. Je n'héſiterais pas à faire valoir cette probabilité au-deſſus de toutes les vraiſemblances qui dépoſent contre la famille.

Digitized by Google

Mais auſſi peſons tout : conſidérons qu'il y a plus d'un exemple de fauſſes déclarations de mourans.

Qui a cru tromper DIEU pendant ſa vie, peut croire le tromper à ſa mort. Une femme qui prête à uſure au-deſſus du taux du roi, peut n'avoir pas la conſcience bien délicate. Il paraît qu'elle a demeuré dans la rue Quincampoix, à peu-près vers le temps du ſyſtême; et cette rue n'était pas l'école de la probité.

Cette femme qui confirme par ſon teſtament la vente de ſon procès pour (*u*) cent quinze mille livres à un ſolliciteur, peut avoir été encouragée par ce ſolliciteur. Le ſoin de ſa réputation et de ſa famille peut l'avoir emporté dans ſon cœur ſur la crainte de DIEU même. Entre le malheur d'expoſer ſes enfans à des peines très-rigoureuſes, et la hardieſſe d'un menſonge, elle a pu ne pas balancer.

La *Genep*, dont nous avons parlé, fit une déclaration plus importante en mourant, et elle était fauſſe.

Dans l'étonnant procès de la comteſſe de *Saint-Géran*, la ſage-femme qui l'avait gardée, jura ſur l'euchariſtie, avant de mourir, que

(*) Les avocats ne ſont pas d'accord ſur la ſomme, ceux de l'officier général diſent 115000 livres, les autres l'évaluent à 60000 livres; mais il réſulte que ce procès a été vendu.

Digitized by Google

la comteſſe n'avait point accouché ; et les juges n'eurent aucun égard à ce ſerment.

Un nommé *Cognot* ayant aſſuré par ſon teſtament que celle qui depuis ſe dit ſa fille, ne l'était pas, ne fut point cru par le parlement.

Cériſantes inſtitua dans Naples le duc de *Guiſe* ſon exécuteur teſtamentaire, il lui légua ſa vaiſſelle d'or, ſes diamans à la ducheſſe de *Popoli*, vingt mille piſtoles aux jéſuites, trente mille à ſes parens ; il n'avait rien.

On a vu cent teſtamens frauduleux depuis celui de *Sir Ciapelletto*, juſqu'à celui de *Cériſantes*.

Pourquoi notre veuve affirme-t-elle dans ce dernier acte que ſon petit-fils a porté 300000 livres en or en treize voyages ? elle ne l'a pas vu, et cela peut lui avoir été dicté par lui.

Sa déclaration ne rend pas les treize voyages de ſon petit-fils moins ridicules ; ſa fille et ſon petit-fils n'en ont pas moins avoué devant un commiſſaire un crime aſſez grand : la poſſeſſion de cent mille écus en or, ſans en faire uſage pendant pluſieurs années, n'en eſt pas moins improbable. Elle avait tenu un appartement de mille livres dans la rue Quincampoix vers le temps du ſyſtême, et immédiatement après la mort de ſon mari elle

Digitized by Google

prit un logement de 250 livres, et enſuite un de 400 livres ; ce qui fait croire que ſon mari n'avait pas fait une grande fortune, et que ces cent mille écus en or pourraient bien être une fable.

Toutes ces vraiſemblances, balancées avec ſon teſtament, paraiſſent lui ôter beaucoup de ſon poids. Ayant donc porté à *cent* contre la famille la valeur de l'aveu fait par les accuſés, je ne peux porter plus haut la valeur du teſtament. En ce cas, je réduirai à cinquante les probabilités de l'accuſateur.

Nouvelles probabilités à examiner dans cette affaire.

Il faut tâcher de pénétrer dans le myſtère d'iniquité qui paraît préſumable, mais qui eſt pourtant très-extraordinaire dans la famille accuſée, dans ſes témoins et dans ſes fauteurs.

Voilà un jeune homme, ſa mère et ſes ſœurs qui demandent juſtice à grands cris et qui diſent: On nous vole notre ſubſiſtance. Ils demandent vengeance de la cruelle perſécution qu'ils ont ſoufferte. Ils prétendent avoir été forcés par les menaces, par les coups, par les chaînes, à s'avouer coupables, lors même qu'on leur arrachait toute leur fortune. Les ſœurs elles-mêmes ſe plaignent

Digitized by Google

que le commis de police qui a extorqué un aveu de leur frère avec fureur, en a obtenu auſſi un de leur main par fourberie ; elles reviennent avec leur frère et leur mère contre cet aveu. Serait-il poſſible que quatre perſonnes ſi intéreſſées à nier une telle iniquité, l'euſſent confeſſée, ſi la vérité ne les y eût pas forcées ? Mais enfin elles prétendent qu'elles n'y ont été forcées que par la crainte. Il leur eſt permis de réclamer contre une chartre privée, contre dix heures entières d'un interrogatoire illégal, contre l'autorité qui les a accablées. Le jeune homme, ſans ſecours et ſans protection, produit des témoins, et redemande ſon bien, le teſtament de ſa grand'mère à la main.

Allons pas à pas.

Quant au teſtament, il paraît qu'il ne prouve rien, parce qu'il prouve trop. La teſtatrice y articule cinq cents mille francs au lieu de trois cents mille. Elle ſuppoſe, ou plutôt on lui fait ſuppoſer qu'elle a donné deux cents mille livres à ſa fille, et on ne voit ni l'origine ni l'emploi de ces deux cents mille livres. Cela ſeul eſt un puiſſant indice que la teſtatrice était une fourbe, ou qu'on a ſuggéré, et très-mal adroitement ſuggéré ce teſtament à une femme de quatre-vingt-huit ans, qui prétendait n'avoir jamais eu que ces cent mille écus de bien, et qui, en ſe contrediſant elle-

Digitized by Google

même, prétend en avoir donné déjà deux cents mille autres. Si sa fille ne peut montrer devant les juges l'emploi de ces prétendus deux cents mille francs, il est plus que probable que la mère a menti en mourant; et la fausseté de ces deux cents mille livres est la plus forte présomption de la fausseté des trois cents mille.

Mais le jeune homme aux treize voyages a pour lui des témoins et des fauteurs qui jusqu'à présent n'ont pas paru se démentir aux yeux du public, et qui, trop avertis du danger de se rétracter, pourront ne se démentir jamais.

On est donc réduit jusqu'à présent à peser leur témoignage. L'un des témoins est un cocher devenu piqueur, et chassé de chez son maître. Il dit avoir aidé à compter l'or et à faire les sacs que le jeune homme a portés chez l'officier. On prétend qu'il a été séduit par des promesses d'argent, et par une courtière condamnée ci-devant à être renfermée à l'hôpital; mais il peut aussi n'être point complice; il peut n'avoir déposé que ce qui lui a paru vrai: et quoique sa condition et toutes ses démarches le rendent très-suspect, on ne doit le juger coupable qu'après l'avoir convaincu.

Le second témoin qui dépose avoir vu,

Digitized by Google

le 23 septembre 1771, porter l'or chez l'officier, était, (à ce que l'on assure) ce jour-là même, frotté de mercure dans la rue Jacob chez un chirurgien. Il est bien aisé de savoir de ce chirurgien et de toute sa maison si ce malheureux put sortir avant ou après une pareille opération.

Or, s'il est vrai que ce témoin ait passé cette journée dans la maison où il subissait le grand remède, tout sera bientôt mis au grand jour. Un faux témoin en pourra faire découvrir un autre. On verra pourquoi un solliciteur de procès aura acheté cent quinze mille livres cette affaire criminelle, comme on achète une métairie; pourquoi un homme, qui fut autrefois avocat, a déterminé le prêteur et sa mère à revenir contre leur aveu et contre leur signature. Enfin la vérité sera connue.

S'il ne reste que des probabilités, que faire?

MAIS si les témoins vrais ou faux persistent; si l'une des deux parties s'obstine à dire: *J'ai prêté cent mille écus*, et l'autre à nier qu'elle ait reçu cet argent; si les preuves manquent, à quoi serviront les probabilités?

Certainement, s'il y a quelque chose de vraisemblable dans cette affaire, ce n'est pas qu'un officier général ait formé le dessein de voler une famille qui offrait de lui prêter

de

Digitized by Google

de l'argent ; qu'immédiatement après avoir reçu cet argent, il ait juré de ne l'avoir point touché, lorſqu'il a ſigné qu'il l'avait touché : il n'eſt pas probable que, poſſeſſeur de tant d'or, il ait refuſé de donner une légère rétribution à une courtière qui lui aurait en effet procuré trois cents mille livres, et que par ce refus étonnant il ſe ſoit plongé dans un tel précipice.

Il eſt bien plus naturel de ſoupçonner un jeune homme ſortant de l'étude d'un procureur, aſſocié avec un cocher, avec un homme plus vil encore, connu ſeulement dans cette affaire par une maladie honteuſe, avec un tapiſſier devenu ſolliciteur de procès.

Si le public prononce entre des vraiſemblances, il penſera que ce jeune homme fin et hardi a profité de l'imprudente facilité d'un officier qui a donné ſes reçus en attendant ſon argent.

Ajoutez à ces préſomptions l'abſurdité d'une ſomme d'environ cent mille écus donnés autrefois à la grand'mère par un *Chotard*, mort inſolvable, et remis à la même vieille par un *Gillet* qui n'exiſtait plus. Joignez-y l'abſurdité ridicule de porter à pied, en treize voyages, une ſomme conſidérable et qu'on pouvait ſi aiſément tranſporter dans une voiture.

Digitized by Google

Ces probabilités, toutes puissantes qu'elles sont, ne sont pas des preuves péremptoires pour les juges ; elles indiquent la vérité et ne la démontrent pas. On a vu même quelquefois cette vérité, qu'on cherche avec tant de soin démentir en se montrant, toutes les vraisemblances qu'on avait prises pour elle. Des billets à ordre en bonne forme font disparaître toutes les apparences contraires. Vous êtes d'un âge mûr, vous êtes père de famille, vous avez promis de payer trois cents vingt-sept mille livres, valeur reçue. Payez-les, comme vous consentez de payer les douze cents francs que vous avez reçus du même prêteur. La dette est pareille : la loi est précise. On ne plaide point contre sa signature en alléguant de simples probabilités.

Ceux qui sont persuadés que l'officier n'a point reçu les cent mille écus qu'on lui demande, avec l'intérêt usuraire de 27000 livres, diront : Il est vrai qu'en général on ne peut rien opposer à une promesse *valeur reçue ;* ce mot seul est la preuve légale de la dette. Mais si un homme a fait un billet valeur reçue de cent mille écus à un mendiant, fera-t-il obligé de les payer ? non sans doute. Pourquoi ? c'est que la loi ne juge une promesse payable que parce qu'elle présume l'argent reçu en effet. Or elle ne

Digitized by Google

peut préſumer que cette ſomme ait été reçue de la main d'un mendiant.

Il s'agit donc ici de voir s'il eſt auſſi probable que l'officier n'a point reçu cent mille écus de la pauvre famille du troiſième étage, qu'il ſerait probable que cet autre homme n'aurait point touché ces cent mille écus de la main d'un gueux qui demandait l'aumône.

Voilà comme peuvent raiſonner les partiſans de l'officier.

Les partiſans de la famille du troiſième étage répondront que la comparaiſon n'eſt point admiſſible, qu'on ne voit point de mendiant riche de cent mille écus, mais qu'on a vu plus d'une fois de vieilles avares poſſéder beaucoup d'or dans leur coffre. Ils diront que la loi ne force perſonne à montrer l'origine de ſa fortune ; que la famille du prêteur n'a découvert la ſource de ſa richeſſe que par ſurabondance de droit ; que ſi chaque citoyen était obligé de faire voir d'où il tient l'argent qu'il a prêté, on ne prêterait plus à perſonne, que la ſociété ſerait diſſoute. Malheur, diront-ils, aux imprudens majeurs qui font des billets à ordre mal à propos ! Eût-on promis quatre millions à un pauvre de l'hôpital, valeur reçue, il faudrait les payer à l'échéance, ſi on les avait.

Maintenant que penſera l'homme impartial et déſintéreſſé ?

Digitized by Google

Ne croira-t-il pas qu'il faut une preuve victorieuse pour annuller des billets de 327000 livres à ordre, et que les juges sont ici réduits à forcer par une enquête sévère les accusés à faire devant eux le même aveu qu'ils ont fait devant un commissaire, c'est-à-dire, de confesser qu'ils n'ont jamais prêté cent mille écus ?

Cet aveu arraché par la justice est-il la seule pièce qui puisse détruire une promesse par écrit ?

Les avocats des deux parties se contredisent hautement ; l'un assure que la grand'mère était très-riche, qu'elle vivait avec splendeur, qu'elle était servie à Vitri en vaisselle d'argent ; que son petit-fils a bien voulu faire cinq lieues à pied pour porter cent mille écus sous sa redingote à un homme qu'il voulait obliger ; que ses témoins sont très-honnêtes gens, au-dessus de tout reproche ; que leur solliciteur, qui a eu la complaisance d'acheter cet étrange procès en exigeant cent quinze mille livres, et de se réduire ensuite à soixante mille, est un très-rare exemple de générosité ; que les courtières qui ont conduit cette affaire sont très-vertueuses.

L'autre proteste que la grand'mère subsistait de l'infame métier de prêter sur gages ; que le jeune homme aux treize voyages n'en a fait qu'un seul ; que ses témoins sont de vils fripons ; que le solliciteur est un homme qui

Digitized by Google

prête sur gages ouvertement, et qui n'a offert son ministère à la vieille que parce qu'il est du même métier qu'elle; qu'il a été autrefois laquais, ensuite tapissier, et qu'enfin les courtières avec lesquelles la famille prêteuse était liée, avaient une conduite digne de leur profession.

J'ajouterai qu'il y a présentement dans ma maison un domestique de livrée qui assure avoir dîné plusieurs fois avec le jeune homme aux cent mille écus, qui aspirait à une place de magistrat. Il m'a dit devant témoins, que des deux sœurs de ce magistrat, l'une travaillait en broderie pour les marchands du pont-au-change, l'autre était couturière; que la grand'mère prêtait sur gages par des tiers; mais que du reste il n'avait jamais entendu faire aucun reproche à la famille.

Parmi tant de contradictions, il est évident que les interrogatoires peuvent seuls jeter du jour sur tant d'obscurités.

Décidez, Messieurs: vous êtes justes, éclairés, appliqués et sages. Mais quelle pénible fonction de se priver du sommeil et de toutes les consolations de la vie pour la consumer à résoudre tous les problêmes que la cupidité, l'avarice, la perfidie, la méchanceté accumulent continuellement sous vos yeux! Vous seriez bien plus à plaindre que les plaideurs, si vous n'étiez soutenus par la noblesse de votre ministère.

Digitized by Google

NOUVELLES PROBABILITÉS

EN FAIT DE JUSTICE,

Dans l'affaire d'un maréchal de camp et de quelques citoyens de Paris.

NON-SEULEMENT il s'agit dans ce procès étonnant d'une somme de cent mille écus, sans compter les frais immenses; non-seulement l'affaire est criminelle; mais l'honneur y est en péril encore plus que la fortune. C'est le public qui est juge souverain de l'honneur : il faut donc que le public soit parfaitement instruit.

Tous les faits avancés par les avocats des deux parties sont contradictoires, ils allèguent des raisons non moins opposées; il y a des témoins de part et d'autre; chacun des plaideurs traite les témoins qui ne sont pas favorables de subornés et de parjures. Les deux adversaires se disent l'un à l'autre : Vous me volez cent mille écus.

Le prêteur crie à l'emprunteur : Je vous ai apporté chez vous, le 23 septembre 1771, douze mille quatre cents vingt-cinq louis d'or en treize voyages à pied, pour rendre cette négociation secrète selon vos vues; j'ai couru pendant cinq lieues pour vous donner tout le bien de mon aïeule.

Digitized by Google

C'eſt un menſonge auſſi impudent que ridicule, répond l'emprunteur : je n'ai reçu de vous que douze cents francs, dans votre chambre ; c'était le 24 ſeptembre.

Mais voilà vos billèts à ordre ſignés de vous, lui réplique le prêteur. Voilà plus encore, s'il eſt poſſible ; reconnaiſſez cette promeſſe que vous me fites, le 24 ſeptembre, d'accepter les conditions auxquelles je vous feſais prêter ces cent mille écus. Vous approuvâtes par écrit mon opération, vous vous engageâtes, ce jour du 24, à me faire vos billets dès que vous auriez reçu l'argent ; vous l'avez reçu ; oſez-vous bien réclamer contre vos deux ſignatures ?

Votre fourberie eſt auſſi inſolente qu'abſurde, répond l'emprunteur. Il eſt impoſſible que vous m'ayez compté cent mille écus le 23 ſeptembre comme vous le dites, ſi je vous ai ſigné le 24 que je vous ferais mes billets dès que j'aurais l'argent. Cela ſeul manifeſte votre manœuvre criminelle.

Le prêteur ne s'intimide pas. Il répond : Cette pièce ne peut me nuire, elle était reſtée entre vos mains, c'eſt vous qui l'avez remiſe entre celles des juges ; elle eſt écrite par votre ſecrétaire, et non par moi, vous l'avez ſignée du jour qu'il vous a plu. J'ai d'autres pièces aſſez victorieuſes pour vous

Digitized by Google

confondre ; j'ai vos quatre billets pour trois cents mille livres et les intérêts, à l'ordre de ma grand'mère : un maréchal de camp ne m'aurait pas fait ces billets s'il n'avait reçu la somme. Ces titres inconteſtables reçoivent un ſurcroît de force par les dépoſitions de quatre témoins qui m'ont vu compter l'or, et le porter.

Il eſt évident que ce ſont de faux témoins, lui-dit le gentilhomme inculpé. Votre grand'-mère, au profit de laquelle vous m'avez fait donner mes billets à ordre, m'était abſolu-ment inconnue ; vous me dîtes dans votre chambre que cette femme était la veuve d'un banquier à laquelle une compagnie devait les trois cents mille livres que vous promettiez de me faire prêter. Vous étiez mon courtier, et non mon prêteur ; vous m'avez trompé en tout ; il ſe trouve que cette prétendue créancière d'une prétendue compagnie eſt votre grand'mère qui prête un peu d'argent ſur gages, et que vous avez engagé toute votre famille dans votre four-berie.

Le prêteur inſiſte : Quoi ! vous ne me fites pas chez vous treize billets au nom de ma grand'mère, le 23 ſeptembre, jour auquel je vous apportai dans mes poches douze mille quatre cents vingt-cinq louis d'or en

treize

Digitized by Google

treize voyages ! et le lendemain vous ne vîntes pas chez moi changer vos treize billets contre quatre autres que vous fites ſur ma table ?

Rien n'eſt plus faux, ni plus mal imaginé, ni plus extravagant, ni plus incroyable, dit le gentilhomme ; je vous ai fait chez vous, le 24 ſeptembre, quatre billets montant à la la ſomme de 327000 livres pour le principal et les intérêts ; je vous confiai ces billets ſur leſquels vous ne me les avez jamais données ; vous ne pouviez jamais les avoir ; vous me volez par une friponnerie avérée que vous déguiſez par les plus groſſiers menſonges.

C'eſt vous qui me volez indignement, réplique l'autre, et on voit plus de gentilshommes chargés de dettes trahir leur honneur pour ne les point payer, qu'on ne voit de familles bourgeoiſes comploter de voler au péril de leur vie un gentilhomme, et ſur-tout un gentilhomme obéré.

Ce procès étrange, entre un maréchal de camp et des citoyens obſcurs devient bientôt une querelle entre la nobleſſe et la bourgeoiſie : tout Paris prend parti ; tous les eſprits s'aigriſſent ; plus on inſtruit la cauſe et plus les préventions, les contradictions, les animoſités augmentent des deux côtés.

Digitized by Google

On recherche toute la vie de ſon adverſaire, on ne convient ſur rien; on empoiſonne toutes ſes actions, on ſe blanchit pour le noircir; il y a pourtant de part ou d'autre une fraude manifeſte; tranchons le mot, un crime honteux. Les juges pourront prononcer ſeulement ſur les pièces, ſur les témoignages, ſur la loi; l'honneur eſt d'une autre eſpèce. Il dépend de l'opinion publique, et cette opinion ne peut être que le réſultat des probabilités.

Il ſe peut qu'un homme ſoit juſtement condamné par les lois à payer ce qu'il ne doit pas, ſi on produit ſes propres billets ſignés de lui avec trop de facilité, ſi des témoins ou trompés ou trompeurs perſiſtent à le charger, et ſur-tout ſi, dans le cours de l'affaire, il a fait ou occaſionné malheureuſement quelques démarches contraires aux lois. Mais alors en perdant ſon argent, il ne peut perdre ſa réputation; il ne portera que la peine d'une imprudence.

Réſumons donc ici les principales probabilités qui peuvent déterminer le public. Peut-être ces vraiſemblances accumulées, et portées juſqu'à un degré approchant de la conviction, ne ſeront pas mépriſées par les juges mêmes.

1°. Il paraît très-vraiſemblable que ni le

Digitized by Google

prêteur, ni ſon aïeule, ni ſa famille n'ont jamais pu diſpoſer de cent mille écus. On a vu de vieilles avares très-riches ; mais plus on eſt avare, moins on prête tout ſon bien à un militaire chargé de dettes. Une telle imbécillité ſerait auſſi incroyable que le roman de la fortune de cette grand'mère qui eſt un principal perſonnage dans l'affaire.

2°. Ce jeune homme, ſon petit-fils, qui prétend avoir prêté tout le bien de ſon aïeule ; ce jeune homme achevant ſon droit par bénéfice d'âge, paſſant ſa vie dans les ſalles d'armes et avec des gens de la lie du peuple, ne peut guère avoir eu aſſez de crédit pour faire prêter ces cent mille écus par d'autres.

3°. On allègue qu'il eſt docteur ès lois, qu'il a été très-bien élevé et à grands frais, et que ſon aïeule allait lui acheter une charge de magiſtrat : mais quel magiſtrat qu'un homme qui écrit ce qu'on va lire !

Il ne ſera pas dit qu'un honnête homme comme moi paſſe pour avoir eſcroqué des titres qui ne lui ſont pas dus, et que pour le tout à droit de mon voiſin le qualifiant de f... fripon on lui couperait le viſage. (a)

(a) Voyez les Mémoires du ſieur *la Ville*.

Digitized by Google

Monſieur, je vous prie de m'obliger de ſuivre de point en point la lettre que j'ai eut l'honneur de vous écrire.

J'eſper que quelque jour vous connoiteroit nôtre innocence, et que vous ne pouroit point vous empêché de me plaindre, &c. Vous verrez l'extirpation d'honneur que vous voulez me faire.

Vous ſerez obligé de me réparer.

Vous cherchez a en pauſer a une pauvre femme.

De telles expreſſions, une telle orthographe ne ſont pas d'un homme élevé ſi noblement, et qui pouvait avoir une charge de conſeiller au parlement, lorſqu'on les vendait encore. *Loquela tua manifeſtum te facit.* Et les habitudes, les liaiſons d'un tel homme avec des cochers et des laquais, ſuffiſent pour le rendre très-ſuſpect. Il faut avouer que ces premières probabilités contre lui ſont aſſez fortes.

4°. L'hiſtoire qu'il fait de treize voyages conſécutifs à pied, pour porter ſecrétement de l'or, le 23 ſeptembre, au même gentilhomme auquel il donne publiquement un ſac d'argent le lendemain, eſt ſi dénuée de vraiſemblance, ſi contradictoire, ſi oppoſée au ſens commun, ſi extravagante, qu'elle ne ſerait pas ſoufferte dans le roman le plus ridicule et le plus incroyable. Cela ſeul peut indigner tout homme impartial qui ne cherche que la vérité.

Digitized by Google

5°. Quand l'officier général, qui s'eſt ſi triſtement compromis avec de tels perſonnages, qui s'eſt rabaiſſé juſqu'à s'expoſer à recevoir des lettres offenſantes d'une courtière et de ce docteur ès lois, s'abaiſſe encore en allant implorer le magiſtrat de la police contre ſes propres billets; quand les menaces des délégués de ce magiſtrat forcent le docteur et ſa mère à faire l'aveu de leur crime; quand tous deux, ſans être contraints, ſignent chez un commiſſaire que l'hiſtoire des treize voyages eſt fauſſe; que jamais le gentilhomme n'a reçu les cent mille écus; qu'on ne lui a prêté que douze cents livres; alors tout ſemble éclairci. Il n'eſt pas dans la nature (je le répète ici) qu'une mère et un fils avouent qu'ils ſont coupables, quand un péril inévitable ne les y force pas.

Je veux que deux délégués de la police aient outre-paſſé leurs pouvoirs; qu'un procureur nommé pour examiner l'affaire et en rendre compte, ſe ſoit érigé mal à propos en juge; qu'il ait fait prêter ſerment; qu'un autre officier de la police ait traité la mère et le fils avec dureté, ils ſont en cela très-répréhenſibles; mais leur faute n'a rien de commun avec le crime avoué par la mère et le fils. On s'eſt écarté de la loi avec eux; mais ils n'ont pas moins fait leur aveu léga-

Digitized by Google

lement devant un commiſſaire ; ils ne l'ont pas moins fait librement ; ils pouvaient aiſément proteſter devant ce commiſſaire contre les vexations illégales de ces deux hommes ſans caractère. Plus on avait exercé contre eux de violences, plus ils étaient en droit de demander hautement une juſtice qu'on ne pouvait leur refuſer.

Le fils et la mère diſent qu'on les a battus chez le procureur. Je veux que la choſe ſoit vraie ; c'eſt pour cela même qu'ils devaient crier à la tyrannie. Quel eſt l'homme qui ſignera en juſtice qu'il eſt un ſcélérat, parce qu'on l'a maltraité ailleurs ? quel homme conſentira à perdre librement d'un trait de plume cent mille écus, parce qu'on aura précédemment uſé de quelque violence envers lui ? c'eſt à peine ce qu'il pourrait faire s'il était appliqué à la torture.

Mais qu'une mère et un fils, un docteur ès lois, ſignent ainſi leur condamnation quand ils ſont innocens ; qu'ils ſe dépouillent eux-mêmes de tous leurs biens, c'eſt de quoi il n'y a pas un ſeul exemple, la force de la vérité, et le trouble qui ſuit le crime, peuvent ſeuls arracher un tel aveu.

Cet aveu juridique paraît être le dénouement de toute l'affaire ; il ne peut avoir été dicté par cette crainte que les juriſconſultes

Digitized by Google

appellent *metus cadens in conſtantem virum.* Ce n'était qu'en niant leur crime, non pas en le confeſſant, que la mère et le fils pouvaient ſe mettre en ſureté : ils n'avaient rien à redouter que leur propre confeſſion, et ils la font! tant le premier remords attaché au crime en préſence d'un ſeul homme de loi les a tranſportés hors d'eux-mêmes, et leur a ôté cette fermeté qui eſt rarement inébranlable !

Ce qui doit ſur-tout faire penſer que cet aveu était très-ſincère, c'eſt qu'il eſt articulé expreſſément par leurs avocats, que le docteur ès lois dit aux délégués de la police qui l'interrogeaient : *Je ſignerai, ſi l'on veut, que j'ai volé tout Paris.*

Certainement un tel diſcours n'eſt point celui de l'innocence : c'eſt plutôt celui du crime et de la baſſeſſe. On ne dit point : *Je ſignerai que j'ai volé tout Paris*, quand on peut ſauver cent mille écus qui nous appartiennent, et échapper aux galères en ne ſignant rien.

6°. Pluſieurs jours après ils paraiſſent avoir eu le temps de reprendre leurs eſprits, ils ſe ſont raffermis, on leur a donné des conſeils. On voit tout d'un coup paraître ſur la ſcène un nommé *Aubourg*, autrefois domeſtique, puis tapiſſier, et maintenant prêteur

ſur gages ; il achète de la grand'mère ce procès funeſte ; il s'engage à le pourſuivre à ſes frais. Ainſi dans toute cette affaire, il y a d'un côté des prêteurs et des prêteuſes ſur gages, des entremetteuſes, des courtières ; et de l'autre eſt un officier général endetté, qui cherchait à rétablir ſes affaires par un emprunt. De quel côté eſt la vraiſemblance la plus favorable ?

7°. Le teſtament de la grand'mère du docteur ès lois, qui paraît au premier coup d'œil un témoignage terrible contre l'officier général, ſemble, quand il eſt examiné de près, une nouvelle preuve du crime du docteur ès lois. La grand'mère avait dit auparavant, et ſon petit-fils l'avait dit avec elle, que ſa fortune entière conſiſtait en trois cents mille livres : on aſſurait que cette fortune venait d'un fidéicommis de ſon mari, et que ſon argent, auquel elle n'avait point touché pendant trente années, lui avait été remis par un nommé *Chotard*, qu'on prétend être mort inſolvable.

Cependant elle déclare dans ſon teſtament qu'elle a prêté et avancé à ſa fille, mère du docteur ès lois, deux cents mille livres argent comptant, outre ces cent mille écus qu'elle réclame.

Elle aſſurait avant ce teſtament qu'elle

Digitized by Google

avait toujours caché ſon bien à ſa fille ; et maintenant voici deux cents mille francs qu'elle lui a donnés. On voit une femme qui ſubſiſtait à peine d'une induſtrie honteuſe, et qui meurt dans un galetas, riche de cinq cents mille livres au lieu de trois cents mille. Ou elle a menti toute ſa vie, ou elle ment à l'heure de la mort.

Elle déclare *qu'elle a prêté à l'officier général trois cents mille livres qui lui ont été portées en or par ſon petit-fils, en pluſieurs voyages ;* et cependant elle n'en a rien vu. Elle confirme le marché qu'elle a fait de ſon procès avec le nommé *Aubourg*, prêteur ſur gages : preſque tout ſon teſtament reſſemble à un plaidoyer dicté par une partie intéreſſée.

Cette pièce enfin, jointe à toutes les préſomptions contre la famille des accuſés, ſemble mettre toutes les probabilités du côté de l'officier général, et contre les prétendus prêteurs.

Si tout cela n'eſt pas une preuve démonſtrative en juſtice, c'en eſt une très-forte en morale. Il n'y a, je crois, perſonne qui puiſſe ſe perſuader ſur cet expoſé que le maréchal de camp ait ourdi la trame la plus noire, pour voler trois cents mille livres à une pauvre famille, obſcurément reléguée dans un troiſième étage de la rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

Pour que cet officier, cet ancien gentilhomme, ce père de famille, fût coupable d'une lâcheté si atroce, il faudrait qu'il eût raisonné ainsi :

Je suis endetté, je vais, pour me libérer, emprunter cent mille écus d'une famille qui paraît très-peu riche. Dès que je les aurai, je jurerai ne les avoir point reçus. J'accuserai la famille d'avoir exigé mes billets pour les négocier, et de ne m'avoir point donné d'argent. Je ferai mettre cette famille au cachot ; je pourrai la faire punir d'une peine afflictive, et je jouirai de tout son bien que je lui aurai volé. Pour mieux faire réussir mon horrible dessein, je refuserai de payer cent écus à la courtière qui m'aura fait prêter cette somme immense : par-là je la soulèverai contre moi, et je m'exposerai à être perdu.

Il ne paraît pas possible qu'un homme qui n'a pas l'esprit aliéné conçoive un projet si fou, et qu'un homme qui n'a jamais commis de crime commence par un crime si infame.

Une telle démarche aurait été aussi inutile qu'abominable et dangereuse. S'il eût en effet touché cent mille écus, il n'avait qu'à les garder, se taire, et ne les point payer à l'échéance, quitte pour dire enfin au docteur ès lois : Mon bien est en direction, pourvoyez-vous envers mes autres créanciers, vous ne pouvez être payé qu'après eux.

Digitized by Google

Cette marche était simple, aisée et sûre, s'il avait voulu agir avec mauvaise foi. Il semble évident qu'il ne peut être coupable de la manœuvre déshonorante et absurde dont on l'accuse.

Comment donc cette querelle si funeste a-t-elle pu s'élever? comment ce procès si compliqué a-t-il pu se former? ne pourra-t-on pas enfin trouver la solution de ce problême?

Voici comme il semble que tout s'est passé. Ce gentilhomme cherche à emprunter de l'argent, il met en campagne des courtières. Une d'elles, qui est liée avec la grand'mère du docteur ès lois, s'adresse à lui. Celui-ci prête douze cents francs à l'officier qui en avait un besoin pressant, et lui fait espérer de lui négocier cent mille écus. Donnez-moi vos billets, lui dit-il, vous ne payerez que six pour cent d'intérêt, et dans quelques jours vous aurez votre argent.

Le gentilhomme, aveuglé par cette promesse, prend le jeune docteur ès lois pour un homme simple, il l'est lui-même; il signe sa ruine dans l'espérance d'avoir de l'argent. Au bout de deux jours il entre en défiance. Le docteur qui en est instruit, et qui craint la police, n'a d'autre ressource que de la prévenir. Il s'adresse, lui et sa grand'mère, au lieutenant-criminel. Cette démarche même

Digitized by Google

paraît celle d'un homme égaré, car il demande qu'on faiſiſſe chez l'officier les cent mille écus qu'il dit avoir prêtés : mais de quel droit peut-on faire ſaiſir un argent dont le payement n'eſt pas échu ? Et ſi l'officier veut abuſer de cet argent, s'il l'a détourné, comment le trouvera-t-on ?

Le gentilhomme, de ſon côté, dès qu'il eſt sûr que le docteur l'a voulu tromper, court chez le lieutenant de police, et demande qu'on oblige les délinquans à reſtituer des billets dont ils n'ont point donné la valeur. Toute cette marche eſt naturelle, et s'explique aiſément.

L'autre au contraire eſt incompréhenſible. Il faut ſuppoſer d'abord cent mille écus donnés ſecrétement à une pauvre femme depuis plus de trente ans, cachés pendant tout ce temps à une famille entière, tirés enfin d'une armoire, prêtés au haſard à un officier chargé de dettes.

Le docteur a fait environ cinq lieues à pied, pour porter cette ſomme en ſecret à un homme qu'il n'a vu qu'une fois. Enfin ces cent mille écus, ſi long-temps ignorés, ſe trouvent tout d'un coup portés à cinq cents mille livres par le teſtament de la grand'-mère. De ces cinq cents mille livres, il y en a eu deux cents mille données à la mère du

Digitized by Google

docteur, laquelle n'a pas de quoi vivre, et dont les filles gagnent leur vie par leur travail. Tout cela eſt ſi ſottement romaneſque, et d'une abſurdité ſi révoltante, qu'il n'y a pas moyen de l'examiner ſérieuſement.

L'honneur de l'officier paraît donc à couvert aux yeux de tout homme qui ne juge que ſuivant les lumières de la raiſon.

Il n'en eſt pas de même de la juſtice; elle a néceſſairement ſes formes et ſes entraves. Il faut des interrogatoires réguliers; de faux témoins préparés de longue main peuvent ne ſe pas démentir. L'officier a fait des billets payables à ordre; et quand les juges ſeraient perſuadés de ſon innocence, ils ſeraient forcés peut-être de le condamner à payer ce qu'il ne doit pas.

Il eſt vrai qu'il y a ſignature contre ſignature, preuve par écrit contre preuve par écrit. Il eſt vrai même que l'aveu du crime, ſigné par la mère et par le fils, a plus de poids dans la balance de la raiſon et de la ſimple équité, que n'en ont les billets du maréchal de camp; car il eſt très-naturel qu'un officier ébloui de l'eſpérance de rétablir ſa maiſon, et ſachant que la coutume eſt de confier aveuglément ſes billets aux agens de change accrédités, en ait uſé de même avec un jeune homme dont l'âge lui inſpirait

Digitized by Google

quelque confiance, et qui lui prêtait même douze cents francs pour le mieux tromper. Mais assurément il n'est point vraisemblable que la vieille grand'mère ait eu cent mille écus par fidéicommis ; qu'elle les ait gardés plus de trente ans sans les placer ; qu'elle les ait prêtés à un officier sans le connaître ; que son petit-fils les ait portés à pied en treize voyages l'espace de cinq lieues, &c.

Il se pourrait à toute force que le juge, obligé de décider, non sur ces raisons, mais sur des billets en bonne forme, sur les dépositions de témoins aguerris, qui ne se démentiraient pas, condamnât malgré lui le maréchal de camp. Mais il paraît que le public éclairé doit l'absoudre, puisque ce public est le seul juge qui préfère le fond à la forme. Si l'officier est condamné, il ne le sera que pour l'imprudence avec laquelle il a remis pour cent mille écus de billets, avec les intérêts à six pour cent, entre les mains d'un jeune inconnu sans crédit et sans aveu, comme s'il les avait confiés à l'agent de change le plus opulent et le plus accrédité de Paris. C'est une faute d'attention ; mais elle est celle d'un cœur noble : c'est l'imprudence d'un moment ; mais elle ne peut déshonorer personne. Il est même encore très-possible que la justice prononce comme le public : il est

Digitized by Google

vraiſemblable qu'elle trouvera dans la forme, comme dans le fond, de quoi juſtifier l'officier.

L'auteur de ce petit écrit n'a nul intérêt dans cette affaire. Il n'a jamais vu aucune des parties, ni aucun des avocats; mais il aime la vérité. Il eſt indigné de toutes les calomnies ſous leſquelles il a vu ſouvent ſuccomber l'innocence. Il croit qu'un honnête homme ne peut mieux employer ſon loiſir qu'à démêler le vrai dans une affaire qui eſt ſi eſſentielle pour pluſieurs familles, ſur-tout pour une maiſon qui a ſi long-temps ſervi le roi dans ſes armées. Il a tâché de réſoudre un problême difficile; et certes ce problême eſt plus important que pluſieurs queſtions de philoſophie, dont il ne peut réſulter aucune utilité pour le genre humain.

Digitized by Google

REPONSE

A L'ECRIT D'UN AVOCAT,

INTITULÉ : *Preuves démonſtratives en fait de juſtice.*

UN avocat qui ne ſe nomme pas, et c'eſt un funeſte préjugé contre lui, écrit un libelle diffamatoire contre M. de *Morangiés* et contre moi, ſous ce titre moins modeſte que le mien : *Preuves démonſtratives*, &c. libelle dans lequel aſſurément rien n'eſt démontré que le déſir cruel de diffamer et de nuire. Il me demande de quel droit j'ai écrit en faveur de M. de *Morangiés*. Je lui réponds : Du droit qu'a tout citoyen de défendre un citoyen ; du droit que me donne l'étude que j'ai faite des ordonnances de nos rois et des lois de ma patrie ; du droit que me donnent des prières auxquelles j'ai cédé, de la conviction intime où j'ai été et où je ſuis juſqu'à ce moment de l'innocence de M. le comte de *Morangiés ;* de mon indignation contre les artifices de la chicane, qui accablent ſi ſouvent l'innocence. Je pouvais, Monſieur, exercer comme vous la noble profeſſion d'avocat. Je pouvais même être votre juge, ainſi que le

ſont

Digitized by Google

ſont mes parens. Si j'ai préféré les belles-lettres, ce n'eſt pas à vous qui les cultivez à me le reprocher.

Oui, Monſieur, je crois M. de *Morangiés* malheureux et innocent, peut-être mal conſeillé d'abord dans cette affaire épineuſe; peut-être inconſidérément ſervi par un commis de police trop livré à ſon zèle; ayant contre lui la famille entière *Verron*, et tous ceux qui ont pris le parti de cette famille, et une faction nombreuſe. Mais pourquoi le chargez-vous d'injures et d'opprobre avant le jugement? Pourquoi dites-vous d'un maréchal de camp (page 51) *qu'il n'eſt qu'un fourbe mal-adroit, et qu'il n'a reçu de la nature que de médiocres diſpoſitions pour être fauſſaire?*

Pourquoi lui dites-vous: (page 55) *Vous mentez impudemment?*

Et dans la même page, qu'il *ameute toutes les bouches impures qui veulent le ſervir?*

Pourquoi enfin pouſſez-vous l'atrocité, (page 86) juſqu'à vous ſervir deux fois du terme de fripon? Il était, dites-vous, un *fripon, de ſon aveu et du mien.* Quoi! vous qui n'auriez pas eu la hardieſſe de lui manquer de reſpect en ſa préſence, vous lui dites dans un libelle ces odieuſes injures que vous tremblez de ſigner, et vous faites conſulter ce libelle comme l'ouvrage d'un avocat!

Digitized by Google

Ainſi vous offenſez doublement l'honneur de votre corps en n'oſant pas paraître, et en oſant ſouiller de ces infames opprobres un mémoire que vous rendez juridique, en l'appuyant d'une conſultation.

Vous ne vous contentez pas de cet excès qui fait tant de tort à votre cauſe ; vous joignez ce que la bouffonnerie a de plus vil à ce que l'emportement a de plus groſſier.

Vous commencez dans une affaire capitale, où il s'agit de l'honneur et de la fortune de deux familles, et peut-être des peines les plus rigoureuſes ; vous commencez, dis-je, par annoncer que *vous ne dînez point chez Fréron ;* vous plaiſantez ſur les *Calas* et ſur *Lavaiſſe :* quel ſujet de raillerie ! Vous prenez *Lavaiſſe* pour le gendre de *la Beaumelle*, ſans être le moins du monde au fait des choſes mêmes dont vous parlez, et que vous voulez tourner en ridicule. Vous prenez des pirates pour des corſaires ; vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit ; vous raillez indécemment ſur l'affaire criminelle la plus ſérieuſe ; vous transformez le ſanctuaire de la juſtice, tantôt en un canton des halles, tantôt en un théâtre de la foire. Ce n'eſt pas ainſi qu'en a uſé M. *Vermeil*, le véritable avocat de la cauſe dans laquelle vous vous êtes intrus pour la gâter.

Digitized by Google

Quoi ! Monsieur, vous voulez intéresser pour le sieur *du Jonquay ;* vous voulez arracher des larmes en faveur d'un homme que vous peignez vertueux et opprimé, et vous le faites parler comme un farceur qui cherche à faire rire la canaille ! Ah ! Monsieur, souvenez-vous qu'il faut avoir le style de son sujet : c'est un devoir qui est bien rarement rempli. Songez qu'*Horace* n'a point dit : *Si vis me flere, ridendum est primùm ipsi tibi.*

On vous pardonnerait de déguiser des faits peu favorables, d'essayer de faire valoir les choses les plus frivoles, de répondre par des parallogismes ridicules aux raisons les plus solides ; de crier que vous avez prouvé ce que vous n'avez point prouvé, et que vous avez détruit ce qui n'est point détruit. Vous pouvez donner au mensonge l'air de la vérité, et à la vérité les couleurs du mensonge, vous épuiser en vaines déclamations sur des faits qui n'ont aucun rapport au fond de l'affaire, et courir rapidement sur les faits les plus graves qui déposent contre vous. Cette méthode n'est pas honorable, sans doute ; elle est tolérée pour le malheur des hommes. Mais j'ose dire que nous retombons dans les siècles de la plus épaisse barbarie, s'il est permis désormais de souiller le barreau par des injures et par des farces. La justice

tranquille et sévère, assise sur le trône de la vérité, veut que tous ceux qui participent en quelque sorte à son ministère auguste, tiennent quelque chose de sa gravité et de sa décence.

Vous avez voulu, dans cette cause, soulever le peuple contre la noblesse, et en faire une affaire de parti; vous avez voulu peindre un gentilhomme qui se plaint d'avoir été surpris, comme un tyran appuyé du pouvoir despotique pour opprimer de pauvres innocens. Vous vous y êtes bien mal pris. Il se trouve, par votre mémoire, que c'est l'homme de qualité qui est opprimé, et que ce sont les pauvres citoyens qui insultent. Je vois que dans cette affaire on affecte d'envisager M. de *Morangiés* comme un homme puissant qui accable du poids de sa grandeur une famille obscure. M. de *Morangiés* est bien loin d'être un homme puissant; c'est un brave gentilhomme, un bon officier comme tant d'autres; et dans de telles affaires, c'est le peuple qui est puissant, c'est lui qui s'ameute, c'est lui qui crie, c'est lui qui soulève mille praticiens, c'est lui qui fait retentir mille voix: les gens de qualité se taisent.

M. de *Morangiés* est très-malheureux, sans doute, de s'être humilié jusqu'à recevoir des lettres insultantes d'une courtière et de *du*

Digitized by Google

Jonquay. Il eût mieux valu cent fois vivre obscurément dans une de ses terres jusqu'au payement de ses dettes : que dis-je ? il eût mieux valu vivre de pain de munition sur la frontière, dans une garnison, que d'avoir quelque chose à disputer avec des prêteuses sur gages, et de chercher en vain dans Paris de malheureuses ressources qui finissent toujours par ruiner un homme de qualité.

Mais M. le comte de *Morangiés* est encore plus à plaindre de s'être exposé à essuyer de vous des opprobres que votre sang ne réparerait pas.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, attendons, vous et moi, respectueusement le résultat des interrogatoires et de toute la procédure. Quelque jugement qu'on porte, il sera juste, parce qu'il sera fondé sur la loi. Un arrêt nous révélera peut-être ce que sont devenus ces cent mille écus, donnés autrefois secrétement à la veuve *Verron* par un banqueroutier, transportés secrétement à Vitry-le-Brûlé par la veuve, reportés secrétement de Vitry dans la rue Saint-Jacques, et portés à pied secrétement chez M. de *Morangiés*. Je souscris d'avance à l'arrêt que le parlement prononcera. Si M. de *Morangiés* est déclaré convaincu et coupable, je le crois alors coupable. Si ses

Digitized by Google

adverſaires ſont déclarés innocens, je les tiens innocens.

Mais je ſoutiendrai toujours qu'il ſerait poſſible que M. de *Morangiés* fût condamné juſtement par les formes à payer les cent mille écus et les dépens, quoiqu'il ne dût rien dans le fond; au lieu qu'il eſt impoſſible que les *Verron* ſoient diſculpés, s'ils ſont condamnés. D'où vient cette grande différence entre M. de *Morangiés* et ſes adverſaires? La voici.

C'eſt que M. de *Morangiés* a fait malheureuſement des billets d'une forme très-légale qui parlent contre lui. Et ſi le déſaveu de *du Jonquay* et de ſa mère a été fait dans une forme illégale, ſi des témoins intéreſſés perſiſtent dans leurs témoignages, toutes les apparences ſont alors contre M. de *Morangiés*, quoique le fond de l'affaire ſoit pour lui. Le roman des cent mille écus de la *Verron*, ſoutenu par les formes, l'emportera ſur la vérité mal conduite; ce qui ſerait un grand et fatal exemple.

Si, au contraire, la famille *Verron* perdait ſon procès, elle le perdrait probablement parce qu'on aurait des preuves judiciaires plus claires que le jour de la nullité des billets de M. de *Morangiés*.

Digitized by Google

Or il me ſemble qu'on a beaucoup de preuves morales de la nullité de ces billets ; mais, pour les preuves légales, elles dépendent des procédures. Ces preuves morales ont paru victorieuſes dans l'eſprit du public impartial. Mais, je l'ai déjà dit, il faut que la loi conduiſe les juges.

Le Châtelet, ſaiſi d'abord de cette affaire, ſemblait n'écouter que les probabilités ; le bailliage du palais ſemble ne conſulter que les procédures. Les lumières réunies des chambres aſſemblées du parlement diſſiperont tous nos doutes. Ce tribunal, depuis qu'il eſt formé, n'a pas prononcé un ſeul arrêt dont le public ait murmuré.

Digitized by Google

LETTRE

DE M. DE VOLTAIRE

A MM. de la nobleſſe du Gévaudan, qui ont écrit en faveur de M. le comte de Morangiés.

A Ferney, 10 auguſte 1773.

MESSIEURS,

J'AI lu la lettre authentique par laquelle vous avez rendu juſtice à M. le comte de *Morangiés*. M. de *Florian*, mon neveu, votre compatriote, ancien capitaine de cavalerie, qui demeure à Ferney, aurait ſigné votre lettre, s'il avait été ſur les lieux. C'eſt l'honneur qui l'a dictée. Une partie conſidérable des cours de France et de Savoie, qui eſt venue dans nos cantons, a fait éclater des ſentimens conformes aux vôtres.

M. de *Florian* eſt en droit, plus que perſonne, de s'élever contre les perſécuteurs de M. de *Morangiés*, puiſqu'un de ſes laquais, nommé *Montreuil*, nous a dit vingt fois qu'il avait mangé ſouvent avec le ſieur *du Jonquay*, et qu'on lui avait propoſé de lui faire prêter de petites ſommes ſur gages par cette famille, qui

Digitized by Google

qui subsistait de ce commerce clandestin. Les juges auraient pu interroger ce domestique qui est à Paris. Il ne faut rien négliger dans une affaire si étonnante, et qui a partagé si long-temps la noblesse et le tiers-état.

Pour moi, j'ai fait déposer par-devant notaire la déclaration de cet homme. La vérité est trop précieuse en tout genre pour omettre un seul moyen de la découvrir, quelque petit qu'il puisse être. Je ne prétends point me mettre au rang des avocats qui ont plaidé pour et contre, et dont la fonction est de montrer dans le jour le plus favorable tout ce qui peut faire réussir leur cause, et d'obscurcir tout ce qui peut lui être contraire. Je n'entre point dans le labyrinthe des formes de la justice. Je ne cherche que le vrai. C'est de ce vrai seul que dépend l'honneur de la maison de *Morangiés;* il n'est point dans les mains d'une courtière, prêteuse sur gages, enfermée à l'hôpital; d'un cocher connu par des actions punissables; d'un clerc de procureur, filleul de cette courtière couverte d'infamie, et qui, retenu chez un chirurgien par la suite de ses débauches, prétend avoir vu ce qu'il n'a pu voir; il n'est point dans les intrigues d'un tapissier, nommé *Aubourg*, qui a osé, à la honte des lois, acheter ce procès comme on achète sur la

place des billets décriés qu'on eſpère faire valoir par les variations de la finance.

Cet honneur ſi précieux dépend de vous, Meſſieurs ; vous en êtes les poſſeſſeurs et les arbitres.

Je commence par vous dire hardiment que le roi, qui eſt la ſource de tout honneur, et qui l'eſt auſſi de toute juſtice, a décidé comme vous. Ce n'eſt point violer le reſpect qu'on doit à ce nom ſacré ; c'eſt au contraire lui témoigner le reſpect le plus profond que de vous répéter ce que ſa majeſté a dit publiquement : *Il y a mille probabilités contre une que M. de Morangiés n'a point reçu les cent mille écus.* Les ſeigneurs qui ont entendu ces paroles, me les ont redites ces paroles reſpectables, qui ſont ſans doute, du plus grand ſens et du jugement le plus droit.

En effet, comment ſerait-il poſſible que la dame *Verron* eût eu cent mille écus à prêter ? Comment cette veuve d'un courtier obſcur de la rue Quincampoix eût-elle reçu d'un banqueroutier, ſix mois après la mort de ſon mari *Verron*, par un fidéicommis de ce mari, deux cents ſoixante mille livres en or, et de la vaiſſelle d'argent que le défunt pouvait ſi bien lui remettre de la main à la main ? Comment ce *Verron* aurait-il confié ſecrétement à un étranger cette ſomme, en y

Digitized by Google

comprenant ſa vaiſſelle d'argent, dont la moitié appartenait à ſa femme par la coutume de Paris ? comment cette femme aurait-elle ignoré que ſon mari eût tant d'or et tant de vaiſſelle ; et par quelle manœuvre contraire à tous les uſages aurait-elle fait valoir cette ſomme chez un notaire, ſans qu'on ait retrouvé dans l'étude de ce notaire la moindre trace de cette manœuvre frauduleuſe ? Par quel excès d'une démence incroyable aurait-elle porté cet or dans une charrette à Vitry, au fond de la Champagne? Comment l'aurait-elle reporté enſuite à Paris dans une autre charrette, ſans que ſa famille en eût jamais le moindre ſoupçon, ſans que dans le cours du procès perſonne ne ſe ſoit aviſé de demander ſeulement le nom du charretier qui doit être enregiſtré, ainſi que ſa demeure ?

Après cette foule de ſuppoſitions extravagantes, débitées ſi groſſièrement pour prévenir l'objection naturelle que la veuve *Verron* ne pouvait poſſéder cent mille écus dans ſon galetas ; après, dis-je, ce ramas d'abſurdités, vient l'autre fable des mêmes cent mille écus portés par *du Jonquay* dans ſes poches à M. de *Morangiés*, en treize voyages à pied, l'eſpace de cinq à ſix lieues. Ce dernier excès de folie était le comble : et la nation en aurait partagé l'opprobre, ſi elle

Digitized by Google

avait pu croire long-temps ce long tiſſu d'impoſtures ſtupides qui font frémir la raiſon, et que cependant on s'efforça d'abord d'accréditer.

Ne diſſimulons rien, Meſſieurs : notre légèreté nous fait ſouvent adopter pour un temps les fables les plus ridicules ; mais à la longue la ſaine partie de la nation ramène l'autre. Je ne crains point de le dire : cette nation courageuſe, ſpirituelle, pleine de grâces, mais trop vive, aura toujours beſoin d'un roi ſage.

Cette affaire, auſſi affreuſe qu'extravagante, aurait fini en quatre jours, ſi les formalités néceſſaires de nos lois avaient pu laiſſer agir monſieur le lieutenant de police, dont le miniſtère s'exerce ſur les uſuriers, ſur les courtiers. Je ne parle pas ainſi pour le flatter : je n'ai pas l'honneur de le connaître ; et près de ma fin je n'ai perſonne à flatter, ni rois ni magiſtrats.

Je vous remettrai ſeulement ſous les yeux que monſieur le lieutenant de police, par ſes ſoins et par ſes délégués, était parvenu en un ſeul jour à faire avouer à *du Jonquay* et à ſa mère *Romain*, fille de la *Verron*, que jamais ils n'avaient porté cent mille écus à M. de *Morangiés*, qu'ils ne lui avaient prêté que douze cents francs. Non-ſeulement ils firent

Digitized by Google

cet aveu verbalement, mais ils le déclarèrent enſemble, après l'avoir déclaré ſéparément; non-ſeulement ils firent de vive voix cette déclaration authentique devant des juges et des témoins, mais ils la ſignèrent étant libres; ils la confirmèrent dans la priſon. Ils n'articulèrent pas cet aveu une ſeule fois, il ſortit cinq fois de leur bouche.

Voilà, Meſſieurs, le grand nœud, le ſeul nœud de cette affaire qu'on a voulu embrouiller par les tours et les retours de cent nœuds différens.

L'aveu formel, l'aveu irrévocable du délit de *du Jonquay* prévaudra-t-il ſur les billets faits par M. de *Morangiés* avec trop de facilité? La choſe du monde la plus probable eſt, que cet officier général n'a fait ces billets que pour les négocier, et qu'il a eu en *du Jonquay* la même confiance qu'on a tous les jours dans les agens de change accrédités, chez leſquels on ne négocie pas autrement.

La choſe la plus improbable dans tous les ſens et dans toutes les circonſtances, c'eſt que *du Jonquay* ait porté à pied cent mille écus dans ſes poches à l'officier général. Qui l'emportera de la plus grande vraiſemblance ou de l'extrême improbabilité?

J'oſe avancer, Meſſieurs, qu'il n'eſt point de juge éclairé qui ne penſe, comme le roi,

Digitized by Google

que jamais M. de *Morangiés* n'a reçu les cent mille écus. Reſte à ſavoir ſi les juges étant perſuadés dans le fond de leur cœur de l'impoſſibilité de cette dette prétendue, nos lois ſont aſſez préciſes pour les forcer à condamner M. de *Morangiés* à payer un argent que certainement il ne doit pas.

La chicane ſe mettant à la place de la juſtice dont elle eſt l'éternelle ennemie, s'eſt élevée pour lui lier les mains. Elle a dit : L'aveu de *du Jonquay* eſt formel, il eſt inconteſtable, mais il eſt illégal ; c'eſt un aveu arraché par la crainte. Un des officiers de la police avait donné un coup de poing chez un procureur à *du Jonquay*, et l'avait menacé du cachot avant que ce *du Jonquay* avouât et ſignât ſon crime. Son aveu eſt nul, et les billets payables par ſon adverſe partie exiſtent.

Je ſais, Meſſieurs, combien cette matière eſt délicate, combien il importe à la ſureté des citoyens qu'il n'y ait jamais rien d'arbitraire dans la juſtice. La violence la déshonore. Sa ſévérité ne doit jamais être emportée. Mais ce coup de poing prétendu donné par un homme qui n'était pas en effet du corps de la juſtice, eſt-il bien avéré ? l'accuſé le nie. Le parlement en jugera. Quand même un homme employé en ſubalterne aurait outrepaſſé ſa commiſſion dans l'excès de ſon

Digitized by Google

indignation contre *du Jonquay*, quand il aurait montré un zèle indécent, ce léger oubli de la bienséance empêche-t-il que le sieur *Dupuis*, inspecteur de la police, et le sieur *Chenon*, commissaire au châtelet et juge des délits, ne se soient comportés en ministres équitables des lois du royaume? *Du Jonquay* et sa mère ont signé leur crime devant eux en toute liberté. Si les *du Jonquay* n'ont pas donné les cent mille écus, ils sont des voleurs. Et quel voleur échapperait à son châtiment sous prétexte qu'un officier du guet lui aurait donné un coup de poing avant que le juge tirât de lui l'aveu de son crime?

On ose parler de violence! et quelle plus grande violence que celle qui a été exercée envers M. le comte de *Morangiés*, maréchal de camp des armées du roi? il est traîné en prison sur le simple soupçon d'avoir séduit des témoins en sa faveur! et les premiers juges qui l'ont traité avec tant de rigueur sont obligés d'avouer par leur sentence, qu'il n'a séduit personne. Ils font mettre au cachot un homme public, un homme nécessaire, un père de famille, un chirurgien connu par sa probité, uniquement parce qu'il n'a pas déposé conformément aux témoignages d'une usurière sortie de l'hôpital, et d'un débauché sorti de ses mains qui l'ont traité d'une maladie ignominieuse!

Digitized by Google

Voilà des violences auſſi avérées qu'elles ſont étranges. Le comte de *Morangiés* en eſt encore la victime. Il eſt encore en priſon pour un délit dont ſes juges même l'ont déclaré innocent : en feront-ils quitte pour dire qu'ils ſe ſont trompés ?

Nous eſpérons, Meſſieurs, que le parlement ne ſe trompera pas. Il verra, par le mémoire ſage et convaincant du ſieur *Dupuis*, et par les contradictions abſurdes des *du Jonquay*, quels ſont les coupables. Il apercevra dans la défenſe du chirurgien *Ménager*, la foule des horreurs qui ont opprimé M. de *Morangiés*.

Chaque juge lira toutes les pièces du procès ; du moins les plus importantes. L'équité éclairée et impartiale prononcera ſans prévention.

A qui a cultivé ſa raiſon, à qui a un peu connu le cœur humain, il ſuffit de lire des lettres de *du Jonquay* pour percer dans ces ténèbres d'iniquité. La ſeule aventure d'une malheureuſe, nommée *Hériſſé*, qui ſe rétracte et qui demande pardon d'avoir accuſé M. de *Morangiés*, (et cela ſans avoir reçu de coups de poing de perſonne) eſt une preuve aſſez convaincante des manœuvres employées par la cabale *du Jonquay*. Il n'y a peut-être pas une ligne dans tous les factums de M. de

Digitized by Google

Morangiés, et même dans ceux de ſes adverſaires, qui ne manifeſte ſon innocence, et l'impoſture qui l'attaque. Mais les juges ſont aſtreints aux formes. Nous verrons qui l'emportera ou de ces formes, quelquefois funeſtes, mais toujours indiſpenſables, ou de la vérité qui s'eſt montrée avec tant de clarté et ſans formes aux yeux du roi, aux vôtres, à ceux de tous les honnêtes gens.

Si les premiers juges de cette affaire ſi ſingulière ſe ſont oubliés juſqu'à faire ſubir les plus grandes rigueurs de la priſon à M. de *Morangiés* et au chirurgien *Ménager* qu'ils ont déclarés innocens; ſi cette énorme contradiction ſoulève les eſprits raiſonnables, il ne la faut imputer, Meſſieurs, qu'à un ſentiment d'équité qui s'eſt mépris.

Vous connaiſſez le ſerment de rendre juſtice aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands. Ce ſerment et la crainte de faire pencher la balance emportent quelquefois les ames les plus vertueuſes juſqu'à l'injuſtice. Il faudrait leur impoſer plutôt le ſerment de rendre juſtice au riche comme au pauvre, au puiſſant comme au faible. Mais ce ſerait ici la cauſe de la famille *Verron* qui deviendrait la cauſe du riche. Car ſi elle gagne ſon procès, elle a d'un côté les cent mille écus ſuppoſés prêtés à M. de *Morangiés*,

Digitized by Google

et deux cents (*a*) mille francs ſuppoſés donnés à la femme *Romain* par le teſtament abſurde et contradictoire dicté à la veuve *Verron*; et la maiſon *Morangiès* eſt ruinée. Ce n'eſt pas, ſans doute, le maréchal de camp qui eſt puiſſant dans ſa priſon, c'eſt la cabale hardie, induſtrieuſe, redoutable par ſes clameurs et par ſes efforts infatigables, qui eſt puiſſante.

Enfin, Meſſieurs, attendons l'arrêt définitif d'un parlement dont les lumières et les intentions ſont également purés.

Si l'avocat de l'infortuné maréchal de camp, pénétré de ſon innocence, a pu, dans la chaleur du zèle le plus déſintéreſſé, manquer au reſpect qu'il devait à meſſieurs les gens du roi, ils ſont aſſez grands pour lui pardonner, et trop juſtes pour faire retomber ſur le plus malheureux des hommes de ſon rang, la faute d'un avocat dont ils reconnaiſſent d'ailleurs l'éloquence et l'intégrité.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-obéiſſant ſerviteur,

VOLTAIRE.

(*a*) Il eſt à remarquer que dans la foule des contradictions étonnantes dont fourmillent toutes les pièces des *Verron*, on a fait dire à cette veuve qu'elle n'avait jamais eu ces cent mille écus; et on la fait riche de cinq cents mille francs par ſon teſtament.

Digitized by Google

SECONDE LETTRE

AUX MEMES,

Sur le procès de M. le comte de Morangiés.

A Ferney, 16 auguſte 1773.

MESSIEURS,

UN de vos compatriotes, certain de l'innocence de M. de *Morangiés*, mais alarmé par le dernier mémoire fait contre lui, et ſachant combien il faut craindre les jugemens des hommes, m'a communiqué ſes inquiétudes. Je les partage, et voici ma réponſe :

Je vous ai déjà mandé que l'honneur de M. le comte de *Morangiés* eſt à couvert par la publicité du ſentiment du roi et du vôtre. Je vous ſupplie de remarquer que ſa majeſté n'a déclaré ſon opinion qu'après avoir entendu parler à fond de ce procès, et après avoir peſé les raiſons. Vous en avez uſé de même. Songez que dans les commencemens la cabale avait ſéduit Paris et la cour contre l'accuſé : on n'eſt revenu que parce qu'enfin la vérité s'eſt montrée.

Digitized by Google

Souffrez que je vous retrace ici une partie des raisons qui ont depuis déterminé toute la cour, toute l'armée, tous les magistrats éclairés, tous les gens considérables du royaume, et même un grand nombre d'étrangers.

1°. L'impossibilité que la *Verron* eût cent mille écus en or, provenant de la source chimérique qu'elle alléguait.

2°. L'inconcevable absurdité du transport clandestin, de Paris au fond de la Champagne, d'un coffre rempli d'or, que quatre hommes ne pouvaient remuer, selon le dernier factum de l'avocat des *Verron*, et ce même coffre rapporté clandestinement à Paris, sans qu'on dise le nom du voiturier, sans qu'aucun de la famille *Verron* se soit douté qu'il y eût de l'argent dans ce coffre; et l'on ne craint pas d'étaler aux yeux du parlement ce roman misérable qui déshonorerait le siècle de la Légende dorée.

3°. Le port clandestin de ces cent mille écus à pied en six heures de temps, l'espace d'environ six lieues, lorsqu'on pouvait si aisément les voiturer en quelques minutes, et lorsque le lendemain le sieur *du Jonquay* prête douze cents francs au même homme ouvertement. Et observez que ces malheureux douze cents francs ont seuls plongé M. de *Morangiès* dans cet abyme; il ne crut pas

Digitized by Google

qu'un jeune homme qui lui prêtait ſans vouloir de billet cette ſomme dont il avait un beſoin preſſant, pût être aſſez perfide pour le tromper ſur les billets de cent mille écus. Voilà l'origine et le fond de toute cette affaire.

4°. L'extrême improbabilité et l'extrême abſurdité que le comte de *Morangiés* fût venu emprunter 1200 livres dans le galetas de *du Jonquay*, le 24 ſeptembre 1771, ſuppoſé qu'il eût reçu cent mille écus de lui le 23.

5°. La lettre même de *du Jonquay* au comte, par laquelle il eſt évident qu'il prépare ſon crime. Il lui dit : Vous cherchez à *en pauſer à une pauvre veuve, vous ſerez obligé de me réparer.* C'eſt ainſi que s'exprime un homme que ſon avocat nous repréſente comme un docteur ès lois près d'acheter une charge de conſeiller au parlement. Il oſe dire à M. de *Morangiés :* Vous avez écarté tous vos domeſtiques le jour que je vous ai porté cent mille écus dans mes poches en treize voyages. Et remarquez, Meſſieurs, que ce même *du Jonquay* interpelle enſuite tous les domeſtiques du comte qui étaient dans la maiſon. Cela ſeul n'eſt-il pas une preuve la plus évidente, la plus forte, la plus inconteſtable de la friponnerie la plus avérée, et en même temps la plus groſſière ?

Digitized by Google

6°. L'improbabilité que le comte de *Morangiés* eût refusé à une courtière son droit de courtage, s'il avait reçu de *du Jonquay* cent mille écus par les soins de cette femme.

7°. L'improbabilité qu'un homme qui vient de toucher cent mille écus, qui peut en jouir et ne les pas rendre, poursuive le prétendu prêteur devant le magistrat de la police comme un fripon qui veut faire valoir des billets lesquels ne lui appartiennent pas, et qui l'a trompé avec le plus grand artifice, mêlé de l'impudence la plus effrontée, en lui disant qu'il agissait au nom d'une compagnie, et en lui cachant que la *Verron* fût sa grand'mère.

8°. L'impossibilité que M. de *Morangiés* ait signé, le 24 septembre 1771, *qu'il ferait ses billets quand il aurait l'argent*, s'il avait reçu cet argent le 23.

9°. Le mensonge grossier de *du Jonquay* qui le trahit dans sa fable mal ourdie. Il prétend, dans le premier mémoire de son avocat, que dans ses treize voyages de six lieues, il fesait signer chaque fois à M. de *Morangiés : Je reconnais que M. du Jonquay m'a apporté mille louis, dont je promets faire mon billet à madame Verron sa grand'mère :* et dans le second mémoire, ce même billet est conçu en ces termes : *Je reconnais avoir reçu du sieur*

Digitized by Google

du Jonquay mille louis au nom de la dame Verron ſa grand'mère, dont je promets lui faire mes billets lorſque la ſomme ſera comptée. Quelle ſomme? il aurait fallu au moins la ſpécifier. Voilà donc deux billets différens l'un de l'autre. Lequel eſt le vrai? il eſt évident que tous les deux ſont faux.

10°. Le menſonge encore plus groſſier rapporté par le même avocat, qui prétend défendre ſa partie, et qui la convainc malgré lui d'impoſture. Il dit que la ſervante de la *Verron*, ſeule ſervante de cette femme riche, dépoſe avoir vu M. de *Morangiés* chez elle, lui remettre ces billets importans qui feſaient toute la preuve du port des cent mille écus, ces billets qui auraient prévenu tout procès. Eh! famille *Verron*, que ne les avez-vous donc gardés? c'était votre plus grande ſureté; c'était la ſeule probabilité de vos treize voyages. N'eſt-il pas évident qu'ils n'ont jamais exiſté, et qu'ils ſont auſſi mal imaginés que le reſte de votre déteſtable fable? La nation rougira d'avoir cru quelque temps une fourberie ſi mal-adroite et ſi atroce.

11°. L'improbabilité frappante que *du Jonquay* et ſa mère aient avoué tant de fois, et ſigné chez un commiſſaire qu'ils n'avaient point donné les cent mille écus à M. de *Morangiés*, ſi en effet *du Jonquay* avait fait le

Digitized by Google

prodige de les porter. Il n'eſt pas dans la nature qu'on ſe réſolve ainſi à perdre toute ſa fortune, à être puni d'un ſupplice flétriſſant, quand rien ne force à faire un tel aveu. On a déjà obſervé qu'il n'y a perſonne en France qui ſignât ainſi la perte de tout ſon bien, ſa honte et ſon ſupplice, même au milieu des tortures.

Certes, ſoit que *Desbrugnières* ait froiſſé un bouton de *du Jonquay*, ſoit qu'il ne l'ait pas froiſſé, il réſulte que cet homme et ſa mère ont confeſſé très-librement un crime d'ailleurs avéré.

12°. Le diſcours tenu par *du Jonquay* devant les officiers de la police : *Je ſignerai, ſi l'on veut, que j'ai volé tout Paris.* Quel eſt l'homme qui s'exprimerait ainſi, ſi ſon ame n'était pas auſſi baſſe que criminelle ? Ce ſeul diſcours, échappé au coupable, dévoile le crime à quiconque connaît un peu le cœur humain, à quiconque réfléchit. On a du moins des deux côtés preuve contre preuve par écrit. Il ne s'agit donc plus que de conſidérer laquelle doit prévaloir. Or quel eſt le plus probable, ou qu'un gentilhomme faſſe ſes billets à des entremetteurs avant de recevoir ſon argent, ce qui eſt d'un uſage très-commun, ou qu'une famille entière ſigne librement ſon crime et ſa perte, ſi elle n'était pas coupable, ce qui n'eſt jamais arrivé ?

13°.

Digitized by Google

13°. La lettre même des sœurs de *du Jonquay* au magistrat de la police, qu'on a eu l'absurdité de faire valoir, et qui n'est qu'une preuve inconteſtable du crime de la famille. Car ces sœurs seraient-elles venues chez un délégué de la police le supplier de les aider à obtenir la grâce de leur frère, si elles n'avaient pas su que ce frère était coupable? et ce délégué leur aurait-il laissé la minute de cette lettre, s'il avait voulu les tromper?

14°. La publicité que la *Verron* prêtait par des entremetteuses de petites sommes sur gages; qu'elle subsistait de ce commerce infame. Ce qui prouve que cette maison était un repaire d'usure et d'escroquerie.

15°. La certitude que la *Verron* avait vendu depuis peu une rente de six cents livres, ce qu'elle n'aurait pas fait dans une extrême vieillesse, si elle avait eu alors cinq cents mille francs de bien qu'on lui attribue.

16°. Le testament aussi vicieux qu'absurde qu'on a fait signer à la *Verron* mourante, testament qui est un vrai plaidoyer, testament dans lequel elle contredit tout ce qu'on lui avait fait dire auparavant. Elle avait assuré qu'elle n'avait que ces cent mille écus prétendus; et par cet acte elle avait possédé plus de cinq cents mille livres.

Digitized by Google

17°. Le comte de *Morangiés* traîné en prison pour avoir suborné des témoins, déclaré innocent par le premier juge, et cependant prisonnier encore.

18°. Le chirurgien *Ménager* enfermé dans un cachot par ordre du même juge, parce qu'un des témoins de *du Jonquay* était, le 23 septembre 1771, entre les mains de ce chirurgien ; parce que ce témoin vérolé avait ce jour-là le corps frotté de mercure, la tête enflée, la langue pendante, et la mort entre les dents ébranlées ; parce que ce vérolé avait osé dire qu'il avait vu ce jour-là même dans les rues *du Jonquay* portant cent mille écus à pied, et que ce chirurgien interrogé avait répondu qu'il était difficile qu'un vérolé dans cet état pût se promener dans Paris.

19°. La déposition précise d'un compagnon de ce vérolé qui jouait aux cartes avec lui, dans le temps même que ce malheureux prétendait avoir vu *du Jonquay* courir chargé d'or dans les rues.

20°. Une *Tourtera*, une courtière, une prêteuse sur gages, une marraine du vérolé, une gueuse sortant de l'hôpital, écoutée comme un témoin irréprochable.

21°. Un cocher, un bretailleur, un ami de *du Jonquay*, écouté comme un témoin grave.

Digitized by Google

22°. Une autre gueuſe, condamnée au fouet par la Tournelle, écoutée quand elle calomnie M. de *Morangiés*, et rejetée quand elle ſe repent publiquement de ſon crime. Le parlement entendra, ſans doute, cette miſérable qui peut fournir un fil à l'aide duquel les juges ſortiront de ce labyrinthe.

Je vous ai indiqué, Meſſieurs, plus de vingt preuves de l'innocence de votre compatriote et du délit de ſes adverſaires. Vous en découvrirez plus de cent, ſi vous voulez lire avec attention tous les mémoires. La cabale acharnée à diffamer, à perdre la maiſon *Morangiés*, vient d'abuſer étrangement de la candeur d'un homme de bien qui, ayant d'abord ſoutenu cette abominable cauſe, s'eſt cru malheureuſement engagé à la défendre encore.

Il eſt vrai qu'il n'oſe plus parler du teſtament frauduleux de la *Verron*, à qui on fait dire qu'elle avait donné deux cents mille francs à ſa fille, après avoir atteſté ſi ſouvent le ciel qu'elle perdait tout en perdant les prétendus cent mille écus portés au comte de *Morangiés*. Il ſe tait ſur cette contradiction trop manifeſte, et trop terrible pour les accuſateurs de votre compatriote.

Il ne ramène plus ſur la ſcène ce généreux, ce bienfeſant *Aubourg*, ce tapiſſier,

cet homme d'affaire, qui a eu la baſſeſſe inſolente d'acheter publiquement le procès de la *Verron*, dans lequel il pourrait gagner plus de cent cinquante mille livres. Ces infamies ont révolté, ſans doute, M. l'avocat *Vermeil*. Mais qu'on a trompé ſa bonne foi ſur le reſte ! de combien d'anecdotes inutiles au fond de l'affaire l'a-t-on ſurchargé ! que de contradictions on lui a préſentées comme des vérités qui ſe conciliaient ! comme on l'a fait tomber dans le piége !

Pour ne pas rendre ma lettre trop prolixe, je vous en donnerai ſeulement quelques exemples bien frappans.

M. *Vermeil* avait dit dans ſon premier mémoire que *du Jonquay* était un jeune innocent arrivé de province pour acheter une charge dans la magiſtrature. Il nous le montre dans ſon ſecond factum comme un praticien conſommé, dès l'an 1767, dans le métier de la chicane. Il faut voir avec quelle vivacité ce *du Jonquay* pourſuit le payement d'un billet de deux mille livres que M. l'abbé *le Rat* avait fait à ſa grand'mère, ſans qu'on ſache à quelle uſure ; comme après la mort de M. l'abbé *le Rat* il excède M. *Gatou !* Cette guerre, il faut l'avouer, dément un peu la ſimple innocence avec laquelle il a porté cent mille écus à un officier publiquement

Digitized by Google

obéré, et les lui a confiés sans prendre la moindre sureté. Ce contraste seul, Messieurs, démontre assez l'absurdité de toute la fable qu'on a forgée.

Le même avocat, ayant dit dans son premier mémoire, d'après *du Jonquay*, que le comte de *Morangiés* avait écarté tous les domestiques de la maison le jour des treize voyages, avoue dans le second mémoire qu'ils y étaient tous ce jour-là même. Voilà déjà une contradiction bien formelle qui anéantit toute la fable de la cabale. Tous ces domestiques, témoins nécessaires, avouent cette vérité déjà tant reconnue, que *du Jonquay* n'est venu qu'une seule fois chez leur maître, le 23 septembre 1771.

M. *Vermeil* avoue ingénument que leurs dépositions sont *concordantes;* et après avoir dit qu'elles sont *concordantes*, il essaie de les trouver contradictoires.

Un voisin dit qu'il était sur le pas de la porte, les jambes croisées, et qu'il n'a vu entrer personne, quoiqu'il en soit entré plusieurs dans cette matinée. Quel rapport ce fait minutieux peut-il avoir avec les treize voyages absurdes de *du Jonquay?* Ce voisin doit-il avoir eu toujours les jambes croisées à la porte pendant huit heures?

L'avocat croit voir des contradictions dans

Digitized by Google

des domeſtiques qui peuvent ſe méprendre de quinze ou trente minutes.

M. le chevalier de *Bourdeix* arrive chez M. de *Morangiés* ce matin même. Il y paſſe environ deux heures ; il ne voit point paraître *du Jonquay ;* il atteſte devant les premiers juges. L'avocat veut infirmer le témoignage de ce gentilhomme, parce que la femme du ſuiſſe dit qu'il était en redingote, attendu qu'il pleuvait alors ; et que M. de *Bourdeix*, à qui on demande quel habit il portait, répond que ſon juſte-au-corps était de velours. L'avocat croit trouver une contradiction dans cette réponſe, comme s'il n'était pas très-naturel de couvrir ſon velours d'une redingote pendant la pluie.

Du moins M. *Vermeil* a trop de pudeur pour dire que M. le chevalier de *Bourdeix* ſoit un faux témoin ; mais d'autres n'ont pas tant de délicateſſe. Ils le traitent de gaſcon fripon qui jure pour un languedocien fripon, parce qu'ils ſont tous deux gentilshommes. Si l'on en croit cette cabale, il ſuffit d'être d'un ſang noble pour être un coquin, et la vertu ne ſe réfugie que chez une entremetteuſe ſortie de l'hôpital, chez le cocher *Gilbert*, chez un clerc de procureur vérolé, chez *du Jonquay*, ſoldat dans les troupes des fermes et marchandant une charge de magiſtrat.

Digitized by Google

A quelles reſſources, hélas ! l'éloquence et la raiſon même ſont-elles réduites quand elles combattent la vérité !

Qu'importe à toute cette grande affaire ce qu'aura conté un ſoir M. de *Morangiés* à madame *Maiſonneuve*, et à M. *Cochois* ? On a la barbarie de reprocher à un maréchal de camp d'avoir vendu ſes boutons de manchettes d'or, et un crayon d'or. Je ne ſais pas quel jour il les a vendus ; mais ſon avocat aſſure que la cabale uſurière a réduit ce gentilhomme à un état qui doit exciter la compaſſion des juges, et ſoulever tous les cœurs en ſa faveur.

Voyez, Meſſieurs, contre quels ennemis vous avez à combattre ; vous avez le roi pour vous ; il faut eſpérer que vous ne ſerez point battus. M. *Linguet* achèvera de détromper M. *Vermeil ;* il achèvera de montrer la vérité à tous les juges. On s'eſt plaint de ſa vivacité ; mais il faut pardonner à ſon feu qui brûle, en faveur de la clarté qu'il donne.

Je ſuppoſe, Meſſieurs, que *Solon*, *Numa*, *Ariſtide*, *Caton*, le chancelier de l'*Hoſpital*, reviennent ſur la terre, et qu'on leur donne cette cauſe à examiner, n'agiraient-ils pas comme M. de *Sartine* ? ne diraient-ils pas : La famille *Verron* a confeſſé ſon délit de ſon

Digitized by Google

plein gré, donc la famille l'a commis ; elle a écrit de son plein gré à son propre avocat : *Rendez les billets*, donc il faut les rendre ? Tel eſt l'arrêt de la voix publique. J'ignore ſi nos formes peuvent s'y oppoſer.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-obéiſſant ſerviteur,

VOLTAIRE.

TROISIEME

Digitized by Google

TROISIEME LETTRE

AUX MEMES.

A Ferney, 26 auguſte 1773.

MESSIEURS,

Vous ſavez que pluſieurs officiers, pénétrés de l'innocence de M. le comte de *Morangiés*, en connaiſſance de cauſe, ont fait un fonds pour lui en préſence de M. le marquis de *Monteynard*. Si votre province en fait un, mon neveu vous demande la permiſſion de ſe joindre à vous.

C'eſt une réparation authentique de la ſentence inouie du bailliage du palais, juridiction dont vous n'avez jamais entendu parler. Si cette malheureuſe ſentence ſubſiſtait, notre nation en devrait peut-être autant rougir que des arrêts qu'un aveuglement barbare dicta contre les *Calas*, contre les *Sirven*, contre les *Montbailli*, contre le cultivateur *Martin*, contre le brave *Lalli*, contre l'infortuné chevalier de *la Barre*, enfant imprudent, à la vérité, mais enfant qu'il était ſi aiſé de corriger, mais enfant de grande eſpérance, mais petit-fils d'un

Digitized by Google

lieutenant général qui avait si bien servi l'Etat ; enfin contre tant d'autres citoyens, dont les meurtres juridiques ont épouvanté la nature et la raison humaine.

La sentence rendue par le bailliage n'est pas, à la vérité, de l'atrocité de ces arrêts ; la cause ne le permettait pas ; mais l'absurdité est encore plus grande. Il ne faut pas que la France passe pour ridicule aux yeux de l'Europe, après avoir passé pour cruelle. Nous n'avons pas acquis assez de gloire dans la dernière guerre pour que nous n'ayons pas soin de notre réputation dans le sein de la paix. Il serait triste qu'il ne nous restât d'autre gloire que celle d'avoir cultivé les beaux arts il y a cent ans, et que nous eussions aujourd'hui la honte d'avoir persécuté la vérité en tout genre sans la connaître.

Le parlement de Paris, Messieurs, examine l'affaire avec autant d'attention que d'intégrité. Espérons de lui la restauration de la justice qu'un bailli vient de violer, à l'étonnement de quiconque a le sens commun.

Il est démontré aujourd'hui qu'une foule de vils usuriers escrocs a volé cent mille écus en billets à M. de *Morangiés*. Tout le monde convient que la fable de leurs cent mille écus en or est ce que la fourberie et l'insolence ont jamais inventé de plus absurde et de plus punissable.

Digitized by Google

Quelques perſonnes d'abord trompées dans le commencement par les ſéductions de la famille *Verron*, ſe réduiſent aujourd'hui à dire, qu'à la vérité M. de *Morangiés* n'a pas reçu les cent mille écus, mais qu'il en a touché probablement une partie. Elles ſont honteuſes d'avoir cru un moment le roman des treize voyages; mais elles ſubſtituent une autre fable à cette fable décriée. Pardonnons à cette faibleſſe de leur amour propre; mais il eût été plus beau d'avouer ſon erreur ſans détour.

Il ne faut pas ſuppoſer ce qu'aucun des avocats des *Verron* n'a jamais oſé dire. Tous ont fait retentir à nos oreilles le prêt imaginaire des cent mille écus : *du Jonquay* en a fait ſerment, avant de ſe dédire chez un commiſſaire. Voilà le procès : il ne faut pas en imaginer un autre, qui au fond ſerait plus abſurde encore. Car comment ſerait-il poſſible que M. de *Morangiés* n'ayant reçu, par exemple, que cent mille francs, comme ces meſſieurs le ſuppoſent, eût été aſſez ennemi de ſoi-même pour ſigner des billets de trois cent vingt-ſept mille livres, qui feraient plus de trois fois et un quart la valeur reçue? Ce ſerait une uſure de trois cents vingt-ſept pour cent; uſure auſſi chimérique que toute la fable des *Verron*; uſure plus criminelle encore,

Digitized by Google

s'il eſt poſſible, que la manœuvre avérée dont ils ſont coupables.

Que pour juſtifier M. de *Morangiès* on ne rende donc pas cette affaire plus ridicule, plus abſurde et plus incroyable qu'elle ne l'eſt en effet. Qu'on s'en tienne au procès; il eſt aſſez extravagant.

Je ne connais, Meſſieurs, dans l'hiſtoire du monde, aucune diſpute à laquelle la démence n'ait préſidé quand l'eſprit de parti s'y eſt joint. Vous ſavez que la baſſe faction des *Verron* était, il y a quelque temps, un parti formidable; c'était celui du peuple; et vous connaiſſez le peuple. La faction des convulſionnaires de Saint-Médard ne fut jamais ni plus fanatique, ni plus aveugle, ni plus opiniâtre, ni plus imbécille.

Les menſonges imprimés des avocats de la *Verron* tenaient tous des *Mille et une nuits*, et ont été reçûs comme des vérités par *M. Pigeon*.

Ils peignaient la *Verron*, veuve d'abord d'un commis des fermes, et enſuite d'un petit agioteur de la rue Quincampoix, comme la veuve d'un riche banquier.

Ils lui attribuaient une fortune immenſe, et elle couchait à terre, elle et toute ſa famille, dans un galetas.

Ils préſentaient M. *du Jonquay*, ſon petit-

Digitized by Google

fils, comme docteur ès lois, qui allait acheter trente mille francs une charge de conseiller au parlement, de juge suprême des pairs de France ; et ce conseiller n'avait pu seulement demeurer garde dans une brigade d'employés des fermes, et ce conseiller a le style et l'orthographe d'un laquais, et les avocats répondaient qu'un magistrat n'est pas puriste.

Ils affirmaient dans tous leurs mémoires que madame *Verron*, la grand'mère, et madame *Romain*, sa mère, étaient des personnes de considération très-opulentes, très-honnêtes, ne prêtant jamais sur gages, mais empruntant quelquefois sur gages comme de grandes dames ; et le nommé *Montreuil*, laquais de M. de *Florian*, affirme par serment qu'ayant mangé plusieurs fois avec le magistrat *du Jonquay*, la veuve *Durand*, courtière, lui a proposé de lui faire prêter par madame *Verron* vingt-quatre francs, douze francs, pourvu qu'il donnât quelques boucles de souliers, quelques chemises en nantissement ; et M. *Pigeon* n'a point interrogé ceux à qui la *Verron* a prêté sur gages des soixante, des quarante, et jusqu'à des neuf francs ! petites sommes dont le trafic la faisait subsister par l'entremise de ses courtières, et qui sont consignées dans le registre des usures dont le dépôt est à la police.

Digitized by Google

Les avocats parlaient toujours des cent mille écus en or de la veuve, et ils ne disaient rien de sa seule véritable fortune qui consistait principalement en une rente de six cents livres, vendue pour prêter sur gages. C'était-là son meilleur effet.

Ces avocats, qui ne pouvaient alléguer que les raisons suggérées par leurs commettans, et qui étaient malgré eux les organes de l'imposture, séduits par la faction, séduisaient le peuple, et fesaient voler l'erreur de bouche en bouche.

Ils célébraient la grandeur d'ame de M. *Aubourg* qui, touché de l'embarras d'une famille respectable de fripons, forcée de voler cent mille écus à M. le comte de *Morangiés*, et à l'opprimer, a pris en main généreusement la cause de cette famille *Verron*, et se sacrifie aujourd'hui pour elle. Mais il se trouve que ce M. *Aubourg*, ce héros généreux, est un tapissier devenu écumeur du palais, qui a acheté ce malheureux procès pour en partager le profit; manœuvre qui n'est guère différente de celle des receleurs.

M. *Linguet*, défenseur de M. le comte de *Morangiés*, affirme dans son résumé que ce M. *Aubourg* a volé un étui d'or qu'il a été obligé de rendre. Il reproche à cet homme

Digitized by Google

d'honneur cent autres traits pareils. Il assure qu'il a des preuves que cet *Aubourg*, instigateur de toute cette infame affaire, commandait publiquement des pâtés qu'il envoyait au bailliage pendant l'instruction du procès : de sorte qu'au fond on voit un voleur et un receleur protégés par M. *Pigeon* contre vous, Messieurs, et contre l'opinion du roi.

Les avocats attestaient DIEU, devant qui la veuve *Verron* avait fait son testament après avoir communié. Elle ne pouvait pas tromper DIEU, disaient-ils. — Non, mais elle pouvait tromper les hommes, ou plutôt on se servait d'elle pour les tromper très-grossièrement, en lui fesant dire qu'au lieu de trois cents mille livres qu'elle assura tant de fois composer tout son bien, elle avait possédé cinq cents mille livres. On la fesait mentir dans ce testament comme elle avait menti pendant sa vie.

Ces avocats fondaient leurs plaidoyers sur le témoignage de personnages dignes de foi qui avaient déposé pour les *Verron*. Mais qui étaient ces témoins irréprochables? Une femme infame, enfermée plusieurs fois à l'hôpital; son filleul, commis des fermes et chassé; un cocher, l'ami de *du Jonquay*, qui déposaient des choses absurdes, incroyables, impossibles. Cent dépositions de cette espèce ne pèsent pas le témoignage d'un honnête homme. C'est

Digitized by Google

assez de deux témoins, quand ce sont des hommes de bien qui s'accordent sur des faits vraisemblables : mais la foule d'une canaille qui dépose des faits dont le seul récit choque la raison, et qui se contredit sur presque tous ces faits, n'a pas plus de poids que les quatre mille gredins qui virent les miracles de l'abbé *Pâris*.

Dira-t-on que ces contradictions de la bande de *du Jonquay* sont des preuves en sa faveur, *parce qu'elles ne sont pas faites de concert ?* Non, Messieurs, ils ne se sont pas concertés pour se couper dans leurs réponses ; mais ils s'étaient concertés pour le crime.

Enfin, Messieurs, je vous le répète, *du Jonquay* et sa mère ont librement avoué, ont signé leur crime chez un commissaire au châtelet, dont la réputation est intacte. Ils n'ont été forcés à cet aveu chez le commissaire, ni par aucun traitement rigoureux, ni par la moindre menace. Ils ont confessé le crime le plus vraisemblable, le plus ordinaire ; car est-il quelque chose de plus commun que de voir des usuriers escrocs ? Et on oserait encore accuser un maréchal de camp du crime le plus rare, le plus extravagant, le plus ridicule, le plus impossible, d'avoir emprunté cent mille écus en or des pauvres habitans d'un galetas, pour avoir le plaisir de les faire pendre !

Digitized by Google

Les avocats ont osé dire que cet aveu ne vaut rien chez un commissaire, parce que *du Jonquay* avait reçu un coup de poing chez un procureur. Il semblait, à les entendre, que quatre bourreaux eussent mis *du Jonquay* et la *Romain* à la question ordinaire et extraordinaire. Cent mille personnes dans Paris étaient persuadées que la police avait torturé pendant sept heures, et presque jusqu'à la mort, un homme destiné à être conseiller au parlement, et madame *Romain*, sa mère, pour leur escroquer cent mille écus, dont les voleurs privilégiés, qui siégent dans les antres de la police, partageaient le profit avec M. de *Morangiés*, maréchal de camp des armées du roi. Ce nuage de mensonges absurdes, de calomnies grossières, est enfin dissipé, et peut-être pour en reproduire bientôt quelque autre plus ridicule encore et plus funeste.

Mais, Messieurs, quand une fois la vérité a paru aux yeux des sages dans quelque genre que ce puisse être, il n'est plus possible de la détruire. On ne peut plus ôter l'honneur à la maison de *Morangiés*, on ne peut que la ruiner.

Je suis, &c.

Digitized by Google

QUATRIEME LETTRE

AUX MEMES.

A Ferney, le 8 ſeptembre 1773.

MESSIEURS,

PERMETTEZ-MOI de joindre mes acclamations et celles de mon neveu, M. de *Florian*, aux vôtres.

Il eût été honteux à jamais pour la France qu'une horde infame d'uſuriers eſcrocs eût accablé en juſtice la vertu d'un maréchal de camp qui a ſervi la patrie avec honneur, ainſi que tous ſes ancêtres.

Le roi, ſans être inſtruit de la procédure, avait, par les ſeules lumières d'un eſprit éclairé et droit, déclaré la fable inventée par les *Verron* ce qu'elle eſt en effet, le comble de l'abſurdité la plus groſſière et de l'audace la plus effrénée. L'opinion du roi et de tous les hommes ſages me raſſurait. Les formes ſeules pouvaient me donner quelque légère inquiétude.

M. *Linguet*, avocat de M. le comte de *Morangiés*, réſiſtant ſeul par ſa fermeté et par ſon éloquence à une foule d'avocats ſéduits

Digitized by Google

par les *Verron*, devenus malgré eux les organes du menſonge, à la cabale d'une populace déchaînée, à la ſentence d'un bailliage prévenu et partial, s'eſt fait une réputation qui durera autant que le barreau.

Le parlement s'en eſt fait une plus grande en débrouillant ce chaos de fraudes et d'impoſtures, accumulées pendant deux ans entiers par tant de ſuppôts de l'uſure et de la chicane.

La raiſon et l'équité ont dicté ſon arrêt. La cabale eſt rentrée dans le néant ; il ne reſte à ceux qu'elle avait entraînés que la honte d'avoir été ſurpris par elle.

Cet exemple fera voir combien nous devons reſpecter et chérir des juges qui, n'étant point entrés dans le ſanctuaire de la juſtice par la porte de la vénalité, et choiſis par le roi pour être juſtes, avaient confondu eux-mêmes toute cabale, en s'occupant uniquement de leurs devoirs ſacrés.

Les chambres aſſemblées travaillèrent à ce jugement, le 3 de ce mois, depuis cinq heures et demie du matin juſqu'à ſix heures et demie du ſoir, ſans prendre ni repos ni nourriture. Il faut les regarder comme les pères de la patrie. On voit, par cet arrêt mémorable, qu'ils ont été encore plus occupés de juſtifier la vertu opprimée que de punir le crime ;

Digitized by Google

et M. de *Morangiés* me mande que ſes ſentimens s'accordent avec l'arrêt.

La faction des *Verron* avait tellement préoccupé une grande partie de tout Paris, que j'ai lu, dans les nouvelles à la main du 3 auguſte, ces propres mots : *Tout le monde s'étonne de la part ſingulière que prend M. de Voltaire à cette affaire ténébreuſe.* C'eſt ce qu'avait déjà imprimé un des avocats des *Verron*.

La part que j'ai priſe, Meſſieurs, à cette affaire qui n'a jamais été ténébreuſe pour moi, était fondée ſur la conviction, ſur l'examen de tous les papiers que M. le comte de *Morangiés* avait bien voulu m'envoyer, ſur les mémoires ſolides de M. *Linguet*, ſur ceux même de ſes adverſaires, enfin ſur l'ancienne amitié dont l'aïeul de M. de *Morangiés* honora toujours mon père. J'ai rempli mon devoir, et je crois le remplir encore en vous félicitant.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-obéiſſant ſerviteur,

VOLTAIRE.

Digitized by Google

SUR LE PROCÈS

DE

MADEMOISELLE CAMP.

1772.

La loi commande, le magiſtrat prononce, le public, dont l'arrêt eſt inutile pour l'exécution des lois, mais irrévocable au tribunal de l'équité naturelle, décide en dernier reſſort. Sa voix ſe fait entendre à la dernière poſtérité.

Ce juge ſuprême, quoique ſans pouvoir, et dont au fond tous les tribunaux ambitionnent le ſuffrage, a conſacré l'arrêt du nouveau parlement de Paris porté entre le vicomte de *Bombelles* et la demoiſelle *Camp*. Le public a ſenti qu'une loi dure ne permettant pas en France à un catholique de ſe marier à une proteſtante par le miniſtère d'un prétendu réformé, le mariage devait être déclaré nul. Mais en même temps la bonne foi de la mariée a été récompenſée par une réparation civile et par une ſomme d'argent proportionnée aux facultés du mari; ſi pourtant un peu d'argent peut tenir lieu d'un état dans la ſociété.

Digitized by Google

Les juges ont assigné une pension à la fille née de ce mariage malheureux. Ils ont même eu soin de la recommander au roi, comme ayant droit à ses grâces par les vertus de sa mère. Ainsi ils ont rempli tous les devoirs de la législation et de l'humanité.

Il ne reste plus à la nation qu'à désirer de voir finir cette séparation funeste qui a privé la patrie d'environ sept à huit cents mille citoyens utiles, et qui plonge encore cent mille familles dans l'incertitude continuelle de leur sort, dans la douleur de mettre au monde des enfans dont la subsistance peut toujours être disputée, et dont la naissance est regardée comme un crime. Cette fatalité destructive de la population, de la paix et du bien de l'Etat, réputée autrefois nécessaire, désole sourdement la France depuis près de cent années.

Les guerres et les assassinats de religion sous *François II*, *Charles IX*; *Henri III*, *Henri IV*, *Louis XIII*, furent les motifs qui semblèrent déterminer *Louis XIV* aux sévérités qu'il exerça dans un temps où ces guerres civiles n'étaient plus à craindre; il punit les petits neveux tranquilles des fautes de leurs aïeux turbulens.

Nous nous sommes aperçus enfin que la médecine trop forte, donnée aux petits-fils

Digitized by Google

pour la maladie de leurs grands-pères, n'avait pu les guérir. Ils ont perſiſté dans leur culte; mais ſi on n'a pu ouvrir leurs yeux à nos ſublimes vérités, on avait guéri leurs cœurs; il faut avouer qu'ils étaient de bons citoyens et des ſujets fidèles dans le temps de la révocation de l'édit de Nantes.

Si on défend pendant la contagion toute communication avec une province infectée, il eſt triſte que cette défenſe ait lieu lorſque le mal eſt entièrement paſſé.

On doit eſpérer qu'un jour la ſageſſe du miniſtère trouvera le moyen de concilier ce qu'on doit à la religion dominante et à la mémoire de *Louis XIV*, avec ce qu'on doit à la nature et au bien de la patrie.

Ce moyen ſemble déjà indiqué en quelque ſorte par la conduite qu'on tient en Alſace. Les luthériens ont joui ſans interruption de tous les droits de citoyen, depuis que le roi eſt en poſſeſſion de cette belle province. Leurs mariages ſont réconnus légitimes, ils partagent les charges municipales avec les catholiques. L'univerſité de Strasbourg leur appartient toute entière. Les calviniſtes même y poſsèdent quatre temples. Ces trois religions vivent en paix comme dans l'Empire.

Il eſt donc évident, par une expérience heureuſe, que pluſieurs religions peuvent

Digitized by Google

ſubſiſter enſemble ſans aucun trouble, ainſi que pluſieurs manufactures jalouſes l'une de l'autre peuvent proſpérer dans une même ville, lorſqu'une adminiſtration prudente contient chacune dans ſes bornes. L'émulation les vivifie et la diſcorde ne les déchire pas. C'eſt ce qu'on voit en Allemagne, en Ruſſie, en Angleterre, en Hollande, en Suiſſe.

Le ſeul obſtacle qui pourrait détruire en Alſace l'eſprit de charité qui doit régner entre tous les hommes, ſerait peut-être l'ancienne loi qui défend aux catholiques et aux proteſtans, ſoit luthériens ſoit calviniſtes, de s'unir par les liens du mariage. Si S^t *Paul* a dit que l'épouſe fidelle convertiſſait le mari infidèle, cette converſion ne devrait s'opérer en aucun pays plus promptement qu'en France où le ſexe a tant d'empire, où les plaiſirs, les ſpectacles, les fêtes brillantes ſont le partage de la religion dominante, où les grâces du prince, ſouvent ſollicitées par les femmes, volent en foule au-devant de quiconque en eſt ſuſceptible.

Cette proſcription de mariages entre catholiques et proteſtans eſt une loi contre l'amour; elle ſemble déſavouée par la nature; elle forme deux peuples où l'on n'en devrait voir qu'un ſeul. On ne répétera pas ici tout ce qui a été dit ſur une matière ſi intéreſſante et ſi délicate. Cent volumes ne valent pas un arrêt du conſeil.

Digitized by Google

conseil. Attendons de la prudence et de la bonté de nos rois ce qu'on n'obtiendra jamais par des argumens de théologie.

Espérons pour nos frères désunis une tolérance politique que nos maîtres sauront accorder avec la religion dont ils sont les protecteurs.

Réponse à M. l'abbé de Caveyrac.

GARDONS-NOUS, seulement de dire avec M. l'abbé de *Caveyrac* (*a*) *que la tolérance n'a produit en Angleterre que des fruits funestes, qu'il n'en restait qu'un seul à mûrir, qu'ils le recueillent aujourd'hui, et que c'est le mépris des nations.* Notre roi a triomphé trois fois des Anglais, à Fontenoy, à Liége, à Laufelt, et les a toujours estimés.

On ne les voit mépriſés en Asie, en Afrique, en Amérique et en Europe, que de M. l'abbé de *Caveyrac.*

Gardons-nous de répéter avec lui, (*b*) *que* DIEU *ordonna d'exterminer jusqu'au dernier Amalécite, qu'il voulut que celui qui aurait été*

(*a*) Page 362 de l'*Apologie de la révocation de l'édit de Nantes et de la Saint-Barthelemi.*

(*b*) Page 363.

Digitized by Google

ſollicité à ſervir des dieux étrangers livre l'inſtigateur au peuple, et ſoit le premier à l'aſſommer, fût-il ſon frère, ſon fils, ſa femme ou ſon ami.

Cet ordre ne fut donné que dans la loi de rigueur, et nous ſommes ſous la loi de grâce. Il eſt un peu trop dur de nous propoſer d'*aſſommer* nos frères, nos fils et nos femmes. Nous devons d'autant plus pencher vers la douceur, que nous ſommes dans l'année centenaire et dans le mois de la Saint-Barthelemi, fête un peu lugubre, dans laquelle en effet les frères aſſommèrent leurs frères, et que M. l'abbé de *Caveyrac* nous reproche dans une nouvelle diſſertation de n'être pas de ſon avis ſur cette journée.

Il dit que cette journée ne fut (*c*) *qu'une affaire de proſcription.* Quelle affaire, juſte ciel! nous ſommes encore étonnés qu'on diſe affaire de proſcription comme affaire de finances, affaire de famille, affaire d'accommodement. Une proſcription eſt-elle donc ſi peu de choſe? et le faux zèle de religion n'entra-t-il pour rien dans cette affaire épouvantable?

N'eſt-il pas prouvé que pluſieurs perſonnes à qui l'on offrit leur grâce s'ils voulaient changer de religion, furent maſſacrées ſur

(*c*) Page première de ſa Diſſertation ſur la Saint-Barthelemi.

Digitized by Google

leur refus ? Le reſpectable de *Thou* ne dit-il pas expreſſément, au livre LIII, que la nouvelle des maſſacres cauſa dans Rome une joie inexprimable, que le pape *Grégoire XIII*, ſuivi de tous les cardinaux, alla, le 6 ſeptembre, remercier DIEU dans l'égliſe de Saint-Marc, que le lundi ſuivant il fit chanter une meſſe ſolennelle à la Minerve, qu'on tira le canon, qu'on fit des illuminations, qu'il marcha en proceſſion, le 8 ſeptembre, à l'égliſe de Saint-Louis, qu'on mit à la porte de cette égliſe un écriteau par lequel *Charles IX* remerciait le pape de ſes bons conſeils qu'on avait exécutés, &c.

En eſt-ce aſſez pour réfuter M. l'abbé de *Caveyrac ?* faut-il nous forcer à rappeler ce que nous voudrions enſevelir dans un oubli éternel ?

Comment peut-il dire que cette *affaire* ne fut que l'effet d'une réſolution ſubite, quand le jéſuite *Daniel* avoue que *Charles IX* dit : *N'ai-je pas bien joué mon rôlet ?* comment peut-on démentir ainſi tous les mémoires du temps ?

Pourquoi s'obſtiner encore à vouloir perſuader que depuis l'an 1680 l'émigration de nos concitoyens n'a été que médiocre et preſque inſenſible ? penſe-t-on fermer nos plaies en les niant, et en contrediſant ceux

Digitized by Google

qui ont vu des villes entières bâties par des réfugiés ? peut-on dire qu'*il ne s'eſt pas établi cinquante familles françaiſes à Genève*, tandis que le quart de la ville au moins eſt compoſé de français ; et de quels français encore ? des citoyens les plus utiles, parmi leſquels il en eſt qui poſsèdent des fortunes de trois millions. Il ne faut ni exagérer, ni diminuer nos pertes et nos malheurs, mais il eſt permis de montrer nos bleſſures aux yeux d'un gouvernement qui peut les guérir.

Enfin pourquoi répéter dans ſon nouvel écrit que le roi de Pruſſe s'eſt trompé en aſſurant que plus de vingt mille français ſe réfugièrent dans ſes Etats ? Pourquoi dire que c'eſt moi qui ſuis l'auteur des mémoires de Brandebourg, quand il eſt avéré que ce monarque eſt le ſeul hiſtorien de ſa patrie, comme il en eſt le légiſlateur et le héros ? M. l'abbé de *Caveyrac* ſe trompe aſſurément en diſant (*d*) *que j'ai donné cette hiſtoire de Brandebourg à beaucoup de perſonnes comme mon ouvrage, et que je l'ai vendue à plus d'un libraire comme mon bien.*

La vérité et l'honneur m'obligent de dire qu'il n'y a perſonne en Europe à qui j'aie jamais ni prêté ni donné, encore moins vendu l'*Hiſtoire de Brandebourg*, et que du

(*d*) Page 43 de ſa ſeconde lettre.

Digitized by Google

jour où cette hiſtoire parut juſqu'à préſent, il n'y a aucun libraire à qui j'aie jamais vendu un ſeul manuſcrit. Si M. de *Caveyrac* était mieux informé de la vie que je mène, il ne me ferait pas de telles imputations. Enfin pourquoi mêler mes neveux, conſeillers au parlement, dans cette queſtion ?

Ces réflexions ſont bien étrangères au mariage de M^lle^ *Camp* et au jugement de ſon procès. Mais nous avons cru ne devoir pas rejeter cette occaſion de nous défendre contre les accuſations de M. l'abbé de *Caveyrac*, à qui nous demandons non-ſeulement de l'indulgence pour les proteſtans, mais encore pour nous qui avons été obligés de réfuter ſes opinions.

Digitized by Google

SUPPLEMENT

AUX CAUSES CELEBRES.

PROCÈS DE CLAUSTRE.

Ingratitude, hypocrisie, rapacité et impostures jugées.

Toutes les causes intitulées célèbres ne le sont pas ; il y en a même de fort obscures, et qui ont été écrites d'une manière très-conforme au sujet ; mais il n'est guère de procès dont la connaissance ne puisse être utile au public. Car dans le labyrinthe de nos lois, dans l'incertitude de notre jurisprudence, au milieu de tant de coutumes et de maximes qui se combattent, un arrêt solennel sert au moins de présomption en cas pareil, s'il est des cas absolument pareils.

La cause que nous traitons ici est des plus communes et des plus obscures par elle-même. Il s'agit d'un prêtre ingrat, rien n'est plus commun. Il s'agit d'un précepteur nommé *Claustre*, quoi de plus obscur? Mais si ce précepteur *Claustre* a mis le trouble dans une nombreuse famille, si son ingratitude fortifiée par son intérêt a voulu s'approprier le bien

Digitized by Google

d'autrui, s'il s'eſt ſervi ſelon l'uſage du manteau de la religion pour ſoulever un fils contre ſon père ; s'il a charitablement ſéduit ſon pupile pour lui donner ſa nièce en mariage; ſi, devenu l'oncle de ſon élève, il a été aſſez mondain dans ſa dévotion pour tenter de s'emparer ſous le nom de cet élève du bien d'une famille entière ; s'il a employé les fraudes pieuſes et les dévotes calomnies pour faire réuſſir ſes manœuvres, alors la pièce devient intéreſſante, malgré la baſſeſſe du ſujet; elle ſert d'inſtruction aux pères de famille, et *Clauſtre* devient un objet digne du public, comme *Tartuſe* qui commence par demander l'aumône à *Orgon*, et qui finit par le vouloir chaſſer de ſon logis.

Clauſtre, qui dans les factums écrits par lui-même a négligé de nous faire connaître ſon nom de baptême, s'eſt donné celui de *Mentor*, parce qu'il obtint d'être reçu chez le ſieur *Jean-François de la Borde* pour précepteur de ſes deux enfans. L'emploi d'inſtituteur, de précepteur, de gouverneur, eſt ſans doute auſſi honorable que pénible. Un bon précepteur eſt un ſecond père : le mentor dont *Homère* parle était *Minerve* elle-même. Mais quand on ſe dit un *Mentor*, il ne faut pas être un *Siſyphe*.

Après ce petit exorde il faut une narration exacte ; la voici.

Digitized by Google

Jean-François de la Borde, écuyer, né à Baïonne d'une famille ancienne et alliée à de grandes maisons, avait eu de son mariage avec la fille du sieur *le Vasseur*, ingénieur de la marine, quinze enfans, dont dix sont morts en bas âge. Il reste aujourd'hui deux garçons et trois filles. Ainsi le sieur *Claustre* est réduit à ne vexer que cinq personnes en ligne directe, au lieu de quinze.

Ces cinq personnes sont *Jean-Benjamin de la Borde*, premier valet de chambre du roi; *Jean-Louis de la Borde*, qui a fait les fonctions de maréchal général des logis de l'armée, et qui est mestre-de-camp de dragons; *Monique de la Borde*, épouse du sieur *Fontaine de Cramayel*, fermier général; *Elisabeth-Josephine de la Borde*, épouse du sieur *Binet Demarchais*, premier valet de chambre du roi, gouverneur du louvre, major d'infanterie; *Henriette de la Borde*, épouse du sieur *Brissard*, ancien fermier général.

Le père de cette nombreuse famille n'était pas riche; mais étant né avec des talens, et ayant étudié la science économique qui depuis a fait tant de progrès parmi nous, il fut employé par le gouvernement dans plusieurs traités de commerce, et le roi le gratifia, en 1739, d'une place de fermier général, qu'il abandonna au bout de vingt ans, pour s'occuper uniquement du bonheur de tous ses parens.

Il

Digitized by Google

Il avait deux frères et une sœur; les frères étaient *Pierre-Joseph de la Borde Desmartres*, qui vit encore; l'autre *Léon de la Borde*, mousquetaire, qui mourut jeune.

La sœur était *Jeanne-Josephine*, mariée au sieur de *Verdier*, seigneur de la Flachère, dans le Lyonnais.

Jean-François de la Borde servait de père à ses deux frères et à sa sœur; il était leur conseil ainsi que celui de tous ses amis. Ses lumières et sa probité lui avaient acquis cette considération personnelle et cette autorité que donne la vertu; tous ceux qui l'ont connu rendent ce témoignage à sa mémoire.

Non-seulement il veilla avec la plus scrupuleuse attention sur l'éducation de tous ses enfans, mais il étendit les mêmes soins sur ceux de son frère, *Pierre-Joseph Desmartres*, marié, en 1725, à une hollandaise catholique, nommée *Ditgens*, parente du célèbre *van-Swieten*, qui a été depuis premier médecin de l'impératrice-reine de Hongrie. C'était une riche héritière qui aurait environ trois millions de bien, si ses parens très-patriotiques avaient laissé une si grande succession sortir du pays.

Jean-François de la Borde eut la consolation de voir tous ses soins paternels réussir. Tous

Digitized by Google

ſes enfans ſe ſignalèrent dans le monde par des talens diſtingués, et eurent le bonheur de plaire.

Il n'y eut que *Pierre-Joſeph Deſmartres*, ſon neveu, qui ne put répondre à ſes empreſſemens. Cet enfant était né avec une faibleſſe d'organes qui le mit long-temps hors d'état de recevoir l'éducation ordinaire, laquelle exige une ſanté ferme dont dépend la faculté de s'expliquer et de concevoir. On fut obligé de le confier quelques années à ſa nourrice, femme de bon ſens et expérimentée, qui connaiſſait ſon tempérament. Lorſqu'il fut un peu fortifié, ſon père le mit entre les mains d'un maître de penſion très-intelligent, et accoutumé à diriger des enfans tardifs.

La nature n'ayant pas ſecondé les attentions de cet inſtituteur, ſon père *Deſmartres* le retira chez lui à ſa terre de Palerne en Auvergne. Enſuite ſa tante, la dame de la *Flachère*, qui n'avait point d'enfans, s'en chargea comme de ſon fils et le garda trois ans, tantôt à ſa terre de la Flachère, tantôt à Lyon. On lui donna un précepteur qui avait 600 livres d'appointemens et auquel on aſſura 300 livres de penſion viagère. C'eſt ce même enfant, ce *Pierre-Joſeph de la Borde Deſmartres* dont l'abbé *Clauſtre* s'eſt emparé, et qui fait le ſujet du procès.

Digitized by Google

Pendant que tous ſes parens tâchaient de lui donner tout ce qui lui manquait, et de forcer la nature, elle accordait tout à ſes couſins et à ſes couſines, élevés chez ſon oncle *Jean-François de la Borde*, et ils feſaient des progrès rapides dans plus d'un art, malgré *Clauſtre*, reçu précepteur dans la maiſon, qui ne ſavait que du latin.

Clauſtre éleva les deux fils de *Jean-François de la Borde*, qui bientôt n'eurent plus beſoin de lui. Il reſta dans la maiſon comme ami, logé, nourri, meublé, chauffé, éclairé, blanchi, ſervi, avec 800 livres de penſion et quelques préſens.

Il nous apprend dans ſon mémoire, page 4, qu'il eſpérait une reconnaiſſance plus *analogue* à ſon état et à ſon goût. Qu'entend-il par ce mot grec *analogue*, mis depuis peu à la mode, et qui veut dire *convenable*? Le ſieur de *la Borde* ne pouvait lui donner ni évêché ni abbaye.

Clauſtre, ſe bornant aux biens purement terreſtres, s'adreſſe à un de ſes élèves, le ſieur *Jean-Benjamin de la Borde*, fils aîné de celui qui le nourrit et le penſionne; il ſaiſit le jour même de ſa majorité pour lui faire un beau ſermon ſur la bienfeſance, et il lui fait ſigner à la fin du ſermon une donation de 1200 liv.

Digitized by Google

de rente par-devant notaire : de qui exige-t-il cette donation ? d'un fils de famille qui n'avait alors aucune fortune, et qui était sous la puissance de père et de mère.

La nouvelle pension de 1200 livres fut payée quelque temps en secret au commensal qui jouissait d'ailleurs de celle de 800 livres; mais le père, dont la fortune avait essuyé des échecs assez considérables, ayant appris le succès du sermon de *Claustre*, à la majorité de son fils, mécontent avec raison de cette manœuvre clandestine, fit réduire la somme à 800 livres et s'en chargea lui-même. Le prêtre, craignant de perdre le logement, la table et les bonnes grâces d'une famille nombreuse, fut obligé de consentir à la suppression de ce premier acte de majorité de son élève.

Jusqu'ici on ne voit aucun délit; ce n'est qu'un homme occupé de son petit intérêt personnel, qui dit, qui écrit sans cesse qu'il veut faire son salut dans la retraite, et qui cherche à rendre cette retraite commode; la justice n'a rien à punir dans cette conduite. Pour satisfaire à la fois sa dévotion et son goût pour les pensions de 1200 livres, en attendant mieux, il ne s'adresse plus au fils du sieur de *la Borde*, mais à son gendre, le sieur de *Fontaine*, seigneur de la belle terre,

Digitized by Google

de Cramayel; il s'en fait nommer chapelain; et, au lieu de se retirer du monde, comme il l'avait tant dit et tant écrit, il prend l'emploi de régisseur de la terre à 1200 livres de gages. Ce n'est pas encore là une prévarication; un saint peut gouverner une terre, quoiqu'il ne soit pas conséquent de crier qu'on veut se mettre dans un cloître, quand on se fait premier domestique de campagne.

Il s'accoutuma si bien à mêler le spirituel au temporel, qu'il fit dès-lors le projet de retirer des dangers du monde le jeune *la Borde Desmartres*, qui passait pour devoir un jour posséder des millions, et qui par la simplicité de son caractère était en péril de son salut. Il était alors à Paris dans la propre maison de son oncle avec ses cousins. Sa mère était morte, son père s'était remarié. Le jeune homme était majeur. Voilà une belle occasion de secourir le jeune *Pierre-Joseph Desmartres* contre une belle-mère et contre les illusions de la fortune et des plaisirs.

Quoique les abbayes fussent très-*analogues* à l'état et au goût de *Claustre*, il crut encore plus *analogue* de devenir le maître de tout le bien de ce facile *Desmartres*. C'était lui qui lui avait fourni un précepteur, il lui fournit bientôt un procureur. Voici comme il s'y prit.

D'abord après deux petits stellionats faits

au ſieur *Jean-François de la Borde* ſon bienfaiteur (*), il feint, en 1762, de ſe retirer à la Doctrine chrétienne. Mais auparavant il avait jeté dans le cœur de *Deſmartres* les ſoupçons d'avoir été léſé par ſon père et par ſon oncle. Ces ſoupçons étaient fortifiés par le procureur qui s'était joint à lui.

Quand il vit enfin toutes ſes batteries préparées, il écrivit, le 8 ſeptembre 1762, à la dame de *la Borde*, femme du ſieur *Jean-François*, fermier général. *La religion m'a principalement déterminé à cette retraite. Notre état n'eſt pas de vivre dans le monde ; et quand l'utilité du prochain ne nous retient plus, je crois que nous ne devons pas y reſter. Un prêtre n'eſt pas fait pour avoir toujours ſes aiſes ;* (Il entend les prêtres ſans bénéfice) *une vie ſobre, dure, doit être ſon partage s'il veut entrer dans l'eſprit de ſon état. Je vais vivre dans une ſociété de bons prêtres ; tous mes vœux vont ſe tourner du côté de l'éternité.*

En ſe tournant vers l'*éternité*, il ne laiſſait pas de ſe tourner depuis long-temps vers Clermont en Auvergne, où demeurait mademoiſelle ſa nièce, fille d'un pauvre imprimeur nommé *Boutaudon*. Il fait venir à Paris mademoiſelle *Boutaudon*, âgée alors de trente-quatre

(*) Ils ſont prouvés dans le mémoire de MM. les avocats l'*Herminier*, *Cellier* et *Tronchet*.

Digitized by Google

ans. Il la recommande d'abord aux charités et à la protection de tous les parens et de tous les amis du ſieur de *la Borde*. Comme la nièce ne pouvait pas demeurer à la Doctrine chrétienne, il en ſort pour aller loger avec elle dans l'île Saint-Louis ; et il perſuade au bon et facile *Deſmartres* de venir s'établir dans ce quartier. Vous demeurez, lui dit-il, auprès de votre oncle le fermier général, rien n'eſt plus dangereux pour l'innocence ; les ſéductions du grand monde ſont diaboliques. Retirez-vous dans l'île Saint-Louis, j'aurai ſoin de votre ſalut et de vos affaires.

Deſmartres ſe livre avec componction à ces remontrances. Le pieux *Clauſtre* lui trouve bien vîte un appartement. Un heureux haſard fait rencontrer enſemble quelque temps après mademoiſelle *Boutaudon* et le ſieur *Deſmartres* chez des gens de bien ; le ſieur *Deſmartres* rend de fréquentes viſites à la provinciale, qui prend inſenſiblement un intérêt véritable à *Deſmartres*. Ma nièce n'eſt pas belle, lui diſait quelquefois le convertiſſeur *Clauſtre*, mais elle eſt capable de rendre un mari heureux. Elle a peu d'eſprit, mais le peu qu'elle en a eſt bon : elle conduirait ſes affaires avec beaucoup de prudence ; et entre nous, je vous ſouhaiterais une femme ſemblable à elle, une épouſe ſelon le cœur de DIEU.

Digitized by Google

Desmartres fit de profondes réflexions sur ces ouvertures, le bon cœur de la nièce les seconde. *Desmartres* avoua enfin à son directeur qu'il ne pouvait vivre sans mademoiselle *Boutaudon*, et qu'il voulait l'épouser.

Claustre, tout étonné, lui dit qu'il ne parlait pas sérieusement. Mais après quelques mûres réflexions, il lui conseilla pour son bien de prendre ce parti. Mademoiselle sa nièce, il est vrai, n'avait rien, mais son bon sens devait faire rentrer à son mari deux millions dont il avait été dépouillé dans sa minorité; ainsi elle apportait réellement deux millions en mariage. De plus, lui *Claustre*, devenant son oncle, était obligé en conscience d'intenter un procès à toute sa famille, et de faire tous ses efforts pour la ruiner et pour la déshonorer, ce qui serait un grand avantage pour les nouveaux mariés, et le tout pour la plus grande gloire de DIEU.

D'ailleurs mademoiselle *Boutaudon* était d'une des meilleures maisons auvergnaques. Du côté paternel, dit-il dans son mémoire, page 16, elle est sœur, fille, petite-fille d'un imprimeur du roi; et du côté maternel, son trisaïeul, *Noël Claustre*, avait été soldat aux gardes de *Catherine de Médicis*. De plus un frère de la future était actuellement soldat; de sorte que tous les honneurs municipaux

Digitized by Google

et militaires décoraient la famille. Le mal était que ce ſoldat riſquait d'être pendu, pour n'avoir pas obéi à deux ſommations de revenir au régiment. Que fait *Clauſtre* ? Il va ſe jeter aux pieds de la dame *Demarchais*, fille de ſon bienfaiteur *Jean-François de la Borde*. Il obtient de ſa générosité plus d'argent qu'il n'en faut pour acheter le congé de ſon neveu *Boutaudon* le guerrier ; il garde le reſte pour lui.

Enfin, le 8 avril 1766, les deux amans ſe marient dans la paroiſſe de Saint-Louis. Le ſieur *Deſmatres* avait alors trente-quatre ans ; il pouvait contracter ſans avertir ſes parens. *Ce fut*, dit *Clauſtre*, page 14, *par un ordre ſingulier de la Providence, qui avait des deſſeins de juſtice et de miſéricorde ſur toutes les parties.* Il s'écrie, quelques lignes après : *Je ne conçois pas encore comment tout cela s'eſt opéré ; mais j'ai dit ſouvent en moi-même : Digitus Dei eſt hic.* En effet, il n'eut pas de peine à perſuader au ſieur *Deſmartres* fils, que la Providence jetait des yeux très-attentifs ſur ſon bien ; et il eut une miſſion expreſſe de ſe rendre maître abſolu de tout.

Dans les premiers tranſports de ſa joie, il ne peut réſiſter à la tentation de faire ſentir ſon triomphe au ſieur *Jean-François de la Borde*. Il lui écrit immédiatement après la célébration du mariage :

Digitized by Google

MONSIEUR,

» Je suis chargé de vous annoncer un » nouvel événement dans votre famille. M. » votre neveu *Desmartres* s'est marié ce matin, » et a épousé ma nièce, fille du sieur *Bou-* » *taudon*, imprimeur du roi à Clermont. » Elle est à peu-près de son âge ; elle a de » l'éducation, du bon sens, de l'intelli- » gence dans les affaires : il y a lieu d'espé- » rer qu'elle régira avec prudence les affaires » de son mari, et qu'elle les défendra avec » modération.

» Le sieur de *Launc*, procureur, est révo- » qué ; je me mets à la tête des affaires, en » attendant que ma nièce en ait pu prendre » connaissance ; mais nous ne ferons rien » sans un bon conseil.

» Serai-je assez heureux pour rétablir la » bonne intelligence entre le père et le fils, » entre l'oncle et le neveu ? c'est ce que je » désire le plus vivement, pour vous donner » des marques de mon attachement. »

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

C'était un peu insulter le sieur *Jean-François de la Borde* et toute la famille. Mais les saints ont leurs faiblesses.

Voilà donc cet homme qui, ayant choisi

Digitized by Google

une retraite chrétienne pour s'occuper uniquement de l'affaire de ſon ſalut, ſe met à la tête de celles du ſieur *Deſmartres*, et prend la place du procureur de *Launе*, pour intenter un procès criminel à preſque toute la famille chez laquelle il a vécu vingt-deux ans entiers comme le maître de la maiſon. Je dis un procès criminel, car c'en eſt un très-réellement d'accuſer le père et l'oncle du ſieur *Deſmartres*, de l'avoir dépouillé de ſon bien pendant ſa minorité, de l'avoir volé, de l'avoir maltraité, d'avoir ſouſtrait des pièces. C'eſt-là ce que le ſaint chicaneur impute à la famille; c'eſt-là ſa doctrine chrétienne.

L'ardeur de ſon zèle l'enflamme au point qu'il veut embraſer de la même charité juſqu'à la dame de *la Flachère*, ſœur des ſieurs de *la Borde*, et juſqu'à la dame de *Cramayel*, fille du fermier général. Il n'eſt rien qu'il ne tente, il n'eſt point de reſſort qu'il ne faſſe jouer pendant le cours du procès, pour attirer les deux dames dans ſon parti. C'eſt ſurtout à la dame de *la Flachère* qu'il s'adreſſe; c'était une femme chrétienne, vertueuſe encore plus que dévote, aimant véritablement la paix et la juſtice.

La lettre qu'il lui écrivit, le 14 avril 1768, dans la plus grande chaleur du procès, eſt curieuſe et mérite l'attention des juges.

Digitized by Google

LETTRE de l'apôtre Clauſtre à madame de la Flachère.

» Un (*a*) miniſtre du Seigneur que ſa » providence a conſtitué le défenſeur d'un » opprimé, ne doit négliger aucun des » moyens humains qu'elle lui ſuggère pour » arriver au but : il doit ne ſe laſſer ni ſe » rebuter de rien, quels que ſoient les obſta- » cles qu'on lui oppoſe, les contradictions » qu'on lui faſſe eſſuyer, les dangers même » auxquels il puiſſe être expoſé : il doit, » revêtu des armes de la vérité, combattre » ſous l'autorité des lois, à temps et à » contre-temps, à droite et à gauche (*b*) » avec la bonne et la mauvaiſe réputation.

» (*c*) Vous avez de la religion, vous crai- » gnez DIEU ; vous voulez lui plaire et » vous ſauver, vous vaquez aſſidument à la » prière, aux œuvres de charité ; vous fré- » quentez les ſacremens ; vous venez de

(*a*) Quel miniſtre ! un précepteur, régiſſeur de la terre de Cramayel à 1200 livres de gages, qui ſéduit un fils de famille pour lui faire épouſer ſa nièce *Boutaudon* à l'inſçu de ſes parens.

(*b*) Quel miniſtre du Seigneur qui ſoutient qu'il faut plaider à contre-temps avec ſa mauvaiſe réputation !

(*c*) Quel miniſtre du Seigneur qui veut perſuader à madame de *la Flachère* qu'elle doit entretenir le feu de la diſcorde dans la famille, parce qu'elle a fait ſes pâques !

Digitized by Google

» ſatisfaire au devoir paſcal, et vous l'avez, » ſans doute, fait précéder d'un examen » ſérieux de votre conſcience. Eh quoi! la » conſcience ne vous a rien reproché par » rapport à M. *Deſmartres*, votre neveu? » Vous croyez pouvoir reſter neutre dans » ſes différens avec meſſieurs vos frères?

» (*d*) La nature a donné à un enfant, » pour premiers défenſeurs, ſes père et mère; » à leur défaut, ſes oncles et ſes tantes. Ici » le père et l'oncle ſont les oppreſſeurs du » fils : c'eſt donc à la tante qu'eſt dévolu le » ſoin de le défendre. Oui, madame, c'eſt » pour vous un devoir devant DIEU et » devant les hommes. En vain direz-vous » que votre neveu vous a diſpenſée de ce » ſoin en ſe mariant ſans votre aveu; l'omiſ- » ſion d'un devoir de bienſéance, ſur-tout » l'omiſſion étant forcée, ne ſaurait vous diſ- » penſer d'une obligation que la nature vous » impoſe indépendamment de la religion.

» (*e*) Par votre ſilence vous avez enhardi » les oppreſſeurs; vous avez approuvé les » injuſtices que vous ne condamniez pas;

(*d*) Quel miniſtre du Seigneur qui dit que DIEU et les hommes exigent d'une tante qu'elle ſoutienne ſon neveu qu'il a marié clandeſtinement, malgré toute la famille!

(*e*) Quel miniſtre du Seigneur qui aſſure que madame de *la Flachère* ſera damnée pour n'avoir pas plaidé contre ſon frère!

Digitized by Google

» vous y avez consenti. Vous êtes donc » injuste vous-même. Or ignorez-vous, » Madame, que les injustes n'entreront point » dans le royaume des cieux? *Premier scrupule.*

» (*f*) Vous vous croyez en sureté de » conscience en ne prenant aucune part aux » procès. Quelle est donc votre morale ou » votre religion? *Second scrupule.*

» (*g*) Il y aura avant la pentecôte deux » nouveaux mémoires imprimés, lesquels » seront suivis de fort près par quatre autres » mémoires, tous destinés à traiter en par- » ticulier chacune de nos prétentions : ils » seront courts afin qu'ils soient lus, mais » ils n'en seront pas moins forts de choses. » Nous avons fait des oppositions sur les » biens de M. de *la Borde*, et les oppositions » seront converties en saisies réelles au pre- » mier jugement que nous aurons. Les » avocats, les procureurs, les huissiers, les » notaires nous consomment en frais. C'est » une perte réelle, une perte énorme, une

(*f*) Quel ministre du Seigneur! si on n'intente point un procès infame à sa famille, on n'a point de religion.

(*g*) Quel ministre du Seigneur! comme il fête la pentecôte, comme il est *fort de choses* ce petit *Fontenelle!* comme il mêle sagement l'inondation et l'incendie! comme il est éloquent! comme sa charité sacerdotale propose *trois scrupules* à une femme pieuse! on verra ci-dessus ses mensonges : ils surpassent de beaucoup le nombre des trois scrupules de ce saint personnage.

Digitized by Google

» perte certaine pour votre famille ; perte
» qui ne ſe réparera jamais, quels que ſoient
» les vainqueurs. Vous auriez pu la prévenir,
» et vous la voyez faire tranquillement !
» vous laiſſez couler l'eau ſans faire aucun
» effort pour l'arrêter. L'incendie fait tous
» les jours de nouveaux progrès, et vous
» ne vous en mettez point en peine. Pouvez-
» vous croire que DIEU ne vous en deman-
» dera aucun compte ? Quel aveuglement !
» quel oubli de la juſtice du DIEU que nous
» ſervons ! Voilà, Madame, *trois ſujets de*
» *ſcrupule*, qu'une charité ſacerdotale propoſe
» à vos méditations. »

Ce n'eſt pas tout, il envoie cette lettre à la dame de *Cramayel*, au curé de Saint-Paul, et à trois ou quatre prêtres directeurs de dévotes qui ne manqueront pas de la répandre, qui formeront une pieuſe cabale contre la famille *la Borde*, qui ſolliciteront les juges, qui animeront le public en faveur de l'innocence opprimée par un fermier général. La cauſe va devenir celle de DIEU et celle du peuple : car on ſuppoſe toujours que ni l'un ni l'autre n'aiment les fermiers généraux. Cette manœuvre n'était pas mal adroite ; mais DIEU ne l'a pas bénie comme l'eſpérait *Clauſtre*. Ce n'eſt pas aſſez, quand il s'agit d'un compte de tutelle, de parler de piété et de dévotion ;

Digitized by Google

il faut des faits vrais et des calculs juſtes. C'eſt préciſément ce qui a manqué au zèle de l'abbé *Clauſtre*. Il ſe flattait que le ſieur *Jean-François de la Borde*, principalement attaqué dans ce procès, étant âgé de quatre-vingts ans, ſuccomberait à la faibleſſe de ſon âge, et à la fatigue de raſſembler un tas immenſe de papiers oubliés depuis long-temps, et peut-être égarés. Il était sûr de compromettre le frère avec ſa ſœur de *la Flachère*, le père avec ſa fille de *Cramayel*. Il avait l'eſpérance de conduire au tombeau la vieilleſſe du ſieur *Jean-François de la Borde*, et celle de ſa ſœur, la dame de *la Flachère;* et c'eſt dans cette unique vue qu'il ne s'eſt pas trompé. L'un et l'autre ſont morts en effet de chagrin; mais du moins ils ne ſont morts qu'après avoir pleinement confondu leur adverſaire, et après avoir obtenu des arrêts contre le calomniateur. *Clauſtre* n'était pas auſſi exact qu'il était zélé. Ses menſonges étaient pieux, mais ils n'étaient pas fins.

Premier menſonge de Clauſtre.

Il redemandait pour le mari de ſa nièce *Boutaudon* environ deux millions dont la mère de *Deſmartres* avait hérité en Hollande. Mais par les comptes juridiquement arrêtés, il ſe trouva

trouva que le bien de sa mère ne se montait, à sa mort, qu'à deux cents soixante-seize mille vingt livres qui devaient être partagées entre *Desmartres* fils et sa sœur; et à la mort de la sœur ces deux cents soixante-seize mille vingt livres appartinrent au fils; mais sur ce bien il fallait payer au sieur *Desmartres* père douze mille livres de pension à lui léguées par sa femme, et trois mille livres de pension à lui léguées par sa fille avec d'autres dons. Ainsi voilà l'abbé *Claustre* bien loin de son compte. *Et nihil invenerunt viri divitiarum in manibus suis.*

Second mensonge de Claustre.

Il dit assez malignement que la bisaïeule de *Desmartres* fils, qui était hollandaise, mourut en 1728; et il le dit pour insinuer que des actes de 1729 n'étaient pas légitimes. Il ajoute que cette dame laissa une grosse succession. Il a été prouvé qu'elle était morte en 1730, que la succession était fort petite, et qu'il raisonnait fort mal.

Troisième mensonge de Claustre.

Il fait dire à *Desmartres* fils, qu'on ne lui a pas rendu ses papiers à sa majorité; et il a

Digitized by Google

été prouvé par acte juridique du 13 mai 1761, que tous ses papiers lui avaient été rendus.

Quatrième mensonge de Clauſtre.

Il dit qu'on ne laiſſe jouir *Deſmartres* fils que de dix mille livres de rente; que ce n'eſt pas assez pour lui *Clauſtre* et pour sa nièce *Boutaudon*; qu'il comptait sur un fonds de deux millions.

A l'égard de ces deux millions, il faut bien que *Clauſtre* et sa nièce *Boutaudon* s'en passent; mais il a été prouvé que le sieur *Deſmartres* fils jouissait de quatorze mille livres de rente, provenantes de l'adminiſtration sage de son père, et qu'à la mort de ce père il jouira de quinze mille livres de pension qu'il est obligé de lui faire; ce qui composera environ trente mille livres de rente au sieur *Deſmatres* fils. C'est un bien fort honnête; il y a beaucoup de gens d'esprit dans Paris qui n'en ont pas tant, et qui n'ont pas des *Clauſtre* pour directeurs de conscience et de finances.

Cinquième mensonge de Clauſtre.

Il fait dire à *Deſmartres* fils qu'étant malade, en 1760, son père le força de faire un testament par lequel il instituait ce père son héritier

Digitized by Google

univerſel, et il ſe trouve que ce teſtament fut fait, le 11 avril 1757, dans la ville d'Aigueperſe, ſon père étant alors à cent lieues de là; ce père *Deſmartres* n'eſt point inſtitué héritier univerſel, c'eſt l'oncle même *Jean-François*. Quand on a reproché à *Clauſtre* qu'il avait dit la choſe qui n'eſt pas, il a répondu qu'on peut en uſer ainſi pour le bien des mineurs, que des patriarches ont fait des menſonges officieux, mais qu'en effet il a dit la vérité, puiſqu'il y a eu un teſtament. Voilà le point principal; la date et le contenu ne ſont que des acceſſoires.

Sixième menſonge de Clauſtre.

NOUS paſſons quelques menues fraudes qui ſeraient exceſſivement ennuyeuſes, et que les curieux peuvent voir dans les mémoires imprimés; mais en voici une importante. Il accuſe le ſieur de *la Borde*, fermier général, d'avoir volé cinquante-huit mille livres avec les arrérages à ſa belle-ſœur la dame *Deſmartres*, mère du complaignant.

Voici le fait. La dame *Deſmartres*, ayant conſervé quelques inclinations de la Hollande ſon pays, ſe plaiſait quelquefois à mettre de l'argent dans le commerce de Cadix. Elle fit une avance de cinquante-huit mille livres ſur

Digitized by Google

des effets eſtimés ſoixante-ſept mille, que le ſieur *Jean-François de la Borde* envoyait à Buénos-Aires en 1731. *Jean-François de la Borde* perdit preſque tout. Il ne reçut qu'en 1751 les faibles débris de cette eſpèce de banqueroute, et cependant il eut la généroſité, dès 1744, de rembourſer les 58000 livres avec les intérêts. *Alonzo*, *Rubio de Rivas* et *Bartholomé Pinto* de Ribera, chargés de la commiſſion de vendre au Pérou les effets du ſieur de *la Borde*, s'en étaient fort mal acquittés, malgré leurs grands noms. Je n'en ſuis point étonné; ces meſſieurs m'ont cauſé, à moi qui vous parle, une perte de plus de cent mille livres; mais n'ayant point affaire à un dévot, je n'ai pas eſſuyé de procès pour ſurcroît de ma perte. *Clauſtre*, au contraire, a redemandé les 58000 livres avec les intérêts, quoiqu'ils euſſent été payés, et qu'on eût la quittance. Cela eſt effronté; mais il ne faut s'étonner de rien.

Septième menſonge de Clauſtre.

Il prétend que ſon *Deſmartres* fils était abandonné de ſon père et de ſon oncle, et qu'on lui retenait ſon bien dans le temps même qu'il était majeur; mais une preuve qu'on ne lui retenait pas ſon bien et qu'il

Digitized by Google

en pouvait disposer, c'est qu'alors il se rendait caution de plusieurs emprunts que sefait son cousin *Jean-Benjamin de la Borde*, fils du fermier général *Jean-François*.

Huitième mensonge de Claustre.

Le prêtre ayant fait trois libelles contre le sieur *Jean-François de la Borde* son bienfaiteur, en fait un quatrième contre son élève *Jean-Benjamin de la Borde* le fils, qui fut son bienfaiteur aussi dès qu'il eut atteint le moment de sa majorité. Dans ce libelle injurieux il étale des craintes chimériques sur les engagemens pris par *Pierre de la Borde Desmartres* en faveur de son cousin germain *Jean-Benjamin ;* engagemens mutuels, remplis, acquittés, annulés ; affaires nettes, affaires consommées. Il voudrait les faire revivre pour en faire naître quelque nouveau procès. Dans cette honnête intention, ne sachant comment s'y prendre, il avance que dans le temps du premier engagement des deux cousins, ils étaient tous deux majeurs. Il ment encore sans utilité et par pure habitude. Le premier engagement est du 18 février 1759. Or *Benjamin* ne fut majeur que le 5 septembre de cette année. Le lecteur se soucie fort peu, et moi aussi, du temps où les parties furent

Digitized by Google

majeures ; mais le public n'aime pas qu'un prêtre mente. Je hais ces menſonges ſacrés plus que perſonne, parce que je ſais ce qu'il m'en a coûté.

Neuvième menſonge de Clauſtre.

CE bon prêtre, ſachant bien que *Pierre de la Borde Deſmartres* n'était pas ſi riche que *Jean-François de la Borde*, ancien fermier général, a voulu s'adreſſer à lui plutôt qu'à *Pierre ;* il s'eſt imaginé qu'il pourrait le faire paſſer pour tuteur des enfans de ſa ſœur, et pour adminiſtrateur de leur bien, afin de pouvoir tomber ſur lui. Il dirigeait ainſi ſes attaques contre ceux qui étaient en état de payer la plus groſſe rançon. Il s'eſt encore trompé dans cette ſuppoſition. Les accuſateurs ſont obligés d'avoir doublement raiſon, et *Clauſtre* a toujours eu tort.

Voici ce qu'il demandait avec diſcrétion.

58000 livres qui avaient été payées.
103888 livres auſſi déjà payées.
77155 liv. auſſi déjà payées en pluſieurs articles.

Voici déjà une ſomme d'environ deux cents trente-neuf mille francs que ce *Clauſtre*, qui voulait paſſer ſa vie à la Doctrine chrétienne, demandait pour lui et pour la demoiſelle

Digitized by Google

Boutaudon, sous le nom du sieur *Desmartres* fils, qui n'en savait rien. Il y a encore d'autres articles ; le tout monte à environ cent mille écus. Il a déjà été condamné d'une voix unanime aux requêtes du palais sur presque tous les articles.

Conclusion.

Il y a deux sortes de justices, celle du barreau et celle du public. Au barreau l'on est *débouté*, c'est-à-dire déchu de ses prétentions injustes, *debotat et debotavit ;* le public juge l'hypocrisie, l'ingratitude, l'esprit de rapacité et le mensonge. A quoi condamne-t-il un tel coupable ? il le déboute de ses prétentions à la piété et à l'honneur ; il lui conseille de retourner à la Doctrine chrétienne, de ne plus apporter le glaive, mais la paix dans les familles, de ne plus diviser le fils et le père, la fille et la mère, la bru et la belle-mère. Cela est très-bon ailleurs, mais non dans un précepteur qui reçoit des gages ; chaque chose, chaque homme doit être à sa place.

Tel est le petit précis très-informe de la cause célèbre ou non célèbre de l'abbé *Claustre*. Je n'ai pas l'honneur d'être de l'ordre des avocats, mais je suis de l'ordre de ceux qui aiment la vérité et l'équité.

Digitized by Google

LETTRE

D'UN ECCLESIASTIQUE

Sur le prétendu rétabliſſement des jéſuites dans Paris.

20 mars 1774.

Il n'y a, Monſieur, ni grande ni petite révolution ſans faux bruits, ſoit parce que les parties intéreſſées croient néceſſaire de cacher leurs intentions au public, ſoit plutôt parce que le public s'aveugle lui-même, et n'attend jamais qu'on prenne la peine de le détromper.

On débite que des perſonnes conſtituées en dignité veulent établir dans Paris une ſociété de jéſuites ſous un autre nom et ſous une nouvelle forme.

Notre miniſtère eſt trop éclairé pour adopter de telles vues : il ne prendra point pour ſa deviſe :

Eruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.

Aurait-on jeté par terre une grande maiſon pour la rebâtir plus petite? Aurait-on nettoyé une vaſte campagne pour y conſerver dans un coin un peu d'ivraie qui pourrait gâter tout

Digitized by Google

tout le reſte ? Quelle idée de vouloir réunir des jéſuites dans Paris, pour alarmer les parlemens, pour outrager les univerſités, pour recommencer la guerre au même moment qu'on s'eſt donné la paix ! Si on avait propoſé à *Cadmus* de ſemer encore quelques dents du dragon après la défaite de ceux qui étaient nés de ces dents, il n'aurait pas ſuivi ce conſeil funeſte.

Les jéſuites firent aux univerſités une guerre qui dura plus de deux cents ans. DIEU nous préſerve de rentrer dans les troubles dont la ſageſſe et la bonté du roi nous ont tirés ! ce ſerait violer le pacte de famille qui ſubſiſte dans l'auguſte maiſon de France et d'Eſpagne. Le roi d'Eſpagne a déclaré qu'il gardait *dans ſon cœur royal* l'offenſe affreuſe que les jéſuites lui avaient faite. Il ne nous a point dit préciſément de quelle arme ils s'étaient ſervis pour percer ſon cœur ; mais le pontife éclairé qui ſiége à Rome a pu le ſavoir. Il a mis en priſon le général de la compagnie, et ſes confidens. La ſociété des jéſuites eſt anéantie : on ne riſquera pas de détruire la ſociété du genre humain, en rétabliſſant ce qu'on a eu tant de peine à détruire.

Il eſt conſtant que les jéſuites *Aleſſandro*, *Mathos* et *Malagrida* furent convaincus, dans un *acordao* du conſeil ſuprême de Lisbonne,

d'avoir employé la confeſſion auriculaire pour faire aſſaſſiner le roi de Portugal, auquel il n'en coûta qu'un bras. La confeſſion de *Jean Châtel* à un jéſuite n'avait coûté qu'une dent à notre cher *Henri IV*. La confeſſion des incendiaires de Londres aux révérends pères *Oldecorn* et *Garnet*, préparait la mort la plus inouie au roi et au parlement d'Angleterre. Ils ont été chaſſés de tous ces pays. Je puis me tromper, mais je ne crois pas qu'on les y rappelle ſi tôt.

Si le pape *Clément XIV* ne les a pas traités comme *Clément V* traita les templiers, c'eſt que nous ſommes dans un temps où les lettres et les arts ont enfin adouci les mœurs; c'eſt que les crimes, quoique réitérés, de pluſieurs membres ne doivent pas attirer des ſupplices barbares à tout le corps. Pluſieurs jeunes jéſuites ont été accuſés des mêmes péchés qu'on reprochait aux templiers; cependant on ne les a brûlés ni en France, ni en Eſpagne, ni en Italie. Nous ſommes devenus plus humains, mais il ne faut pas devenir imbécilles; et nous le ſerions ſi nous conſervions la graine d'une plante qui nous a paru un poiſon.

Parmi les jéſuites on a vu, et on voit encore des hommes très-eſtimables, des ſavans utiles. Le roi de Pruſſe les a conſervés dans ſes

Digitized by Google

Etats ; ils y peuvent ſervir à inſtruire la jeuneſſe. Des religieux catholiques ne ſont pas aſſez puiſſans pour nuire dans un royaume proteſtant et tout militaire, dans lequel un ſeul ordre du roi, porté par un grenadier, arrête tout d'un coup toutes les diſputes ſcolaſtiques.

Il en eſt de même de la Ruſſie polonaiſe : on y a laiſſé quelques jéſuites latins que l'Egliſe grecque ne craint pas, et que le gouvernement redoute encore moins. Un empereur ou une impératrice ruſſe eſt le chef ſuprême de la religion dans cet empire d'onze cents mille lieues quarrées. On n'y connaît point deux puiſſances : quiconque même y voudrait établir cette doctrine des deux puiſſances, y ſerait puni comme coupable de haute trahiſon et de ſacrilége ; et il y en a eu des exemples. Ce frein que la loi met aux bouches controverſiſtes les retient ; mais ce qui eſt tolérable, du moins pour un temps, dans ces pays immenſes, deviendrait très-pernicieux dans le nôtre. Les Ruſſes et les Pruſſiens ſont tous ſoldats, et n'ont ni janſéniſtes ni moliniſtes : la France en a pour ſon malheur et pour ſa honte. Ce feu eſt preſque éteint ; je ne penſe pas qu'un gouvernement auſſi ſage que le nôtre veuille le rallumer.

Les ex-jéſuites qui ont du mérite et des talens peuvent les manifeſter dans tous les

Digitized by Google

genres ; on les a délivrés d'une chaîne insupportable qu'ils s'étaient mise au cou dans l'imprudence de la jeunesse. Ils s'étaient enrôlés soldats d'un despote étranger ; on leur a donné leur congé ; on a brisé leurs fers : ils seront citoyens. Ne vaut-il pas mieux être citoyen que jésuite ?

Toute l'Europe catholique demande à grands cris qu'on diminue le nombre des ordres, et celui des moines de chaque ordre. Si on pouvait seulement rassembler sous ses yeux une trentaine de ces instituts bizarres, gens tondus, gens demi-tondus, chaussés, déchaux, avec braies, sans braies, gris, noirs, bai-bruns, pièce sans barbe, barbe sans pièce, on rirait long-temps d'une telle mascarade ; et qui contemplerait les maux produits par leurs disputes, pleurerait.

Plusieurs provinces en Espagne, en France, en Italie, manquent de cultivateurs : on veut par-tout plus de mains qui travaillent, et moins d'oisifs qui argumentent ; c'est ce qu'on crie à Paris, à Madrid, à Rome. Par-tout le gouvernement, attentif aux clameurs des peuples et aux besoins publics, s'occupe du soin d'arrêter les progrès du mal, si l'on ne peut l'extirper. L'âge de faire vœu d'être inutile est du moins reculé de quelques années ; quelques couvens ont été supprimés :

Digitized by Google

et vous croyez qu'on en va ériger un de jéſuites dans Paris ! non, ne le craignez pas. On peut ſouffrir de vieux abus par pareſſe, mais on ne ſe tourmente pas pour en introduire un nouveau.

Les principaux miniſtres de l'Egliſe ſavent aſſez quelle rivalité règne entre toutes ces factions qui nous inondent ſous le nom d'ordres : leur habit ſeul eſt un ſignal de haine ; les noirs et les blancs diviſèrent l'Egliſe pendant des ſiècles. On a déſiré ſouvent qu'il n'y eût de couvens que pour les malades, et pour ceux qui, étant incapables de remplir les devoirs de la ſociété, chercheraient une conſolation dans la retraite ; mais c'eſt préciſément la jeuneſſe la plus ſaine, la plus robuſte qu'un enrôleur monacal engage dans ſon régiment, en la feſant boire à la ſanté de ſon ſaint. Il y a pluſieurs couvens où l'on examine le ſoldat de recrue tout nu ; et ſi on lui trouve le moindre défaut, on le renvoie. Cette pratique eſt même uſitée chez des religieuſes : ſi elles ſont aſſez mal conſtituées pour ne pouvoir être mères, on les envoie ſe marier dans le monde ; ſi elles ſont aſſez ſaines pour faire des enfans, on leur fait la grâce de les condamner à la ſtérilité dans leur priſon.

Des retraites honnêtes pour la vieilleſſe et

Digitized by Google

pour les infirmités, voilà ce qui eſt néceſſaire, et voilà ce qu'on n'a pas ſeulement tenté.

L'enthouſiaſme et la ſottiſe firent, dans des temps de ténèbres, des fondations immenſes : la raiſon et l'humanité n'en firent aucune. Combien d'officiers bleſſés en combattant pour la patrie ſont venus demander l'aumône, et quelquefois inutilement, à la porte des opulens monaſtères fondés par leurs ancêtres !

On nous cite les couvens de l'Egliſe grecque, mère de l'Egliſe latine ; mais premièrement la grecque n'a point cette bigarrure d'ordres innombrables, preſque tous ennemis les uns des autres : elle n'a jamais eu que l'ordre de S^t *Baſile ;* la latine ne connut que l'ancien ordre de S^t *Benoît* avant le douzième ſiècle, et les moines de cet ordre défrichèrent des terres incultes, avant de défricher la littérature plus inculte encore. Secondement, les couvens chez les Grecs ſont les ſéminaires d'où l'on tire tous les prêtres, les curés et les évêques. Etant curés, ils ſe marient ; étant évêques, ils ne ſe marient plus : chez nous, au contraire, les moines ont toujours été dans une eſpèce de guerre contre les curés et les évêques ; conſultez ſur cela l'évêque de *Bellai*, dans ſon apocalypſe de *Méliton*. Et n'ayez-vous pas vu en dernier lieu des jéſuites

Digitized by Google

fanatiques venir faire des miſſions chez des curés très-inſtruits et très-ſages, comme s'ils étaient venus prêcher des iroquois ? Ils dépoſſédaient le curé dans le temps de leur miſſion, ils s'emparaient de l'égliſe, plantaient une croix dans la place publique, donnaient la communion ſans examen quatre fois la ſemaine, à quiconque ſe préſentait, petite fille, petit garçon, vieil ivrogne, vieille entremetteuſe, et ſe vantaient enſuite à leur général qu'ils avaient converti une ville entière.

Comptez, Monſieur, que notre gouvernement ne laiſſera pas renaître ces abus indignes. Il eſt déjà aſſez las de ces confréries établies autrefois dans des temps de trouble, et qui en ont tant ſuſcité ; de ces troupes en maſques qui font peur aux petits enfans et qui font avorter les femmes ; de ces gilles en jaquette qui, dans nos contrées méridionales, courent les rues pour la gloire de DIEU. Il eſt temps de nous défaire de ces momeries qui nous rendent ſi ridicules aux yeux des peuples du Nord.

Il nous faut des moines, dit-on, car les Egyptiens eurent des thérapeutes, et il y eut des eſſéniens dans le petit pays de la Paleſtine. Je conçois bien que pendant les guerres des *Ptolomées*, il y eut quelques familles d'Alexandrie, ſoit juives, ſoit grecques, qui

Digitized by Google

se retirèrent vers le lac Mœris, loin des horreurs de la guerre civile, comme les primitifs, que nous nommons quakers, ont été chercher la paix en Penfilvanie, et oublier les crimes religieux de *Cromwell* loin de leurs concitoyens fanatiques qui s'égorgeaient pour un surplis. Je conçois que des esséniens aient vécu ensemble à la campagne pour être à l'abri des assassinats continuels commis par *Hircan* et par *Antigone*, qui se disputaient les sonnettes du grand prêtre. Mais quel rapport peut-on trouver entre nos moines d'aujourd'hui et des gens de bien, mariés pour la plupart, qui se retiraient à la campagne, loin de la tyrannie ?

Si l'habitude, la négligence, la petite difficulté de remuer d'anciens décombres, arrêtent quelquefois le ministère ; si l'on n'ose pas, dans une grande ville, changer en maisons nécessaires ces vastes enceintes inutiles, où vingt fainéans occupent un terrain qui pourrait loger trois cents familles ; si l'on a craint d'appliquer à l'ordre de Saint-Louis un peu de ces richesses prodigieuses, quelquefois usurpées par des chartres évidemment fausses ; si tel officier qui a servi trente ans le roi, ne peut obtenir une modique pension sur la ferme de tel prieur claustral ; si enfin nous conservons encore tant de moines, du moins n'ayons plus de jésuites.

Digitized by Google

PETIT ECRIT

SUR

L'ARRET DU CONSEIL,

du 13 ſeptembre 1774,

Qui permet le libre commerce des blés dans le royaume.

Je ne ſuis qu'un citoyen obſcur d'une petite province très-éloignée ; mais je parle au nom de cette province entière, dont tous les habitans ſigneront ce que je vais dire.

Nous gémiſſions depuis quelques années ſous la néceſſité qui nous était impoſée de porter notre blé au marché de la chétive habitation qu'on nomme capitale. Dans vingt villages les ſeigneurs, les curés, les laboureurs, les artiſans étaient forcés d'aller ou d'envoyer à grands frais à cette capitale : ſi on vendait chez ſoi à ſon voiſin un ſetier de blé, on était condamné à une amende de cinq cents livres ; et le blé, la voiture et les chevaux étaient ſaiſis au profit de ceux qui venaient exercer cette rapine avec une bandoulière.

Digitized by Google

Tout seigneur qui dans son village donnait du froment ou de l'avoine à un de ses vassaux, était exposé à se voir puni comme un criminel : de sorte qu'il fallait que le seigneur envoyât ce blé à quatre lieues au marché, et que le vassal fît quatre lieues pour le chercher, et quatre lieues pour le rapporter à sa porte, où il l'aurait eu sans frais et sans peine ; on sent combien une telle vexation révolte le bon sens, la justice et la nature.

Je ne parle pas des autres abus attachés à cette effroyable police ; des horreurs commises par des valets de bourreau ambulans, intéressés à trouver des contraventions ou à en forger ; des querelles quelquefois très-sanglantes de ces commis avec les habitans auxquels on raviffait leur pain ; des prisons dans lesquelles cent prétendus délinquans étaient entassés ; de la ruine entière des familles ; de la dépopulation qui commençait à en être la suite.

C'est dans l'excès de cette misère que nous apprîmes qu'un nouveau ministre était venu à notre secours. Nous lûmes l'arrêt du conseil du 13 septembre 1774. La province versa des larmes de joie après en avoir versé longtemps de désespoir.

J'avoue que j'admirai l'éloquence sage, convenable et nouvelle avec laquelle on fesait

Digitized by Google

parler le roi, autant que je fus ſenſible au bien que cet arrêt feſait au royaume. C'était un père qui inſtruiſait ſes enfans, qui touchait leurs plaies, et qui les guériſſait : c'était un maître qui donnait la liberté à des hommes qu'on avait rendus eſclaves.

Quelle eſt aujourd'hui ma ſurpriſe de voir que des citoyens pleins de talens condamnent, dans l'heureux loiſir de Paris, le bien que le roi vient de faire dans nos campagnes ! Le miniſtre, certain de la bonté de ſes vues, permet qu'on écrive ſur ſon adminiſtration, et on ſe ſert de cette permiſſion pour le blâmer.

Un homme de beaucoup d'eſprit, qui paraît avoir des intentions pures, mais qui ſe laiſſe peut-être trop entraîner aux paradoxes, prétend dans un ouvrage qui a du cours, que la liberté du commerce des grains eſt pernicieuſe, et que la contrainte d'aller acheter ſon blé aux marchés eſt abſolument néceſſaire.

Je prends la liberté de lui dire que ni en Hollande, ni en Angleterre, ni à Rome, ni à Genève, ni en Suiſſe, (*a*) ni à Veniſe, les

(*a*) A Rome et à Genève les boulangers ſont obligés de prendre le blé aux greniers de l'Etat, non au marché ; c'eſt un abus d'une autre eſpèce fondé ſur d'autres préjugés. A Londres, malgré d'anciennes lois tombées en déſuétude, tout eſt libre comme en Hollande et en Suiſſe.

Digitized by Google

citoyens ne ſont obligés d'acheter leur nourriture au marché. On n'y eſt pas plus forcé qu'à s'y pourvoir des autres denrées. La loi générale de la police de tous les peuples eſt de ſe procurer ſon néceſſaire où l'on veut ; chacun achète ſon comeſtible, ſa boiſſon, ſon vêtement, ſon chauffage par-tout où il croit l'obtenir à meilleur compte : une loi contraire ne ſerait admiſſible qu'en temps de peſte, ou dans une ville aſſiégée.

Les marchés, comme les foires, n'ont été inventés que pour la commodité du public, et non pour ſon aſſerviſſement : les hommes ne ſont pas faits aſſurément pour les foires ; mais les foires ſont faites pour les hommes.

Le critique ſe plaint de la ſuppreſſion des marchés au blé. Mais ils ne ſont point ſupprimés ; notre petite ville eſt auſſi bien fournie qu'auparavant, et le laboureur a gagné ſans que perſonne ait perdu ; c'eſt ce que j'atteſte au nom de vingt mille hommes.

Dire que la liberté de commercer anéantit les marchés publics, c'eſt dire que les foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain ſont ſupprimées à Paris, parce qu'il eſt permis de faire des emplettes dans la rue Saint-Honoré et dans la rue Saint-Denis.

La raiſon la plus impoſante de l'ingénieux

Digitized by Google

critique eſt la perte que peuvent ſouffrir quelques ſeigneurs dans leurs droits de halles.

Mais premièrement, ces ſeigneurs ſont en petit nombre ; je ne connais perſonne dans notre province qui ait ce droit Il n'appartient guère qu'à des terres conſidérables, dans leſquelles il ſe fait un grand commerce, et où les marchands des environs viendront toujours mettre leurs diverſes marchandiſes en dépôt. Aucun marché n'eſt abandonné dans les provinces voiſines de la mienne.

Secondement, ſi quelques ſeigneurs ſouffraient une légère perte dans la petite diminution de leurs droits de halles, la nation entière y gagne; et la nation doit être préférée.

Troiſièmement, s'il ne s'agiſſait que d'indemniſer ces ſeigneurs, ſuppoſé qu'ils ſe plaignent, le roi le pourrait très-aiſément, ſans altérer en rien la grande et heureuſe loi de la liberté du commerce, loi trop tard adoptée chez nous, qui arrivons trop tard à bien des vérités.

Quatrièmement, il paraît impoſſible que dans les gros bourgs et dans les villes le laboureur néglige de porter ſon blé au marché; car il eſt sûr de l'y faire emmagaſiner en payant un petit droit. Son intérêt eſt de porter ſa denrée dans les lieux où elle ſera infailliblement vendue, et non pas d'attendre

Digitized by Google

ſouvent inutilement que les payſans, ſes voiſins, qui ont leur récolte chez eux, viennent acheter la ſienne chez lui. Il me paraît donc prouvé que la liberté du commerce des blés produit des avantages immenſes au royaume, ſans cauſer le moindre inconvénient. J'en juge par le bien que cette opération a produit tout d'un coup dans quatre provinces dont je ſuis limitrophe. Mon opinion n'eſt pas dirigée par l'intérêt; car on ſait que je ne vends ni n'achète aucune production de la terre : tout eſt conſommé dans les déſerts que j'ai rendus fertiles.

Il ne m'appartient pas d'avoir ſeulement une opinion ſur la police de Paris; je ne parle que de ce que je vois.

Après cet arrêt du conſeil qui doit être éternellement mémorable, je ne vois à craindre qu'une aſſociation de monopoleurs; mais elle eſt également dangereuſe dans tous les pays et dans tous les ſyſtêmes de police, et il eſt également facile par-tout de la réprimer.

On ne fait point de grands amas de blé ſans que cette manœuvre ſoit publique. On découvre plus aiſément un monopoleur qu'un voleur de grand chemin. Le monopole eſt un vol public; mais on ne défendra jamais aux particuliers d'aller aux ſpectacles ou aux égliſes avec de l'argent dans leur poche,

Digitized by Google

ſous prétexte que des coupeurs de bourſe peuvent le leur prendre. (1)

On nous objecte que le prix du pain augmente quelquefois dans le royaume. Mais ce n'eſt pas aſſurément parce qu'on a la liberté de le vendre, c'eſt parce qu'en effet les terres des Gaules ne valent pas les terres de Sicile, de Carthage et de Babylone. Nous avons quelquefois de très-mauvaiſes années et rarement de très-abondantes; mais en général notre ſol eſt aſſez fertile. Le commerce étranger nous donne toujours ce qui nous manque : nous ne périſſons jamais de misère. J'ai vu l'année 1709. J'ai vu madame de *Maintenon* manger du pain bis; j'en ai mangé pendant deux ans entiers, et je m'en trouvais bien. Mais, quoi qu'on ait dit, je n'ai jamais vu aucune mort cauſée uniquement par l'inanition. C'eſt une vérité trop reconnue qu'il y a plus d'hommes qui meurent de débauche que de faim. En un mot, on n'a jamais plus mal pris ſon temps qu'aujourd'hui pour ſe plaindre.

Je dis même que dans l'année la plus ſtérile en blé, le peuple a des reſſources

(1) Il ne peut exiſter d'autre monopole que celui des particuliers ou des compagnies qui ont des priviléges excluſifs; le monopole eſt impoſſible avec la liberté, à moins qu'il ne s'agiſſe d'une denrée qu'on ne peut tirer que d'un pays éloigné, et dont il ne ſe conſomme qu'une petite quantité.

Digitized by Google

infinies, ſoit dans les châtaignes dont on fait un pain nourriſſant, ſoit dans les orges, ſoit dans le riz, ſoit dans les pommes de terre qu'on cultive aujourd'hui par tout avec un très-grand ſoin, et dont j'ai fait le pain le plus ſavoureux avec moitié de farine.

Je ſais bien que ſi tous les fruits de la terre manquaient abſolument, et ſi on n'avait point de vaiſſeaux pour faire venir des vivres de Barbarie ou d'Italie, il faudrait mourir; mais il faudrait mourir de même ſi nous avions une peſte générale, ou ſi nous étions attaqués de la rage, ou ſi notre pays était englouti par des volcans.

Fions-nous à la Providence, mais en travaillant; fions-nous ſur-tout à celle d'un miniſtre très-éclairé, qui n'a jamais fait que du bien, qui n'a aucun intérêt de faire le mal, qui paraît auſſi utile à la France, que ſon père l'était à la ville de Paris, et qui pouſſe la vertu juſqu'à trouver très-bon qu'on le critique; ce que les autres ne ſouffrent guère.

F. d. V. S. de F. et T. G. o. d. R.

2 janvier 1775.

LES

Digitized by Google

LES EDITS

DE SA MAJESTÉ LOUIS XVI,

Pendant l'adminiſtration de M. Turgot.

On ſait aſſez qu'une lumière nouvelle éclaire l'Europe depuis quelques années ; on a vu une femme inſtruire, policer, enrichir un empire qui contient la cinquième partie de notre hémiſphère : la première de ſes lois a été l'établiſſement de la tolérance depuis les frontières de la Suède juſqu'à celles de la Chine ; elle a proſcrit la torture qui ne ſe donnait qu'aux eſclaves dans l'empire romain ; elle a rendu utiles à la ſociété juſqu'aux ſupplices mêmes, qui n'étaient autrefois qu'une mort cruelle, un ſpectacle paſſager auſſi inutile que barbare, dont il ne réſultait que de l'horreur.

Pour former le corps de ſes lois civiles, elle a aſſemblé les députés de toutes ſes provinces et de toutes les religions qui les habitent : on a dit au chrétien de l'Egliſe grecque, à celui de l'Egliſe romaine, au muſulman du rite d'*Omar*, à celui du rite d'*Ali*, à celui qu'on appelle ou luthérien ou calviniſte, au tartare qu'on nomme païen : Cette loi qu'on vous propoſe convient-elle à vos intérêts, à

Digitized by Google

vos mœurs, à votre climat ? et cette loi n'a été promulguée qu'après avoir obtenu le consentement universel.

Nous avons vu un jeune roi du Nord, soutenu seulement de son courage et de sa prudence, changer en un seul jour les lois de ses Etats et en faire chaque jour de nouvelles toutes nécessaires, toutes reçues avec les acclamations de la reconnaissance.

Sans chercher des exemples si loin, regardons autour de nous. Le premier édit de *Louis XVI* a été un bienfait. C'est un usage ancien dans le royaume qu'on paie au souverain des droits considérables pour son avénement au trône : ce tribut même était exigé autrefois par tous les barons sur leurs vassaux immédiats ; et à mesure que l'autorité royale détruisit les usurpations féodales, ce droit resta uniquement affecté au monarque. Les états généraux de France accordèrent trois cents mille livres à *Charles VIII* pour son avénement. Cet impôt augmenta toujours depuis, et cependant fut toujours appelé joyeux.

Nous n'avons trouvé ni dans l'excellent ouvrage de M. de *Fourbonnais*, ni dans les articles dont l'exact et savant M. *Boucher d'Argis* a enrichi l'Encyclopédie, quelles sommes *Louis XIII* et *Louis XIV* reçurent à cette occasion. *Louis XVI* apprit à son peuple que

Digitized by Google

son avénement méritait en effet le nom de joyeux, en remettant entièrement ce qu'on lui devait, et en voulant même qu'on expédiât *gratis* à tous les seigneurs des terres leur renouvellement de foi et hommage ; ce fut M. l'abbé *Terray* qui rédigea cet édit favorable, et c'est par-là qu'il termina la carrière pénible de son ministère.

Depuis ce temps tous les édits et toutes les ordonnances du roi *Louis XVI*, proposés et signés par M. *Turgot*, furent des monumens de générosité élevés par une sagesse supérieure. On n'avait point encore vu d'édits dans lesquels le souverain daignât enseigner son peuple, raisonner avec lui, l'instruire de ses intérêts, le persuader avant de lui commander : la substance de presque tous les ordres émanés du trône était contenue dans ces mots : *Car tel est notre plaisir*. *Louis XVI* aurait pu dire : Car telle est notre sagesse et notre bonté, si la modestie, toujours compagne de la bienfesance, lui avait permis ces expressions.

Par quelle singularité faut-il que ce grand exemple de raisonner avec ses sujets en leur donnant ses ordres, et d'être à la fois philosophe et législateur, n'ait été connu qu'aux deux extrémités de notre hémisphère ? Il n'y a jusqu'à présent que *Louis XVI* et l'empereur de la Chine qui aient fait cet honneur

aux hommes. L'un et l'autre ont également favorisé l'agriculture ; l'un et l'autre ont appris aux grands combien ceux qui prodiguent continuellement leur vie pour nourrir ces grands et pour servir leur magnificence, doivent être encouragés.

Lorsque dans ces rescrits dont l'objet est toujours le soulagement du peuple, le maintien de quelques priviléges particuliers a pu échapper à l'ame bienfesante du roi de France, il s'est bientôt empressé de rétablir par sa justice la balance que sa bonté paternelle avait peut-être fait trop pencher en faveur de la portion du genre humain qui attirait le plus sa compassion. Il ne pouvait jamais franchir les bornes de l'équité rigoureuse que par un excès d'humanité.

Si, dans un si court espace de temps, les besoins toujours renaissans du gouvernement n'ont pas permis de liquider des dettes immenses, quiconque a des yeux voit qu'il n'est pas possible de combler si tôt un abyme qu'on a creusé sans relâche pendant deux siècles. La vertu d'*Aristide* et l'habileté de *Périclès* n'y suffisent pas. On sait assez que *Louis XIV* en mourant laissa deux milliars six cents millions de dettes à 28 liv. le marc ; ce qui fait presque quatre milliars cinq cents millions de la monnaie d'aujourd'hui. La moitié de cette

Digitized by Google

dette immenſe avait été cauſée par la guerre la plus juſte; il fallait ſoutenir le droit légitime de ſon petit-fils au royaume d'Eſpagne, la volonté ſacrée d'un grand-père qui n'avait conſulté dans ſon teſtament que DIEU et la nature; enfin le choix d'une nation reſpectable, qui appelait au trône la famille qui règne aujourd'hui ſur l'Eſpagne, ſur les deux Siciles et ſur le duché de Parme. *Louis XIV* cette fois ruina ſon royaume pour être juſte.

Le fardeau prodigieux que la France ſupporte s'eſt encore appeſanti depuis ſon ſucceſſeur dont on chérit la mémoire. *Louis XV* a eu le malheur d'emprunter plus de onze cents millions dans la funeſte guerre de 1756; et que n'avait point coûté celle de 1741? Une fatalité étrange tournait alors les armes de la France contre une impératrice vertueuſe et chère, à qui elle doit aujourd'hui ſa félicité. On bénit cette reine aimable et bienfeſante: elle embellit les jours heureux que ſon époux fait naître; mais le nerf principal de l'Etat n'en eſt pas moins affaibli; les finances du royaume n'en ſont pas moins épuiſées: il y a de l'ordre, de la ſageſſe; mais cet ordre et cette ſageſſe ne peuvent conſiſter qu'à payer difficilement les intérêts d'un capital qui épouvante.

Digitized by Google

Qu'on ſonge que dans une
accablante le miniſtère eſt encor
réparer les déſordres des ſaiſons ;
des provinces en proie à des fléa
de ſeconder des entrepriſes dont
certaine, mais éloignée, et dont
peuvent guère être portés par un
que expirant ſous un poids qui l'

Cette ſeule réflexion peut faire
que le miniſtère des finances eſt
cent fois plus difficile qu'il ne le f
du grand *Colbert*. Nous avons eu
vingt miniſtres d'une probité inc
mais aucun n'a pu débrouiller l
France peut ſe vanter d'avoir po
ſein le plus généreux de tous les ho
dans un double miniſtère, a uni
la France avec l'Eſpagne, et a do
à nos rois. D'autres ont fait du bie
les genres : mais qui liquidera u
dettes ? ce ſera celui qui, ayant
édits, aura l'inébranlable vertu
du miniſtre qui les a faits.

Digitized by Google

FRAGMENS

HISTORIQUES

SUR L'INDE,

SUR

LE GENERAL LALLI,

ET

SUR PLUSIEURS AUTRES SUJETS.

Digitized by Google

Impiger extremos curris mercator ad Indos,
Per mare, pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.

HOR. Epist. lib. I.

FRAGMENS

Digitized by Google

FRAGMENS

SUR QUELQUES REVOLUTIONS DANS L'INDE, ET SUR LA MORT DU COMTE DE LALLI.

ARTICLE PREMIER.

Tableau hiſtorique du commerce de l'Inde.

DÈS que l'Inde fut un peu connue des barbares de l'Occident et du Nord, elle fut l'objet de leur cupidité, et le fut encore davantage quand ces barbares, devenus policés et induſtrieux, ſe firent de nouveaux beſoins.

On ſait aſſez qu'à peine on eut paſſé les mers qui entourent le midi et l'orient de l'Afrique, on combattit vingt peuples de l'Inde, dont auparavant on ignorait l'exiſtence. Les *Albuquerques* et leurs ſucceſſeurs ne purent parvenir à fournir du poivre et des toiles en Europe que par le carnage.

Nos peuples européans ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaſter, et pour

Digitized by Google

l'arroſer de ſang ; moyennant quoi ils eurent du cacao, de l'indigo, du ſucre, dont les cannes furent tranſportées d'Aſie par les Européans dans les climats chauds de ce nouveau monde ; ils rapportèrent quelques autres denrées, et ſur-tout le quinquina : mais ils y contractèrent une maladie auſſi affreuſe qu'elle eſt honteuſe et univerſelle, et que cette écorce d'un arbre du Pérou ne guériſſait pas.

A l'égard de l'or et de l'argent du Pérou et du Mexique, le public n'y gagna rien ; puiſqu'il eſt abſolument égal de ſe procurer les mêmes néceſſités avec cent marcs ou avec un marc. Il ſerait même très-avantageux au genre humain d'avoir peu de métaux qui ſervent de gages d'échange, parce qu'alors le commerce eſt bien plus facile : cette vérité eſt démontrée en rigueur. Les premiers poſſeſſeurs des mines ſont, à la vérité, réellement plus riches d'abord que les autres, ayant plus de gages d'échange dans leurs mains ; mais les autres peuples auſſitôt leur vendent leurs denrées à proportion : en très-peu de temps l'égalité s'établit, et enfin le peuple le plus induſtrieux devient en effet le plus riche. (1)

(1) Les mines ont une valeur réelle pour le propriétaire, comme toutes les autres productions ; mais leur valeur baiſſe à meſure que les métaux qu'on en tire deviennent communs,

Digitized by Google

Perſonne n'ignore quel vaſte et malheureux empire les rois d'Eſpagne acquirent aux deux extrémités du monde, ſans ſortir de leur palais; combien l'Eſpagne fit paſſer d'or, d'argent, de marchandiſes précieuſes en Europe, ſans en devenir plus opulente; et à quel point elle étendit ſa domination en ſe dépeuplant.

L'hiſtoire des grands établiſſemens hollandais dans l'Inde eſt connue, de même que celle des colonies anglaiſes qui s'étendent aujourd'hui de la Jamaïque à la baie d'Hudſon, c'eſt-à-dire, depuis le voiſinage du tropique juſqu'à celui du pôle.

Les Français, qui ſont venus tard au partage des deux mondes, ont perdu à la guerre de 1756 et à la paix tout ce qu'ils avaient acquis dans la terre ferme de l'Amérique ſeptentrionale, où ils poſſédaient environ quinze cents lieues en longueur, et environ ſept à huit cents en largeur. Cet immenſe et miſérable pays était très à charge à l'Etat, et ſa perte a été encore plus funeſte.

ce qui arrive toutes les fois que les mines en fourniſſent plus qu'on n'en conſomme.

Obſervons auſſi que les métaux précieux qui ſont ſi propres à ſervir, non de ſignes de valeur, comme on l'a dit trop ſouvent, mais de valeur connue, ſont en même temps des denrées très-utiles. Il ſerait très-avantageux pour l'humanité en général que l'argent et l'or ſur-tout fuſſent très-communs.

Digitized by Google

Preſque tous ces vaſtes domaines, ces établiſſemens diſpendieux, toutes ces guerres entrepriſes pour les maintenir, ont été le fruit de la molleſſe de nos villes et de l'avidité des marchands, encore plus que de l'ambition des ſouverains.

C'eſt pour fournir aux tables des bourgeois de Paris, de Londres, et des autres grandes villes, plus d'épiceries qu'on n'en conſommait autrefois aux tables des princes; c'eſt pour charger des ſimples citoyennes de plus de diamans que les reines n'en portaient à leur ſacre; c'eſt pour infecter continuellement ſes narines d'une poudre dégoûtante; pour s'abreuver, par fantaiſie, de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos pères, qu'il s'eſt fait un commerce immenſe, toujours déſavantageux aux trois quarts de l'Europe; et c'eſt pour ſoutenir ce commerce que les puiſſances ſe ſont fait des guerres, dans leſquelles le premier coup de canon tiré dans nos climats met le feu à toutes les batteries en Amérique et au fond de l'Aſie. On s'eſt toujours plaint des impôts, et ſouvent avec la plus juſte raiſon; mais nous n'avons jamais réfléchi que le plus grand et le plus rude des impôts eſt celui que nous impoſons ſur nous-mêmes par nos nouvelles délicateſſes qui ſont devenues des beſoins, et qui ſont en effet un luxe

Digitized by Google

ruineux, quoiqu'on ne leur ait point donné le nom de luxe.

Il eſt très-vrai que depuis *Vaſco de Gama*, qui doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots, ce ſont des marchands qui ont changé la face du monde.

Les Japonais, ayant éprouvé l'inquiétude turbulente et avide de quelques-unes de nos nations européanes; ont été aſſez heureux et aſſez puiſſans pour leur fermer tous leurs ports, et pour n'admettre chaque année qu'un ſeul vaiſſeau d'un petit peuple qu'ils traitent avec une rigueur et un mépris (*a*) que ce petit peuple ſeul eſt capable de ſupporter, quoiqu'il ſoit très-puiſſant dans l'Inde orientale.

Les habitans de la vaſte preſqu'île de l'Inde n'ont eu ni le pouvoir ni le bonheur de ſe mettre, comme les Japonais, à l'abri des invaſions étrangères. Leurs provinces maritimes ſont, depuis plus de deux cents ans, le théâtre de nos guerres.

Les ſucceſſeurs des brachmanes, de ces inventeurs de tant d'arts, de ces amateurs et de ces arbitres de la paix, ſont devenus nos facteurs, nos négociateurs mercenaires. Nous avons déſolé leur pays, nous l'avons engraiſſé

(*a*) Il eſt très-vrai que dans le commencement de la révolution de 1663 on obligea les Hollandais, comme les autres, à marcher ſur le crucifix.

Digitized by Google

de notre sang. Nous avons montré combien nous les surpassons en courage et en méchanceté, et combien nous leur sommes inférieurs en sagesse. Nos nations d'Europe se sont détruites réciproquement dans cette même terre où nous n'allons chercher que de l'argent, et où les premiers Grecs ne voyageaient que pour s'instruire.

La compagnie des Indes hollandaise faisait déjà des progrès rapides, et celle d'Angleterre se formait, lorsqu'en 1604 le grand *Henri* accorda, malgré l'avis du duc de *Sulli*, le privilége exclusif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands plus intéressés que riches, et nullement capables de se soutenir par eux-mêmes. On ne leur donna qu'une lettre patente, et ils restèrent dans l'inaction.

Le cardinal de *Richelieu* créa, en 1642, une espèce de compagnie des Indes; mais elle fut ruinée en peu d'années. Ces tentatives semblèrent annoncer que le génie français n'était pas aussi propre à ces entreprises que le génie attentif et économe des Hollandais, et que l'esprit hardi, entreprenant et opiniâtre des Anglais.

Louis XIV, qui allait à la gloire et à l'avantage de sa nation par toutes les routes, fonda en 1664, par les soins de l'immortel *Colbert*, une compagnie des Indes puissante : il lui

Digitized by Google

accorda les priviléges les plus étendus, et l'aida de quatre millions tirés de ſon épargne, leſquels en feraient environ huit d'aujourd'hui. Mais, d'année en année, le capital et le crédit de la compagnie dépérirent. La mort de *Colbert* détruiſit preſque tout. La ville de Pondichéri, ſur la côte de Coromandel, fut priſe par les Hollandais en 1673. Une colonie établie à Madagaſcar fut entièrement ruinée.

Ce qui avait été la principale cauſe du dépériſſement total de ce commerce, avant la perte même de Pondichéri, était, à ce qu'on a cru, l'avidité de quelques adminiſtrateurs dans l'Inde, leurs jalouſies continuelles, l'intérêt particulier qui s'oppoſe toujours au bien général, et la vanité qui préfère, comme on diſait autrefois, le paraître à l'être; défaut qu'on a ſouvent reproché à la nation.

Nous avons vu de nos yeux, en 1719, par quel étonnant preſtige cette compagnie renaquit de ſes cendres. Le ſyſtême chimérique de *Laſs*, qui bouleverſa toutes les fortunes, et qui expoſait la France aux plus grands malheurs, ranima pourtant l'eſprit de commerce. On rebâtit l'édifice de la compagnie des Indes avec les décombres de ce ſyſtême. Elle parut d'abord auſſi floriſſante que celle de Batavia; mais elle ne le fut effectivement

Digitized by Google

qu'en grands préparatifs, en magasins, en fortifications, en dépenses d'appareil, soit à Pondichéri, soit dans la ville et dans le port de l'Orient en Bretagne, que le ministère de France lui concéda, et qui correspondait avec sa capitale de l'Inde. Elle eut une apparence imposante; mais de profit réel produit par le commerce, elle n'en fit jamais. Elle ne donna, pendant soixante ans, pas un seul dividende du débit de ses marchandises. Elle ne paya ni les actionnaires, ni aucune de ses dettes en France, que de neuf millions que le roi lui accordait par année sur la ferme du tabac; de sorte qu'en effet ce fut toujours le roi qui paya pour elle.

Il y eut quelques officiers militaires de cette compagnie, quelques facteurs industrieux qui acquirent des richesses dans l'Inde : mais la compagnie se ruinait avec éclat, pendant que ces particuliers accumulaient quelques trésors. Il n'est guère dans la nature humaine de s'expatrier, de se transporter chez un peuple dont les mœurs contrediſent en tout les nôtres, dont il est très-difficile d'apprendre la langue, et impossible de la bien parler, d'exposer sa santé dans un climat pour lequel on n'est point né; enfin de servir la fortune des marchands de la capitale, sans avoir une forte envie de faire la sienne. Telle a été la source de plusieurs désastres.

Digitized by Google

ARTICLE II.

Commencemens des premiers troubles de l'Inde, et des animosités entre les compagnies françaiſe et anglaiſe.

Le commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un objet de guerre et un principe de dévaſtation, les premiers mandataires des compagnies anglaiſe et françaiſe, ſalariés par leurs commettans ſous le nom de gouverneurs, furent bientôt des eſpèces de généraux d'armée : on les aurait pris dans l'Inde pour des princes ; ils feſaient la guerre et la paix tantôt entre eux, tantôt avec les ſouverains de ces contrées.

Quiconque eſt un peu inſtruit, ſait que le gouvernement du Mogol eſt depuis *Gengis-kan*, et probablement long-temps auparavant, un gouvernement féodal, tel à peu-près que celui d'Allemagne, tel qu'il fut établi long-temps chez les Lombards, chez les Eſpagnols, et en Angleterre même, comme en France et dans preſque tous les Etats de l'Europe : c'eſt l'ancienne adminiſtration de tous les conquérans ſcythes et tartares, qui ont vomi leurs inondations ſur la terre. On ne conçoit pas comment l'auteur de l'Eſprit des lois a

Digitized by Google

pu dire que *la féodalité eſt un événement arrivé une fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être jamais.* La féodalité n'eſt point un événement; c'eſt une forme très-ancienne, qui ſubſiſte dans les trois quarts de notre hémiſphère avec des adminiſtrations différentes. Le grand mogol eſt ſemblable à l'empereur d'Allemagne. Les ſoubas ſont les princes de l'Empire, devenus ſouverains, chacun dans ſes provinces. Les nababs ſont des poſſeſſeurs de grands arrière-fiefs. Ces ſoubas et ces nababs ſont d'origine tartare, et de la religion muſulmane. Les raïas, qui jouiſſent auſſi de grands fiefs, ſont pour la plupart d'origine indienne, et de l'ancienne religion des brames. Ces raïas poſsèdent des provinces moins conſidérables, et ont bien moins de pouvoir que les nababs et les ſoubas. C'eſt ce que nous confirment tous les mémoires venus de l'Inde.

Ces princes cherchaient à ſe détruire les uns les autres, et tout était en combuſtion dans ces pays, depuis l'année 1739 de notre ère, année mémorable dans laquelle le *Sha-Nadir*, ayant d'abord protégé l'empereur de Perſe ſon maître, et lui ayant enſuite arraché les yeux, vint ravager le nord de l'Inde, et ſe ſaiſir de la perſonne même du grand mogol. Nous parlerons en ſon lieu de cette grande révolution. Alors ce fut à qui

Digitized by Google

se jetterait sur les provinces de ce vaste empire, qui se démembraient d'elles-mêmes. Tous ces vice-rois, soubas, nababs, se disputaient ces ruines; et ces princes si fiers, qui dédaignaient auparavant d'admettre les négocians français en leur présence, eurent recours à eux. Les compagnies des Indes française et anglaise, ou plutôt leurs agens furent tour à tour les alliés et les ennemis de ces princes. Les Français eurent d'abord de brillans avantages sous le gouverneur *Dupleix;* mais bientôt après les Anglais en eurent de plus solides. Les Français ne purent affermir leur prospérité; et les Anglais ont abusé enfin de la leur. Voici le précis de ces événemens.

ARTICLE III.

Sommaire des actions de la Bourdonnais et de Dupleix.

DANS la guerre de 1741 pour la succession de la maison d'Autriche, guerre semblable en quelque sorte à celle de 1701 pour la succession d'Espagne, les Anglais prirent bientôt le parti de *Marie-Thérèse*, reine de Hongrie, depuis impératrice. Dès que la rupture entre la France et l'Angleterre éclata, il fallut se

battre dans l'Amérique et dans l'Inde, ſelon l'uſage.

Paris et Londres ſont rivaux en Europe : Madraſs et Pondichéri le ſont encore plus dans l'Aſie, parce que ces deux villes marchandes ſont plus voiſines, ſituées toutes deux dans la même province, nommée Arca ou Arcate, à quatre-vingts mille pas géométriques l'une de l'autre, feſant toutes deux le même commerce, diviſées par la religion, par la jalouſie, par l'intérêt et par une antipathie naturelle. Cette gangrène, apportée d'Europe, s'augmente et ſe fortifie ſur les côtes de l'Inde.

Nos Européans, qui vont mutuellement ſe détruire dans ces climats, ne le font jamais qu'avec de petits moyens. Leurs armées ſont rarement de quinze cents hommes effectifs venus de France ou d'Angleterre; le reſte eſt compoſé d'indiens, qu'on appelle cépois ou cypais, et de noirs, anciens habitans des îles, tranſplantés depuis un temps immémorial dans le continent, ou achetés depuis peu dans l'Afrique. Ce peu de reſſources donne ſouvent plus d'eſſor au génie. Des hommes entreprenans, qui auraient langui inconnus dans leur patrie, ſe placent et s'élèvent d'eux-mêmes dans ces pays lointains, où l'induſtrie eſt rare et néceſſaire. Un de ces génies audacieux fut *Mahé de la Bourdonnais*, natif de

Digitized by Google

Saint-Malo, le *du Gué-Trouin* de ſon temps, ſupérieur à *du Gué-Trouin* par l'intelligence, et égal en courage. Il avait été utile à la compagnie des Indes dans plus d'un voyage, et encore plus à lui-même. Un des directeurs lui demandant comment il avait bien mieux fait ſes affaires que celles de ſa compagnie ? *C'eſt*, répondit-il, *parce que j'ai ſuivi vos inſtructions dans tout ce qui vous regarde, et que je n'ai écouté que les miennes dans mes intérêts.* Ayant été fait gouverneur de l'île de Bourbon par le roi, avec un plein pouvoir, quoiqu'au nom de la compagnie, il arma des vaiſſeaux à ſes frais, forma des matelots, leva des ſoldats, les diſciplina, fit un commerce avantageux à main armée; il créa, en un mot, l'île de Bourbon. Il fit plus; il diſperſa une eſcadre anglaiſe dans la mer de l'Inde; ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui, et ce qu'on n'a pas revu depuis. Enfin il aſſiégea Madraſs, et força cette ville importante à capituler.

Les ordres précis du miniſtère français étaient de ne garder aucune conquête en terre ferme : il obéit. Il permit aux vaincus de racheter leur ville pour environ neuf millions de France, et ſervit ainſi le roi ſon maître et la compagnie. Rien ne fut jamais dans ces contrées ni plus utile ni plus glorieux. On doit ajouter, pour l'honneur de *la Bourdonnais*,

Digitized by Google

que dans cette expédition il se conduisit avec une politesse, une douceur, une magnanimité dont les Anglais firent l'éloge. Ils estimèrent et ils aimèrent leur vainqueur. Nous ne parlons que d'après des Anglais revenus de Madrass, qui n'avaient nul intérêt de nous déguiser la vérité. Quand les étrangers estiment un ennemi, il semble qu'ils avertissent ses compatriotes de lui rendre justice.

Le gouverneur de Pondichéri, *Dupleix*, réprouva cette capitulation ; il osa la faire casser par une délibération du conseil de Pondichéri, et garda Madrass, malgré la foi des traités et les lois de toutes les nations. Il accusa *la Bourdonnais* d'infidélité ; il le peignit à la cour de France et aux directeurs de la compagnie comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible, et reçu de trop grands présens. Des directeurs, des actionnaires joignirent leurs plaintes à ces accusations. Les hommes en général ressemblent aux chiens qui hurlent quand ils entendent de loin d'autres chiens hurler.

Enfin les cris de Pondichéri ayant animé le ministère de Versailles, le vainqueur de Madrass, le seul qui dans cette guerre eût soutenu l'honneur du pavillon français, fut enfermé à la bastille par lettre de cachet. Il

Digitized by Google

languit dans cette prison pendant trois ans et demi, sans pouvoir jouir de la consolation de voir sa famille. Au bout de ce temps, les commissaires du conseil, qu'on lui donna pour juges, furent forcés par l'évidence de la vérité, et par le respect pour ses grandes actions, de le déclarer innocent. M. *Bertin*, l'un de ses juges, depuis ministre d'Etat, fut principalement celui dont l'équité lui sauva la vie. Quelques ennemis que sa fortune, ses exploits et son mérite lui suscitaient encore, voulaient sa mort. Ils furent bientôt satisfaits; il mourut au sortir de sa prison d'une maladie cruelle que cette prison lui avait causée. Ce fut la récompense du service mémorable rendu à sa patrie.

Le gouverneur *Dupleix* s'excusa dans ses mémoires sur des ordres secrets du ministère. Mais il n'avait pu recevoir à six mille lieues des ordres concernant une conquête qu'on venait de faire, et que le ministère de France n'avait jamais pu prévoir. Si ces ordres funestes avaient été donnés par prévoyance, ils étaient formellement contradictoires avec ceux que *la Bourdonnais* avait apportés. Le ministère aurait eu à se reprocher la perte de neuf millions dont on priva la France en violant la capitulation, mais sur-tout le cruel traitement dont il paya le génie, la valeur et la magnanimité de *la Bourdonnais*.

Digitized by Google

M. *Dupleix* répara depuis sa faute affreuse et ce malheur public, en défendant Pondichéri pendant quarante-deux jours de tranchée ouverte contre deux amiraux anglais soutenus des troupes d'un nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, d'artilleur, de munitionnaire; ses soins, son activité, son industrie et la valeur éclairée de M. de *Bussy*, officier distingué, sauvèrent la ville pour cette fois. M. de *Bussy* servait alors dans la troupe de la compagnie, qu'on nommait le bataillon de l'Inde. Il était venu de Paris chercher sur le rivage de Coromandel la gloire et la fortune. Il y trouva l'une et l'autre. La cour de France récompensa *Dupleix*, en le décorant du grand cordon rouge et du titre de marquis.

La faction française et l'anglaise, l'une ayant conservé la capitale de son commerce, l'autre ayant perdu la sienne, s'attachaient plus que jamais à ces nababs, à ces soubas dont nous avons parlé. Nous avons dit que l'empire était devenu une anarchie. Ces princes, étant toujours en guerre les uns contre les autres, se partageaient entre les Français et les Anglais; ce fut une suite de guerres civiles dans la presqu'île.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de leurs entreprises; assez d'autres ont écrit les querelles, les perfidies des *Nazerzingue*, des

Digitized by Google

des *Mouzaferzingue*, leurs intrigues, leurs combats, leurs assassinats. On a les journaux des sièges de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal attaquées et mal défendues; ce n'est pas là notre objet. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'action d'un officier français nommé de *la Touche* qui, avec trois cents soldats seulement, pénétra la nuit dans le camp d'un des plus grands princes de ces contrées, lui tua douze cents hommes, sans perdre plus de trois soldats; et dispersa par ce succès inouï une armée de près de soixante mille indiens, renforcée de quelques troupes anglaises. Un tel événement fait voir que les habitans de l'Inde ne sont guère plus difficiles à vaincre que ne l'étaient ceux du Mexique et du Pérou. Il nous montre combien la conquête de ce pays fut facile aux Tartares et à ceux qui l'avaient subjugué auparavant.

Les mœurs, les usages antiques se sont conservés dans ces contrées, ainsi que les habillemens; tout y est le contraire de nous; la nature et l'art n'y sont point les mêmes. Parmi nous, après une grande bataille, les soldats vainqueurs n'ont pas un denier d'augmentation de paye; dans l'Inde, après un petit combat, les nababs donnaient des millions aux troupes d'Europe qui avaient pris

Digitized by Google

leur parti. *Chandazaëb*, l'un des princes protégés par M. *Dupleix*, fit préſent aux troupes d'environ deux cents mille francs, et d'une terre de neuf à dix mille livres de rente à leur commandant, le comte d'*Auteuil*. Le ſouba *Mouzaferzingue*, en une autre occaſion, fit diſtribuer douze cents cinquante mille livres à la petite armée françaiſe, et en donna autant à la compagnie. M. *Dupleix* eut encore une penſion de cent mille roupies, (deux cents quarante mille livres de France) dont il ne jouit pas long-temps : un ouvrier gagne trois ſous par jour dans l'Inde : un grand a de quoi faire ces profuſions.

Enfin le vice-gérent d'une compagnie marchande reçut du grand mogol une patente de nabab. Les Anglais lui ont ſoutenu que cette patente était ſuppoſée, que c'était une fraude de la vanité, pour en impoſer aux nations de l'Europe dans l'Inde. Si le gouverneur français avait uſé d'un tel artifice, il lui était commun avec plus d'un nabab et d'un ſouba. On achetait à la cour de Déli de ces faux diplomes, qu'on recevait enſuite en cérémonie par un homme apoſté, ſoi-diſant commiſſaire de l'empereur. Mais ſoit que le ſouba *Mouzaferzingue* et le nabab *Chandazaëb*, protecteurs et protégés de la compagnie françaiſe, euſſent en effet obtenu pour le gouverneur de Pondi-

Digitized by Google

chéri ce diplome impérial, soit qu'il fût supposé, il en jouissait hautement. Voilà un agent d'une société marchande devenu souverain, ayant des souverains à ses ordres. Nous savons que souvent des indiens le traitèrent de roi, et sa femme de reine. M. de *Bussy*, qui s'était signalé à la défense de Pondichéri, avait une dignité qui ne se peut mieux exprimer que par le titre de général de la cavalerie du grand mogol. Il faisait la guerre et la paix avec les Marates, peuple guerrier que nous ferons connaître, qui vendait ses services tantôt aux Anglais, tantôt aux Français. Il affermissait sur leurs trônes des princes que M. *Dupleix* avait créés.

La reconnaissance fut proportionnée aux services. Les richesses ainsi que les honneurs en furent la récompense. Les plus grands seigneurs en Europe n'ont ni autant de pouvoir ni autant de splendeur; mais cette fortune et cet éclat passèrent en peu de temps. Les Anglais et leurs alliés battirent les troupes françaises en plus d'une occasion. Les sommes immenses données aux soldats par les soubas et les nababs, étaient en partie dissipées par les débauches, et en partie perdues dans les combats; la caisse, les munitions, les provisions de Pondichéri épuisées.

La petite armée qui restait à la France était

Digitized by Google

commandée par le major *Lafs*, neveu de ce fameux *Lafs* qui avait fait tant de mal au royaume, mais à qui l'on devait la compagnie des Indes. Ce jeune écoſſais combattit contre les Anglais en brave homme; mais privé de ſecours et de vivres, ſon courage était inutile. Il mena le nabab *Chandazaëb* dans une île formée par des rivières, nommée Cheringam, appartenante aux brames. Il eſt peut-être utile d'obſerver ici que les brames ſont les ſouverains de cette île. Nous avons beaucoup de pareils exemples en Europe. On pourrait même aſſurer qu'il y en a eu dans toute la terre. Les brachmanes furent autrefois, dit-on, les premiers ſouverains de l'Inde. Les brames, leurs ſucceſſeurs, ont conſervé de bien faibles reſtes de leur ancienne puiſſance. Quoi qu'il en ſoit, la petite armée françaiſe commandée par un écoſſais, et logée dans un monaſtère indien, n'avait ni vivres, ni argent pour en acheter. M. *Lafs* nous a conſervé la lettre par laquelle M. *Dupleix* lui ordonnait de prendre de force tout ce qui lui conviendrait dans le couvent des brames. Il ne reſtait que deux ornemens réputés ſacrés; c'étaient deux chevaux ſculptés, couverts de lames d'argent: on les prit, on les vendit, et les brames ne murmurèrent pas; ils ne firent aucune repréſentation. Mais le produit de

Digitized by Google

cette vente ne put empêcher la troupe française de se rendre prisonnière de guerre aux Anglais. Ils se saisirent de ce nabab *Chandazaëb*, pour qui le major *Lass* combattait, et le nabab anglais, compétiteur de *Chandazaëb*, lui fit trancher la tête. M. *Dupleix* accusa de cette barbarie le colonel anglais *Laurence*, qui s'en défendit comme d'une imposture criante.

Pour le major *Lass*, relâché sur sa parole, et revenu à Pondichéri, le gouverneur le mit en prison, parce qu'il avait été aussi malheureux que brave. Il osa même lui faire un procès criminel qu'il n'osa pas achever.

Pondichéri restait dans la disette, dans l'abattement et dans la crainte, tandis qu'on envoyait en France des médailles d'or frappées en l'honneur et au nom de son gouverneur. Il fut rappelé en 1753, partit en 1754, et vint à Paris désespéré. Il intenta un procès contre la compagnie. Il lui redemandait des millions qu'elle lui contestait, et qu'elle n'aurait pu payer si elle en avait été débitrice. Nous avons de lui un mémoire dans lequel il exhalait son dépit contre son successeur *Godeheu*, l'un des directeurs de la compagnie. M. *Godeheu* lui répondit, non sans aigreur. Les factums de ces deux négocians titrés sont plus volumineux que l'histoire d'*Alexandre*. Ces détails fastidieux de la faiblesse humaine sont

Digitized by Google

feuilletés pendant quelques jours par ceux qui s'y intéreſſent, et ſont oubliés bientôt pour de nouvelles querelles à leur tour effacées par d'autres. Enfin *Dupleix* mourut du chagrin que lui causèrent ſa grandeur, ſa chute et ſur-tout la néceſſité douloureuſe de ſolliciter des juges, après avoir régné. Ainſi les deux grands rivaux qui s'étaient ſignalés dans l'Inde, *la Bourdonnais* et *Dupleix*, périrent l'un et l'autre à Paris par une mort triſte et prématurée.

Ceux qui étaient par leurs lumières en droit de décider de leur mérite diſaient que *la Bourdonnais* avait les qualités d'un marin et d'un guerrier, et *Dupleix* celles d'un prince entreprenant et politique. C'eſt ainſi qu'en parle un auteur anglais qui a écrit les guerres des deux compagnies juſqu'en 1755.

M. *Godeheu* était un négociant ſage et pacifique, autant que ſon prédéceſſeur avait été audacieux dans ſes projets, et brillant dans ſon adminiſtration. Le premier n'avait penſé qu'à s'agrandir par la guerre; le ſecond avait ordre de ſe maintenir par la paix, et de revenir rendre compte de ſa geſtion à la cour, lorſqu'un troiſième gouverneur ſerait établi à Pondichéri.

Il fallait ſur-tout ramener les eſprits des Indiens irrités par des cruautés exercées ſur

Digitized by Google

quelques-uns de leurs compatriotes, dépendans de la compagnie. Un malabare, nommé *Nama*, banquier de *la Bourdonnais*, avait été jeté dans un cachot, pour n'avoir pas déposé contre lui. Un autre se plaignait des exactions qu'il avait éprouvées. Les enfans d'un autre indien, nommé *de Mondamia*, régisseur d'un canton voisin, ne cessèrent de demander justice de la mort de leur père, qu'on avait fait expirer dans les tortures pour tirer de lui de l'argent. Mille plaintes de cette nature rendaient le nom français odieux. Le nouveau gouverneur traita les Indiens avec humanité, et ménagea un accommodement avec les Anglais. Lui et M. *Saunders*, alors gouverneur de Madrass, établirent une trêve en 1755, et firent une paix conditionnelle. Le premier article était que l'un et l'autre comptoir renonceraient aux dignités indiennes ; les autres articles portaient des réglemens pour un commerce pacifique.

La trêve ne fut pas exactement observée. Il y a toujours des subalternes qui veulent tout brouiller pour se rendre nécessaires. D'ailleurs on prévoyait dès le commencement de 1756 une nouvelle guerre en Europe : il fallait s'y préparer. On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques particuliers glanait dans le champ du public,

Digitized by Google

devenu stérile pour la compagnie; et que la colonie de Pondichéri ressemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il soit expiré.

ARTICLE IV.

Envoi du comte de Lalli dans l'Inde. Quel était ce général ; quels étaient ses services avant cette expédition.

POUR arrêter ces abus, et pour prévenir les entreprises des Anglais encore plus à craindre, le roi de France envoya dans l'Inde de l'argent et des troupes. La France et l'Angleterre recommençaient alors cette guerre de 1756, dont le prétexte était un ancien traité de paix fort mal fait. Les ministres avaient oublié dans ce traité de spécifier les limites de l'Acadie, misérable pays glacé vers le Canada. Puisqu'on se battait dans ces déserts septentrionaux de l'Amérique, il fallait bien aller s'égorger aussi dans la zone torride en Asie. Le ministère de France nomma pour cette entreprise le comte de *Lalli*. C'était un gentilhomme irlandais dont les ancêtres suivirent en France la fortune des *Stuarts*, maison la plus malheureuse de toutes celles qui

Digitized by Google

qui ont porté une couronne. Cet officier était un des plus braves et des plus attachés que le roi de France eût à son service. Il fit des actions de valeur dont ce monarque fut témoin à la bataille de Fontenoi. Il fut qu'il portait une haine irréconciliable aux Anglais, qu'il avait dit aux soldats de son régiment : *Marchez contre les ennemis de la France et les vôtres ; ne tirez que quand vous aurez la pointe de vos baïonnettes sur leur ventre ;* qu'il en avait blessé plusieurs de sa main ; et que, malgré cette haine, il les avait tous secourus après l'action. Tant de courage et de générosité touchèrent le roi ; il le fit brigadier sur le champ de bataille. *Lalli* était déjà colonel d'un régiment de son nom.

Dans le temps même où *Louis XV* rassurait sa nation par cette victoire de Fontenoi, *Charles-Edouard*, petit-fils de *Jacques II*, tentait une entreprise inouie qu'il avait cachée à *Louis XV* lui-même. Il traversait le canal de Saint-George avec sept officiers seulement pour tout secours, quelques armes et deux mille louis d'or empruntés, dans le dessein d'aller soulever l'Ecosse en sa faveur par sa seule présence, et de faire une nouvelle révolution dans la Grande-Bretagne. Il aborda au continent de l'Ecosse, le 15 juin 1745, environ un mois après la bataille de Fontenoi.

Digitized by Google

Cette entrepriſe qui finit ſi malheureuſement, commença par des victoires ineſpérées. Le comte de *Lalli* fut le premier qui imagina de faire envoyer une armée de dix mille français à ſon ſecours. Il communiqua ſon idée au marquis d'*Argenſon*, miniſtre des affaires étrangères, qui la ſaiſit avidement. Le comte d'*Argenſon*, frère du marquis, et miniſtre de la guerre, la combattit, mais bientôt y conſentit. Le duc de *Richelieu* fut nommé général de l'armée qui devait débarquer en Angleterre au commencement de l'année 1746. Les glaces retardèrent l'envoi des munitions et des canons qu'on tranſportait par les canaux de la Flandre françaiſe. L'entrepriſe échoua; mais le zèle de *Lalli* réuſſit beaucoup auprès du miniſtère, et ſon audace le fit juger capable d'exécuter de grandes entrepriſes. Celui qui écrit ces mémoires en parle avec connaiſſance de cauſe : il travailla avec lui pendant un mois par ordre du miniſtre; il lui trouva un courage d'eſprit opiniâtre, accompagné d'une douceur de mœurs que ſes malheurs altérèrent depuis, et changèrent en une violence funeſte.

Le comte de *Lalli* était décoré du grand cordon de Saint-Louis, et lieutenant général des armées, quand on l'envoya dans l'Inde. Les retardemens qu'on éprouve toujours dans

Digitized by Google

les plus petites entrepriſes, comme dans les grandes, ne permirent pas que l'eſcadre du comte d'*Aché*, qui devait porter le général et les ſecours à Pondichéri, mît à la voile du port de Breſt avant le 20 février 1757.

Au lieu de trois millions que M. de *Sechelles*, contrôleur général des finances, avait promis, M. de *Moras* ſon ſucceſſeur n'en put donner que deux; et c'était beaucoup dans la criſe où était alors la France.

De trois mille hommes qui devaient s'embarquer avec lui, on fut obligé d'en retrancher plus de mille; et le comte d'*Aché* n'eut dans ſon eſcadre que deux vaiſſeaux de guerre, au lieu de trois, et quelques vaiſſeaux de la compagnie des Indes.

Tandis que les deux généraux *Lalli* et d'*Aché* voguent vers le lieu de leur deſtination, il eſt néceſſaire de faire connaître aux lecteurs qui veulent s'inſtruire, l'état de l'Inde dans cette conjoncture, et quelles étaient les poſſeſſions des nations de l'Europe dans ces contrées.

Digitized by Google

ARTICLE V.

Etat de l'Inde lorſque le général Lalli y fut envoyé.

Ce vaſte pays, au-deçà et au-delà du Gange, contient quarante degrés en latitude des îles Moluques aux limites de Cachemire et de la grande Boukarie, et quatre-vingt-dix degrés en longitude, des confins du Sableſtan à ceux de la Chine; ce qui compoſe des Etats dont l'étendue entière ſurpaſſe dix fois celle de la France, et trente fois celle de l'Angleterre proprement dite. Mais cette Angleterre qui domine aujourd'hui dans tout le Bengale, qui étend ſes poſſeſſions en Amérique, du quatorzième degré juſque par-delà le cercle polaire, qui a produit *Locke* et *Newton*, et enfin qui a conſervé les avantages de la liberté avec ceux de la royauté, eſt, malgré tous ſes abus, auſſi ſupérieure aux peuples de l'Inde que la Gréce fut ſupérieure à la Perſe du temps de *Miltiade*, d'*Ariſtide* et d'*Alexandre*. La partie ſur laquelle le grand mogol règne, ou plutôt ſemble régner, eſt ſans contredit la plus grande, la plus peuplée, la plus fertile et la plus riche. C'eſt dans la preſqu'île en-deçà du Gange que les Français et les Anglais

Digitized by Google

se disputaient des épices, des mousselines, des toiles peintes, des parfums, des diamans, des perles, et qu'ils avaient osé faire la guerre aux souverains.

Ces souverains qui sont, comme nous l'avons déjà dit, les soubas, premiers seigneurs féodaux de l'empire, n'ont joui d'une autorité indépendante qu'à la mort d'*Aurengzeb*, appelé le grand, qui fut en effet le plus grand tyran de tous les princes de son temps, empoisonneur de son père, assassin de ses frères; et, pour comble d'horreur, dévot ou hypocrite, ou persuadé, comme tant de pervers de tous les temps et de tous les lieux, qu'on peut commettre impunément les plus grands crimes en les expiant par de légères démonstrations de pénitence et d'austérité.

Les provinces où règnent ces soubas, et où les nababs règnent sous eux dans leurs grands districts, se gouvernent très-différemment des provinces septentrionales plus voisines de Déli, d'Agra et de Lahor, résidences des empereurs.

Nous avouons à regret qu'en voulant connaître la véritable histoire de cette nation, son gouvernement, sa religion et ses mœurs, nous n'avons trouvé aucun secours dans les compilations de nos auteurs français. Ni les écrivains qui ont transcrit des fables pour des

Digitized by Google

libraires, ni nos miſſionnaires, ni nos voyageurs, ne nous ont preſque jamais appris la vérité. Il y a long-temps que nous osâmes réfuter ces auteurs ſur le principal fondement du gouvernement de l'Inde. C'eſt un objet qui importe à toutes les nations de la terre. Ils ont cru que l'empereur était le maître des biens de tous ſes ſujets, et que nul homme depuis Cachemire juſqu'au cap de Comorin n'avait de propriété. *Bernier*, tout philoſophe qu'il était, l'écrivit au contrôleur général *Colbert*. C'eût été une imprudence bien dangereuſe de parler ainſi à l'adminiſtrateur des finances d'un roi abſolu, ſi ce roi et ce miniſtre n'avaient pas été généreux et ſages. *Bernier* ſe trompait, ainſi que l'anglais *Thomas Roé*. Tous deux éblouis de la pompe du grand mogol et de ſon deſpotiſme, ils s'imaginèrent que toutes les terres lui appartenaient en propre, parce que ce ſultan donnait des fiefs à vie. C'eſt préciſément dire que le grand maître de Malthe eſt propriétaire de toutes les commanderies auxquelles il nomme en Europe; c'eſt dire que les rois de France et d'Eſpagne ſont les propriétaires de toutes les terres dont ils donnent les gouvernemens, et que tous les bénéfices eccléſiaſtiques ſont leur domaine. Cette même erreur, préjudiciable au genre humain, a été cent fois répétée ſur

Digitized by Google

le gouvernement turc, et a été puisée dans la même source. On a confondu des timares et des defzaïm, bénéfices militaires donnés et repris par le grand seigneur, avec les biens de patrimoine. C'eſt aſſez qu'un moine grec l'ait dit le premier pour que cent écrivains l'aient répété.

Dans notre déſir ſincère de trouver la vérité et d'être un peu utile, nous avons cru ne pouvoir mieux faire, pour conſtater l'état préſent de l'Inde, que de nous en rapporter à M. *Holwell*, qui a demeuré ſi long-temps dans le Bengale, et qui a non-ſeulement poſſédé la langue du pays, mais encore celle des anciens brames; de conſulter M. *Dow* qui a écrit les révolutions dont il a été témoin, et ſur-tout d'en croire ce brave officier, M. *Scrafton*, qui joint l'amour des lettres à la franchiſe, et qui a tant ſervi aux conquêtes du lord *Clive*. Voici les propres paroles de ce digne citoyen; elles ſont déciſives.

» Je vois avec ſurpriſe tant d'auteurs aſſu-
» rer que des poſſeſſions de terres ne ſont
» point héréditaires dans ce pays, et que
» l'empereur eſt l'héritier univerſel. Il eſt
» vrai qu'il n'y a point d'actes de parlement
» dans l'Inde, point de pouvoir intermé-
» diaire qui retienne légalement l'autorité
» impériale dans ſes limites; mais l'uſage

Digitized by Google

» consacré et invariable de tous les tribu-
» naux est que chacun hérite de ses pères.
» Cette loi non écrite est plus constamment
» observée qu'en aucun Etat monarchique. »

Osons ajouter que si les peuples étaient esclaves d'un seul homme, (ce qu'on a prétendu, et ce qui est impossible) la terre du Mogol aurait été bientôt déserte. On y compte environ cent dix millions d'habitans. Les esclaves ne peuplent point ainsi. Voyez la Pologne : les cultivateurs, la plupart des bourgeois y ont été jusqu'ici serfs de glèbe, esclaves des nobles ; aussi il y a tel noble dont la terre est entièrement dépeuplée.

Il faut distinguer dans le Mogol le peuple conquérant et le peuple soumis, encore plus qu'on ne distingue les Tartares et les Chinois : car les Tartares qui ont conquis l'Inde jusqu'aux confins des royaumes d'Ava et du Pégu ont conservé la religion musulmane, au lieu que les autres Tartares qui ont subjugué la Chine, ont adopté les lois et les mœurs des Chinois.

Tous les anciens habitans de l'Inde sont restés fidèles au culte et aux usages des brames, usages consacrés par le temps, et qui sont sans contredit ce qu'on connaît de plus ancien sur la terre.

Il reste encore dans cette partie de l'Inde

Digitized by Google

quelques-uns de ces antiques monumens échappés aux ravages du temps et des révolutions ; ils exerceront encore long-temps la curieuse sagacité des philosophes. La pagode de *Shalembroum* est de ce nombre ; elle est située à deux lieues de la mer et à dix de Pondichéri ; on la croit antérieure aux pyramides d'Egypte : les savans appuient cette opinion sur ce que les inscriptions de ce temple sont dans une langue plus ancienne que le hanscrit, qui aujourd'hui n'est presque plus entendu : or les premiers livres écrits dans la langue sacrée du hanscrit ont environ cinq mille ans d'antiquité, selon M. *Holwell ;* donc, disent-ils, le monument de *Shalembroum* est beaucoup plus ancien que ces livres.

Mais c'est à Bénarès, sur le Gange, que sont les ouvrages les plus anciens des hommes, si on en veut croire les brames, qui exagèrent probablement. Les figures du *lingam*, et la vénération qu'on a pour elles dans ces temples, sont encore une preuve de l'antiquité la plus reculée. Ce *lingam* est l'origine du *phall*, ou *phallus* des Egyptiens, et du priape des Grecs.

On prétend que ce symbole de la réparation du genre humain ne put obtenir un culte que dans l'enfance du monde nouveau,

Digitized by Google

qui habitait en petit nombre les ruines de la terre. Il eſt probable qu'on ne peut expoſer ces figures aux yeux, et les révérer, que dans les temps d'une ſimplicité innocente qui, loin de rougir des bienfaits des dieux, oſait les en remercier publiquement. Ce qui fut d'abord un ſujet de culte devint enſuite un ſujet de dériſion, quand les mœurs furent plus raffinées. Peut-être en reſpectant dans les temples ce qui donne la vie, était-on plus religieux que nous ne le ſommes aujourd'hui, en entrant dans nos égliſes, armés en pleine paix d'un fer qui n'eſt qu'un inſtrument d'homicide.

Le plus grand fruit qu'on peut retirer de ces longs et pénibles voyages, n'eſt ni d'aller tuer des Européans dans l'Inde, ni de voler des raïas qui ont volé les peuples, et de s'en faire donner l'abſolution par un capucin tranſporté de Baïonne à la côte de Coromandel; c'eſt d'apprendre à ne pas juger du reſte de la terre par ſon clocher.

Il y a encore une autre race de mahométans dans l'Inde, c'eſt celle des Arabes qui, environ deux cents ans après *Mahomet*, abordèrent à la côte de Malabar; ils ſubjuguèrent avec facilité cette contrée qui, depuis Goa juſqu'au cap Comorin, eſt un jardin de délices, habité alors par un peuple

Digitized by Google

pacifique et innocent, incapable également de nuire et de se défendre. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région de Coromandel de celle du Malabar, et qui sont la cause des mousſons. C'est une chaîne de montagnes habitées aujourd'hui par les Marates.

Ces Arabes allèrent bientôt jusqu'à Déli, donnèrent une race de souverains à une grande partie de l'Inde. Cette race fut subjuguée par *Tamerlan*, ainsi que les naturels du pays. On croit qu'une partie de ces anciens Arabes s'établit alors dans la province du Candahar, et fut confondue avec les Tartares. Ce Candahar est l'ancien pays que les Grecs nommaient Parapomise, n'ayant jamais appelé aucun peuple par son nom. C'est par là qu'*Alexandre* entra dans l'Inde. Les Orientaux prétendent qu'il fonda la ville de Candahar; ils disent que c'est une abréviation d'*Alexandre*, qu'ils ont appelé *Iscandar*. Nous observerons toujours que cet homme unique fonda plus de villes en sept ou huit ans que les autres conquérans n'en ont détruit; qu'il courait cependant de conquête en conquête, et qu'il était jeune.

C'est aussi par Candahar que passa, de nos jours, ce *Nadir*, berger, natif de Coraſſan, devenu roi de Perse, lorsqu'ayant ravagé

Digitized by Google

ſa patrie il vint ravager le nord de l'Inde.

Ces Arabes dont nous parlons aujourd'hui ſont connus ſous le nom de Patanes, parce qu'ils fondèrent la ville de Patna vers le Bengale.

Nos marchands d'Europe, très-mal inſtruits, appelèrent indiſtinctement Maures tous ces peuples mahométans. Cette mépriſe vient de ce que les premiers que nous avions autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Eſpagne, une partie des provinces méridionales de la France, et quelques contrées de l'Italie. Preſque tous les peuples, depuis la Chine juſqu'à Rome, victorieux et vaincus, voleurs et volés, ſe ſont mêlés enſemble.

Nous appelons Gentous les vrais Indiens, de l'ancien mot Gentils, *Gentes*, dont les premiers chrétiens déſignaient le reſte de l'univers qui n'était pas de leur religion ſecrète. C'eſt ainſi que tous les noms de toutes les choſes ont toujours changé. Les mœurs des conquérans ont changé de même : le climat de l'Inde les a preſque tous énervés.

Digitized by Google

ARTICLE VI.

Des Gentous, et de leurs coutumes les plus remarquables.

CES antiques Indiens, que nous nommons Gentous ſont dans le Mogol au nombre d'environ cent millions, à ce que M. *Scraſton* nous aſſure. Cette multitude eſt une fatale preuve que le grand nombre eſt facilement ſubjugué par le petit. Ces innombrables troupeaux de Gentous pacifiques, qui cédèrent leur liberté à quelques hordes de brigands, ne cédèrent pas pourtant leur religion et leurs uſages. Ils ont conſervé le culte antique de *Brama*. C'eſt, dit-on, parce que les mahométans ne ſe ſont jamais ſouciés de diriger leurs ames, et ſe ſont contentés d'être leurs maîtres.

Leurs quatre anciennes caſtes ſubſiſtent encore dans toute la rigueur de la loi qui les ſépare les unes des autres, et dans toute la force des premiers préjugés fortifiés par tant de ſiècles. On ſait que la première eſt la caſte des brames qui gouvernèrent autrefois l'empire; la ſeconde eſt des guerriers; la troiſième eſt des agriculteurs, la quatrième

Digitized by Google

» vous et vos parens, et tous les animaux;
» et *Xissutre* obéit, et il écrivit l'histoire, et
» il la cacha sous terre dans la ville de
» Cipara; et la terre, c'est-à-dire la Thrace,
» dont *Xissutre* était roi, fut submergée.

» Et quand les eaux se furent retirées,
» *Xissutre* lâcha deux colombes pour voir si
» les eaux étaient retirées; et son vaisseau
» se reposa sur la montagne d'Ararat en
» Arménie, &c. »

Voilà pourtant ce que *Bérose* le chaldéen raconte, au mépris de nos livres sacrés, et en quoi il diffère absolument de *Sanchoniathon* le phénicien qui diffère d'*Orphée* le thracien qui diffère d'*Hésiode* le grec qui diffère de tous les autres peuples.

C'est ainsi que la terre a été inondée de fables: mais au lieu de se quereller, et même de s'égorger pour ces fables, il vaut mieux s'en tenir à celles d'*Esope*, qui enseignent une morale sur laquelle il n'y eut jamais de dispute.

La manie des chimères a été poussée jusqu'à faire semblant de croire que les Chinois sont une colonie d'Egyptiens, quoiqu'en effet il n'y ait pas plus de rapport entre ces deux peuples qu'entre les Hottentots et les Lapons, entre les Allemands et les Hurons. Cette prétention ridicule a été entièrement confondue

confondue par le père *Parennin*, l'homme le plus savant et le plus sage de tous ceux que la folie envoya à la Chine, et qui, ayant demeuré trente ans à Pékin, était plus en état que personne de réfuter les nouvelles fables de notre Europe.

Cette puérile idée que les Egyptiens allèrent enseigner aux Chinois à lire et à écrire, vient de se renouveler encore; et par qui? par ce même jésuite *Néedham*, qui croyait avoir fait des anguilles avec du jus de mouton et du seigle ergoté. Il induisit en erreur de grands philosophes; ceux-ci trouvèrent par leurs calculs, que si de mauvais seigle produisait des anguilles, de beau froment produirait infailliblement des hommes. (2)

Le jésuite *Néedham*, qui connaît toutes les dialectes égyptiennes et chinoises, comme il connaît la nature, vient de faire encore un petit livre, pour répéter que les Chinois descendent des Egyptiens, comme les Persans descendent de *Perse*, les Français de *Francus*, et les Bretons de *Britannicus*.

Après tout, ces inepties, qui dans notre siècle sont parvenues au dernier excès, ne font aucun mal à la société. DIEU nous

(2) Voyez dans la partie philosophique de cette édition une note des éditeurs sur ces expériences et sur les conséquences que l'on peut tirer.

Digitized by Google

garde des autres inepties pour lesquelles on se querelle, on s'injurie, on se calomnie, on arme les puissans et les sots qui sont si souvent de la même espèce, on s'attaque, on se tue ; et les savans, qui sont persuadés qu'il faut casser ses œufs par le gros bout, traînent aux échafauds les savans qui cassent les œufs par le petit bout.

ARTICLE VII.

Des Brames.

TOUTE la grandeur et toute la misère de l'esprit humain s'est déployée dans les anciens brachmanes, et dans les brames leurs successeurs. D'un côté, c'est la vertu persévérante, soutenue d'une abstinence rigoureuse ; une philosophie sublime, quoique fantastique, voilée par d'ingénieuses allégories ; l'horreur de l'effusion du sang ; la charité constante envers les hommes et les animaux. De l'autre côté, c'est la superstition la plus méprisable. Ce fanatisme, quoique tranquille, les a portés, depuis des siècles innombrables, à encourager le meurtre volontaire de tant de jeunes veuves qui se sont jetées dans des bûchers enflammés de leurs époux. Cet horrible excès de religion et de grandeur d'ame

Digitized by Google

subsiste encore avec la fameuse profession de foi des brames, *que* DIEU *ne veut de nous que la charité et les bonnes œuvres.* La terre entière est gouvernée par des contradictions.

M. *Scrafton* ajoute qu'ils sont persuadés que DIEU a voulu que les différentes nations eussent des cultes différens. Cette persuasion pourrait conduire à l'indifférence ; cependant ils ont l'enthousiasme de leur religion, comme s'ils la croyaient la seule vraie, la seule donnée par DIEU même.

La plupart d'entre eux vivent dans une molle apathie. Leur grande maxime, tirée de leurs anciens livres, est *qu'il vaut mieux s'asseoir que de marcher, se coucher que de s'asseoir, dormir que de veiller, et mourir que de vivre.* On en voit pourtant beaucoup sur la côte de Coromandel qui sortent de cette léthargie pour se jeter dans la vie active. Les uns prennent parti pour les Français, les autres pour les Anglais ; ils apprennent les langues de ces étrangers, leur servent d'interprètes et de courtiers. Il n'est guère de grand commerçant sur cette côte qui n'ait son brame, comme on a son banquier. En général on les trouve fidèles, mais fins et rusés. Ceux qui n'ont point eu de commerce avec les étrangers ont conservé, dit-on, la vertu pure qu'on attribue à leurs ancêtres.

Digitized by Google

M. *Scrafton* et d'autres ont vu entre les mains de quelques brames, des éphémérides compoſés par eux-mêmes, dans leſquels les éclipſes ſont calculées pour pluſieurs milliers d'années.

Le ſavant et judicieux M. *le Gentil* dit qu'il a été étonné de la promptitude avec laquelle les brames feſaient en ſa préſence les plus longs calculs aſtronomiques. Il avoue qu'ils connaiſſent la préceſſion des équinoxes de temps immémorial. Cependant il n'a vu que quelques brames du Tanjaour vers Pondichéri ; il n'a point pénétré, comme M. *Holwell*, juſqu'à Bénarès, l'ancienne école des brachmanes ; il n'a point vu ces anciens livres que les brames modernes cachent ſoigneuſement aux étrangers et à quiconque n'eſt pas initié à leurs myſtères. M. *le Gentil* n'a levé qu'un coin du voile ſous lequel les ſavans brames ſe dérobent à la curioſité inquiéte des Européans ; mais il en a vu aſſez pour être convaincu que les ſciences ſont beaucoup plus anciennes dans l'Inde qu'à la Chine même. (*a*)

Ce ſavant homme ne croit point à leur généalogie ; il la trouve très-exagérée. La

(*a*) Voyez les mémoires de la Chine, rédigés par *du Halde*. Il y eſt dit que, dans le cabinet des antiques de l'empereur *Cam-hi*, les plus anciens monumens étaient indiens.

Digitized by Google

nôtre n'eſt-elle pas évidemment auſſi fautive, quoique plus récente ? Nous avons ſoixante et dix ſyſtêmes ſur la ſupputation des temps ; donc il y a ſoixante et neuf ſyſtêmes erronés, ſans qu'on puiſſe deviner quel eſt le ſoixante et dixième véritable ; et ce ſoixante et dixième inconnu eſt peut-être auſſi faux que tous les autres.

Quoi qu'il en ſoit, il réſulte invinciblement que malgré le déteſtable gouvernement de l'Inde, malgré les irruptions de tant d'étrangers avides, les brames ont encore des mathématiciens et des aſtronomes ; mais en même temps ils ont tous le ridicule de l'aſtrologie judiciaire, et ils pouſſent cette extravagance auſſi loin que les Chinois et les Perſans. Celui qui écrit ces mémoires a envoyé à la bibliothéque du roi le *Cormoveidam*, ancien commentaire du Veidam : il eſt rempli de prédictions pour tous les jours de l'année, et de préceptes religieux pour toutes les heures. Ne nous en étonnons point : il n'y a pas deux cents ans que la même folie poſſédait tous nos princes, et que le même charlataniſme était affecté par nos aſtronomes. Il faut bien que les brames poſſeſſeurs de ces éphémérides ſoient très-inſtruits. Ils ſont philoſophes et prêtres, comme les anciens brachmanes ; ils diſent que le peuple a beſoin

Digitized by Google

d'être trompé, et qu'il doit être ignorant. En conſéquence, comme les premiers brachmanes marquèrent par les hiéroglyphes de la tête et de la queue du dragon les nœuds de la lune dans leſquels ſe font les éclipſes, ils débitent que ces phénomènes ſont cauſés par les efforts d'un dragon qui attaque la lune et le ſoleil. La même ineptie eſt adoptée à la Chine. On voit dans l'Inde des millions d'hommes et de femmes qui ſe plongent dans le Gange pendant la durée d'une éclipſe, et qui font un bruit prodigieux avec des inſtrumens de toute eſpèce pour faire lâcher priſe au dragon. C'eſt ainſi, à peu-près, que la terre a été long-temps gouvernée en tout genre.

Au reſte, plus d'un brame a négocié avec des miſſionnaires pour les intérêts de la compagnie des Indes ; mais il n'a jamais été queſtion entre eux de religion.

D'autres miſſionnaires (il le faut répéter) ſe ſont hâtés, en arrivant dans l'Inde, d'écrire que les brames adoraient le diable, mais que bientôt ils ſeraient tous convertis à la foi. On avoue que jamais ces moines d'Europe n'ont tenté ſeulement de convertir un ſeul brame, et que jamais aucun indien n'adora le diable, qu'ils ne connaiſſaient pas. Les brames rigides ont conçu une

Digitized by Google

horreur inexprimable pour nos moines, quand ils les ont vus se nourrir de chair, boire du vin, et tenir à leurs genoux de jeunes filles dans la confession. Si leurs usages ont été regardés par nous comme des idolâtries ridicules, (*b*) les nôtres leur ont paru des crimes.

Ce qui doit être plus étonnant pour nous, c'est que dans aucun livre des anciens brachmanes, non plus que dans ceux des Chinois, ni dans les fragmens de *Sanchoniathon*, ni dans ceux de *Bérose*, ni dans l'égyptien *Manéthon*, ni chez les Grecs, ni chez les Toscans, on ne trouve la moindre trace de l'histoire sacrée judaïque, qui est notre histoire sacrée. Pas un seul mot de *Noé* que nous tenons pour le restaurateur du genre humain; pas un seul mot d'*Adam* qui en fut le père; rien de ses premiers descendans. Comment toutes les nations ont-elles perdu les titres

(*b*) Un des grands missionnaires jésuites, nommé *de Lalane*, a écrit en 1709 : *On ne peut douter que les brames ne soient véritablement idolâtres, puisqu'ils adorent des dieux étrangers.* (Tome X, page 14, des Lettres édifiantes).

Et il dit (page 15), *voici une de leurs prières que j'ai traduite mot pour mot.*

„ J'adore cet être qui n'est sujet ni au changement ni à l'in-
„ quiétude, cet être dont la nature est indivisible, cet être
„ dont la spiritualité n'admet aucune composition de qualités,
„ cet être qui est l'origine et la cause de tous les êtres, et qui
„ les surpasse tous en excellence, cet être qui est le soutien de
„ l'univers, et qui est la source de la triple puissance. „

Voilà ce qu'un missionnaire appelle de l'idolâtrie.

Digitized by Google

de la grande famille ? comment perſonne n'avait-il tranſmis à la poſtérité une ſeule action, un ſeul nom de ſes ancêtres ? pourquoi tant d'antiques nations les ont-elles ignorés, et pourquoi un petit peuple nouveau les a-t-il connus ? Ce prodige mériterait quelque attention, ſi l'on pouvait eſpérer de l'approfondir. L'Inde entière, la Chine, le Japon, la Tartarie, les trois quarts de l'Afrique, ne ſe doutent pas encore qu'il ait exiſté un *Caïn*, un *Caïnan*, un *Jared*, un *Mathuſalem* qui vécut près de mille ans ; et les autres nations ne ſe familiariſent avec ces noms que depuis *Conſtantin*. Mais ces queſtions, qui appartiennent à la philoſophie, ſont étrangères à l'hiſtoire.

ARTICLE VIII.

Des guerriers de l'Inde, et des dernières révolutions.

Les Gentous en général ne paraiſſent pas plus faits pour la guerre, dans leur beau climat, et dans les principes de leur religion, que les Lapons dans leur zone glacée, et que les primitifs, nommés quakers, dans les principes qu'ils ſe ſont faits. Nous avons vu que la race des vainqueurs mahométans n'a

preſque

Digitized by Google

preſque plus rien de tartare, et eſt devenue indienne avec le temps.

Ces deſcendans des conquérans de l'Inde, avec une armée innombrable, n'ont pu réſiſter au *Sha-Nadir*, quand il eſt venu, en 1739, attaquer avec une armée de quarante mille brigands aguerris, du Candahar et de Perſe, plus de ſix cents mille hommes que *Mahmoud-Sha* lui oppoſait. M. *Cambridge* nous apprend ce que c'était que ces ſix cents mille guerriers. Chaque cavalier, accompagné de deux valets, portait une robe légère et traînante de ſoie. Les éléphans étaient parés comme pour une fête. Un nombre prodigieux de femmes ſuivait l'armée. Il y avait dans le camp autant de boutiques et de marchandiſes de luxe que dans Déli. La ſeule vue de l'armée de *Nadir* diſperſa cette pompe ridicule. *Nadir* mit Déli à feu et à ſang; il emporta en Perſe tous les tréſors de ce puiſſant et miſérable empereur, et le mépriſa aſſez pour lui laiſſer ſa couronne.

Quelques relations nous diſent, et quelques compilateurs nous rediſent, d'après ces relations, qu'un faquir arrêta le cheval de *Nadir* dans ſa marche à Déli, et qu'il cria au prince : *Si tu es Dieu, prends-nous pour victimes; ſi tu es homme, épargne des hommes;* et que *Nadir* lui répondit : *Je ne ſuis point*

Digitized by Google

Dieu, mais celui que Dieu envoie pour châtier les nations de la terre. (*c*)

Le tréſor dont *Nadir* ſe contenta, et qui ne lui ſervit de rien, puiſqu'il fut aſſaſſiné quelque temps après par ſon neveu, ſe montait, à ce qu'on nous aſſure, à plus de quinze cents millions, monnaie de France, ſelon la valeur numéraire préſente de nos eſpèces. Que ſont devenues ces richeſſes immenſes ? En quelques mains que de nouvelles rapines en aient fait paſſer une partie, et quelles que ſoient les cavernes où l'avarice et la crainte enfouiſſent l'autre, la Perſe et l'Inde ont été également les pays les plus malheureux de la terre ; tant les hommes ſe ſont toujours efforcés de changer en calamités effroyables tous les biens que la nature leur a faits. La Perſe et l'Inde ne furent plus, depuis la victoire et la mort de *Nadir*, qu'une anarchie ſanglante. C'étaient les mêmes torrens de révolutions.

(*c*) Un conte ſemblable a été fait ſur *Fernand Cortez*, ſur *Tamerlan*, ſur *Attila* qui s'intitulait *flagellum Dei*, le fléau de Dieu, ſuivant la traduction des compilateurs modernes. Perſonne ne s'aviſa jamais de s'appeler *fléau*. Les jéſuites appelaient *Paſcal* porte d'enfer ; mais *Paſcal* leur répond dans ſes provinciales que ſon nom n'eſt pas porte d'enfer. La plupart de ces aventures et de ces réponſes, attribuées d'âge en âge à tant d'hommes célèbres, ſortirent d'abord de l'imagination des auteurs qui voulurent égayer leurs romans, et ſont répétées encore aujourd'hui par ceux qui écrivent des hiſtoires ſur des collections de gazettes. Tous ces bons mots prétendus, tous ces apophthegmes groſſiſſent des *ana*. On peut s'en amuſer, et non les croire.

Digitized by Google

ARTICLE IX.

Suite des révolutions.

UN jeune valet perſan, qui avait ſervi en qualité de porte-maſſue dans la maiſon de *Sha-Nadir*, ſe fit voleur de grand chemin, comme l'avait été ſon maître. Il eut avis d'un convoi de trois mille chameaux chargés d'armes, de vivres, et d'une grande partie de l'or emporté de Déli par les Perſans. Il tua l'eſcorte, prit tout le convoi, leva des troupes, et s'empara d'un royaume entier au nord-eſt de Déli (*d*). Ce royaume feſait autrefois une partie de la Bactriane; il confine d'un côté aux montagnes de la belle province de Cachemire, et de l'autre à Caboul.

Ce brigand, nommé *Abdala*, fut alors un grand prince, un héros; il marcha vers Déli en 1746, et ne ſe promit pas moins que de conquérir tout l'Indouſtan. C'était préciſément dans le temps que *la Bourdonnais* prenait Madraſs.

(*d*) Ce royaume s'appelle Chiſni. Nous n'avons trouvé ce nom ni dans les cartes de *Vaugondi*, ni dans nos dictionnaires; cependant il a exiſté, et il eſt aujourd'hui démembré.

Digitized by Google

Le vieux mogol *Mahmoud*, dont la deſtinée fut d'être opprimé par des voleurs, ſoit rois, ſoit voulant l'être, envoya d'abord contre celui-ci ſon grand viſir, ſous qui ſon petit-fils *Sha-Ahmed* fit ſes premières armes. On livra bataille aux portes de Déli : la victoire fut indéciſe ; mais le grand viſir fut tué. On aſſure que les omras, commandans des troupes de l'empereur, étranglèrent leur maître, et firent courir le bruit qu'il s'était empoiſonné lui-même.

Son petit-fils *Sha-Ahmed*, lui ſuccéda ſur ce trône ſi chancelant ; prince qu'on a peint brave, mais faible (*e*), voluptueux, indécis, inconſtant, défiant, deſtiné à être plus malheureux que ſon grand-père. Un raïa, nommé *Gaſi*, qui tantôt le ſecourut, et tantôt le trahit, le prit priſonnier et lui fit arracher les yeux. L'empereur mourut des ſuites de

(*e*) Nous ne cherchons que le vrai, nous ne prétendons faire le portrait ni des princes ni des hommes d'Etat qui ont vécu à ſix mille lieues de nous, comme on s'aviſe tous les jours de nous tracer juſqu'aux plus petites nuances du caractère de quelques ſouverains qui régnaient il y a deux mille ans, et des miniſtres qui régnaient ſous eux ou ſur eux. Le charlataniſme qui s'étend par-tout varie ces tableaux en mille manières; on fait dire à ces hommes qu'on connaît ſi peu ce qu'ils n'ont jamais dit, on leur attribue des harangues qu'ils n'ont jamais prononcées, ainſi que des actions qu'ils n'ont jamais faites. Nous ſerions bien en peine de faire un vrai portrait des princes que nous avons vus de près ; et on veut nous donner celui de *Numa* et de *Tarquin!*

Digitized by Google

ſon ſupplice. Le raïa *Gaſi*, ne pouvant ſe faire empereur, mit en ſa place un deſcendant de *Tamerlan :* c'eſt *Alumgir*, qui n'a pas été plus heureux que les autres. Les omras ſemblables aux agas des janiſſaires, veulent que la race de *Tamerlan* ſoit ſur le trône, comme les Turcs ne veulent de ſultan que de la race ottomane : il ne leur importe qui règne, incapable ou méchant, pourvu qu'il ſoit de la famille. Ils le dépoſent, ils lui arrachent les yeux, ils le tuent ſur un trône qu'ils regardent comme ſacré. C'eſt ainſi qu'ils en uſent depuis *Aurengzeb*.

On peut juger ſi pendant ces orages les ſoubas, les nababs, les raïas du midi de l'Inde ſe diſputèrent les provinces envahies par eux ; et ſi les factions anglaiſes et françaiſes feſaient leurs efforts pour partager la proie.

Nous avons fait voir comment un faible détachement d'Européans traînait au combat, ou diſſipait des armées de Gentous. Ces ſoldats de Viſapour, d'Arcate, de Tanjaour, de Golconde, d'Orixa, du Bengale, depuis le cap de Comorin juſqu'au promontoire des palmiers, et à l'embouchure du Gange, ſont de mauvais ſoldats, ſans doute : point de diſcipline militaire, point de patience dans les travaux, nul attachement à leurs

Digitized by Google

chefs, uniquement occupés de leur paye, qui eſt toujours fort au-deſſus du ſalaire des laboureurs et des ouvriers, par un uſage directement contraire à celui de toute l'Europe. Ni eux, ni leurs officiers, ne s'inquiétent jamais de l'intérêt du prince qu'ils ſervent, ſeulement de la caiſſe de ſon tréſorier. Mais enfin, Indiens contre Indiens vont aux coups, et leur force ou leur faibleſſe eſt égale; leurs corps, qui ſoutiennent rarement la fatigue, affrontent la mort. Les cailles ſe combattent et ſe tuent auſſi-bien que les dogues.

Il faut excepter de ces faibles troupes les montagnards, appelés Marates, qui tiennent un peu plus de la conſtitution robuſte de tous les habitans des lieux eſcarpés. Ils ont plus de dureté, plus de courage et plus d'amour de la liberté, que les habitans de la plaine. Ces Marates ſont préciſément ce que furent les Suiſſes dans les guerres de *Charles VIII* et de *Louis XII:* quiconque les pouvait ſoudoyer était sûr de la victoire, et on payait chèrement leurs ſervices. Ils ſe choiſiſſent un chef auquel ils n'obéiſſent que pendant la guerre; et encore lui obéiſſent-ils très-mal: les Européans ont appelé roi ce capitaine de brigands; tant on prodigue ce nom. On les vit armés tantôt pour les empereurs, et tantôt contre eux. Ils ont ſervi tour à tour

Digitized by Google

nabab contre nabab, et français contre anglais.

Au reste, on ne doit pas croire que ces Gentous marates, quoique de la religion des brames, en observent les rites rigoureux : eux et presque tous les soldats mangent de la viande et du poisson ; ils boivent même des liqueurs fortes, quand ils en trouvent. On accommode par tout pays sa religion avec ses passions.

Ces Marates empêchèrent *Abdala* de conquérir l'Inde. Il aurait été sans eux un *Tamerlan*, un *Alexandre*. Nous venons de voir le petit-fils de *Mahmoud* livré à la mort par un de ses sujets. Son successeur *Alumgir* éprouva les mêmes révolutions dans une courte vie, et finit par le même sort. Les Marates déclarés contre lui entrèrent dans Déli, et la saccagèrent pendant sept jours. *Abdala* revint encore augmenter la confusion et le désastre, en 1757. L'empereur *Alumgir* tombé en démence, gouverné et maltraité par son visir, implora la protection de cet *Abdala* même ; le visir indigné mit en prison son maître, et bientôt après lui fit couper la tête. Cette dernière catastrophe arriva peu d'années après. Nos mémoires, qui s'accordent sur le fond, se contredisent sur les dates : mais qu'importe pour nous en quel mois,

Digitized by Google

en quelle année, on ait tué dans l'Inde un mogol efféminé, tandis qu'on assassinait tant de souverains en Europe ?

Cet amas de crimes et de malheurs qui se suivent sans interruption, dégoûte enfin le lecteur : leur nombre et l'éloignement des lieux diminuent la pitié que les calamités inspirent.

ARTICLE X.

Description sommaire des côtes de la presqu'île où les Français et les Anglais ont commercé et fait la guerre.

Après avoir fait voir quels étaient les empereurs, les grands, les peuples, les soldats, les prêtres avec qui le général *Lalli* avait à combattre et à négocier, il faut montrer en quel état se trouvait la fortune des Anglais auxquels on l'opposait, et commencer par donner quelque idée des établissemens formés par tant de nations d'Europe sur les côtes occidentales et orientales de l'Inde.

Il est désagréable de ne point mettre ici une carte géographique sous les yeux du lecteur : nous n'en avons ni le temps ni la

Digitized by Google

facilité ; mais quiconque voudra lire avec fruit ces mémoires, pourra aiſément en conſulter une. S'il n'en a point, qu'il ſe figure toutes les côtes de la preſqu'île de l'Inde couvertes d'établiſſemens de marchands d'Europe, fondés par les conceſſions des naturels du pays, ou les armes à la main. Commencez par le nord-oueſt. Vous trouvez d'abord ſur la côte la preſqu'île de Cambaye, où l'on a prétendu que les hommes vivaient communément deux cents années. Si cela était, elle aurait cette eau d'immortalité qui a fait le ſujet des romans de l'Aſie, ou cette fontaine de Jouvence, connue dans les romans de l'Europe. Les Portugais y ont conſervé *Diu* ou *Diou*, une de leurs anciennes conquêtes.

Au fond du golfe de Cambaye eſt Surate, ville immédiatement gouvernée par le grand mogol, dans laquelle toutes les nations commerçantes de la terre avaient des comptoirs, et ſur-tout les Arméniens qui ſont les facteurs de la Turquie, de la Perſe et de l'Inde.

La côte de Malabar, proprement dite, commence par une petite île qui appartenait aux jéſuites : elle porte encore leur nom ; et par un ſingulier contraſte, l'île de Bombai qui ſuit eſt aux Anglais. Cette île de Bombai eſt le ſéjour le plus mal-ſain de l'Inde et le

Digitized by Google

plus incommode. C'eſt pourtant pour la conſerver que les Anglais ont eu une guerre avec le nabab de Décan, qui affecte la ſouveraineté de ces côtes. Il faut bien qu'ils trouvent leur profit à garder un établiſſement ſi triſte ; et nous verrons comment ce poſte a ſervi à une des plus étonnantes aventures qui aient jamais rendu le nom anglais reſpectable dans l'Inde.

Plus bas eſt la petite île de Goa. Tous les navigateurs diſent qu'il n'y a point de plus beau port au monde : ceux de Naples et de Lisbonne ne ſont ni plus grands ni plus commodes. La ville eſt encore un monument de la ſupériorité des Européans ſur les Indiens, ou plutôt du canon que ces peuples ne connaiſſaient pas. Goa eſt malheureuſement célébre par ſon inquiſition ; également contraire à l'humanité et au commerce. Les moines portugais firent accroire que le peuple adorait le diable, et ce ſont eux qui l'ont ſervi.

Deſcendez vers le Sud, vous rencontrez Cananor, que les Hollandais ont enlevé aux Portugais qui l'avaient ravi aux propriétaires.

On trouve après cet ancien royaume de Calicut, qui coûta tant de ſang aux Portugais.

Digitized by Google

Ce royaume eſt d'environ vingt de nos lieues en tous ſens. Le ſouverain de ce pays s'intitulait *Zamorin*, roi des rois ; et les rois ſes vaſſaux poſſédaient chacun environ cinq à ſix lieues. C'était la place du plus grand commerce ; ce ne l'eſt plus, les marchands, ne fréquentent plus Calicut. Un anglais, qui a long-temps voyagé ſur toutes ces côtes, nous a confirmé que ce terrain eſt le plus agréable de l'Aſie, et le climat le plus ſalubre ; que tous les arbres y conſervent un feuillage perpétuel ; que la terre y eſt en tout temps couverte de fleurs et de fruits. Mais l'avidité humaine n'envoie pas les marchands dans l'Inde pour reſpirer un air doux, et pour cueillir des fleurs.

Un moine portugais écrivit autrefois que quand le roi de ce pays ſe marie, il prie d'abord les prêtres les plus jeunes de coucher avec ſa femme ; que toutes les dames et la reine elle-même peuvent avoir chacune ſept maris ; que les enfans n'héritent point, mais les neveux ; et qu'enfin tous les habitans y font de pompeux ſacrifices au diable. Ces abſurdités ridicules ſont répétées dans vingt hiſtoires, dans vingt livres de géographie, dans *la Martinière* lui-même. On s'indigne contre cette foule de compilateurs qui tranſcrivent de ſang froid tant d'inepties en tout

Digitized by Google

genre, comme si ce n'était rien de tromper les hommes. (*f*)

Nous regardons comme un devoir de redire ici que les premiers brachmanes, ayant inventé la sculpture, la peinture, les hiéroglyphes, ainsi que l'arithmétique et la géométrie, représentèrent la vertu sous l'emblème d'une femme à laquelle ils donnaient dix bras pour combattre dix monstres, qui sont les dix péchés auxquels les hommes sont le plus sujets. Ce sont ces figures allégoriques que des aumôniers de vaisseaux, ignorans, trompés

(*f*) Le fameux jésuite *Tachard* conte qu'on lui a dit que les dames nobles de Calicut peuvent avoir jusqu'à dix maris à la fois. (Tome III des Lettres édifiantes, page 158.) *Montesquieu* cite cette niaiserie, comme s'il citait un article de la coutume de Paris; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il rend raison de cette loi.

L'auteur de ces fragmens, ayant avec quelques amis envoyé un vaisseau dans l'Inde, s'est informé soigneusement si cette loi étonnante existe dans le Calicut; on lui a répondu en haussant les épaules et en riant. En effet, comment imaginer que le peuple le plus policé de toute la côte de Malabar ait une coutume si contraire à celle de tous ses voisins, aux lois de sa religion et à la nature humaine? comment croire qu'un homme de qualité, un homme de guerre, puisse se résoudre à être le dixième favori de sa femme? à qui appartiendraient les enfans? quelle source abominable de querelles et de meurtres continuels! Il serait moins ridicule de dire qu'il y a une basse-cour où dix coqs se partagent tranquillement la jouissance d'une poule. Ce conte est aussi absurde que celui dont *Hérodote* amusait les Grecs, quand il leur disait que toutes les dames de Babylone étaient obligées d'aller au temple vendre leurs faveurs au premier étranger qui voulait les acheter. Un suppôt de l'université de Paris a voulu justifier cette sottise, il n'y a pas réussi.

Digitized by Google

et trompeurs, prenaient pour des ſtatues de *Satan* et de *Belzébuth*, anciens noms perſans qui jamais n'ont été connus dans la preſqu'ile (*g*). Mais que diraient les deſcendans de ces brachmanes, premiers précepteurs du genre humain, s'ils avaient la curioſité de voir nos pays ſi long-temps barbares, comme nous avons la rage d'aller chez eux par avarice ?

Tanor qui ſuit eſt encore appelé royaume par nos géographes : c'eſt une petite terre de quatre lieues ſur deux, une maiſon de plaiſance, ſituée dans un lieu délicieux, où les voiſins vont acheter quelques denrées précieuſes.

Immédiatement après, eſt le royaume de Cranganor, à peu-près de la même étendue. La plupart des relations peuplent cette côte d'autant de rois que nous voyons en Italie et en France de marquis ſans marquiſat, de comte ſans comté, et en Allemagne de barons ſans baronnie.

Si Cranganor eſt un royaume, Coulan, qui eſt auprès, peut s'appeler un vaſte empire ; car il a environ douze lieues ſur près de trois en largeur. Les Hollandais, qui ont chaſſé les Portugais des capitales de ces Etats, ont établi dans Cranganor un comptoir

(*g*) Voyez l'article *Brames*.

Digitized by Google

dont ils ont fait une fortereſſe imprenable à tous ces monarques réunis. Ils font un commerce immenſe à Cranganor qui eſt, dit-on, un jardin de délices.

En allant toujours au Midi, ſur le rivage de cette péninſule qui ſe reſſerre de plus en plus, les Hollandais ont encore pris aux Portugais la fortereſſe qu'ils avaient dans le royaume de Cochin, petite province qui dépendait autrefois de ce roi des rois, zamorin de Calicut. Il y a près de trois ſiècles que ces ſouverains voient des marchands armés venus d'Europe s'établir dans leurs territoires, ſe chaſſer les uns les autres, et s'emparer tour à tour de tout le commerce du pays, ſans que les habitans de trois cents lieues de côtes aient jamais pu y mettre obſtacle.

Travancor eſt la dernière terre qui termine la preſqu'île. On eſt ſurpris de la faibleſſe des voyageurs et des miſſionnaires qui ont titré de royaume le petit pays de Travancor, auſſi-bien que tous ces autres aſſemblages de riches bourgades que nous venons de parcourir. Pour peu que ces royaumes euſſent occupé chacun cinquante lieues ſeulement le long de la côte, il y aurait plus de douze cents lieues depuis Surate juſqu'au cap Comorin; et ſi on avait converti la centième partie des Indiens, parmi leſquels il n'y a pas

Digitized by Google

un chrétien, il y en aurait plus d'un million. (*h*)

Avant de quitter le Malabar, quoiqu'il n'entre point du tout dans notre plan de faire l'hiſtoire naturelle de ce pays délicieux, qu'on nous permette ſeulement d'admirer les cocotiers et l'arbre ſenſitif. On ſait que les cocotiers fourniſſent à l'homme tout ce qui lui eſt néceſſaire, nourriture et boiſſon agréables, vêtement,

(*h*) Un jéſuite nommé *Martin*, raconte dans le cinquième volume des Lettres curieuſes et édifiantes, que c'eſt une coutume vers Travancor de faire un fonds tous les ans pour le diſtribuer par le ſort. Un indien, dit-il, fit vœu à ſaint *François Xavier* de donner une ſomme aux jéſuites, s'il gagnait à cette eſpèce de loterie. Il eut le gros lot : il fit encore un vœu et eut le ſecond lot. Cependant, ajoute le jéſuite *Martin*, cet indien conſerva, ainſi que tous ſes compatriotes, une horreur invincible pour la religion des Francs, qu'ils appellent le franguiniſme. C'était un ingrat. Qu'on joigne à tous ces traits, dont les Lettres curieuſes ſont remplies, les miracles attribués à ſaint *François Xavier*, ſes ſermons dans tous les idiomes de l'Inde et du Japon, dès qu'il débarquait dans ces pays, les neuf morts reſſuſcités par lui, les deux vaiſſeaux dans leſquels il ſe trouva en même temps à cent lieues l'un de l'autre, et qu'il préſerva de la tempête, ſon crucifix qui tomba dans la mer et qui lui fut rapporté par un cancre ; et qu'on juge ſi une religion auſſi ſainte que la nôtre doit être continuellement mêlée de ſemblables contes.

Ce même *Martin*, qui a pourtant demeuré long-temps dans l'Inde, oſe dire qu'il y a un petit peuple nommé les Coleries, dont la loi eſt que dans leurs querelles et dans leurs procès, la partie adverſe eſt obligée de faire touſ ce que fait l'autre. Celle-ci ſe crève-t-elle un œil, celle-là eſt obligée de s'en arracher un. Si un colerie égorge ſa femme et la mange, ſon adverſaire auſſitôt aſſaſſine et mange la ſienne. M. *Orm*, ſavant anglais, qui a vu beaucoup de ces coleries, aſſure en propres mots que ces coutumes diaboliques ſont abſolument inconnues, et que le père *Martin* en a menti.

Digitized by Google

logement et meubles : c'eſt le plus beau préſent de la nature. L'arbre ſenſitif, moins connu, produit des fruits qui s'enflent et qui bondiſſent ſous la main qui les touche. Notre herbe ſenſitive, auſſi inexplicable, a beaucoup moins de propriétés. Cet arbre, ſi nous en croyons quelques naturaliſtes, ſe reproduit de lui-même en quelque ſens qu'on le coupe. On ne l'a point pourtant mis au rang des animaux zoophytes, comme *Leuvenhoeck* y a mis ces petits joncs, nommés polypes d'eau douce, qui croiſſent dans quelques marais, et ſur leſquels on a débité tant de fables trop légérement accréditées. On cherche du merveilleux, il eſt par-tout, puiſque les moindres ouvrages de la nature ſont incompréhenſibles. Il n'eſt pas beſoin d'ajouter des fables à ces myſtères réels qui frappent nos yeux, et que nous foulons aux pieds. (3)

ARTICLE XI.

Suite de la connaiſſance des côtes de l'Inde.

ENFIN, on double ce fameux cap de Comor, ou Comorin, connu des anciens Romains, dès le temps d'*Auguſte*, et alors on eſt ſur

(3) Voyez ſur les polypes une note des éditeurs, partie philoſophique de cette édition.

cette

cette côte des perles qu'on appelle la pêcherie. C'eſt de là que les plongeurs indiens fourniſſaient des perles à l'Orient et à l'Occident. On en trouvait encore beaucoup lorſque les Portugais découvrirent et envahirent ce rivage, dans notre ſeizième ſiècle. Depuis ce temps-là, cette branche immenſe de commerce a diminué de jour en jour, ſoit que les mers plus orientales produiſent aujourd'hui des perles d'une plus belle eau, ſoit que la matière qui les forme ait changé ſur la plage de ce promontoire de l'Inde, comme tant de mines d'or, d'argent et de tous les métaux, ſe ſont épuiſées dans tant de terres.

Vous allez alors un peu au nord du huitième degré de l'équateur où vous êtes, et vous voyez à votre droite la Trapobane ou Taprobane des anciens, nommée depuis par les Arabes l'île de Serindib, et enfin Ceylan. C'eſt aſſez, pour la faire connaître, de dire que le roi de Portugal, *Emmanuël*, demandant à un de ſes capitaines de vaiſſeau, qui en revenait, ſi elle méritait ſa réputation, cet officier lui répondit : *J'y ai vu une mer ſemée de perles, des rivages couverts d'ambre gris, des forêts d'ébène et de cannelle, des montagnes de rubis, des cavernes de cryſtal de roche, et je vous en apporte dans mon vaiſſeau.* Quelle réponſe ! et il n'exagérait pas.

Les Hollandais n'ont pas manqué de chaſſer les Portugais de cette île des tréſors. Il ſemblait que le Portugal n'eût entrepris tant de pénibles voyages, et conquis tant d'Etats au fond de l'Aſie que pour les Hollandais. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de toutes les côtes du Ceylan, en interdiſent l'abord à tous les peuples. Ils ont fait le ſouverain de l'île leur tributaire; et il n'eſt jamais tombé dans l'eſprit des raïas, des nababs et des ſoubas de l'Inde, de tenter ſeulement de les en dépoſſéder.

Vous remontez de la côte de Malabar, que nous avons parcourue, à celles de Coromandel et de Bengale, théâtre des guerres entre les princes du pays, et entre la France et l'Angleterre.

Nous ne parlerons plus ici de monarques et de zamorins, rois des rois; mais de ſoubas, de nababs, de raïas. Cette côte de Coromandel eſt peuplée d'Européans, comme celle de Malabar. Ce ſont d'abord les Hollandais à Négapatam qu'ils ont encore enlevé au Portugal, et dont ils ont fait, dit-on, une ville aſſez floriſſante.

Plus haut c'eſt Tranquebar, petit terrain que les Danois ont acheté, et où ils ont fondé une ville plus belle que Négapatam. Près de Tranquebar, les Français avaient le comptoir

Digitized by Google

et le fort de Karical. Les Anglais, au-dessus, celui de Goudelour et celui de Saint-David.

Tout près du fort Saint-David, dans une plaine aride et sans port, les Français ayant, comme les autres, acheté du souba de la province de Décan un petit territoire où ils bâtirent une loge, ils firent, avec le temps, de cette loge, une ville considérable : c'est Pondichéri dont nous avons déjà parlé. Ce n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haie d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloès ; et on appelait cette place la haie des limites.

A trente lieues, au nord, est Madrass, comme nous l'avons vu, ce chef-lieu du grand commerce des Anglais. La ville est bâtie en partie des ruines de Méliapour; et cet ancien Méliapour avait été changé par les Portugais en Saint-Thomé, en l'honneur de S^t *Thomas Didyme*, apôtre. On trouve encore dans ces quartiers des restes de Syriens, nommés d'abord chrétiens de *Thomas*, parce qu'un *Thomas*, marchand de Syrie et nestorien était venu s'y établir avec ses facteurs, au sixième siècle de notre ère. Bientôt après on ne douta pas que ce nestorien n'eût été S^t *Thomas Didyme* lui-même. On a vu partout des traditions, des croyances publiques, des monumens, des usages fondés sur de

Digitized by Google

telles équivoques. Les Portugais croyaient que S^t *Thomas* était venu à pied de Jérusalem à la côte de Coromandel, en qualité de charpentier, bâtir un palais magnifique pour le roi *Gondafer*. Le jésuite *Tachard* a vu, près de Madrass, l'ouverture que fit S^t *Thomas* au milieu d'une montagne, pour s'échapper par ce trou des mains d'un brachmane qui le poursuivait à grands coups de lance, quoique les brachmanes n'aient jamais donné de coups de lance à personne. Les chrétiens anglais et les chrétiens français se sont détruits, de nos jours, à coups de canon, sur ce même terrain que la nature ne semblait pas avoir fait pour eux. Du moins les prétendus chrétiens de S^t *Thomas* étaient des marchands paisibles.

Plus loin est le petit fort de Paliacate, appartenant aux Hollandais. C'est de là qu'ils vont acheter des diamans dans la nababie de Golconde.

A cinquante lieues plus au nord, les Anglais et les Français se disputaient Mazulipatan, où se fabriquent les plus belles toiles peintes, et où toutes les nations commerçaient. M. *Dupleix* obtint du nabab cet établissement entier. On voit que des étrangers ont partagé tout ce rivage, et que les Indiens n'ont rien gardé pour eux sur leur propre territoire.

Digitized by Google

Quand on a franchi la côte de Coromandel, on eſt à la hauteur de la grande nababie de Golconde, où ſont les plus grands objets de l'avarice, les mines de diamans. Les nababs avaient long-temps empêché les nations étrangères de ſe faire des établiſſemens fixes dans cette province. Les facteurs anglais et hollandais y venaient d'abord acheter les diamans qu'ils vendaient en Europe.

Les Anglais poſſédaient au nord de Golconde la petite ville de Calcuta, bâtie par eux ſur le Gange dans le Bengale, province qui paſſe pour la plus belle, la plus riche et la plus délicieuſe contrée de l'univers. Pour les Français, ils avaient Chandernagor et un autre petit comptoir ſur le Gange. C'eſt à Chandernagor que M. *Dupleix* commença ſa grande fortune, qu'il perdit depuis. Il y avait équipé pour ſon compte quinze vaiſſeaux qui allaient dans tous les ports de l'Aſie, avant qu'il fût nommé gouverneur de Pondichéri.

Les Hollandais ont la ville d'Ougli, entre Calcuta et Chandernagor. Il eſt bien à remarquer que dans toutes ces dernières guerres qui ont bouleverſé l'Inde, qui ont mis les Anglais ſur le penchant de leur ruine, et qui ont détruit les Français, jamais les Hollandais n'ont pris ouvertement de parti:

Digitized by Google

ils ne se sont point exposés, ils ont joui tranquillement des avantages de leur commerce, sans prétendre former des empires. Ils en possèdent un assez beau à Batavia. On les vit agir en grands guerriers contre les Espagnols et les Portugais; mais dans ces dernières guerres, ils se sont conduits en négocians habiles.

Observons sur-tout que tant de peuples de l'Europe ayant de grands vaisseaux armés en guerre sur tous les rivages de l'Inde, il n'y a que les Indiens qui n'en aient point eu, si nous exceptons un seul pirate. Est-ce faiblesse et ignorance du gouvernement? est-ce molleſſe, est-ce confiance dans la bonté de leurs vastes et fertiles terres qui n'ont aucun besoin de nos denrées? c'est tout cela ensemble.

ARTICLE XII.

Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lalli. Histoire d'Angria; Anglais détruits dans le Bengale.

AYANT fait connaître, autant que nous l'avons pu dans ce précis, les côtes de l'Inde qui intéressent les nations commerçantes de l'Europe et de l'Asie, commençons par rendre

Digitized by Google

compte d'un ſervice que les Anglais leur rendirent à toutes.

Il y a cent ans qu'un marate, nommé *Conogé Angria*, qui avait commandé quelques barques de ſa nation contre les barques de l'empereur des Indes, ſe fit pirate ; et s'étant retranché vers Bombai, il pilla indifféremment ſes compatriotes, ſes voiſins et tous les commerçans qui navigeaient dans cette mer. Il s'était aiſément emparé ſur cette côte de quelques petites îles qui ne ſont que des rochers inabordables. Il en fortifia une en creuſant des foſſés dans le roc. Ses baſtions étaient ſoutenus par des murs épais de dix à douze pieds, et garnis de canons. C'était là qu'il renfermait ſon butin. Son fils et ſon petit-fils continuèrent le même métier, et avec plus de ſuccès. Une province entière, derrière Bombai, était ſoumiſe à ce dernier *Angria*. Mille vagabonds, marates, indiens, renégats, chrétiens, nègres, étaient venus augmenter cette république de brigands, preſque ſemblable à celle d'Alger. Les *Angria* feſaient bien voir que la terre et la mer appartiennent à qui ſait s'en rendre maître. Nous voyons tour à tour deux voleurs ſe former de grandes dominations au nord et au ſud de l'Inde : l'un eſt *Abdala*, vers Caboul ; l'autre *Angria*, vers Bombai. Et combien de grandes puiſſances n'ont pas eu d'autres commencemens !

Digitized by Google

Il fallut que l'Angleterre armât consécutivement deux flottes contre ces nouveaux conquérans. L'amiral *James*, en 1755, commença cette guerre qui en effet en méritait le nom, et l'amiral *Watson* l'acheva. Le capitaine *Clive*, depuis si célèbre, y signala ses talens militaires. Toutes les retraites de ces illustres voleurs furent prises l'une après l'autre. On trouva dans le rocher qui leur servait de capitale, des amas immenses de marchandises, deux cents canons, des arsenaux d'armes de toute espèce, la valeur de cent cinquante millions, monnaie de France, en or, en diamans, en perles, en aromates : ce qu'on rassemblerait à peine dans toute la côte de Coromandel et dans celle du Pérou, était caché dans ce rocher. *Angria* échappa. L'amiral *Watson* prit sa mère, sa femme et ses enfans prisonniers. Il les traita avec humanité, comme on peut bien le croire. Le plus jeune des enfans, entendant dire qu'on n'avait pu trouver *Angria*, se jeta au cou de l'amiral, et lui dit : *Ce sera donc vous qui me servirez de père ;* M. *Watson* se fit expliquer ces paroles par un interprète ; elles l'attendrirent jusqu'aux larmes, et en effet il servit de père à toute la famille. Cette action et ce bonheur mémorables étaient compensés dans le chef-lieu des établissemens anglais au Bengale par un désastre plus sensible.

Il

Il s'éleva une querelle entre leur comptoir de Calcuta sur le Gange, et le souba du Bengale. Ce prince crut que les Anglais avaient à Calcuta une garnison considérable, puisqu'ils l'avaient bravé. Cette ville ne renfermait pourtant qu'un conseil de marchands, et environ trois cents soldats. Le plus grand prince de l'Inde marcha contre eux avec soixante mille soldats, trois cents canons et trois cents éléphans.

Le gouverneur de Calcuta, nommé *Drak*, était bien différent du fameux amiral *Drak*. On a dit, on a écrit qu'il était de cette religion nazaréenne primitive, professée par ces respectables Pensilvaniens que nous connaissons sous le nom de quakers. Ces primitifs, dont la patrie est Philadelphie dans le nouveau monde, et qui doivent faire rougir le nôtre, ont la même horreur du sang que les brames. Ils regardent la guerre comme un crime. *Drak* était un marchand très-habile et un honnête homme : il avait jusque là caché sa religion : il se déclara, et le conseil le fit embarquer sur le Gange pour le mettre à couvert.

Qui croirait que les Mogols au premier assaut perdirent douze mille hommes ? les relations l'ont assuré. Si le fait est vrai, rien ne peut mieux confirmer ce que nous avons tant dit de la supériorité de l'Europe. Mais

Digitized by Google

on ne pouvait réſiſter long-temps : la ville fut priſe ; tout fut mis aux fers. Il y eut parmi les captifs, cent quarante-ſix anglais, officiers et facteurs, conduits dans une priſon qu'on appelle le *trou noir*. Ils firent une funeſte expérience des effets de l'air enfermé et échauffé, ou plutôt des vapeurs continuellement exhalées de tous les corps, et auxquelles on a donné le nom d'air et d'élément. Cent vingt-trois hommes en moururent en peu d'heures. *Bourhave* (*i*), dans ſa chimie, rapporte un exemple plus ſingulier : c'eſt celui d'un homme qui tomba ſur le champ en pourriture dans une raffinerie de ſucre, à l'inſtant qu'on en eut fermé la porte. Ce pouvoir des vapeurs fait voir la néceſſité des ventilateurs, ſur-tout dans les climats chauds, et les dangers mortels qui menacent les corps humains, non-ſeulement dans les priſons, mais dans les ſpectacles où la foule eſt preſſée, et ſur-tout dans les égliſes où l'on a l'infame coutume d'enterrer les morts, et dont il s'exhale une odeur peſtilentielle. (*k*)

(*i*) Les Hollandais écrivent et impriment *Bær-have ; æ* chez eux ſe prononce *ou*. Mais nous devons écrire ſuivant notre prononciation. On imprime tous les jours *Weſtphalie*, *Wirtemberg*, *Wirsbourg ;* on ne ſait pas que ce caractère *W* eſt l'*V* conſonne des Allemands. Les Allemands prononcent Veſtphalie, Virtemberg, Virsbourg.

(*k*) A Saulieu en Bourgogne, au mois de juin 1773, les enfans étant aſſemblés dans l'égliſe au nombre de ſoixante,

Digitized by Google

Monſieur *Holwell*, gouverneur en ſecond de Calcuta, fut un de ceux qui échappèrent à cette contagion ſubite. On le mena lui et vingt-deux officiers de la factorerie mourans à Maxadabad, capitale du Bengale. Le ſouba eut pitié d'eux et leur fit ôter leurs fers. *Holwell* lui offrit une rançon. Le prince la refuſa, en lui diſant qu'il avait trop ſouffert, ſans être encore obligé de payer ſa liberté.

C'eſt ce même *Holwell* qui avait appris non-ſeulement la langue des brames modernes, mais encore celle des anciens brachmanes. C'eſt lui qui a écrit depuis des mémoires ſi précieux ſur l'Inde, et qui a traduit des morceaux ſublimes des premiers livres écrits dans la langue ſacrée, plus anciens que ceux du *Sanchoniathon* de Phénicie, du *Mercure* de l'Egypte, et des premiers légiſlateurs de la Chine. Les ſavans brames de Bénarès attribuent à ces livres environ cinq mille ans d'antiquité.

Nous ſaiſiſſons avec reconnaiſſance cette

pour faire leur première communion, on s'aviſa de creuſer une foſſe dans cette égliſe pour y enterrer le ſoir même un cadavre: il s'éleva de la foſſe, où étaient entaſſés d'anciens cadavres, une exhalaiſon ſi maligne, que le curé, le vicaire, quarante enfans et pluſieurs paroiſſiens qui entraient alors, en moururent, ſi l'on en croit les papiers publics. Ce terrible avertiſſement de ne plus fouiller les temples de corps morts ſera-t-il encore inutile en France? C'était autrefois un ſacrilége: juſqu'à quand cette horreur ſera-t-elle un acte de piété?

Digitized by Google

occaſion de rendre ce que nous devons à un homme qui n'a voyagé que pour s'inſtruire. Il nous a dévoilé ce qui était caché depuis tant de ſiècles ; il a fait plus que les *Pythagore* et les *Apollonius* de Thiane. Nous exhortons quiconque veut s'inſtruire comme lui à lire attentivement les anciennes fables allégoriques, ſources primitives de toutes les fables qui ont depuis tenu lieu de vérités en Perſe, en Chaldée, en Egypte, en Gréce et chez les plus petites et les plus mépriſables hordes, comme chez les plus grandes et les plus floriſſantes nations. Ces objets ſont plus dignes de l'étude du ſage (*l*) que ces querelles de quelques commis pour de la mouſſeline et des toiles peintes, dont nous ſerons obligés, malgré nous, de dire un mot dans le cours de cet ouvrage.

(*l*) Ce n'eſt pas que nous ayons une foi aveugle pour tout ce que nous débite M. *Holwell ;* il ne faut l'avoir pour perſonne; mais enfin il nous a démontré que les Gangarides avaient écrit une mythologie, bonne ou mauvaiſe, il y a cinq mille ans, comme le ſavant et judicieux jéſuite *Parennin* nous a démontré que les Chinois étaient réunis en corps de peuple vers ces temps-là. Et s'ils l'étaient alors, il fallait bien qu'ils le fuſſent auparavant : de grandes peuplades ne ſe forment pas en un jour. Ce n'eſt donc pas à nous, qui n'étions que des ſauvages barbares quand ces peuples étaient policés et ſavans, à leur conteſter leur antiquité. Il ſe peut que dans la foule des révolutions qui ont dû tout changer ſur la terre, l'Europe ait cultivé des arts et connu des ſciences avant l'Aſie ; mais il n'en reſte aucun veſtige ; et l'Aſie eſt pleine d'anciens monumens.

Digitized by Google

Pour revenir à cette révolution dans l'Inde, le ſouba, qui s'appelait *Suraïa-Doula*, était un tartare d'origine. On diſait qu'à l'exemple d'*Aurengzeb*, ſon deſſein était de s'emparer de l'Inde entière : on ne peut douter qu'il ne fût très-ambitieux, puiſqu'il était à portée de l'être : on ajoute qu'il mépriſait ſon empereur, faible et dur, inappliqué et ſans courage ; et qu'il haïſſait également tous ces marchands étrangers qui venaient profiter des troubles de l'empire, et les augmenter. Dès qu'il eut pris le fort des Anglais, il menaça ceux des Hollandais et des Français : ils ſe rachetèrent pour des ſommes d'argent, très-modiques dans ce pays ; les Français, pour environ ſix cents mille livres ; les Hollandais, pour douze cents mille francs, parce qu'ils ſont plus riches. Ce prince ne s'occupa point alors à les détruire. Il avait dans ſes armées un rival de ſon ambition, ſon parent et parent du grand mogol, plus à craindre pour lui qu'une ſociété de marchands. *Suraïa-Doula* penſait d'ailleurs comme plus d'un viſir turc, et plus d'un ſultan de Conſtantinople, qui ont voulu chaſſer quelquefois tous les ambaſſadeurs des princes d'Europe et toutes leurs factoreries, mais qui leur ont fait payer chèrement le droit de réſider en Turquie.

A peine eut-on reçu à Madraſs la nouvelle

Digitized by Google

du danger où les Anglais étaient sur le Gange qu'on envoya par mer à leur secours tout ce qu'on put ramasser d'hommes portant les armes.

M. de *Bussy*, qui était dans ces quartiers avec quelques troupes, profita de cette conjoncture; lui et M. *Lass* s'emparèrent de tous les comptoirs anglais par-delà Mazulipatan, sur la côte de la grande province d'Orixa, entre celles de Golconde et de Bengale. Ce succès rendit quelques forces à la compagnie affaiblie, qui devait bientôt succomber.

Cependant l'amiral *Watson* et le colonel *Clive*, vainqueurs d'*Angria*, et libérateurs de toute la côte de Malabar, venaient aussi au Bengale par la mer de Coromandel. Ils apprirent dans leur route qu'il n'y avait plus de retour pour eux dans la ville de Calcuta qu'en combattant; et ils firent force de voiles. Ainsi la guerre fut par-tout en peu de temps, depuis Surate jusqu'aux bouches du Gange, dans un contour d'environ mille lieues, comme elle l'est si souvent en Europe entre tant de princes chrétiens, dont les intérêts se croisent et changent continuellement pour le malheur des hommes.

Quand l'amiral *Watson* et le colonel *Clive* arrivèrent à la rade de Calcuta, ils trouvèrent ce bon quaker, gouverneur de la ville, et

Digitized by Google

ceux qui s'étaient ſauvés avec lui, retirés dans des barques délabrées ſur le Gange : on ne les avait point pourſuivis. Le ſouba avait cent mille ſoldats, des canons, des éléphans, mais point de bateaux. Les Anglais, chaſſés de Calcuta, attendaient patiemment ſur le Gange qu'on vînt de Madraſs à leur ſecours ; l'amiral leur donna des vivres dont ils manquaient. Le colonel, aidé des officiers de la flotte et des matelots qui groſſiſſaient ſa petite armée, courut affronter toutes les forces du ſouba ; mais il ne rencontra qu'un raïa, gouverneur de la ville, qui venait à lui à la tête d'un corps conſidérable : il le mit en fuite. Cet étrange gouverneur, au lieu de ſe retirer dans ſa place, s'en alla porter l'alarme au camp de ſon prince, en lui diſant que les anglais qu'il avait rencontrés étaient d'une eſpèce bien différente de ceux qui avaient été pris dans Calcuta.

Le colonel *Clive* confirma le prince dans cette idée, en lui écrivant ces propres mots, ſi nous en croyons les mémoires du temps et les papiers publics : » Un amiral anglais qui » commande une flotte invincible, et un » ſoldat, dont le nom eſt aſſez connu de » vous, ſont venus vous punir de vos cruautés. » Il vaux mieux pour vous nous faire ſatiſ- » faction que d'attendre notre vengeance. »

Digitized by Google

Il pouvait hasarder ce style audacieux et oriental. Le souba savait bien que son compétiteur, dont nous avons parlé, raïa très-puissant dans son armée, et qu'il n'osait faire arrêter, négociait secrétement avec les Anglais. Il ne répondit à cette lettre qu'en livrant une bataille; elle fut indécise entre une armée d'environ quatre-vingts mille combattans et une d'environ quatre mille, moitié anglais, moitié cipayes. Alors on négocia, et ce fut à qui serait le plus adroit. Le souba rendit Calcuta et les prisonniers; mais il traitait sous main avec M. de *Bussy*; et le colonel, ou plutôt le général *Clive* traitait sourdement de son côté avec le rival du souba. Ce rival s'appelait *Jaffer*; il voulait perdre le souba son parent, et le détrôner. Le souba voulait perdre les Anglais par les Français ses nouveaux amis, pour exterminer ensuite ses amis mêmes. Voici les articles du traité singulier que le prince mogol *Jaffer* signa dans sa tente.

» En présence de DIEU et de son pro-
» phète, je jure d'observer cette convention
» tant que je vivrai, moi, *Jaffer*, &c.

» Les ennemis des Anglais seront les
» miens, &c.

» Pour les indemniser de la perte que

» *Levia-Oda* (*m*) leur a fait ſouffrir, je don-
» nerai cent laks. (c'eſt vingt-quatre millions de nos livres.)

» Pour les ſimples habitans cinquante
» autre laks. (douze millions.)

» Pour les Maures et les Gentous, au
» ſervice des Anglais, vingt laks. (quatre millions huit cents mille livres.)

» Pour les Arméniens qui trafiquent à
» Calcuta, ſept laks. (ſeize cents quatre-vingts mille livres; le tout feſant environ quarante-deux millions, quatre cents quatre-vingts mille livres.)

» Je payerai comptant, ſans délai, toutes
» ces ſommes, dès qu'on m'aura fait ſouba
» de ces provinces.

» L'amiral, le colonel, et quatre autres
» officiers (qu'il nomme) pourront diſpoſer
» de cet argent comme il leur plaira. »

Cet article était ſtipulé pour les mettre à couvert de tout reproche.

Outre ces préſens, le ſouba déſigné par le colonel *Clive*, étendait prodigieuſement les terres de la compagnie. M. *Dupleix* n'avait pas, à beaucoup près, obtenu les mêmes avantages quand il créait des nababs.

(*m*) C'eſt le nom du général qui prit Calcuta.

Digitized by Google

On ne voit pas que les officiers anglais aient juré ce traité sur l'Evangile ; peut-être ne s'en trouva-t-il point ; et d'ailleurs c'était plutôt un billet au porteur qu'un traité.

Le souba *Suraïa-Doula*, de son côté, envoyait des secours réels d'argent à MM. de *Bussy* et *Lass*, tandis que son rival ne donnait que des promesses. Il voulut faire tuer *Jaffer*, mais ce prince se fesait trop bien garder. L'un et l'autre, dans l'excès de leurs haines et de leurs défiances, se jurèrent sur l'Alcoran une amitié inviolable.

Le souba, trompé et voulant tromper, mena *Jaffer* contre la troupe anglaise, que nous n'osons appeler une armée. Enfin, le 30 juin 1756, la bataille décisive se donna entre lui et le colonel *Clive*. Le souba la perdit : on lui prit son canon, ses éléphans, son bagage, son artillerie. *Jaffer* était à la tête d'un camp séparé. Il ne combattit point ; c'est la prudence des perfides. Si le souba était vainqueur, il s'unissait à lui ; si les Anglais l'emportaient, il marchait avec eux. Les vainqueurs poursuivirent le souba ; ils entrèrent après lui dans Maxadabad, sa capitale. Le souba s'enfuit, et fut errant misérablement pendant quelques jours. Le colonel *Clive* salua *Jaffer*, souba des trois provinces,

Digitized by Google

Bengale, Golconde et Orixa, qui compoſaient un des plus beaux royaumes de la terre.

Suraïa-Doula, ce prince détrôné, fuyait ſeul, ſans ſecours, ſans eſpérance. Il apprit qu'il y avait une grotte où vivait un ſaint faquir. (ce ſont des moines, des hermites mahométans.) *Doula* ſe réfugia dans la grotte de ce ſaint. Sa ſurpriſe fut extrême quand il reconnut dans le faquir un fripon auquel il avait fait autrefois couper le nez et les deux oreilles. Le prince et le ſaint ſe réconcilièrent au moyen de quelque argent; mais pour en avoir davantage, le faquir dénonça le fugitif à ſon vainqueur. *Doula* fut pris, et condamné à la mort par *Jaffer* : ſes prières et ſes larmes ne le ſauvèrent pas; il fut exécuté impitoyablement, après qu'on lui eut jeté de l'eau ſur la tête, par une cérémonie bizarre établie de temps immémorial ſur le bord du Gange, à l'eau duquel les peuples ont attribué de ſingulières propriétés. C'eſt une eſpèce de purification imitée depuis par les Egyptiens; c'eſt l'origine de l'eau luſtrale chez les Grecs et chez les Romains, et d'une cérémonie pareille chez des peuples plus nouveaux. On trouva dans les papiers de ce malheureux prince toute ſa correſpondance avec MM. de *Buſſy* et *Laſs*.

Digitized by Google

C'eſt pendant le cours de cette expédition que le général *Clive* courut à la conquête de Chandernagor, le poſte alors le plus important que les Français euſſent dans l'Inde, rempli d'une quantité prodigieuſe de marchandiſes, et défendu par cent ſoixante pièces de canon, cinq cents ſoldats français, et ſept cents noirs.

Clive et *Watſon* n'avaient que quatre cents hommes de plus : cependant au bout de cinq jours il fallut ſe rendre. La capitulation fut ſignée d'un côté par le général et l'amiral ; et de l'autre par les prépoſés *Fournier*, *Nicolas*, *la Potière* et *Caillot*, le 23 mars 1757. Ces commiſſaires demandèrent que le vainqueur laiſsât les jéſuites dans la ville : *Clive* répondit : Les jéſuites peuvent aller par-tout où ils voudront, hors chez nous.

Les marchandiſes qu'on trouva dans les magaſins furent vendues cent vingt-cinq mille livres ſterling. (environ deux millions huit cents ſoixante mille francs.) Tous les ſuccès des Anglais dans cette partie de l'Inde furent dus principalement aux ſoins de ce célèbre *Clive*. Son nom fut reſpecté à la cour du grand mogol, qui lui envoya un éléphant chargé de préſens magnifiques, et une patente de raïa. Le roi d'Angleterre le créa pair en Irlande. C'eſt lui qui, dans les derniers

Digitized by Google

débats qui s'élevèrent au sujet de la compagnie des Indes, répondit à ceux qui lui demandaient compte des millions qu'il avait ajoutés à sa gloire : *J'en ai donné un à mon secrétaire, deux à mes amis, et j'ai gardé le reste pour moi.* Dans une autre séance il dit : *Nul n'attaquera mon honneur impunément : mes juges doivent songer à garder le leur.*

Presque tous les principaux agens de la compagnie anglaise en ont usé de même. Leurs profusions ont égalé leurs richesses. Les actionnaires y perdent, l'Angleterre y gagne ; puisqu'au bout de quelques années chacun vient répandre dans sa patrie ce qu'il a pu amasser sur les bords du Gange, et sur les côtes de Coromandel et de Malabar ; c'est ainsi que les trésors immenses conquis par l'amiral *Anson*, en fesant le tour du monde, et ceux que tant d'autres amiraux acquirent par tant de prises, augmentèrent l'opulence de la nation.

Depuis les victoires du lord *Clive*, les Anglais ont régné dans le Bengale ; les nababs qui ont voulu les attaquer ont été repoussés. Mais enfin, on a craint à Londres que la compagnie ne périt par l'excès de son bonheur, comme la compagnie française a été détruite par la discorde, la disette, la modicité des secours venus trop tard, les changemens

Digitized by Google

continuels de miniſtres qui, ne pouvant avoir ſur l'Inde que des idées confuſes et fauſſes, changeaient au haſard des ordres donnés aveuglément par leurs prédéceſſeurs.

Tous les malheurs de la France retombaient néceſſairement ſur la compagnie. On ne pouvait la ſecourir efficacement quand on était battu en Allemagne, qu'on perdait le Canada, la Martinique, la Guadeloupe en Amérique, l'île de Gorée en Afrique, tous les établiſſemens ſur le Sénégal; que tous les vaiſſeaux étaient pris, et qu'enfin le roi et les citoyens vendaient leur vaiſſelle pour payer des ſoldats; faible reſſource dans de ſi grandes calamités.

ARTICLE XIII.

Arrivée du général Lalli, ſes ſuccès, ſes traverſes. Conduite d'un jéſuite nommé Lavaur.

Ce fut dans ces circonſtances que le général *Lalli* et le chef d'eſcadre d'*Aché*, après avoir ſéjourné quelque temps à l'île de Bourbon, entrèrent dans la rade de Pondichéri, le 28 avril 1758. Le vaiſſeau, nommé le *Comte de Provence*, qui portait le général, fut ſalué de coups de canons à boulets, dont il fut très-endommagé. Cette étrange mépriſe, ou

Digitized by Google

cette méchanceté de quelques ſubalternes fut d'un très-mauvais augure pour les matelots toujours ſuperſtitieux, et même pour *Lalli* qui ne l'était pas.

Ce commandant avait en perſpective le bâton de maréchal de France, qu'il croyait pouvoir obtenir, s'il opérait une grande révolution dans l'Inde, et s'il réparait l'honneur des armes françaiſes, peu ſoutenu alors dans les autres parties du monde. Sa ſeconde paſſion était d'humilier la grandeur anglaiſe, dont il était l'ennemi implacable.

Dès qu'il fut arrivé, il aſſiégea trois places; l'une était Goudelour, ville commerçante et défendue par un petit fort, à quatre lieues de Pondichéri; la ſeconde, Saint-David, citadelle bien plus conſidérable; la troiſième, Divicotey, qui ſe rendit à ſon approche. Il était flatteur pour lui d'avoir ſous ſes ordres, dans ſes premières expéditions, un comte d'*Eſtaing*, deſcendant de ce d'*Eſtaing* qui ſauva la vie à *Philippe-Auguſte* à la bataille de Bovines, et qui tranſmit à ſa maiſon les armoiries des rois de France; un *Crillon*, arrière-petit-fils de ce *Crillon* ſurnommé le brave, digne d'être aimé du grand *Henri IV*; un *Montmorenci*, un *Conflans*, dont la maiſon eſt ſi ancienne et ſi illuſtre; un *la Fare*, et pluſieurs autres officiers de la première qualité.

Digitized by Google

Ce n'était pas l'uſage qu'on fît ſervir des jeunes gens d'un grand nom dans l'Inde. Il eſt vrai qu'il eût fallu avec eux plus de troupes et plus d'argent. Cependant le comte d'*Eſtaing* avait inveſti Goudelour, et le ſurlendemain la place s'était rendue au général *Lalli* qui, ſuivi de cette floriſſante jeuneſſe, alla ſur le champ mettre le ſiége devant l'importante place de Saint-David.

Il n'y avait pas un moment de perdu chez les deux nations rivales ; pendant que l'on prenait Goudelour, une flotte anglaiſe, commandée par l'amiral *Pocok*, attaquait celle du comte d'*Aché*, à la rade de Pondichéri. Des hommes bleſſés ou tués, des mâts briſés, des voiles déchirées, des agrès rompus furent tout l'effet de cette bataille indéciſe. Les deux flottes endommagées reſtèrent dans ces parages également hors d'état de ſe nuire. La françaiſe était la plus maltraitée : elle n'avait que quarante morts ; mais cinq cents hommes étaient bleſſés : le comte d'*Aché* et ſon capitaine l'étaient auſſi ; et après la bataille on eut encore le malheur de perdre un vaiſſeau de ſoixante et quatorze canons qui échoua ſur la côte (3). Mais une preuve évidente

(3) Le vaiſſeau était celui du capitaine *Bouvet*, officier de la compagnie. Il avait montré dans cette bataille un courage et une habileté qui euſſent fait honneur à l'officier de marine le plus expérimenté.

que

Digitized by Google

que l'amiral français (*n*) partagea avec l'amiral anglais l'honneur de la journée, c'eſt que l'Anglais ne tenta point de jeter du ſecours dans le fort de Saint-David aſſiégé.

Tout s'oppoſait dans Pondichéri à l'entrepriſe du général. Rien n'était prêt pour le ſeconder. Il demandait des bombes, des mortiers, des outils de toute eſpèce; on n'en avait point. Le ſiége traînait en longueur; on commençait à craindre l'affront de l'abandonner; l'argent même manquait. Les deux millions apportés ſur la flotte, et remis au tréſor de la compagnie, étaient déjà conſommés; le conſeil marchand de Pondichéri avait cru néceſſaire de payer des dettes preſſantes pour ranimer un crédit expiré: il avait mandé à Paris que, ſi on ne le ſecourait pas de dix millions, tout était perdu. Le gouverneur de Pondichéri, pour l'adminiſtration marchande, ſucceſſeur de *Godeheu*, écrivait au général, le 24 mai, ce billet qu'il reçut à la tranchée.

„ Mes reſſources ſont épuiſées, et nous „ n'avons plus rien à attendre que d'un „ ſuccès. Où en trouverais-je de ſuffiſantes, „ dans un pays ruiné par quinze ans de

(*n*) Nous donnons le nom d'amiral au chef d'eſcadre, parce que c'eſt le titre des chefs d'eſcadre anglais. Le grand amiral eſt en Angleterre ce qu'eſt l'amiral en France.

Digitized by Google

» guerres, pour fournir aux dépenſes de votre » armée, et aux beſoins d'une eſcadre, par » laquelle nous attendions bien des eſpèces » de ſecours, et qui ſe trouve au contraire » dénuée de tout ? »

Ce ſeul billet explique la cauſe de tous les déſaſtres qu'on avait éprouvés, et de tous ceux qui ſuivirent. Plus la diſette de toutes les choſes néceſſaires ſe feſait ſentir dans la ville, plus on blâmait le général d'avoir entrepris le ſiége de Saint-David.

Malgré tant de traverſes et tant d'obſtacles, le général emporte, l'épée à la main, quatre forts qui couvraient Saint-David, et force le commandant anglais à ſe rendre. On trouva dans la place cent quatre-vingts canons, des proviſions de toute eſpèce, dont on manquait à Pondichéri, et de l'argent dont on manquait encore davantage. Il y avait trois cents mille livres en eſpèces, et autant en effets qui furent remis au tréſorier de la compagnie. Nous ne ſpécifions ici que les faits dont tous les partis conviennent.

Le comte de *Lalli* fit démolir cette forteresſe et toutes les métairies voiſines. C'était un ordre du miniſtère, ordre dangereux qui attira bientôt de triſtes repréſailles. Le fort Saint-David pris, le général diſpoſa tout ſur le champ pour la conquête de Madraſs. Il

Digitized by Google

écrivit à M. de *Buſſy*, qui était alors au fond du Décan : » Dès que je ſerai maître de » Madraſs, je me porte ſur le Gange, ſoit » par terre, ſoit par mer. Ma politique eſt » dans ces cinq mots : *Plus d'anglais dans la péninſule.* » Son ardeur ne put alors être ſatisfaite ; la flotte n'était pas en état de le ſeconder. Elle venait d'eſſuyer un ſecond combat naval, le 2 juillet 1758, à la vue de Pondichéri, plus déſavantageux encore que le premier. Le comte d'*Aché* y avait reçu deux bleſſures ; et dans ce combat meurtrier, il avait ſoutenu avec cinq vaiſſeaux délabrés les efforts d'une armée navale plus forte que la ſienne. Il quitte l'Inde, le 2 ſeptembre, malgré les efforts que feſaient pour le retenir le général, les principaux officiers de l'armée, les membres du conſeil, et part pour l'île de France où il croyait ſans doute que ſa préſence ſerait plus utile et ſa flotte plus en ſureté.

A l'entrée de la côte de Coromandel eſt une aſſez belle province qu'on nomme Tanjaour. Le raïa de ce pays, à qui les Français et les Anglais donnaient le nom de roi, était un prince très-riche. La compagnie prétendait que ce prince lui devait environ treize millions de France.

Le gouverneur de Pondichéri, pour la

Digitized by Google

compagnie, exigea du général qu'il allât redemander cet argent l'épée à la main. Un jésuite français, nommé *Lavaur*, supérieur de la mission des Indes, lui disait et lui écrivait *que la Providence bénissait ce projet d'une manière sensible.* Nous serons obligés de parler encore de ce jésuite qui a joué un grand et funeste rôle dans toutes ces aventures. Il suffit de dire à présent que le général, dans sa route, passa sur les terres d'un autre petit prince, dont les neveux avaient offert depuis peu à la compagnie quatre laks de roupies (environ un million) pour avoir le petit pays de leur oncle, et le chasser du pays. Le jésuite exhorta vivement le comte de *Lalli* à cette bonne œuvre. Voici mot pour mot une de ses lettres : » La loi des successions dans ce pays-» ci est la loi du plus fort. Il ne faut pas » regarder l'expulsion d'un prince sur le même » pied qu'on la regarderait en Europe. »

Il lui disait dans une autre lettre : » Il ne » faut pas travailler pour la seule gloire des » armes de sa Majesté. A bon entendeur, » demi-mot. » Ces traits font connaître l'esprit du pays et celui du jésuite.

Le prince de Tanjaour eut recours aux Anglais de Madras. Ils se disposèrent à faire une diversion ; il eut le temps de faire entrer d'autres troupes auxiliaires dans sa ville

Digitized by Google

capitale menacée d'un siége. La petite armée française ne reçut de Pondichéri ni les vivres ni les munitions nécessaires : on fut forcé d'abandonner cette entreprise ; la Providence ne la bénissait pas autant que le jésuite le prétendait. La compagnie n'eut ni l'argent du prince, ni celui des deux neveux qui voulaient déposséder leur oncle.

Comme on préparait la retraite, un nègre du pays, commandant d'une troupe de cavaliers nègres dans le Tanjaour, vint se présenter à la garde avancée du camp des Français, suivi de cinquante cavaliers ; il dit qu'il voulait parler au général et prendre parti à son service. Le comte, qui était au lit, sortit de sa tente presque nu, tenant un bâton d'épine à la main. Le capitaine nègre lui porte sur le champ un coup de sabre qu'à peine il put parer : les autres cavaliers nègres fondent sur lui. La garde du général accourut dans l'instant même ; on tua presque tous ces assassins. Ce fut l'unique fruit de cette expédition du Tanjaour. Mais du moins les troupes à qui les vivres manquaient avaient vécu pendant quelques mois aux dépens des ennemis.

Digitized by Google

ARTICLE XIV.

Le comte de Lalli prend Arcate, assiége Madrass. Commencement de ses malheurs.

ENFIN, malgré l'éloignement de la flotte française, conduite par le comte d'*Aché* aux îles de Bourbon et de France, le général chasse les Anglais de tous les postes qu'ils occupaient dans les environs d'Arcate, s'empare de cette ville, et n'est arrêté dans ses conquêtes que par l'impossibilité où il se trouva de payer les noirs qui faisaient partie de son armée. Cependant il reprend son projet favori d'assiéger Madrass.

Vous avez trop peu d'argent et de vivres, lui disait-on : il répondit, nous en prendrons dans la ville. Quelques membres du conseil de Pondichéri, joints aux plus riches habitans, prêtèrent trente-quatre mille roupies, environ quatre-vingt-deux mille livres. Les fermiers des villages, ou aldées (*o*) de la compagnie, avancèrent quelque argent. Le général fournit seul soixante mille roupies. On fit des marches

(*o*) Aldée est un mot arabe conservé en Espagne. Les Arabes qui allèrent dans l'Inde y introduisirent plusieurs termes de leur langue. Une étymologie bien avérée sert quelquefois à prouver les émigrations des peuples.

Digitized by Google

forcées ; on arriva devant cette ville qui ne s'y attendait pas.

Madraſs, comme l'on ſait, eſt partagée en deux parties fort différentes l'une de l'autre ; la première, où eſt le fort Saint-George, était très-bien fortifiée depuis l'expédition de *la Bourdonnais*. La ſeconde, beaucoup plus grande, eſt peuplée de négocians de toutes les nations ; on l'appelle la ville noire, parce qu'en effet les noirs y ſont les plus nombreux. Le grand eſpace qu'elle occupe n'a pas permis qu'on la fortifiât ; une muraille et un foſſé feſaient ſa défenſe. Cette grande ville très-riche fut ſurpriſe et pillée.

On imagine aſſez tous les excès, toutes les barbaries où s'emporte alors le ſoldat qui n'a plus de frein, et qui regarde comme ſon droit inconteſtable le meurtre, le viol, l'incendie, la rapine. Les officiers les continrent autant qu'ils le purent : mais ce qui les arrêta le plus, c'eſt qu'à peine étaient-ils entrés dans cette ville baſſe qu'il fallut s'y défendre. La garniſon de Madraſs tomba ſur eux ; on ſe battit de rue en rue ; maiſons, jardins, temples chrétiens, indiens et maures, furent autant de champs de bataille, où les aſſaillans, chargés de butin, combattaient en déſordre ceux qui venaient leur arracher leur proie. Le comte d'*Eſtaing* accourut le premier contre

Digitized by Google

une troupe anglaiſe qui marchait dans la grand'rue. Le bataillon de Lorraine qu'il commandait n'était pas encore raſſemblé; il combattait preſque ſeul, et fut fait priſonnier; malheur qui lui en attira de plus grands; car étant depuis pris par les Anglais ſur mer, et tranſporté en Angleterre, il fut plongé à Portſmouth dans une priſon affreuſe: traitement indigne de ſon nom, de ſon courage, de nos mœurs et de la généroſité anglaiſe.

La priſe du comte d'*Eſtaing*, au commencement du combat, pouvait entraîner la perte de la petite armée qui, après avoir ſurpris la ville noire, était ſurpriſe à ſon tour. Le général, accompagné de toute cette nobleſſe françaiſe dont nous avons parlé, rétablit l'ordre. On pouſſa les Anglais juſqu'à un pont établi entre le fort Saint-George et la ville noire. Si le général eût été ſecondé, on eût pu couper toute la garniſon anglaiſe, et le fort ſerait reſté ſans défenſe. Le chevalier de *Crillon* ſeul courut avec une petite troupe à ce pont, où il tua cinquante anglais; on y fit trente-trois priſonniers; on reſta maître de la ville.

L'eſpérance de prendre bientôt le fort Saint-George, ainſi que l'avait pris *la Bourdonnais*, anima tous les officiers; et, ce qui eſt ſingulier, cinq ou ſix mille habitans de

Poudichéri

Digitized by Google

Pondichéri accoururent à cette expédition, quelques-uns pour piller, d'autres par curiosité, comme on va à une fête. Les affiégeans n'étaient compoſés que de deux mille ſept cents européans d'infanterie, et de trois cents cavaliers. Ils n'avaient que dix mortiers et vingt canons. La ville était défendue par ſeize cents européans et deux mille cinq cents cipayes; ainſi les affiégés étaient plus forts d'onze cents hommes. Il eſt reçu dans la tactique qu'il faut d'ordinaire cinq affiégeans contre un affiégé. Les exemples d'une priſe de ville par un nombre égal au nombre qui la défend ſont très-rares : réuſſir ſans proviſions eſt plus rare encore.

Ce qu'il y eut de plus triſte, c'eſt que deux cents déſerteurs français paſsèrent dans le fort Saint-George. Il n'eſt point d'armées où la déſertion ſoit plus fréquente que dans les armées françaiſes, ſoit inquiétude naturelle de la nation, ſoit eſpérance d'être mieux traité ailleurs. Ces déſerteurs paraiſſaient quelquefois ſur les remparts, tenant une bouteille de vin dans une main et une bourſe dans l'autre; ils exhortaient leurs compatriotes à les imiter. On voyait pour la première fois la dixième partie d'une armée affiégeante réfugiée dans la ville affiégée.

Digitized by Google

Le siége de Madrass, entrepris avec allégresse, fut bientôt regardé comme impraticable par tout le monde. M. *Pigot*, mandataire de la compagnie anglaise et gouverneur de la ville, promit cinquante mille roupies à la garnison, si elle se défendait bien ; et il tint parole. Celui qui récompense ainsi est mieux servi que celui qui n'a point d'argent. Cependant le comte de *Lalli* avait repoussé et battu quatre fois un corps de cinq mille hommes envoyé au secours de la place : on avait fait une brèche considérable, et il se disposait à tenter un assaut. Mais dans le temps même qu'on se préparait à une action si audacieuse, il parut dans le port de Madrass six vaisseaux de guerre, détachés de la flotte anglaise qui était alors vers Bombai. Ces vaisseaux apportaient des renforts d'hommes et de munitions. A leur vue, l'officier qui commandait la tranchée la quitta. Il fallut lever le siége en hâte, et aller défendre Pondichéri, que les Anglais pouvaient attaquer plus aisément encore que l'on n'avait attaqué Madrass.

Il ne s'agissait plus alors d'aller faire des conquêtes auprès du Gange. *Lalli* ramena sa petite armée diminuée et découragée dans Pondichéri plus découragé encore. Il n'y trouva que des ennemis de sa personne, qui

Digitized by Google

lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le conseil et tous les employés de la compagnie, irrités contre lui, insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs et violens, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'être pas assez secondé dans ses entreprises. Ce n'est pas qu'il ne sût très-bien que tout commandant qui n'a qu'une autorité limitée doit ménager un conseil qui la partage; que s'il fait des actions de vigueur, il doit avoir des paroles de douceur; mais les contradictions continuelles l'aigrissaient, et la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie qu'il était venu défendre.

On est toujours ulcéré, sans même qu'on s'en aperçoive, de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait par les instructions mêmes envoyées de la cour au général. Il avait ordre de veiller sur la conduite du conseil; les directeurs de la compagnie des Indes à Paris lui avaient donné des notes sur les abus inséparables d'une administration si éloignée. Eût-il été le plus doux des hommes, il aurait été haï. Sa lettre écrite le 14 février à M. de *Leirit*, gouverneur de Pondichéri, avant la levée du siége, rendait cette haine implacable. La lettre

finiſſait par ces mots : *J'irais plutôt commander les Cafres de Madagaſcar que de reſter dans votre Sodôme, qu'il n'eſt pas poſſible que le feu des Anglais ne détruiſe tôt ou tard, au défaut de celui du ciel.*

Le mauvais ſuccès de Madraſs envenima toutes ces plaies. On ne lui pardonna point d'avoir été malheureux ; et de ſon côté il ne pardonna point à ceux qui le haïſſaient. Des officiers joignirent bientôt leurs voix à ce cri général ; ſur-tout ceux du bataillon de l'Inde, troupe appartenante à la compagnie, furent les plus aigris. Ils furent malheureuſement ce que portait l'inſtruction du miniſtère. *Vous aurez l'attention de ne confier aucune expédition aux ſeules troupes de la compagnie. Il eſt à craindre que l'eſprit d'inſubordination, d'indiſcipline et de cupidité leur faſſe commettre des fautes, et il eſt de la ſageſſe de les prévenir pour n'avoir pas à les punir.* Tout concourut donc à rendre le général odieux, ſans le faire reſpecter.

Avant d'aller à Madraſs, toujours rempli du projet de chaſſer les Anglais de l'Inde, mais manquant de tout ce qui était néceſſaire pour de ſi grands efforts, il pria le brigadier de *Buſſy* de lui prêter cinq millions dont il ſerait la ſeule caution. M. de *Buſſy*, en homme ſage, ne jugea point à propos de haſarder une ſomme ſi forte, payable ſur des conquêtes

Digitized by Google

ſi incertaines ; il prévit qu'une lettre de change ſignée *Lalli*, rembourſable dans Madraſs ou dans Calcuta, ne ſerait jamais acceptée par les Anglais. Il eſt des circonſtances où ſi vous prêtez votre argent, vous vous faites un ennemi ſecret ; refuſez-le, vous avez un ennemi ouvert. L'indiſcrétion de la demande et la néceſſité du refus firent naître entre le général et le brigadier une averſion qui dégénéra en une haine irréconciliable, et qui ne ſervit pas à rétablir les affaires de la colonie. Pluſieurs autres officiers ſe plaignirent amèrement. On ſe déchaîna contre le général ; on l'accabla de reproches, de lettres anonymes, de ſatires. Il en tomba malade de chagrin : quelque temps après, la fièvre et de fréquens tranſports au cerveau le troublèrent pendant quatre mois ; et pour conſolation on lui inſultait encore.

ARTICLE XV.

Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes.

DANS cet état, non moins triſte que celui de Pondichéri, le général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au ſecours de l'établiſſement très-conſidérable de Mazulipatan, à ſoixante lieues au nord de

Digitized by Google

Madrafs M. de *Moracin*, officier dans le civil et dans le militaire, homme de tête et de réfolution, capable d'affronter la flotte anglaife maîtreffe de la mer, et de lui échapper. *Moracin* était un de fes ennemis les plus déclarés et les plus ardens. Le général était réduit à ne pouvoir guère en employer d'autres. Cet officier, membre du confeil, partit avec cinq cents hommes, tant cipayes que matelots; mais Mazulipatan était déjà pris (*p*). *Moracin* alla quatre-vingts lieues plus loin, fur un vaiffeau qui lui appartenait, faire la guerre à un raïa qui devait de l'argent à la compagnie; il perdit quatre cents hommes et fon argent.

Quels étaient donc ces princes à qui un particulier d'Europe venait redemander quelques milliers de roupies à main armée?

Un autre exemple bien plus étrange du gouvernement indien mérite plus d'attention.

Pondichéri et Madrafs font, comme on

(*p*) M. de *Lalli* avait donné l'ordre en décembre, étant encore devant Madrafs; il ne fut exécuté qu'après fon retour, et dans le mois de mars. Cependant le fecours n'arriva que deux jours après la prife de la place. Mais nous nous garderons bien d'entrer dans tous les petits détails des querelles entre MM. de *Lalli* et de *Moracin*, entre MM. de *Moracin* et de *Leirit*, entre tant de plaintes réciproques. S'il fallait détailler toutes ces misères de tant d'européans tranfplantés dans l'Inde, on ferait un livre beaucoup plus gros que l'Encyclopédie. On ne faurait trop étendre les fciences, et trop reffeirer le tableau des faibleffes humaines.

Digitized by Google

l'a déjà dit, ſur la côte de la grande nababie de Carnate, que les Européans appellent toujours un royaume. Le parti anglais, avec cinq ou ſix cents hommes de ſa nation, tout au plus, et le parti français, avec le même nombre de la ſienne, protégeaient depuis long-temps chacun ſon nabab; et c'était toujours à qui ferait un ſouverain.

Le chevalier de *Soupire*, maréchal de camp, était depuis long-temps dans la province d'Arcate avec quelques ſoldats français, quelques noirs et quelques cipayes mal armés et mal payés. Le chevalier de *Soupire* ſe plaignait auſſi qu'ils ne fuſſent point vêtus; mais ce n'eſt pas un grand mal dans la zone torride. Il y a dans cette province un poſte qu'on dit de la plus grande importance: c'eſt la forteresſe de Vandavachi, qui couvrait les établiſſemens des Français. Vandavachi eſt ſitué dans une petite île formée par des rivières. La colonie françaiſe était encore maîtreſſe de cette place: les Anglais vinrent pour l'attaquer. Le comte de *Lalli* marcha pour la ſecourir avec quatre cents hommes, et les Anglais n'osèrent l'attendre. Ils revinrent, quelques mois après, au nombre de deux cents européans et de quatre mille noirs; et M. de *Geoghegan*, avec onze cents hommes ſeulement, remporta ſur eux une victoire complète.

Digitized by Google

Une chose qu'on ne voit guère que dans ce pays-là, c'est que les deux nababs pour lesquels on combattait, étaient chacun à cent lieues du champ de bataille. Pondichéri respirait un peu après ce petit succès. Mais l'armée navale du comte d'*Aché* ayant reparu sur la côte, elle fut attaquée par l'amiral *Pocok*, et plus maltraitée dans cette troisième bataille que dans les premières; car un de ses grands vaisseaux de guerre prit feu, et la mâture fut brûlée; quatre vaisseaux de la compagnie s'enfuirent. Cependant l'amiral français échappa à l'amiral anglais qui, malgré la supériorité du nombre et de la marine, ne put prendre aucun de ses vaisseaux.

Le comte d'*Aché* alors voulut repartir pour les îles de Bourbon et de France. Les officiers de l'armée, le conseil de Pondichéri protestèrent contre le départ de l'amiral, et le rendirent responsable de la ruine de la compagnie : tous croyaient alors que le départ de la flotte était la perte de Pondichéri, l'amiral les laissa protester; il donna le peu d'argent qu'il avait apporté, et débarqua environ huit cents hommes; aussitôt il alla se radouber à l'île de France. Pondichéri sans munitions, sans vivres, resta dans la discorde et dans la consternation. Le passé, le présent et l'avenir étaient effrayans.

Digitized by Google

Les troupes qui couvraient Pondichéri se révoltèrent. Ce ne fut point une de ces séditions tumultueuses qui commencent sans raison et qui finissent de même. La nécessité sembla les plonger dans ce parti, le seul qui leur restait pour être payées et pour avoir de quoi subsister. Donnez-nous, disaient-elles, du pain et notre solde, ou nous allons en demander aux Anglais. Les soldats en corps écrivirent au général qu'ils attendraient quatre jours; mais qu'au bout de ce temps, toutes leurs ressources étant épuisées, ils passeraient à Madrass.

On a prétendu que cette révolte avait été fomentée par un jésuite missionnaire, nommé *Saint-Estevan*, jaloux de son supérieur, le père *Lavaur*, qui, de son côté, trahissait le général autant que le missionnaire *Saint-Estevan* les trahissait tous deux. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce zèle pur qui éclate dans les *Lettres édifiantes*, et avec la foule de miracles dont le Seigneur a récompensé ce zèle.

Quoi qu'il en soit, il fallut trouver de l'argent: on n'apaise point les séditions dans l'Inde avec des paroles. Le directeur de la monnaie, nommé *Boyelau*, donna le peu qui lui restait de matières d'or et d'argent. Le chevalier de *Crillon* prêta quatre mille roupies; M. de *Gadeville* autant. M. de *Lalli*,

Digitized by Google

qui avait heureusement cinquante mille francs chez lui, les donna, et engagea même le jésuite *Lavaur*, son ennemi secret, à prêter trente-six mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage ou pour ses missions, le tout remboursable par la compagnie, si elle était en état de le faire. On devait aux troupes dix mois de paye, et cette paye était forte: elle montait à plus d'un écu par jour pour chaque cavalier, et à treize sols pour les soldats. Nous savons combien ces détails sont petits; mais nous sentons qu'ils sont nécessaires.

La révolte ne fut apaisée qu'au bout de sept jours; la bonne volonté du soldat en fut affaiblie. Les Anglais revinrent à ce lieu fatal de Vandavachi: ils livrèrent dans cet endroit une seconde bataille qu'ils gagnèrent complétement. M. de *Bussy* y fut fait prisonnier: tout fut désespéré alors.

Après cette défaite, la cavalerie se révolta encore et voulut passer aux Anglais, aimant mieux servir les vainqueurs, dont elle était sûre d'être bien payée, que les vaincus qui lui devaient encore une grande partie de sa solde. Le général la ramena une seconde fois avec son argent; mais il ne put empêcher que plusieurs cavaliers ne désertassent. (*q*)

(*q*) Quelle est donc cette fureur de désertion? L'amour de la patrie se perd-il à mesure qu'on s'éloigne d'elle? Le soldat

Digitized by Google

Les déſaſtres ſe ſuivirent rapidement pendant une année entière. La colonie perdit tous ſes poſtes ; les troupes noires, les Cipayes, les Européans déſertaient en foule. On avait eu recours à ces Marates, que chaque parti emploie tour à tour dans tout le Mogol : nous les avons comparés aux Suiſſes ; mais s'ils vendent comme eux leurs ſervices, et s'ils ont quelque choſe de leur valeur, ils n'en ont pas la fidélité.

Des miſſionnaires ſe mêlent de tout dans cette partie de l'Inde : un d'eux, qui était portugais et décoré du titre d'évêque d'Halicarnaſſe, avait amené deux mille Marates.

qui tirait hier ſur les ennemis, tire demain ſur ſes compatriotes. Il s'eſt fait un nouveau devoir de tuer d'autres hommes, ou d'être tué par eux. Mais pourquoi y avait-il tant de ſuiſſes dans les troupes anglaiſes, et pas un dans les troupes de France ? Pourquoi parmi ces ſuiſſes unis à la France par tant de traités, s'eſt-il trouvé tant d'officiers et de ſoldats qui ont ſervi les Anglais contre cette même France en Amérique et en Aſie ?

D'où vient enfin qu'en Europe, pendant la paix même, des milliers de français ont quitté leurs drapeaux pour toucher la même paye de l'étranger ? Les Allemands déſertent auſſi, les Eſpagnols rarement, les Anglais preſque jamais. Il eſt inoui qu'un turc et un ruſſe déſertent.

Dans la retraite des dix mille, au milieu des plus grands dangers et des fatigues les plus décourageantes, aucun grec ne déſerta. Ils n'étaient pourtant que des mercenaires, officiers et ſoldats, qui s'étaient vendus pour un peu d'argent au jeune *Cyrus*, à un rebelle, à un uſurpateur. C'eſt au lecteur, et ſurtout au militaire éclairé, de trouver la cauſe et le remède de cette maladie contagieuſe, plus commune aux Français qu'aux autres nations depuis pluſieurs années, dans la guerre comme pendant la paix.

Digitized by Google

Ils ne combattirent point à la journée de Vandavachi ; mais pour faire quelque exploit de guerre, ils pillèrent tous les villages appartenans encore à la France, et partagèrent le butin avec l'évêque. (r)

Nous ne prétendons pas faire un journal de toutes les minuties du brigandage, et détailler les malheurs particuliers qui précédèrent la prise de Pondichéri et le malheur général. Quand une peste a détruit une peuplade, à quoi bon fatiguer les vivans du récit de tous les symptômes qui ont emporté tant de morts ? il nous suffira de dire que le général *Lalli* se retira dans Pondichéri, et que les Anglais bloquèrent bientôt cette capitale.

(r) Un évêque latin de la ville grecque d'Halicarnasse qui appartient aux Turcs ! un évêque d'Halicarnasse qui prêche et qui pille ! et qu'on dise après cela que ce monde ne se gouverne pas par des contradictions. Cet homme s'appelait *Norogna ;* c'était un cordelier de Goa, qui s'était enfui à Rome, où il avait obtenu un titre d'évêque missionnaire. M. de *Lalli* lui disait quelquefois : *Mon cher prélat, comment as-tu fait pour n'être pas brûlé ou pendu ?*

Digitized by Google

ARTICLE XVI.

Aventure extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent.

PENDANT que la colonie françaiſe était dans le trouble et dans la détreſſe, les Anglais donnèrent dans l'Inde, à cinq cents lieues de Pondichéri, un exemple qui tint toute l'Aſie attentive.

Surate, ou Surat, au fond du golfe de Cambaye, était depuis *Tamerlan* le grand marché de l'Inde, de la Perſe et de la Tartarie. Les Chinois même y avaient envoyé ſouvent des marchandiſes. Elle conſervait encore un très-grand luſtre, habitée principalement par des arméniens et par des juifs, courtiers de toutes les nations ; et chaque nation y avait ſon comptoir. C'était là que ſe rendaient tous les ſujets mahométans du grand mogol, qui voulaient faire le pélerinage de la Mecque. Un ſeul grand vaiſſeau que l'empereur entretenait à l'embouchure de la rivière qui paſſe à Surate, tranſportait de là les pélerins à la mer Rouge. Ce vaiſſeau et les autres petits navires indiens étaient ſous les ordres d'un cafre qui avait amené une colonie de cafres à Surate.

Digitized by Google

Cet étranger mourut, et son fils obtint sa place. Deux cafres, amiraux du grand mogol l'un après l'autre, sans qu'on ait pu savoir de quelle côte d'Afrique étaient ces hommes! Rien ne démontre mieux combien le Mogol était mal gouverné, et par conséquent malheureux. Le fils exerçait un empire tyrannique dans Surate ; le gouverneur ne pouvait lui résister. Tous les marchands gémissaient sous les redoublemens continuels de ses extorsions. Il rançonnait tous les pélerins de la Mecque. Telle était la faiblesse du grand mogol *Allum-Gir* dans toutes les parties de l'administration ; et c'est ainsi que les empires périssent.

Enfin les pélerins de la Mecque, les arméniens, les juifs, tous les habitans se réunirent pour demander aux Anglais leur protection contre un cafre que le successeur de *Tamerlan* n'osait punir. L'amiral *Pocok*, qui était alors à Bombai, envoya deux vaisseaux de guerre à Surate. Ce secours suffit avec les troupes commandées par le capitaine *Maitland*, qui marcha à la tête de huit cents anglais et de quinze cents cipayes.

L'amiral et son parti se retranchèrent dans les jardins du comptoir français, au-delà d'une porte de la ville. Il était naturel que, les Anglais le poursuivant, les Français lui donnassent un asile.

Digitized by Google

On canonna, on bombarda cette retraite. Il y avait plusieurs factions dans Surate; et il était à craindre qu'une de ces factions n'appelât les Marates qui sont toujours prêts à profiter des divisions de l'empire. Enfin on s'accommoda, on se réunit avec les Anglais; les portes du château leur furent ouvertes. Le comptoir de France, dans la ville, ne fut pas garanti du pillage, mais aucun des employés ne fut tué; et la journée ne coûta la vie qu'à cent personnes du parti de l'amiral, et à vingt soldats du capitaine *Maitland*.

Les cafres se retirèrent où ils purent. S'il était rare qu'un homme de cette nation eût été amiral de l'empire, il y eut une chose plus rare encore, c'est que l'empereur donna le titre et les appointemens d'amiral à la compagnie anglaise. Cette place valait trois laks de roupies et quelques droits. Le tout montait à huit cents mille francs par an. La facilité d'attirer à elle tout le commerce de Surate lui valait vingt fois davantage.

Cette aventure étrange semblait affermir la puissance et l'élévation des Anglais dans l'Inde, du moins pour un très-long temps; et la compagnie de Pondichéri descendait à grands pas vers sa destruction.

Digitized by Google

ARTICLE XVII.

Prise et destruction de Pondichéri.

PENDANT que l'armée anglaise s'avançait vers l'occident, et qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à l'orient, le comte de *Lalli* avait peu de soldats. Il se servit d'une ruse assez ordinaire dans la guerre et dans la vie civile : c'est de paraître avoir plus qu'on n'a. Il commanda une parade sous les murs de la ville, du côté de la mer. Il ordonna que tous les employés de la compagnie y parussent comme soldats, en uniforme, pour en imposer à la flotte ennemie qui était à la rade.

Le conseil de Pondichéri et tous les employés vinrent lui déclarer qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Les employés dirent qu'ils ne reconnaissaient pour leur commandant que le gouverneur établi par la compagnie. Tout bourgeois, d'ordinaire, se croit avili d'être soldat, quoiqu'en effet ce soient les soldats qui donnent les empires. Mais la véritable raison est qu'on voulait contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique.

Ce

Digitized by Google

Ce fut la quatrième révolte (4) qu'il essuya en peu de jours. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les faisant sortir de la ville ; mais il joignit à cette peine si modérée des paroles accablantes qui ne s'oublient jamais, et qui reviennent bien fortement au cœur, lorsqu'on peut s'en venger. De plus, le général défendit au conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette compagnie fut aussi grande que celle des parlemens de France l'était alors contre les commandans qui leur apportaient des ordres sévères de la cour, et souvent des ordres contradictoires. Il eut donc à combattre les citoyens et les ennemis.

La place manquait de vivres. Il fit rechercher dans toutes les maisons le peu de superflu qu'on y pourrait trouver pour fournir aux troupes une subsistance nécessaire. On commença par celle du général ; mais on prétendit que ceux qui étaient chargés de ce triste détail n'en usaient pas avec assez de discrétion chez des officiers principaux, dont le nom ou la personne méritait des ménagemens. Les cœurs déjà trop irrités furent ulcérés au

(4) Dans une de ces révoltes, une troupe de grenadiers armés de sabres pénètre dans la chambre du général, et lui demande de l'argent avec insolence ; *Lalli* seul les charge, l'épée à la main, et les chasse de sa chambre : on a imprimé depuis qu'il était un lâche.

dernier point : on criait à la tyrannie. Mr *Dubois*, intendant de l'armée, qui remplit ce devoir, devint l'objet de l'exécration publique. Quand des ennemis vainqueurs ordonnent une telle recherche, perſonne n'oſe murmurer ; mais lorſque le général l'ordonnait pour ſauver la ville, tout s'élevait contre lui.

L'officier était réduit à une demi-livre de riz par jour, le ſoldat à quatre onces (5). La ville n'avait plus que trois cents ſoldats noirs et ſept cents français preſſés par la faim, pour ſe défendre contre quatre mille ſoldats d'Europe et dix mille noirs. Il fallait bien ſe rendre. *Lalli* déſeſpéré, agité de convulſions, l'eſprit accablé et égaré, voulut renoncer au commandement, et en charger le brigadier de *Landiviſiau*, qui ſe garda bien d'accepter un poſte ſi délicat et ſi fúneſte. *Lalli* fut réduit à ordonner le malheur et la honte de la colonie. Au milieu de toutes ces criſes, il recevait chaque jour des billets anonymes, qui le menaçaient du fer et du poiſon. Il ſe crut en effet empoiſonné ; il tomba en épilepſie ; et le miſſionnaire *Lavaur* alla dire dans toute la ville qu'il fallait prier DIEU pour ce pauvre irlandais qui était devenu fou.

(5) Le général avait deux rations et deux petits pains. Une pauvre femme chargée d'enfans lui demanda des ſecours, et il ordonna de lui donner tous les jours la moitié de ce qui était réſervé pour lui.

Digitized by Google

Cependant le péril croiſſait : les troupes anglaiſes avaient abattu la malheureuſe haie qui entourait la ville. Le général voulut aſſembler le conſeil mixte du civil et du militaire qui tâcherait d'obtenir une capitulation ſupportable pour la ville et pour la colonie. Le conſeil de Pondichéri ne répondit que par un refus. La démarche nous ſemble précipitée, diſait-il ; *Lalli* fit une ſeconde démarche et eſſuya un nouveau refus. *Vous nous avez caſſés*, dit alors le conſeil ; *nous ne ſommes plus rien.... Je ne vous ai point caſſés*, répondit le général ; *je vous ai défendu de vous aſſembler ſans ma permiſſion, et je vous commande au nom du roi de vous aſſembler et de former un conſeil mixte, qui cherche les moyens d'adoucir le ſort de la colonie entière et le vôtre.* Le conſeil répliqua par cette ſommation qu'il lui fit ſignifier.

» Nous vous ſommons, au nom de tous » les ordres religieux, de tous les habitans » et au nôtre, de demander dans l'inſtant » une ſuſpenſion d'armes à M. *Cootes ;* (c'était » le commandant anglais) et nous vous ren- » dons reſponſable envers le roi de tous les » malheurs que des délais hors de ſaiſon » pourraient occaſionner. »

Cependant les Anglais s'approchent, on croit qu'ils préparent un aſſaut. *Lalli* ordonne

à la garnison et aux habitans de prendre les armes, distribue aux soldats exténués de fatigue le seul tonneau de vin qui lui reste; et, quoique mourant, se fait porter sur la brèche, où il espérait trouver une mort glorieuse. Les Anglais se gardèrent bien d'attaquer une place qu'ils allaient prendre sans combat.

Le général assembla alors un conseil de guerre, composé de tous les principaux officiers qui faisaient encore le service; ils conclurent à se rendre; mais ils différaient sur les conditions. Le comte de *Lalli*, outré contre les Anglais, qui avaient, disait-il, violé en plus d'une occasion le cartel établi entre les deux nations, fit une déclaration particulière, dans laquelle il leur reprochait leurs infractions aux traités. Ce n'était pas une politique prudente de parler de leurs torts à des vainqueurs, et d'aigrir ceux qu'il fallait fléchir; mais tel était son caractère. Après leur avoir exposé ses plaintes, il demandait qu'on laissât un asile à la mère et aux sœurs d'un raïa, qui s'étaient réfugiées à Pondichéri lorsque ce raïa eut été assassiné dans le camp des Anglais mêmes. Il leur reprochait vivement, selon sa coutume, d'avoir souffert cette barbarie. Le colonel *Cootes* ne fit aucune réponse à cette déclaration

Digitized by Google

hardie. Le conſeil de Pondichéri envoya de ſon côté au commandant anglais des articles de capitulation, rédigés par le jéſuite *Lavaur* : ce miſſionnaire les porta lui-même. Cette démarche aurait été bonne au Paraguay, mais non pas avec des anglais. Si *Lalli* les offenſait en les accuſant d'injuſtice et de cruauté, on les offenſait davantage en députant un jéſuite intrigant pour négocier avec des guerriers victorieux. Le colonel ne daigna pas ſeulement lire les articles du jéſuite; mais il donna les ſiens. Les voici.

» Le colonel *Cootes* veut que les Français » ſe rendent priſonniers de guerre, pour être » traités comme il conviendra aux intérêts » du roi ſon maître. Il aura pour eux toute » l'indulgence qu'exige l'humanité.

» Il enverra demain matin, entre huit et » neuf heures, les grenadiers de ſon régiment » prendre poſſeſſion de la porte Vilmour.

» Après demain, à la même heure, il » prendra poſſeſſion de la porte Saint-Louis.

» La mère et les ſœurs du raïa ſeront » eſcortées à Madraſs. On aura tout le ſoin » poſſible d'elles, et on ne les livrera point » à leurs ennemis. Fait à notre quartier » général, près de Pondichéri, le 15 janvier » 1761.»

Digitized by Google

Il fallut obéir aux ordres du colonel *Cootes*. Il entra dans la ville. La petite garnison mit bas les armes. Le colonel ne dîna point avec le général, contre lequel il était piqué, mais chez le gouverneur de la compagnie, nommé *Duval de Leirit*, avec plusieurs membres du conseil.

M. *Pigot*, gouverneur de Madrafs pour la compagnie anglaise, réclama son droit sur Pondichéri : on ne put le lui disputer, parce que c'était lui qui payait les troupes. Ce fut lui qui régla tout après la conquête. Le général *Lalli* était toujours très-malade ; il demanda à ce gouverneur anglais la permission de rester encore quatre jours à Pondichéri ; il fut refusé ; on lui signifia qu'il fallait partir le lendemain pour Madrafs.

Nous pouvons remarquer comme une chose assez singulière que *Pigot* était d'une origine française, comme *Lalli* d'une origine irlandaise : l'un et l'autre combattait contre son ancienne patrie.

Cette rigueur fut la plus légère que le général essuya. Les employés de la compagnie, les officiers de ses troupes, qu'il avait insultés lorsqu'il devait les punir, se réunirent tous contre lui. Les employés sur-tout l'insultèrent jusqu'au moment de son départ, affichant contre lui des placards, jetant des

Digitized by Google

pierres à ſes fenêtres, l'appelant à grands cris traître et ſcélérat. La troupe groſſiſſait par les indifférens qui s'y joignaient et qui étaient bientôt échauffés de la fureur des autres. Une troupe d'aſſaſſins à la tête de laquelle on voyait un conſeiller de l'Inde, depuis un des principaux témoins admis à dépoſer contre lui, l'attendait à la place par laquelle on devait le tranſporter couché ſur un palanquin, ſuivi au loin de quinze houſſards anglais nommés pour l'eſcorter pendant ſa route juſqu'à Madraſs. Le colonel *Cootes* lui avait permis de ſe faire accompagner de quatre de ſes gardes juſqu'à la porte; les ſéditieux environnèrent ſon lit en le chargeant d'injures, et en le menaçant de le tuer. On eût cru voir des eſclaves qui voulaient aſſommer de leurs fers un de leurs compagnons. Il continua ſa marche au milieu d'eux, tenant de ſes mains affaiblies deux piſtolets. Ses gardes et les houſſards anglais le garantirent de leur fureur. (*s*)

Les ſéditieux s'en prirent à M. *Dubois*, ancien et brave officier, âgé de ſoixante et dix ans, intendant de l'armée, qui paſſa un moment après. Cet intendant, l'homme du roi, fut aſſaſſiné; on le vola; on le dépouilla

(*s*) L'officier anglais voulait charger ces miſérables, *Lalli* l'en empêcha, et eut la généroſité de leur ſauver la vie.

Digitized by Google

nu ; on l'enterra dans un jardin : ſes papiers furent ſaiſis ſur le champ dans ſa maiſon, et on ne les a jamais revus.

Pendant que le général *Lalli* était conduit à Madraſs, des employés de la compagnie obtinrent à Pondichéri la permiſſion d'ouvrir ſes coffres, comptant y trouver des tréſors en or, en diamans, en lettres de change : ils n'y trouvèrent qu'un peu de vaiſſelle, des hardes, des papiers inutiles, et ils n'en furent que plus acharnés ; ces mêmes effets furent ſaiſis par la douane anglaiſe juſqu'à ce que *Lalli* eût ſatisfait aux dettes qu'il avait contractées en ſon nom pour la défenſe de la place.

Accablé de chagrins et de maladies, *Lalli*, priſonnier dans Madraſs, demanda vainement qu'on différât ſon tranſport en Angleterre : il ne put obtenir cette grâce. On le mena de force à bord d'un vaiſſeau marchand, dont le capitaine le traita inhumainement pendant toute la traverſée. On ne lui donnait pour tout ſoulagement que du bouillon de porc. Ce patron anglais croyait devoir traiter ainſi un irlandais au ſervice de France. Bientôt les officiers, le conſeil de Pondichéri et les principaux employés furent obligés de le ſuivre ; mais avant d'être transférés, ils eurent la douleur de voir commencer la démolition de

toutes

Digitized by Google

toutes les fortifications qu'ils avaient faites à leur ville, la deſtruction de leurs immenſes magaſins, de leurs halles, de tout ce qui pouvait ſervir au commerce, comme à la défenſe, et juſqu'à leurs propres maiſons. *Lalli* avait obtenu du général *Cootes* la conſervation de la ville; mais *Cootes* ne commandait plus à Pondichéri.

M. *Dupré*, nommé gouverneur par le conſeil de Madraſs, preſſait cette deſtruction. C'était (à ce qu'on a mandé) le petit-fils d'un de ces français que la rigueur de la révocation de l'édit de Nantes força de s'exiler de leur patrie et de ſervir contre elle. *Louis XIV* ne s'attendait pas qu'au bout d'environ quatre-vingts ans la capitale de ſa compagnie des Indes ſerait détruite par un français.

Le jéſuite *Lavaur* eut beau lui écrire : » Monſieur, êtes-vous également preſſé de » détruire la maiſon où nous avons un autel » domeſtique pour y continuer en cachette » l'exercice de notre religion ? » &c.

Dupré ſe ſoucia fort peu que *Lavaur* dît la meſſe en cachette : il lui répondit que le général *Lalli* avait raſé Saint-David, et n'avait donné que trois jours aux habitans pour tranſporter leurs effets; que le gouverneur de Madraſs avait accordé trois mois aux habitans de Pondichéri; que les Anglais égalaient au

Digitized by Google

moins les Français en générosité ; mais qu'il fallait partir, et aller dire la messe ailleurs. Alors la ville fut impitoyablement rasée, sans que les Français pussent avoir le droit de se plaindre.

ARTICLE XVIII.

Lalli et les autres prisonniers conduits en Angleterre, relâchés sur leur parole. Procès criminel de Lalli.

Les prisonniers continuèrent dans la route et en Angleterre leurs reproches mutuels que le désespoir aigrissait encore. Le général avait ses partisans, sur-tout parmi les officiers du régiment de son nom : presque tous les autres étaient ses ennemis déclarés ; chacun écrivait aux ministres de France ; chacun accusait le parti opposé d'être la cause du désastre. Mais la véritable cause était la même que dans les autres parties du monde ; la supériorité des flottes anglaises, l'opiniâtreté attentive de la nation, son crédit, son argent comptant, et cet esprit de patriotisme, qui est plus fort à la longue que l'esprit mercantile et que la cupidité des richesses.

Digitized by Google

Le général *Lalli* obtint de l'amirauté d'Angleterre la permiſſion de repaſſer en France ſur ſa parole. Son premier ſoin fut de payer ce qu'il avait emprunté pour le ſervice public. La plupart de ſes ennemis revinrent en même temps que lui; ils arrivèrent précédés de toutes les plaintes, des accuſations formées de part et d'autre, et de mille écrits dont Paris était inondé. Les partiſans de *Lalli* étaient en très-petit nombre, et ſes adverſaires innombrables.

Un conſeil entier, deux cents employés ſans reſſources, les directeurs de la compagnie des Indes voyant leur grand établiſſement anéanti, les actionnaires tremblant pour leur fortune, des officiers irrités, tous ſe déchaînaient avec d'autant plus d'animoſité contre *Lalli*, qu'ils croyaient qu'en perdant Pondichéri il avait gagné des millions. Les femmes, toujours moins modérées que les hommes dans leurs terreurs et dans leurs plaintes, criaient au traître, au concuſſionnaire, au criminel de lèſe-majeſté.

Le conſeil de Pondichéri en corps préſenta une requête contre lui au contrôleur général. Il diſait dans cette requête : *Ce n'eſt point le déſir de venger nos injures et notre ruine perſonnelle qui nous anime, c'eſt la force de la vérité*,

Digitized by Google

c'eſt le ſentiment pur de nos conſciences, c'eſt le cri général.

Il paraiſſait pourtant que le ſentiment pur des conſciences était un peu corrompu par la douleur d'avoir tout perdu, par une haine perſonnelle peut-être excuſable, et par la ſoif de la vengeance qu'on ne peut excuſer.

Un très-brave officier, de la nobleſſe la plus antique, fort mal à propos outragé par le général, et même dans ſon honneur, écrivait en termes beaucoup plus violens que le conſeil de Pondichéri : *Voilà*, diſait-il, *ce qu'un étranger ſans nom, ſans actions devers lui, ſans naiſſance, ſans aucun titre enfin, comblé cependant des honneurs de ſon maître, prépare en général à toute cette colonie. Rien n'a été ſacré pour ſes mains ſacrilèges; ce chef les a portées juſqu'à l'autel, en s'appropriant ſix chandeliers d'argent et un crucifix, que le général anglais lui a fait rendre à la ſollicitation du ſupérieur des capucins*, &c. &c.

Le général s'était attiré par ſes fougues indiſcrètes, et par ſes reproches injuſtes, une accuſation ſi cruelle : il eſt vrai qu'il avait fait porter chez lui ces chandeliers et ce crucifix, mais ſi publiquement qu'il n'était pas poſſible qu'au milieu de tant de grands intérêts, il voulût s'emparer d'un objet ſi mince. Auſſi l'arrêt qui le condamna ne parle point de ſacrilége.

Digitized by Google

Le reproche d'une baſſe naiſſance était bien injuſte : nous avons ſes titres munis du grand ſceau du roi *Jacques*. Sa maiſon était très-ancienne (6). On paſſait donc les bornes avec lui, comme il les avait paſſées avec tant d'autres. Si quelque choſe doit inſpirer aux hommes la modération, c'eſt ſans doute cette fatale aventure.

Le miniſtre des finances devait naturellement protéger une compagnie de commerce dont la ruine ſemblait ſi préjudiciable au royaume : il y eut un ordre ſecret d'enfermer *Lalli* à la baſtille. Lui-même offrit de s'y rendre : il écrivit au duc de *Choiſeul ; J'apporte ici ma tête et mon innocence. J'attends vos ordres*. Quelque temps auparavant, un des agens de ſes ennemis lui avait offert de lui révéler toutes leurs intrigues, et il refuſa cette offre avec mépris.

Le duc de *Choiſeul*, miniſtre de la guerre et des affaires étrangères, était généreux à l'excès, bienfeſant et juſte ; la hauteur de ſon ame était égale à la grandeur de ſes vues ; mais il eut le malheur de céder aux clameurs de Paris : on avait décidé d'abord

(6) Une branche de cette famille a poſſédé le château de Tolendal en Irlande depuis un temps immémorial juſqu'à la dernière révolution. Le lord *Kelli* vice-roi d'Irlande ſous *Eliſabeth*, était du nom de *Lalli*, mais d'une autre branche.

Digitized by Google

qu'on ne prendrait un parti qu'après le rapport fait au conseil des accusations intentées contre *Lalli*, et des preuves sur lesquelles on les appuyait. Cette résolution si sage ne fut pas suivie : *Lalli* fut enfermé à la bastille dans la même chambre où avait été *la Bourdonnais*, et n'en sortit pas de même.

Il s'agissait d'abord de voir quels juges on lui donnerait. Un conseil de guerre semblait le tribunal le plus convenable ; mais on lui imputait des malversations, des concussions, des crimes de péculat, dont les maréchaux de France ne sont pas juges. Le comte de *Lalli* avait d'abord formé ses plaintes : ainsi ses adversaires ne firent en quelque sorte que récriminer. Ce procès était si compliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le prisonnier resta quinze mois à la bastille sans être interrogé, et sans savoir devant quel tribunal il devait répondre. C'est-là, disaient quelques jurisconsultes, le triste destin des citoyens d'un royaume célèbre par les armes et par les arts, mais qui manque encore de bonnes lois, ou plutôt chez qui les sages lois anciennes sont quelquefois oubliées.

Le jésuite *Lavaur* était alors à Paris ; il demandait au gouvernement une modique pension de quatre cents francs, pour aller prier DIEU le reste de ses jours au fond du

Digitized by Google

Périgord où il était né. Il mourut, et on lui trouva douze cents cinquante mille livres dans ſa caſſette, en or, en diamans, en lettres de change. Cette aventure d'un ſupérieur des miſſions de l'Orient, et la banqueroute de trois millions que fit en ce temps-là le ſupérieur des miſſions de l'Occident, nommé *la Valette*, excitèrent dans toute la France une indignation égale à celle qu'on inſpirait contre *Lalli*, et fut une des cauſes qui produiſirent enfin l'aboliſſement des jéſuites : mais en même temps la caſſette de *Lavaur* prépara la perte de *Lalli*. On trouva dans ce coffre deux mémoires, l'un en faveur du comte, l'autre qui le chargeait de tous les crimes. Il devait faire uſage de l'un ou de l'autre de ces écrits, ſelon que les affaires tourneraient. De ce couteau tranchant à double lame, on porta au procureur général celle qui bleſſait l'accuſé. Cet homme du roi fit ſa plainte au parlement contre le comte, de vexations, de concuſſions, de trahiſons, de crimes de lèſe-majeſté. Le parlement renvoya l'affaire au châtelet en première inſtance; et bientôt après des lettres patentes du roi renvoyèrent à la grand'chambre et à la tournelle aſſemblées *la connaiſſance de tous les délits commis dans l'Inde, pour être le procès fait et parfait aux auteurs deſdits délits, ſelon la rigueur des ordonnances.* Le mot de

juſtice conviendrait mieux peut-être que celui de rigueur.

Comme le procureur général avait inſéré dans ſa plainte les termes de crimes de haute trahiſon, de lèſe-majeſté, on refuſa un conſeil à l'accuſé. Il n'eut pour ſa défenſe d'autres ſecours que lui-même. On lui permit d'écrire : il ſe ſervit de cette permiſſion pour ſon malheur. Ses écrits irritèrent encore ſes adverſaires, et lui en firent de nouveaux. Il reprochait au comte d'*Aché* d'avoir été cauſe de la perte de l'Inde, en ne reſtant pas devant Pondichéri. Mais ce chef d'eſcadre avait préféré de défendre les îles de Bourbon et de France contre une invaſion dont ſans doute il les croyait menacées. Il avait combattu trois fois contre la flotte anglaiſe, et avait été bleſſé dans ces trois batailles. M. de *Lalli* feſait des reproches ſanglans au chevalier de *Soupire*, qui lui répondit, et qui dépoſa contre lui avec une modération auſſi eſtimable qu'elle eſt rare.

Enfin, ſe rendant à lui-même le témoignage qu'il avait toujours fait rigoureuſement ſon devoir, il ſe livra avec la plume aux mêmes emportemens qu'il avait eus quelquefois dans ſes diſcours. Si on lui eût donné un conſeil, ſes défenſes auraient été plus circonſpectes : mais il penſa toujours qu'il lui

Digitized by Google

ſuffiſait de ſe croire innocent. Il força ſurtout M. de *Buſſy* à lui faire une réponſe, et cette réponſe d'un homme en faveur duquel l'opinion s'était alors déclarée, paraiſſant quelques jours avant le jugement, ne pouvait manquer de faire effet ſur des eſprits déjà prévenus. *Lalli*, qui tant de fois avait prodigué ſa vie, et que M. de *Buſſy* affectait de ſoupçonner de manquer de courage, en avait trop en inſultant tous ſes adverſaires dans ſes mémoires. C'était ſe battre ſeul contre une armée; il n'était guère poſſible que cette multitude ne l'accablât pas; tant les diſcours de toute une ville font impreſſion ſur les juges, lors même qu'ils croient être en garde contre cette ſéduction!

ARTICLE XIX.

Fin du procès criminel contre Lalli. Sa mort.

PAR une fatalité ſingulière, et qui ne ſe voit peut-être qu'en France, le ridicule ſe mêle preſque toujours aux événemens funeſtes. C'était un très-grand ridicule en effet de voir des hommes de paix, qui n'étaient jamais ſortis de Paris que pour aller à leurs maiſons de campagne, interroger, avec un greffier,

Digitized by Google

des officiers généraux de terre et de mer sur leurs opérations militaires.

Les membres du conseil marchand de Pondichéri, les actionnaires de Paris, les directeurs de la compagnie des Indes, les employés, les commis, leurs femmes, leurs parens, criaient aux juges et aux amis des juges contre le commandant d'une armée qui consistait à peine en mille soldats. Les actions étaient tombées parce que le général était un traître, et que l'amiral s'était allé radouber, au lieu de livrer un quatrième combat naval. On répétait les noms de Trichenapali, de Vandavachi, de Chétoupet. Les conseillers de la grand'chambre achetaient de mauvaises cartes de l'Inde, où ces places ne se trouvaient pas. (7)

On faisait un crime à *Lalli* de ne s'être pas emparé de ce poste, nommé Chétoupet, avant d'aller à Madras. Tous les maréchaux de France assemblés auraient eu bien de la peine à décider de si loin si on devait assiéger Chétoupet ou non : et on portait cette question à la grand'chambre ! Les accusations étaient si multipliées, qu'il n'était pas possible que, parmi tant de noms indiens, un juge

(7) On prétend qu'un des juges demanda à une personne de la famille de M. de *Lalli* si Pondichéri était bien à deux cents lieues de Paris.

Digitized by Google

de Paris ne prît souvent une ville pour un homme, et un homme pour une ville.

Le général de terre accusait le général de mer d'être la première cause de la chute des actions, tandis que lui-même était accusé par tout le conseil de Pondichéri d'être l'unique principe de tous les malheurs.

Le chef d'escadre fut assigné pour être ouï. On l'interrogeait, après serment de dire la vérité, pourquoi il avait mis le *Cap au sud*, au lieu de s'être *emboîté* au nord-est entre *Alamparvé* et *Goudelour*? noms qu'aucun parisien n'avait entendu prononcer auparavant. Heureusement il n'avait point de cabale formée contre lui.

A l'égard du général *Lalli*, on le chargeait d'avoir assiégé Goudelour au lieu d'assiéger d'abord Saint-David; de n'avoir pas marché aussitôt à Madras; d'avoir évacué le poste de Chéringan; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort, noirs ou blancs à Mazulipatan; d'avoir capitulé à Pondichéri, et de n'avoir pas capitulé. (*t*)

(*t*) Le maréchal *Keith* disait à une impératrice de Russie: Madame, si vous envoyez en Allemagne un général traître et lâche, vous pouvez le faire pendre à son retour; mais s'il n'est qu'incapable, tant pis pour vous, pourquoi l'avez-vous choisi? C'est votre faute, il a fait ce qu'il a pu; vous lui devez encore des remercîmens. Ainsi, quand on aurait prouvé que *Lalli* était incapable, ce qu'on était encore bien loin de prouver,

Digitized by Google

Il fut queſtion de ſavoir ſi M. de *Soupire*, maréchal de camp, avait continué ou non le ſervice militaire depuis la perte de Cangivaron, poſte aſſez inconnu à la Tournelle. Il eſt vrai qu'en interrogeant *Lalli* ſur de tels faits, on avait ſoin de lui dire que c'étaient des opérations militaires ſur leſquelles on n'inſiſtait pas ; mais on n'en tirait pas moins des inductions contre lui. A ces chefs d'accuſation que nous avons entre les mains, en ſuccédaient d'autres ſur ſa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colère contre un conſeiller de Pondichéri, et d'avoir dit à ce conſeiller qui ſe vantait de donner ſon ſang pour la compagnie : Avez-vous aſſez de ſang pour fournir du boudin aux troupes du roi qui manquent de pain ? . N°. 74.

On l'accuſait d'avoir dit des ſottiſes à un autre conſeiller. . N°. 87.

D'avoir condamné un perruquier, qui avait brûlé de ſon fer chaud l'épaule d'une négreſſe, à recevoir un coup du même fer ſur ſon épaule. (8) . . . . N°. 88.

De s'être enivré quelquefois N°. 104.

puiſqu'il avait eu du ſuccès tant qu'il n'avait pas manqué de troupes et d'argent, tant qu'on lui avait obéi, il aurait encore été très-injuſte de le condamner.

(8) Cette accuſation eſt très-remarquable ; elle prouve quelles idées les gens de Pondichéri ont de la juſtice ; et quelle eſpèce de témoins on entendait.

Digitized by Google

D'avoir fait chanter un capucin dans la rue. . . . . N°. 105.

D'avoir dit que Pondichéri reſſemblait à un bordel, où les uns careſſaient les filles, et où les autres les voulaient jeter par les fenêtres. . . . . N°. 106.

D'avoir rendu quelques viſites à madame *Pigot* qui s'était échappée de chez ſon mari. . . . N°. 108.

D'avoir fait donner du riz à ſes chevaux, dans le temps qu'il n'avait point de chevaux. . . N°. 112.

D'avoir donné une fois aux ſoldats du punch fait avec du coco. . . . . N°. 131.

De s'être fait traiter d'un abcès au foie, ſans que cet abcès eût crevé; et ſi l'abcès eût crevé, il en ſerait heureuſement mort. . N°. 147.

Ces griefs étaient mêlés d'accuſations plus importantes. La plus forte était d'avoir vendu Pondichéri aux Anglais; et la preuve en était que pendant le blocus il avait fait tirer des fuſées, ſans qu'on en sût la raiſon, et qu'il avait fait la ronde la nuit, tambour battant. . . . . N°. 144 et 145.

Digitized by Google

On voit assez que ces accusations étaient intentées par des gens fâchés, et mauvais raisonneurs. Leur énorme extravagance semblait devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cent petites affaires d'argent, qui forment un chaos plus aisé à débrouiller par un marchand que par un historien. Ses défenses nous ont paru très-plausibles, et nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même qui ne le déclara pas concussionnaire.

Il y eut cent soixante chefs d'accusation contre lui; les cris du public en augmentaient encore le nombre et le poids : ce procès devenait très-sérieux malgré son extrême ridicule; on approchait de la catastrophe.

Le célèbre d'*Agueſſeau* a dit dans une de ses mercuriales, en adressant la parole aux magistrats, en 1714 : *Justes par la droiture de vos intentions, êtes-vous toujours exempts de l'injustice des préjugés ? et n'est-ce pas cette espèce d'injustice que nous pouvons appeler l'erreur de la vertu, et, si nous l'osons dire, le crime des gens de bien ?*

Le terme de *crime* est bien fort; un honnête homme ne commet point de crime, mais il fait souvent des fautes pernicieuses; et quel homme, quelle compagnie n'a pas commis de telles fautes ?

Le rapporteur paffait pour un homme dur,

Digitized by Google

préoccupé et ſanguinaire. S'il avait mérité ce reproche dans toute ſon étendue, le mot *crime* alors n'aurait pas été peut-être trop violent. Il ſe vantait d'aimer la juſtice ; mais il la voulait toujours rigoureuſe, et enſuite il s'en repentait. Ses mains étaient encore teintes du ſang d'un enfant (l'on peut donner ce nom à un jeune gentilhomme d'environ dix-ſept ans) coupable d'un excès dont l'âge l'aurait corrigé, et que ſix mois de priſon auraient expié. C'était lui qui avait déterminé quinze juges contre dix à faire périr cette victime par la mort la plus affreuſe, réſervée aux parricides (*u*). Cette ſcène ſe paſſait chez un peuple réputé ſociable, dans le temps même où le monſtre de l'inquiſition s'apprivoiſait ailleurs, et où les anciennes lois des temps barbares s'adouciſſaient dans les autres Etats. Tous les princes, tous les peuples de l'Europe eurent horreur de cet effroyable aſſaſſinat juridique. Ce magiſtrat même en eut des remords ; mais il n'en fut pas moins impitoyable dans le procès du comte *Lalli*.

(*u*) Cinq voix ont donc ſuffi pour condamner un enfant aux ſupplices accumulés de la torture ordinaire et extraordinaire, de la langue arrachée avec des tenailles, du poing coupé et d'être jeté dans les flammes. Un enfant ! un petit-fils d'un lieutenant général qui avait bien ſervi l'Etat ! et cet événement, plus horrible que tout ce qu'on a jamais rapporté ou inventé ſur les Cannibales, s'eſt paſſé chez une nation qui paſſe pour éclairée et humaine.

Digitized by Google

Quelques autres juges et lui étaient persuadés de la néceſſité des ſupplices dans les affaires les plus grâciables ; on eût dit que c'était un plaiſir pour eux. Leur maxime était qu'il faut toujours en croire les délateurs plus que les accuſés ; et que s'il ſuffiſait de nier, il n'y aurait jamais de coupables. Ils oubliaient cette réponſe de l'empereur *Julien* le philoſophe, qui avait lui-même rendu la juſtice dans Paris : *S'il ſuffiſait d'accuſer, il n'y aurait jamais d'innocens.*

Il fallait lire et relire un tas énorme de papiers, mille écrits contradictoires d'opérations militaires, faites dans des lieux dont la poſition et le nom étaient inconnus aux magiſtrats ; des faits dont il leur était impoſſible de ſe former une idée exacte, des incidens, des objections, des réponſes qui coupaient à tout moment le fil de l'affaire. Il n'eſt pas poſſible que chaque juge examine par lui-même toutes ces pièces : quand on aurait la patience de les lire, combien peu ſont en état de démêler la vérité dans cette multitude de contradictions ! On s'en repoſe preſque toujours ſur le rapporteur dans les affaires compliquées ; il dirige les opinions ; on l'en croit ſur ſa parole ; la vie et la mort, l'honneur et l'opprobre ſont dans ſa main.

Un avocat général, ayant lu toutes les pièces

pièces avec une attention infatigable, fut pleinement convaincu que l'accusé devait être absous. C'était M. *Séguier*, de la même famille que ce chancelier qui se fit un nom dans l'aurore des belles lettres, cultivées trop tard en France ainsi que tous les arts ; homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit, et plus éloquent encore que le rapporteur, dans un goût différent. Il était si persuadé de l'innocence du comte, qu'il s'en expliquait hautement devant les juges et dans tout Paris : M. *Pellot*, ancien conseiller de grand'chambre, le juge peut-être le plus appliqué et du plus grand sens, fut entièrement de l'avis de M. *Séguier*.

On a cru que le parlement, aigri par ses fréquentes querelles avec des officiers généraux chargés de lui annoncer les ordres du roi ; exilé plus d'une fois pour sa résistance, et résistant toujours ; devenu enfin, sans presque le savoir, l'ennemi naturel de tout militaire élevé en dignité, pouvait goûter une secrète satisfaction en déployant son autorité sur un homme qui avait exercé un pouvoir souverain. Il humiliait en lui tous les commandans. On ne s'avoue pas ce sentiment caché au fond du cœur ; mais ceux qui le soupçonnent peuvent ne se pas tromper.

Digitized by Google

Le vice-roi de l'Inde française fut, après plus de cinquante ans de services, condamné
1766. à la mort, à l'âge de soixante et huit ans.

Quand on lui prononça son arrêt, l'excès de son indignation fut égal à celui de sa surprise. Il s'emporta contre ses juges, ainsi qu'il s'était emporté contre ses accusateurs; et tenant à la main un compas qui lui avait servi à tracer des cartes géographiques dans sa prison, il s'en frappa vers le cœur: le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échafaud, on le traîna dans un tombereau de boue, ayant dans la bouche un large bâillon qui, débordant sur les lèvres et défigurant son visage, formait un spectacle affreux. Une curiosité cruelle attire toujours une foule de gens de tout état à un tel spectacle. Plusieurs de ses ennemis vinrent en jouir, et poussèrent l'atrocité jusqu'à l'insulter par des battemens de mains. On lui bâillonnait ainsi la bouche, de peur que sa voix ne s'élevât contre ses juges sur l'échafaud, et qu'étant si vivement persuadé de son innocence, il n'en persuadât le peuple. Ce tombereau, ce bâillon soulevèrent les esprits de tout Paris; et la mort de l'infortuné ne les révolta pas.

L'arrêt portait que *Thomas Arthur Lalli était condamné à être décapité, comme dûment atteint*

Digitized by Google

et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'Etat et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions.

On a déjà remarqué ailleurs que ces mots *trahir les intérêts* ne signifient point une perfidie, une trahison formelle, un crime de lèse-majesté, en un mot la vente de Pondichéri aux Anglais, dont on l'avait accusé. Trahir les intérêts de quelqu'un, veut dire les mal ménager, les mal conduire. Il était évident que dans tout ce procès il n'y avait pas l'ombre de trahison ni de péculat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait pas vendu la ville. S'il l'avait fait, on le saurait aujourd'hui. De plus, les Anglais n'auraient pas acheté une ville qu'ils étaient sûrs de prendre. Enfin *Lalli* aurait joui à Londres du fruit de sa trahison, et ne fût pas venu chercher la mort en France parmi ses ennemis. A l'égard du péculat; comme il ne fut jamais chargé de l'argent du roi ni de celui de la compagnie, on ne pouvait l'accuser de ce crime, qu'on dit trop commun.

Abus d'autorité, vexations, exactions, sont aussi des termes vagues et équivoques, à la faveur desquels il n'y a point de présidial qui ne pût condamner à mort un général d'armée, un maréchal de France. Il faut une

Digitized by Google

loi précise et des preuves précises. Le général *Lalli* usa sans doute très-mal de son autorité, en outrageant de paroles quelques officiers, en manquant d'égards, de circonspection, de bienséance : mais, comme il n'y a point de loi qui dise : *Tout maréchal de France, tout général d'armée, qui sera un brutal, aura la tête tranchée*, plusieurs personnes impartiales pensèrent que c'était le parlement qui paraissait abuser de son autorité.

Le mot d'exactions est encore un terme qui n'a pas un sens bien déterminé. *Lalli* n'avait jamais imposé une contribution d'un denier ni sur les habitans de Pondichéri ni sur le conseil. Il ne demanda même jamais au trésorier de ce conseil le paiement de ses appointemens de général : il comptait le recevoir à Paris, et il n'y reçut que la mort.

Nous savons de science certaine (autant qu'il est permis de prononcer ce mot de *certaine*) que trois jours après sa mort, un homme très-respectable ayant demandé à un des principaux juges sur quel délit avait porté l'arrêt : *Il n'y a point de délit particulier*, répondit le juge en propres mots, *c'est sur l'ensemble de sa conduite qu'on a assis le jugement.* (9) Cela était très vrai; mais cent incongruités

(9) Sous *Charles I*, en Angleterre, le parlement entreprit de faire le procès à l'archevêque *Laud*, dont le crime réel était

dans la conduite d'un homme en place, cent défauts dans le caractère, cent traits de mauvaise humeur, mis ensemble, ne composaient pas un crime digne du dernier supplice. S'il était permis de se battre contre son général, s'il fût mort dans un combat de la main des officiers outragés par lui, on eût pu ne pas le plaindre; mais il ne méritait pas de mourir du glaive de la justice qui ne connaît ni haine ni colère. On peut assurer qu'aucun militaire ne l'eût accusé si violemment, s'ils avaient prévu que leurs plaintes le conduiraient à l'échafaud; au contraire, ils l'auraient excusé. Tel est le caractère des officiers français.

Cet arrêt semble aujourd'hui d'autant plus cruel que dans le temps même où l'on avait instruit ce procès, le châtelet, chargé par

d'être le favori du roi, et dont le crime imaginaire était celui *de qui n'en a pas*, (comme dit *Montesquieu*, en parlant de ceux de *lèse-majesté* et de *trahison*.) *Jean Herne*, plaidant pour lui, disait: „ Milords, je représenterai humblement à vos grandeurs „ que ce que nous entreprenons de faire aujourd'hui est une „ affaire de la plus haute et de la plus grande conséquence. Il „ s'agit ici de la vie d'un archevêque, et d'un archevêque élevé „ à la plus haute dignité. . . . —— M. *Herne*, dit alors le „ conseiller *Wild*, en l'interrompant, nous n'avons jamais „ allégué que chacune de ses actions, prises en *particulier*, „ rendît cet archevêque coupable de *trahison* et de mort; mais „ nous disons que toutes les fautes de cet archevêque, soit „ grandes soit petites, mises *ensemble*, forment par voix d'accu- „ mulation une grande *trahison*. —— M. le conseiller, répliqua „ *Herne*, je vous demande pardon; mais je n'avais pas su „ jusqu'ici que deux cents lapins pussent jamais faire un „ cheval. „

Digitized by Google

ordre du roi de punir les concuſſions évidentes faites en Canada par des gens de plume, ne les avait condamnés qu'à des reſtitutions, à des amendes et à des banniſſemens. Les magiſtrats du châtelet avaient ſenti que dans l'état d'humiliation et de déſeſpoir où la France était réduite en ce temps malheureux, ayant perdu ſes troupes, ſes vaiſſeaux, ſon argent, ſon commerce, ſes colonies, ſa réputation, on ne lui aurait rien rendu de tout cela, en feſant pendre dix ou douze coupables qui, n'étant point payés par un gouvernement alors obéré, s'étaient payés par eux-mêmes. Ces accuſés n'avaient point contre eux de cabale; et il y en avait une acharnée et terrible contre un irlandais qui paraiſſait avoir été bizarre, capricieux, emporté, jaloux de la fortune d'autrui, appliqué à ſon intérêt ſans doute, comme tout autre; mais point voleur, mais brave, mais attaché à l'Etat, mais innocent. Il fallut du temps pour que la pitié prît la place de la haine: on ne revint en faveur de *Lalli* qu'après pluſieurs mois, quand la vengeance aſſouvie laiſſa entrer l'équité dans les cœurs avec la commiſération.

Ce qui contribua le plus à rétablir ſa mémoire dans le public, c'eſt qu'en effet, après bien des recherches, on trouva qu'il n'avait laiſſé qu'une fortune médiocre. L'arrêt

Digitized by Google

portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens cent mille écus pour les pauvres de Pondichéri. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme, dettes préalables acquittées; et le conseil de Pondichéri avait, dans ses requêtes, fait monter ses trésors à dix-sept millions. Les vrais pauvres intéressans étaient ses parens: le roi leur accorda des grâces qui ne réparèrent pas le malheur de la famille. La plus grande grâce qu'elle espérait était de faire revoir, s'il était possible, le procès par un autre parlement, ou d'en faire remettre la décision à un conseil de guerre, aidé de magistrats.

Il parut enfin aux hommes sages et compatissans que la condamnation du général *Lalli* était un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice. Il n'est point de nation civilisée chez qui les lois, faites pour protéger l'innocence, n'aient servi quelquefois à l'opprimer. C'est un malheur attaché à la nature humaine, faible, passionnée, aveugle. Depuis le supplice des *Templiers*, point de siècle où les juges en France n'aient commis plusieurs de ces erreurs meurtrières. Tantôt c'était une loi absurde et barbare qui commandait ces iniquités judiciaires, tantôt c'était une loi sage qu'on pervertissait. (*x*)

(*x*) La maréchale d'*Ancre* fut accusée d'avoir sacrifié un coq blanc à la lune, et brûlée comme sorcière.

Digitized by Google

Qu'il ſoit permis de remettre ici ſous les yeux ce que nous avons dit autrefois, que ſi on avait différé les ſupplices de la plupart des hommes en place, un ſeul à peine aurait été exécuté. La raiſon en eſt, que cette même nature humaine, ſi cruelle quand elle eſt échauffée, revient à la douceur lorſqu'elle ſe refroidit. (10)

On prouva au curé *Gaufredy* qu'il avait eu de fréquentes conférences avec le diable. Une des plus fortes charges contre *Vanini* était qu'on avait trouvé chez lui un grand crapaud; et en conſéquence il fut déclaré ſorcier et athée.

Le jéſuite *Girard* fut accuſé d'avoir enſorcelé la *Cadière*; le curé *Grandier* d'avoir enſorcelé tout un couvent.

Le parlement défendit d'écrire contre *Ariſtote*, ſous peine des galères.

Montecuculi, chambellan, échanſon du dauphin *François*, fut condamné comme ſéduit par l'empereur *Charles-Quint*, pour empoiſonner ce jeune prince, parce qu'il ſe mêlait un peu de chimie. Ces exemples d'abſurdité et de barbarie ſont innombrables.

(10) Les ennemis du comte de *Lalli* avaient tellement excité la haine contre lui, qu'un bruit vrai ou faux s'étant répandu que le parlement avait envoyé au roi une députation pour le prier de ne point accorder de grâce, perſonne ne parut s'étonner d'une démarche qui, faite par des juges contre un homme qu'ils viennent de condamner, ſerait un aveu de leur partialité ou de leur corruption. On a dit auſſi que la crainte de voir cet acte de la juſtice et de la bonté du roi empêcher une mort devenue néceſſaire à l'exiſtence et à la fortune des ennemis de *Lalli*, avait fait accélérer l'exécution, et que ce fut cette raiſon qui fit négliger à ſon égard toute eſpèce de bienſéance; mais on ne peut le croire ſans accuſer ceux qui préſidaient à l'exécution d'être les complices des calomniateurs de *Lalli*. D'autres ont auſſi prétendu que l'on avait voulu le punir par cette humiliation d'avoir cherché à ſe tuer; cette idée eſt abſurde; on ne peut ſoupçonner des magiſtrats d'une ſuperſtition auſſi

cruelle

Digitized by Google

cruelle que honteuse. Le fait du bâillon n'est que trop vrai ; mais personne, dès le lendemain de l'exécution, n'osa s'avouer l'auteur de cet abominable raffinement de barbarie. Dans un pays où les lois seraient respectées, un homme capable d'ajouter à la sévérité d'un supplice prononcé par un arrêt, serait sévèrement puni ; et l'impunité de ceux qui ont donné l'ordre du bâillon est un opprobre pour la législation française, à laquelle les étrangers ne font déjà que trop de reproches.

Le comte de *Lalli* a laissé un fils né d'un mariage secret. Il apprit en même temps sa naissance, la mort horrible de son père, et l'ordre qu'il lui donnait de venger sa mémoire : forcé d'attendre sa majorité, tout ce temps fut employé à s'en rendre digne. Enfin l'arrêt fatal fut cassé, au rapport de M. *Lambert*, par le conseil qui fut effrayé de la foule des violations des formes légales qui avaient précédé et accompagné ce jugement. M. de *Voltaire* était mourant lorsqu'il apprit cette nouvelle ; elle le tira de la léthargie où il était plongé : *Je meurs content*, écrivit-il au jeune comte de *Lalli*, *je vois que le roi aime la justice*.

Le parlement de Normandie fut chargé de revoir le procès ; la haine pour *Lalli* ne subsistait plus que dans le cœur de ce ramas de brigands qui jouissaient à Paris du fruit des rapines qu'ils avaient exercées dans l'Inde. L'opinion publique avait changé, et le parlement de Paris se conduisit avec la modération et la dignité convenables à des juges qui savent que ce n'est pas l'erreur, mais la partialité qui peut les déshonorer. Le neveu d'un des employés de la compagnie crut devoir au parlement de Paris, et à la mémoire de son oncle, qui lui avait prescrit le contraire, de se rendre partie dans un procès qui lui était étranger. Le parlement de Rouen admit son intervention, que toutes les lois devaient l'obliger de rejeter ; le conseil fut forcé de casser encore cet arrêt, et de renvoyer de nouveau le jugement au parlement de Bourgogne. Le fils du comte de *Lalli* a défendu lui-même dans tous les tribunaux la cause de son père avec une éloquence simple, noble et pathétique ; la piété filiale en a fait un jurisconsulte et un orateur ; et quel que soit l'événement de cette grande cause, l'estime et le respect de toutes les ames honnêtes sera sa récompense.

Digitized by Google

ARTICLE XX.

Deſtruction de la compagnie françaiſe des Indes.

La mort de *Lalli* ne rendit pas la vie à la compagnie des Indes : elle ne fut qu'une cruauté inutile. S'il eſt triſte de s'en permettre de néceſſaires, combien doit-on s'abſtenir de celles qui ne ſervent qu'à faire dire aux nations voiſines : Ce peuple, auparavant généreux et redoutable, n'était en ce temps-là dangereux que pour ceux qui le ſervaient.

Ce fut depuis un grand problème à la cour, dans Paris, dans les provinces maritimes, parmi les négocians, parmi les miniſtres, s'il fallait ſoutenir ou abandonner ce cadavre à deux têtes, qui avait fait également mal à la fois le commerce et la guerre, et dont le corps était compoſé de membres qui changeaient tous les jours. Les miniſtres qui penchaient vers le deſſein de lui ôter ſon privilége excluſif, employèrent la plume de M. l'abbé *Morrelet*, à la vérité, licencié en théologie, mais homme très-inſtruit, d'un eſprit net et méthodique, plus propre à rendre ſervice à l'Etat, dans des affaires ſérieuſes, qu'à diſputer ſur des fadaiſes de l'école. Il prouva que

Digitized by Google

dans l'état où ſe trouvait la compagnie, il n'était pas poſſible de lui conſerver un privilége qui l'avait ruinée. Il voulut prouver auſſi qu'il eût fallu ne lui en jamais donner. C'était dire en effet que les Français ont dans leur caractère, et trop ſouvent dans leur gouvernement, quelque choſe qui ne leur permet pas de former de grandes aſſociations heureuſes ; car les compagnies anglaiſe, hollandaiſe et même danoiſe proſpéraient avec leur privilége excluſif. Il fut prouvé que les différens miniſtères, depuis 1725 juſqu'à 1769, avaient fourni à la compagnie des Indes aux dépens du roi et de l'Etat la ſomme étonnante de trois cent ſoixante et ſeize millions, ſans que jamais elle eût pu payer ſes actionnaires du produit de ſon commerce, comme on ne peut trop le redire.

Enfin le fantôme de cette compagnie, qui avait donné de ſi grandes eſpérances, fut anéanti. Il n'avait pu réuſſir par les ſoins du cardinal de *Richelieu*, ni par les libéralités de *Louis XIV*, ni par celles du duc d'*Orléans*, ni ſous aucun des miniſtres de *Louis XV*. Il fallait cent millions pour lui donner une nouvelle exiſtence ; et cette compagnie aurait encore été expoſée à les perdre. Les actionnaires et les rentiers continuèrent à être payés ſur la ferme du tabac ; de ſorte que ſi

Digitized by Google

le tabac paſſait de mode, la banqueroute ſerait inévitable.

La compagnie anglaiſe mieux dirigée, mieux ſecourue par des flottes maîtreſſes des mers, animée d'un eſprit plus patriotique, s'eſt vue au comble de la puiſſance et de la gloire qui peuvent être paſſagères. Elle a eu ſes querelles avec les actionnaires et avec le gouvernement : mais ces querelles étaient des diſputes de vainqueurs, qui ne s'accordaient pas ſur le partage des dépouilles ; et celles de la compagnie françaiſe ont été des plaintes et des cris de vaincus, s'accuſant les uns les autres de leurs infortunes, au milieu de leurs débris.

On a voulu, dans le parlement d'Angleterre, ravir au lord *Clive* et à ſes officiers les richeſſes immenſes acquiſes par leurs victoires. On a prétendu que tout devait appartenir à l'Etat et non à des particuliers ; ainſi que le parlement de Paris ſemblait l'avoir préjugé. Mais la différence entre le parlement d'Angleterre et celui de Paris était infinie, malgré l'équivoque du nom : l'un repréſentait légalement la nation entière ; l'autre était un ſimple tribunal de judicature, chargé d'enregiſtrer les édits des rois. Le parlement anglais décida, le 24 mai 1773, qu'il était honteux de redemander dans Londres au lord *Clive* et à tant de braves gens le prix légitime de leurs

Digitized by Google

belles actions dans l'Inde ; que cette baſſeſſe ſerait auſſi injuſte que ſi on avait voulu punir l'amiral *Anſon* d'avoir fait le tour du globe en vainqueur ; et qu'enfin le plus sûr moyen d'encourager les hommes à ſervir leur patrie était de leur permettre de travailler auſſi pour eux-mêmes. Ainſi il y eut en tout une différence prodigieuſe entre le ſort de l'anglais *Clive* et celui de l'irlandais *Lalli :* mais l'un était vainqueur, et l'autre vaincu ; l'un s'était fait aimer, et l'autre s'était fait déteſter.

De ſavoir à préſent ce que deviendra la compagnie anglaiſe ; de dire ſi elle établira ſa puiſſance dans le Bengale, et ſur la côte de Coromandel ſur d'auſſi bons fondemens que les Hollandais en ont jetés à Batavia ; ou ſi les Marates et les Patanes trop aguerris prévaudront contre elle ; ſi l'Angleterre dominera dans l'Inde comme dans l'Amérique ſeptentrionale ; . . . . c'eſt ce que le temps doit apprendre à notre poſtérité. Ce que nous ſavons de certain juſqu'à préſent, c'eſt que tout change ſur la terre.

Digitized by Google

ARTICLE XXI.

De la ſcience des Brachmanes.

C'EST une conſolation de quitter les ruines de la compagnie françaiſe des Indes, l'échafaud ſur lequel le meurtre de *Lalli* fut commis, et les malheureuſes querelles de nos marchands et de nos officiers. On ſort avec plaiſir d'un chaos ſi triſte pour retourner à la contemplation philoſophique de l'Inde, et pour examiner avec attention cette vaſte et ancienne partie de la terre, que certainement les prévarications du jéſuite *Lavaur*, et les menſonges imprimés du jéſuite *Martin*, et même les miracles attribués à *François Xavero*, appelé chez nous *Xavier*, ne nous feront jamais connaître.

C'eſt d'abord une remarque très-importante, que *Pythagore* alla de Samos au Gange pour apprendre la géométrie, il y a environ deux mille cinq cents ans au moins, et plus de ſept cents ans avant notre ère vulgaire, ſi récemment adoptée par nous. Or certainement *Pythagore* n'aurait pas entrepris un ſi étrange voyage, ſi la réputation de la ſcience des brachmanes n'avait été dès long-temps établie de proche en proche en Europe, et

Digitized by Google

si plusieurs voyageurs n'avaient déjà enseigné la route.

On sait avec quelle lenteur tout s'établit : ce ne sont pas des prêtres égyptiens qui auront d'abord couru dans l'Inde pour s'instruire. Ils étaient trop infatués du peu qu'ils savaient. Leurs intrigues et leurs propres superstitions occupaient toute leur vie sédentaire. La mer leur était en horreur ; c'était leur typhon. Nul auteur ne parle d'aucun prêtre d'Égypte qui ait voyagé. Ennemis des étrangers, ils se feraient crus souillés de manger avec eux ; il fallait qu'un étranger se fît couper le prépuce pour être admis à leur parler : un lévite n'était pas plus insociable.

Il est vraisemblable que des marchands arabes furent les premiers qui passèrent dans l'Inde, dont ils étaient voisins. L'intérêt est plus ancien que la science. On alla chercher des épiceries pendant des siècles, avant de chercher des vérités.

Nous avons observé ailleurs que dans l'histoire allégorique de *Job* (*), écrite en arabe long-temps avant le Pentateuque, que ce *Job* parle du commerce des Indes et de ses toiles peintes.

Nous avons rapporté que l'histoire de *Bacchus*, né en Arabie, était fort antérieure

(*) Chap. XXVIII, v. 16.

Digitized by Google

à *Job*. Son voyage dans l'Inde eſt auſſi certain qu'une ancienne hiſtoire peut l'être ; mais il eſt encore plus certain que les Arabes chargèrent cet événement de plus de fables qu'ils n'en mirent depuis dans leurs *Mille et une nuits*. Ils firent de *Bacchus* un conquérant muſicien, débauché, ivrogne, magicien et dieu. Des rayons de lumière lui ſortaient de la tête ; une colonne de feu marchait devant ſon armée pendant la nuit ; il écrivait ſes lois en chemin ſur des tables de marbre ; il traverſait à pied la mer Rouge, avec une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans ; d'un coup de baguette il feſait jaillir d'un rocher une fontaine de vin ; il arrêtait à la fois d'un ſeul mot la lune qui marche et le ſoleil qui ne marche pas. Toutes ces merveilles peuvent être des figures emblématiques ; mais il eſt difficile d'en pénétrer le ſens. C'eſt ainſi que long-temps après, les Grecs ayant équipé un vaiſſeau pour aller trafiquer en Mingrélie, leurs prophètes poëtes embellirent cette entrepriſe utile, en y mêlant des oracles, des miracles, des demi-dieux, des héros et des proſtituées. Enfin des ſages voyagèrent pour s'inſtruire.

Le premier qui ſoit connu pour être venu chercher la ſcience dans l'Inde eſt l'un de ces anciens *Zerduſt* que les Grecs appelaient

Digitized by Google

Zoroaſtre : le ſecond eſt *Pythagore.* M. *Holwell* nous aſſure qu'il a vu leurs noms conſacrés dans les annales des brachmanes, à la ſuite des noms des autres diſciples venus à l'école de Bénarès ſur la frontière ſeptentrionale du Bengale. Ils ont auſſi dans leurs regiſtres le nom d'*Alexandre ;* mais il eſt parmi les deſtructeurs, tout grand homme qu'il était ; et les *Pythagore* et les *Zoroaſtre* ſont parmi les anciens précepteurs du genre humain qui étudièrent chez les brachmanes, et qui rapportèrent dans leur patrie le peu de vérités et la foule des erreurs qu'ils avaient appriſes.

Nous avons déjà reconnu que l'arithmétique, la géométrie, l'aſtronomie étaient enſeignées chez les brachmanes. Les douze ſignes de leur zodiaque et leurs vingt-ſept conſtellations en ſont une preuve évidente.

Les brachmanes connaiſſaient la préceſſion des équinoxes de temps immémorial, et ils ſe trompèrent bien moins que les Grecs dans leur calcul ; car ce mouvement apparent des étoiles était chez eux, et eſt encore de cinquante-quatre ſecondes par an ; de ſorte que cette période était pour eux de vingt-quatre mille ans, au lieu que les Grecs la firent de trente-ſix mille. Elle eſt chez nous de vingt-cinq mille neuf cent vingt ans ; ainſi les brachmanes ſe rapprochaient plus de la vérité que les Grecs, qui vinrent long-temps après eux.

Digitized by Google

M. *le Gentil*, savant astronome, qui a demeuré quelque temps à Pondichéri, a rendu justice aux brames modernes, qui ne sont que les échos des premiers brachmanes. Il a très-ingénieusement résolu le problème de la durée du monde, fixée par ces anciens philosophes de l'Inde à quatre millions trois cent vingt mille ans, dont il y a trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un d'écoulés en l'an 1773 de notre ère. Ainsi notre monde n'aurait plus que quatre cent vingt-deux mille cent dix-neuf ans à subsister.

M. *le Gentil* s'est très-bien aperçu que ce nombre, qui semble prodigieux, et qui n'est rien par rapport au temps nécessairement éternel, n'est qu'une combinaison des révolutions de l'équinoxe, à peu-près comme la période julienne de *Jules Scaliger*, qui est une multiplication des cycles du soleil par ceux de la lune et par l'indiction.

Mais, en même temps, M. *le Gentil* a reconnu avec admiration la science des brachmanes, et l'immensité des temps qu'il fallut à ces Indiens pour parvenir à des connaissances dont les Chinois même n'ont jamais eu l'idée, et qui ont été inconnues à l'Egypte et à la Chaldée qui enseigna l'Egypte.

Ægyptum docuit Babylon, Ægyptus Achivos.

Digitized by Google

ARTICLE XXII.

De la religion des Brachmanes, et ſur-tout de l'adoration d'un ſeul Dieu.

Le gouvernement chinois accuſé d'athéiſme.

LA théogonie des brachmanes s'enfonce dans des temps qui doivent encore plus étonner l'eſpèce humaine dont la vie n'eſt qu'un inſtant.

M. *Dow*, M. *Holwell* ſont d'accord dans l'expoſition de cette antique théogonie (*a*). Tous deux ſavaient la langue ſacrée du hanſcrit, ou ſanſcrit; tous deux avaient demeuré long-temps dans le Bengale, où la première école des brachmanes ſubſiſte encore.

Ces deux hommes, également utiles à l'Angleterre par leurs ſervices, et au genre humain par leurs découvertes, conviennent de ce que nous avons dit et de ce que nous ne pouvons trop répéter, que les brames ont conſervé des livres écrits depuis près de cinq

(*a*) On en trouvera quelque choſe dans l'*Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations*: mais c'eſt ſur-tout chez meſſieurs *Holwell* et *Dow* qu'il faut s'inſtruire. Conſultez auſſi les judicieuſes réflexions de M. *Sinner*, dans ſon *Eſſai ſur les dogmes de la métempſycoſe et du purgatoire*.

Digitized by Google

mille années, lesquels prouvent nécessairement une suite prodigieuse de siècles précédens.

Que les Indiens aient toujours adoré un seul DIEU, ainsi que les Chinois, c'est une vérité inconteſtable. On n'a qu'à lire le premier article de l'ancien shaſta traduit par M. *Holwell*. La fidélité de la traduction est reconnue par M. *Dow*, et cet aveu a d'autant plus de poids que tous deux diffèrent sur quelques autres articles; voici cette profession de foi : nous n'avons point sur la terre d'hommage plus antique rendu à la Divinité.

» DIEU est celui qui fut toujours : il créa » tout ce qui est ; une sphère parfaite, sans » commencement ni fin, est sa faible image. » DIEU anime et gouverne toute la création » par la providence générale de ses principes » invariables et éternels. Ne sonde point la » nature de l'existence de celui qui fut tou- » jours ; cette recherche est vaine et crimi- » nelle : c'est assez que jour par jour et nuit » par nuit ses ouvrages t'annoncent sa sagesse, » sa puissance et sa miséricorde. Tâche d'en » profiter. »

Quand nous écririons mille pages sur ce simple passage, selon la méthode de nos commentateurs d'Europe, nous n'y ajouterions rien : nous ne pourrions que l'affaiblir. Qu'on songe seulement que dans le temps où ce

Digitized by Google

morceau ſublime fut écrit, les habitans de l'Europe, qui ſont aujourd'hui ſi ſupérieurs au reſte de la terre, diſputaient leurs alimens aux animaux, et avaient à peine un langage groſſier.

Les Chinois étaient, à peu-près dans ce temps, parvenus à la même doctrine que les Indiens. On en peut juger par la déclaration de l'empereur *Cam-hi*, tirée des anciens livres, et rapportée dans la compilation de *du Halde*. (*b*)

» Au vrai principe de toutes choſes.

» Il n'a point eu de commencement, et » il n'aura point de fin. Il a produit toutes » choſes dès le commencement. C'eſt lui qui » les gouverne et qui en eſt le véritable » ſeigneur. Il eſt infiniment bon, infiniment » juſte ; il éclaire, il ſoutient, il règle tout » avec une ſuprême autorité et une ſouveraine » juſtice. »

L'empereur *Kien-long* s'exprime avec la même énergie dans ſon poëme de Moukden, compoſé depuis peu d'années. Ce poëme eſt ſimple : il célèbre ſans enthouſiaſme les bienfaits de DIEU et les beautés de la nature. Combien d'ouvrages moraux la Chine n'a-t-elle pas de ſes premiers empereurs ! *Confucius*

(*b*) Page 41, édition d'Amſterdam.

Digitized by Google

était vice-roi d'une grande province. Avons-nous parmi nous beaucoup d'hommes pareils?

Quand le gouvernement chinois n'aurait montré d'autre prudence que celle d'adorer un seul DIEU sans superstition, et de contenir toujours les bonzes aux rêveries desquels il abandonne la populace, il mériterait nos plus sincères respects. Nous ne prétendons point inférer de-là que ces nations orientales l'emportent sur nous dans les sciences et dans les arts; que leurs mathématiciens aient égalé *Archimède* et *Newton*; que leur architecture soit comparable à Saint-Pierre de Rome, à Saint-Paul de Londres, à la façade du Louvre; que leurs poëmes approchent de *Virgile* et de *Racine*; que leur musique soit aussi savante, aussi harmonieuse que la nôtre. Ces peuples seraient aujourd'hui nos écoliers en tout; mais ils ont été en tout nos maîtres.

Les monumens les plus irréfragables sur l'unité de DIEU, qui nous restent des deux nations les plus anciennement policées de la terre, n'ont pas empêché nos disputeurs de l'Occident de donner à des gouvernemens si sages le nom ridicule d'idolâtres. Ils étaient bien loin de l'être; et il faut avouer avec le père *le Comte*, qu'*ils offraient à* DIEU *un culte pur dans les plus anciens temples de l'univers.*

C'est ainsi que les premiers Persans adorèrent

Digitized by Google

un seul DIEU dont le feu était l'emblème, comme le savant *Hyde* l'a démontré dans un livre qui méritait d'être mieux digéré.

C'est ainsi que les Sabéens reconnurent aussi un DIEU suprême dont le soleil et les étoiles étaient les émanations, comme le prouve le sage et méthodique *Salles*, le seul bon traducteur de l'Alcoran.

Les Egyptiens, malgré la consécration de leurs bœufs, de leurs chats, de leurs singes, de leurs crocodiles et de leurs oignons, malgré leurs fables d'*Ishet*, d'*Osireth* et de *Typhon*, adorèrent un DIEU suprême, désigné par une sphère posée sur le frontispice de leurs principaux temples. Les mystères d'Egypte, de Thrace, de Gréce, de Rome, eurent toujours pour objet l'adoration d'un seul DIEU.

Nous avons rapporté ailleurs mille preuves de cette vérité évidente (11). Les Grecs et

(11) Voyez la partie philosophique de cette édition. Nous citerons ici un passage de *Sénèque* qui confirme cette opinion de M. de *Voltaire*; et qui prouve combien ceux qui ont accusé les Romains de polythéisme ou d'idolâtrie ont eu d'ignorance ou de mauvaise foi. Dans toutes les nations un peu éclairées, les hommes d'un état supérieur au peuple ont reconnu un Dieu suprême.

Ne hoc quidem crediderunt (veteres) Jovem, qualem in capitolio et in cæteris ædibus colimus, mittere manu fulmina, sed eumdem quem nos Jovem intelligunt, custodem rectoremque universi, animum ac spiritum, mundani hujus operis dominum et artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? non errabis; hic est ex quo suspensa sunt omnia, causa causarum. Vis illum providentiam dicere? recte dices; est enim cujus consilio huic mundo providetur ut inconcussus eat, et actus suos

les Romains, en adorant le DIEU très-bon et très-grand, rendaient auſſi leurs hommages à une foule de divinités ſecondaires : mais nous répéterons ici qu'il eſt auſſi abſurde de leur reprocher l'idolâtrie, parce qu'ils reconnaiſſaient des êtres ſupérieurs à l'homme, et ſubordonnés à DIEU, qu'il ſerait injuſte de nous accuſer d'être idolâtres, parce que nous vénérons des ſaints. (*c*)

explicet. Vis illum naturam vocare ? non peccabis ; eſt enim ex quo nata ſunt omnia, cujus ſpiritu vivimus. Vis illum vocare mundum ? non falleris ; ipſe enim eſt totum quod vides, totus ſuis partibus inditus, et ſe ſuſtinens vi ſuâ. Idem Etruſcis quoque viſum eſt, et ideò fulmina à Jove mitti dixerunt, quia ſine illo nihil geritur. SEN. *Queſt. nat.* Liv. II, chap 45.

Ils n'ont pas même cru (les anciens) que le Jupiter qui lance la foudre fût celui qu'on adore dans le capitole et dans les autres temples : ils ont déſigné le même Jupiter que nous, le ſurveillant et le conſervateur de l'univers, l'ame et l'eſprit du grand tout, l'architecte et le maître de ce grand édifice du monde ; enfin un être à qui tous les noms conviennent. Voulez-vous l'appeler *le deſtin ?* vous ne vous tromperez pas ; c'eſt de lui que tout dépend, il eſt la cauſe des cauſes. Voulez-vous le nommer *la providence ?* vous aurez encore raiſon ; c'eſt lui dont la ſageſſe pourvoit à tous les beſoins du monde, y entretient l'ordre, en dirige les mouvemens. Voulez-vous lui donner le nom de *nature ?* vous ne ſerez pas répréhenſible ; c'eſt lui qui a donné la naiſſance à tous les êtres ; c'eſt ſon ſouffle qui nous anime. Voulez-vous enfin le déſigner ſous le nom général de *monde ?* ce ne ſera pas non plus une erreur ; le grand tout que vous voyez n'eſt que lui-même ; il eſt diſſéminé tout entier dans ſes propres parties, et ſe ſoutient par ſa propre énergie. Les Etruſques ont penſé comme nous ; et s'ils lui ont attribué l'émiſſion de la foudre, c'eſt que rien ne ſe fait ſans lui. *Traduction de M. de la Grange.*

(*c*) Que pourraient en effet penſer des chinois, des tartares, des arabes, des perſans, des turcs, s'ils voyaient tant

Les

Digitized by Google

Les Métamorphoſes d'*Ovide* n'étaient point la religion de l'empire romain ; et ni *la Fleur des ſaints*, ni le *Penſez-y bien*, ne ſont la religion des ſages chrétiens.

Toutes les nations ont toujours élevé les unes contre les autres des accuſations fondées ſur l'ignorance et ſur la mauvaiſe foi. On a hautement imputé l'athéiſme au gouvernement chinois ; et les ennemis des jéſuites les ont accuſés de fomenter l'athéiſme à Pékin. Il y a, ſans doute, à la Chine et dans l'Inde, comme ailleurs, des philoſophes qui, ne pouvant concilier le mal phyſique et le mal moral dont la terre eſt inondée, avec la croyance d'un DIEU, ont mieux aimé ne reconnaître dans la nature qu'une néceſſité fatale. Les athées ſont par-tout, mais aucun gouvernement ne le fut par principe, et ne le ſera jamais : ce n'eſt l'intérêt ni des royaumes, ni des républiques, ni des familles ; il faut un frein aux hommes.

D'autres jéſuites, miſſionnaires aux Indes, moins éclairés que leurs confrères de la Chine et ſoldats crédules naguère d'un deſpote

d'égliſes dédiées à ſaint *Janvier*, à ſaint *Antoine*, à ſaint *François*, à ſaint *Fiacre*, à ſaint *Roch*, à ſainte *Claire*, à ſainte *Ragonde*, et pas une au maître de la nature, à l'eſſence ſuprême et univerſelle par qui nous vivons ?

Digitized by Google

artificieux, ceux-là ont pris les brames, adorateurs d'un seul DIEU, pour des idolâtres. Nous avons déjà vu avec quelle simplicité ils croyaient que le diable était un des dieux de l'Inde. Ils l'écrivaient à notre Europe; ils le persuadaient dans Pondichéri, dans Goa, dans Diu, à des marchands plus ignorans qu'eux. L'idée d'adorer le diable n'est jamais tombée dans la tête d'aucun homme, encore moins d'un brachmane, d'un gymnosophiste. Nous ne pouvons ici adoucir les termes: il faut avoir bien peu de raison et beaucoup de hardiesse pour croire qu'il soit possible de prendre pour son dieu un être qu'on suppose condamné par DIEU même à des supplices et à des opprobres éternels, un fantôme abominable et ridicule, occupé à nous faire tomber dans l'abyme de ses tourmens. Recherchons dans la mythologie indienne ce qui peut avoir donné un prétexte à l'ignorance de calomnier si brutalement l'antiquité.

Digitized by Google

ARTICLE XXIII.

De l'ancienne mythologie philosophique avérée, et des principaux dogmes des anciens brachmanes sur l'origine du mal.

Les anciens brachmanes sont, sans contredit, les premiers qui osèrent examiner pourquoi sous un DIEU bon il y a tant de mal sur la terre. Et ce qui est très-remarquable, c'est que ces mêmes philosophes, qu'on dit avoir vécu dans la tranquillité la plus heureuse, et dans une apathie uniquement animée par l'étude, furent les premiers qui se fatiguèrent à rechercher l'origine d'un malheur qu'ils n'éprouvaient guère. Ils virent des révolutions dans le nord de l'Inde, des crimes, et des calamités amenées par ces peuples inconnus qui n'avaient pas même alors de nom, et que les juifs, dans des temps plus récens, appelèrent Gog et Magog; termes qui ne pouvaient avoir aucune acception précise chez un peuple si ignorant.

Les crimes et les calamités des nations barbares, voisines de l'Inde, et probablement des provinces de l'Inde même, toutes les misères du genre humain, durent pénétrer

Digitized by Google

profondément des esprits philosophiques. Il n'est pas étonnant que les inventeurs de tant d'arts et de ces jeux qui exercent et qui fatiguent l'esprit humain, aient voulu sonder un abyme que nous creusons encore tous les jours, et dans lequel nous nous perdons.

Peut-être était-il convenable à la faiblesse humaine de penser qu'il n'y a du mal sur la terre que parce qu'il est impossible qu'il n'y en ait pas, parce que l'être parfait et universel ne peut rien faire de parfait et d'universel comme lui, parce que des corps sensibles sont nécessairement soumis aux souffrances physiques, parce que des êtres qui ont nécessairement des désirs, ont aussi nécessairement des passions, et que ces passions ne peuvent être vives sans être funestes.

Cette philosophie semblait devoir être d'autant plus adoptée par les brachmanes, que c'est la philosophie de la résignation; et les brachmanes dans leur apathie semblaient les plus résignés des hommes.

Mais ils aimèrent mieux donner l'essor à leurs idées métaphysiques que d'admettre le système de la nécessité des choses; système embrassé par tant de grands génies, mais dont l'abus peut conduire à cet athéisme qu'on a reproché à beaucoup de chinois, et dont

Digitized by Google

nos philoſophes d'Europe ſont encore aujourd'hui ſi ſoupçonnés. (*d*)

Les premiers brachmanes imaginèrent donc une fable très-ingénieuſe et très-hardie, qui ſemblait juſtifier la providence divine, et rendre raiſon du mal phyſique et du mal moral. Ils ſupposèrent que l'Etre ſuprême n'avait créé d'abord que des êtres preſque ſemblables à lui, ne pouvant rien former qui l'égalât. Il forma ces demi-dieux, ces génies, *debta*, auxquels les Perſes donnèrent depuis le nom de *péris*, ou *féris*, d'où vient le mot de *fée*. Nous n'avons pas de terme pour exprimer ce que les anciens entendaient préciſément par demi-dieux en Aſie, et même en Gréce et à Rome. Nous employons le mot d'ange qui ne ſignifie que meſſager; et nous avons attribué mille faits miraculeux à ces meſſagers divins dont il eſt parlé dans la ſainte écriture: tant les hommes ont aimé également à la fois la vérité et le merveilleux. (*e*)

(*d*) L'auteur des recherches philoſophiques ſur les Egyptiens et ſur les Chinois rapporte (tome II, page 93) que le minime *Merſenne*, colporteur des rêveries de *Deſcartes*, écrivit dans une de ſes lettres qu'il y avait ſoixante mille athées dans Paris, de compte fait, et qu'il en connaiſſait douze dans une ſeule maiſon. La police ſupprima cette lettre pour l'honneur du corps.

(*e*) *Aggelos*, chez les Grecs, ne ſignifiait que meſſager. Tous les commentateurs de la ſainte écriture conviennent que

Digitized by Google

Ces demi-dieux, ces génies, ces debta inventés dans l'Inde, reçurent la vie long-temps avant que l'Eternel créât les étoiles, les planètes et notre terre. DIEU tenait lieu de tout, avec ses debta qui partageaient autour de lui sa béatitude. Voici comme l'ancien livre attribué à *Brama* lui-même s'exprime.

„ L'Eternel... absorbé dans la contempla-
„ tion de son essence, résolut de communi-
„ quer quelques rayons de sa grandeur et
„ de sa félicité à des êtres capables de sentir
„ et de jouir.... ils n'existaient pas encore.
„ DIEU voulut, et ils furent. „

Il faut avouer que ces mots, ce tour de phrase, cette expoſition, ſont ſublimes, et qu'on ne peut diſputer ſur ce paſſage comme *Boileau* diſputa contre l'évêque d'Avranches et contre *le Clerc* ſur cet endroit de la Genèſe : *il dit que la lumière ſe faſſe, et la lumière ſe fit.* (*f*)

les *meleackim* hébreux, qu'on a traduits par aggeloi, angeli, anges, n'ont été connus que lorſque les Juifs furent captifs chez les Babyloniens. *Raphaël* n'eſt nommé que dans le livre de Tobie, et *Tobie* était captif en Médie. *Michel* et *Gabriel* ne ſe trouvent pour la première fois que dans *Daniel*. C'eſt par ces recherches qu'on parvient à découvrir quelque choſe dans la filiation des idées anciennes.

(*f*) *Longin*, ancien rhéteur grec attaché à *Zénobie*, reine de Palmire, dit dans ſon traité du ſublime, chap. VII : „ *Moïſe*, „ légiſlateur des Juifs, qui n'était pas ſans doute un homme „ ordinaire, ayant fort bien conçu la grandeur et la puiſſance „ de DIEU, l'a exprimée dans toute ſa dignité au commence-„ ment de ſes lois par ces paroles : DIEU *dit que la lumière ſe*

Digitized by Google

Quoiqu'il en ſoit, les debta, ces favoris de DIEU, abuſant de leur bonheur et de leur liberté (*g*), ſe révoltèrent contre leur créateur. Une partie de cette fable fut, ſans doute, l'origine de la guerre des géans contre les

„ *faſſe, et la lumière ſe fit; que la terre ſe faſſe, et la terre ſe fit.* „ Il faut que *Longin* n'eût pas lu le texte de *Moïſe*, puiſqu'il l'altère et qu'il l'alonge. On ſait qu'il n'y a point, *que la terre ſe faſſe, et la terre ſe fit*. La création eſt ſans doute ſublime; mais le récit de *Moïſe* eſt très-ſimple, comme le ſtyle de toute la Genèſe l'eſt et le doit être. Le ſublime eſt ce qui s'élève, et l'hiſtoire de la Genèſe ne s'élève jamais. On y raconte la production de la lumière comme tout le reſte, en répétant toujours la même formule; *et la terre était informe et vide, et les ténèbres étaient ſur la ſuperficie de l'abyme, et le vent de* DIEU *ſoufflait ſur les eaux, et* DIEU *dit que la lumière ſe faſſe, et la lumière ſe fit; et il vit que la lumière était bonne, et il diviſa la lumière des ténèbres, et il appela la lumière* jour, *et il fut fait un jour, le ſoir et le matin.* DIEU *dit auſſi que le firmament ſe faſſe au milieu des eaux, et qu'il diviſe les eaux des eaux; et* DIEU *fit le firmament, et il diviſa les eaux ſous le firmament des eaux ſur le firmament; et il appela le firmament* ciel; *et il fut fait un ſecond jour, le ſoir et le matin, &c. et* DIEU *dit que les eaux qui ſont ſous le ciel ſe raſſemblent en un ſeul lieu, et que l'aride paraiſſe, et il fut fait ainſi. Et* DIEU *appela l'aride* la terre, *et il appela l'aſſemblage des eaux* la mer, *et il vit que cela était bon.* Il eſt de la plus grande évidence que tout eſt également ſimple et uniforme dans ce récit, et qu'il n'y a pas un mot plus ſublime qu'un autre.

Ce fut le ſentiment de *Huet*. *Boileau* le combattit rudement avant que *Huet* fût évêque. Celui-ci répondit ſavamment, et *Boileau* ſe tut quand *Huet* fut promu à un évêché. *Le Clerc* ayant ſoutenu l'opinion de *Huet* et n'étant point évêque, *Boileau* tomba plus rudement encore ſur *le Clerc*, qui lui répondit de même.

(*g*) Cet abus énorme de la liberté, cette révolte des favoris de DIEU contre leur maître pouvait éblouir, mais ne réſolvait pas la queſtion: car on pouvait toujours demander pourquoi DIEU donna à ſes favoris le pouvoir de l'offenſer; pourquoi il ne les néceſſita pas à une heureuſe impuiſſance de mal faire. Il eſt démontré que cette difficulté eſt inſoluble.

Digitized by Google

dieux, des attentats de *Typhon* contre *Isheт* et *Oshiret*, que les Grecs appelèrent *Iſis* et *Oſiris*, et de la rebellion éternelle d'*Arimane* contre ſon créateur, *Oroſmade* ou *Oromaze* chez les Perſes. On ſait aſſez que la fable ſe propage plus aiſément, et plus loin que la vérité. Les extravagances théologiques des Indiens firent plus de progrès chez leurs voiſins que leur géométrie.

Il ne paraît pas que les Syriens aient jamais rien adopté de la théologie indienne. Ils avaient leur *Aſtarté*, leur *Moloch*, leur *Adonis* ou *Adoni*: Ils n'entendirent jamais parler en Syrie de la révolte des debta dans le ciel. Le petit peuple juif n'en fut un peu plus informé que vers le premier ſiècle de notre ère, lorſque dans la foule de mille écrits apocryphes on en ſuppoſa un qu'on oſa attribuer à *Enoch*, *ſeptième homme après Adam*. On fait dire à ce ſeptième homme que les anges firent autrefois une conſpiration; mais c'était pour coucher avec des filles. Le prétendu *Enoch* nomme les anges coupables; il ne nomme point leurs maîtreſſes. Il ſe contente de dire que les géans naquirent de leurs amours (*h*). L'apôtre S^t *Jude* ou *Juda*, ou *Lebée*,

(*h*) *Dom Calmet* était perſuadé de l'exiſtence de cette race de géans, comme de celle des vampires. Il ſe prévaut ſur-tout, dans ſa diſſertation ſur cette matière, de la découverte que fit en 1613 un fameux chirurgien très-inconnu. Il trouva, dit

ou

ou *Tebeus*, ou *Thadeus*, cite ce faux *Enoch* comme un livre canonique dans la lettre qui lui eſt attribuée, ſans qu'on ſache à qui elle eſt adreſſée. S^t *Jude*, dans cette lettre, parle de la défection des anges.

Voici ſes paroles : » Or je veux vous faire » ſouvenir de tout ce que vous ſavez, que » JESUS, ſauvant le peuple de la terre d'Egypte, » détruiſit enſuite ceux qui ne crurent pas, » et qu'il retient dans des chaînes éternelles » et dans l'obſcurité les anges qui n'ont pas » gardé leur principauté, mais qui ont quitté » leur domicile. »

Et dans un autre endroit, en parlant des méchans : » Ce ſont des nuées ſans eau, des » arbres d'automne ſans fruit, deux fois » morts et déracinés ; des flots de la mer » agitée, écumant ſes confuſions ; des étoiles » errantes, à qui la tempête des ténèbres eſt » réſervée pour l'éternité. Or c'eſt d'eux qu'a » prophétiſé *Enoch*, le ſeptième après *Adam*. »

On s'eſt donc ſervi dans notre Occident d'un livre apocryphe pour fonder la chute des anges, la première cauſe de la chute de

Dom Calmet, le tombeau et les os du roi *Teutoboc*, qui avait trente pieds de long, et douze pieds d'une épaule à l'autre ; c'était en Dauphiné près de Montrigaut. Ce roi *Teutoboc* deſcendait évidemment des anges qui daignèrent faire des enfans aux filles.

Digitized by Google

l'homme. On a corrompu auſſi le ſens naturel d'un paſſage d'*Iſaïe* pour transformer le premier des anges en diable, en tordant ſingulièrement ces paroles: *Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer?* Il eſt vrai que notre populace appelle notre diable *Lucifer ;* mais le mot *Lucifer* n'eſt point dans *Iſaïe :* c'eſt *Hélel:* c'eſt l'étoile du matin ; c'eſt l'étoile de Vénus ; c'eſt une métaphore dont *Iſaïe* ſe ſert pour exprimer la mort du roi de Babylone : *Comment as-tu pu mourir malgré tes muſettes? comment es-tu couché avec les vers? comment es-tu tombée, étoile du matin?* Les commentateurs figuriſtes ont imaginé cette équivoque pour faire accroire que le diable, *Lucifer*, eſt tombé du ciel ; et cette erreur s'eſt long-temps ſoutenue. (*i*)

Mais la vérité eſt qu'il n'a jamais été queſtion d'un génie, d'un demi-dieu, d'un ange précipité du ciel, que dans le Shaſta des brachmanes. Ni *Lucifer*, ni *Belzébuth*, ni *Satan*, n'était ſon nom. Il s'appelait *Moiſaſor :* c'était le chef de la bande rebelle ; il devint diable, ſi l'on veut, avec ſa ſuite : il fut du moins damné en effet. L'Eternel le précipita dans le vaſte cachot de l'ondéra ; mais il ne fut point tentateur ; il ne vint point exciter les hommes au péché ; car ni les hommes ni la terre

(*i*) Voyez l'article BEKER dans le *Dictionnaire philoſophique.*

Digitized by Google

n'exiſtaient alors. DIEU l'enferma dans ce grand enfer de l'ondéra, lui et les ſiens, pour des milliers de monontours. Or il faut ſavoir qu'un *monontour* eſt une période de quatre cents vingt-ſix millions d'années. Chez nous, DIEU n'a pas encore pardonné au diable; mais chez les Indiens, *Moiſaſor* et ſa troupe obtinrent leur grâce au bout d'un monontour. Ainſi l'enfer de l'ondéra n'avait été, à proprement parler, qu'un purgatoire. (*k*)

Alors DIEU créa la terre, et la peupla d'animaux. Il fit venir les délinquans, dont il adoucit les peines. Ils furent changés d'abord en vaches. C'eſt depuis ce temps que les vaches ſont ſi ſacrées dans la preſqu'île de l'Inde; et que les dévots n'y mangent aucun animal. Enſuite les anges pénitens furent changés en hommes, et diſtingués en quatre caſtes. Comme coupables, ils apportèrent dans ce monde le germe des vices; comme punis, ils apportèrent le principe de tous les maux phyſiques: voilà l'origine du bien et du mal.

On reprochera peut-être à ce ſyſtême que les animaux, n'ayant point de péché, ſont pourtant auſſi malheureux que nous, qu'ils

(*k*) Vous retrouvez le purgatoire chez les Egyptiens, vous le retrouvez très-expreſſément dans le ſixième chant de l'Enéide. Nous avons tout pris des anciens, preſque ſans exception.

ſe dévorent tous les uns les autres, qu'ils ſont mangés par tous les hommes, excepté par les brames. C'eût été une faible objection du temps qu'il y avait des cartéſiens.

Nous n'entrerons point ici dans les diſputes des théologiens de l'Inde ſur cette origine du mal. Les prêtres ont diſputé par-tout; mais il faut avouer que les querelles des brames ont été toujours paiſibles.

Des philoſophes pourront s'étonner que des géomètres, inventeurs de tant d'arts, aient formé un ſyſtême de religion, qui, quoiqu'ingénieux, eſt pourtant ſi peu raiſonnable. Nous pourrions répondre qu'ils avaient affaire à des imbécilles, et que les prêtres chaldéens, perſans, égyptiens, grecs, romains, n'eurent jamais de ſyſtême ni mieux lié, ni plus vraiſemblable.

Il eſt abſurde, ſans doute, de changer des êtres céleſtes en vaches; mais on voit chez toutes les nations policées et ſavantes la plus miſérable folie marcher à côté de la plus reſpectable ſageſſe. Les vaiſſeaux d'*Enée* changés en nymphes chez les romains, la fille d'*Inachus* devenue vache chez les Grecs, et de vache devenue étoile, valaient bien les *debta* changés en vaches et en hommes. *Milton* n'a-t-il pas, chez un peuple à jamais célèbre pour les ſciences exactes, transformé

Digitized by Google

notre diable en crapaud, en cormoran, en ſerpent, quoique la ſainte Ecriture diſe poſitivement le contraire (*l*)? De pareilles niaiſeries eurent cours par-tout, hors chez les ſages Chinois et chez les Scythes, trop ſimples pour inventer des fables.

L'antre de *Trophonius* fut plus reſpecté en Gréce que l'académie : les augures à Rome eurent plus de crédit que les *Scipions*. La fable s'établit d'abord ; enſuite vient la vérité qui, voyant la place priſe, eſt trop heureuſe de trouver un aſile obſcur chez les ſages.

ARTICLE XXIV.

De la métempſycoſe.

Le dogme de la métempſycoſe ſuivait naturellement de la transformation des génies en vaches, et des vaches en hommes.

Des gens qui avaient été demi-dieux dans le ciel pendant des ſiècles innombrables, enſuite damnés dans l'ondéra pendant quatre cent vingt-ſix millions de nos années ſolaires, puis vaches douze ou quinze ans, et enfin hommes quatre-vingts ans tout au plus, devaient bien être quelque choſe, quand ils

(*l*) Or le ſerpent était le plus fin de tous les animaux.

Digitized by Google

ceſſaient d'être hommes. N'être rien du tout ſemblait trop dur. Les brachmanes croyaient qu'on avait une ame dans l'Inde auſſi-bien que par-tout ailleurs, ſans être plus inſtruits que le reſte du genre humain de la nature de cet être; ſans ſavoir s'il eſt une ſubſtance ou une qualité; ſans examiner ſi DIEU peut animer la matière; ſans rechercher ſi, tout venant de lui, il ne peut pas communiquer la penſée à des organes formés par lui; en un mot, ſans rien ſavoir. Ils prononçaient vaguement et au haſard le nom d'ame, comme nous le prononçons tous; et puiſqu'il eſt plus aiſé à tous les hommes d'imaginer que de raiſonner, ils ſe figurèrent que l'ame d'un homme de bien pouvait paſſer dans le corps d'un perroquet ou d'un docteur, d'un éléphant ou d'un raïa, ou même retourner ranimer le corps du défunt dans le ciel, ſa première patrie. C'eſt pour revoir cette patrie que tant de jeunes veuves ſe ſont jetées dans le bûcher enflammé de leurs maris, et ſouvent ſans les avoir aimés. On a vu dans Bénarès des diſciples de brames, et juſqu'à des brames même, ſe brûler pour renaître bienheureux. C'eſt aſſez qu'une femme ſenſible et ſuperſtitieuſe, comme il y en a tant, ſe ſoit jetée dans les flammes d'un bûcher, pour que cent femmes l'aient imitée; comme il ſuffit qu'un

Digitized by Google

faquir marche tout nu, chargé de fer et de vermine, pour qu'il ait des disciples. (*m*)

Le dogme de la métempsycose était d'ailleurs spécieux, et même un peu philosophique; car, en admettant dans tous les animaux un principe moteur, intelligent, (chacun en raison de ses organes) on supposait que ce principe intelligent, étant distingué de sa demeure, ne périssait point avec elle. Cette ame était faite pour un corps, disaient les Indiens; donc elle ne pouvait exister sans un corps. Si après la dissolution de son étui, on ne lui en donne pas un autre, elle devient entièrement inutile. Il fallait en ce cas que DIEU fût continuellement occupé à créer de nouvelles ames. Il se délivrait de ce soin en faisant servir les anciennes. Il en créait de nouvelles, quand les races se multipliaient. Le calcul était bon jusque-là; mais lorsque les races diminuaient, il se trouvait une grande difficulté. Que faisait-on des ames qui n'avaient plus de logement (*n*)? Il n'était guère possible

(*m*) Nous lisons dans la relation des deux arabes qui voyagèrent aux Indes et à la Chine, dans le neuvième siècle de notre ère, qu'ils virent sur les côtes de l'Inde un faquir tout nu, chargé de chaînes, ayant le visage tourné au soleil, les bras étendus, les parties viriles enfermées dans un étui de fer, et qu'au bout de seize ans, en repassant au même endroit, ils le virent dans la même posture.

(*n*) Voyez le catéchisme des Brachmanes, article XXVI.

Digitized by Google

de bien répondre à cette objection ; mais quel eſt l'édifice bâti par l'imagination humaine qui n'ait des murs qui écroulent ?

La doctrine de la métempſycoſe eut cours dans toute l'Inde, et autant au-delà du Gange que vers le fleuve Indus. Elle s'étendit juſqu'à la Chine chez le peuple gouverné par les bonzes ; mais non pas chez les colaos et chez les lettrés gouvernés par les lois. *Pythagore*, après une longue ſuite de ſiècles, l'ayant appriſe dans la preſqu'île de l'Inde, put à peine l'établir à Crotone. Apparemment qu'il trouva la grande Gréce attachée à d'autres fables ; car chaque peuple avait la ſienne.

Les Egyptiens inventèrent une autre folie ; ils imaginèrent qu'ils reſſuſciteraient au bout de trois mille ans ; et même enfin trouvant le terme trop éloigné, ils obtinrent de leurs ſchoen, de eurs prêtres, que leurs ames rentreraient dans leurs corps après dix ſiècles de mort ſeulement. Dans cette douce eſpérance, ils eſſayèrent de ne perdre de leurs corps que le moins qu'ils pourraient. L'art d'embaumer devint le plus grand art de l'Egypte. Une ame, à la vérité, devait être fort embarraſſée de ſe trouver ſans ſes entrailles et ſans ſa cervelle, que les embaumeurs avaient arrachées : mais les difficultés n'arrêtèrent jamais les ſyſtêmes. Nous avons bien eu parmi

Digitized by Google

nous un philoſophe qui a dit que nous reſſuſciterions ſans derrière.

Platon enfin, qui avait puiſé quelques idées dans *Pythagore* et dans *Timée* de Locre, admit la métempſycoſe dans ſon livre d'une république chimérique, et dans ſon dialogue non moins chimérique de Phèdre. Il ſemblerait que *Virgile* crût à ce ſyſtême, dans ſon ſixième chant, s'il croyait quelque choſe.

O Pater! anne aliquas ad cœlum hinc ire putandum eſt
Sublimes animas, iterumque ad tarda reverti
Corpora? Quæ lucis miſeris tam dira cupido eſt?

Quel déſir inſenſé d'aſpirer à renaître;
D'affronter tant de maux, pour le vain plaiſir d'être;
De reprendre ſa chaîne, et d'éprouver encor
Les chagrins de la vie et l'horreur de la mort!

On prétend que les Gaulois, les Celtes, avaient adopté la croyance de la métempſycoſe, quoiqu'ils ne connuſſent ni le Léthé de *Virgile*, ni les embaumemens de l'Egypte. *Céſar* dit dans ſes Commentaires : *Ils penſent que les ames ne meurent point; mais qu'elles paſſent d'un corps à un autre. Cette idée, ſelon eux, inſpire un courage qui fait mépriſer la mort.*

Mais *Céſar*, qui était épicurien, ne croyant point à l'immortalité de l'ame, avait encore plus de courage que les Gaulois. Que *Céſar*

Digitized by Google

ait eu tort, et que les Gaulois aient eu raiſon, il eſt toujours indubitable que les Indiens ſont les inventeurs de la métempſycoſe, et les premiers auteurs de la théologie.

Il nous ſemble que c'eſt au grand Thibet que la ſublime folie de la métempſycoſe a produit le plus grand effet. Les lamas ont ſu perſuader aux tartares de ce pays que leur grand-prêtre était immortel; et la populace qui croit tout, le croit encore. Le fait eſt que les lamas eux-mêmes étant imbus de l'idée fantaſque que l'ame de leur pontife paſſait dans l'ame de ſon ſucceſſeur, ils ont enté ſur cette abſurdité ſacrée une autre folie plus reſpectée encore du peuple, c'eſt que le grand lama ne meurt jamais. On a vu ailleurs des opinions ſi bizarres, qu'un homme ſage eſt en doute de ſavoir dans quel pays le bon ſens a été le plus outragé. *Optimus ille eſt qui minimis urgetur.*

ARTICLE XXV.

D'une trinité reconnue par les Brames. De leur prétendue idolâtrie.

PERSONNE ne doute aujourd'hui que les brachmanes et leurs ſucceſſeurs n'aient toujours reconnu un DIEU ſuprême, créateur,

Digitized by Google

conſervateur, rémunérateur, puniſſeur et miſéricordieux. *Ces idolâtres*, dit le jéſuite *Bouchet* (*o*), *reconnaiſſent un* DIEU *infiniment parfait, qui exiſte de toute éternité, qui renferme en ſoi les plus excellens attributs.* Enſuite, pour prouver qu'ils ſont idolâtres, il dit que ſelon eux, *il y a une diſtance infinie entre* DIEU *et tous les êtres, et qu'il a créé des ſubſtances intermédiaires entre lui et les hommes.* Le jéſuite *Bouchet* n'eſt ni conſéquent ni poli : il veut empêcher les brames d'ériger des temples à ces êtres ſubalternes ſupérieurs à l'homme, tandis que ces brames permettaient aux jéſuites de bâtir des chapelles à *Ignace* et à *Xavier*, de baiſer à genoux le prétendu cadavre de *Xavier*, de l'invoquer et d'offrir de l'encens à ſes os vermoulus. Certes, ſi l'on avait demandé dans Goa à un voyageur chinois, quel eſt l'idolâtre ou de ce jéſuite ou de ce brame, il aurait répondu, en jugeant ſelon les apparences, c'eſt ce jéſuite.

Tout le monde convient que les brames reconnurent toujours une eſpèce de trinité ſous un DIEU unique. Il paraît qu'en ce point les théologiens des côtes de Malabar et de Coromandel diffèrent de ceux qui habitent vers le Gange, et de l'ancienne école de Bénarès ; mais où ſont les théologiens qui

(*o*) Recueil IX^e, page 6.

Digitized by Google

s'accordent? Tous admettent trois dieux ſous un ſeul DIEU. Ces trois dieux ſont *Brama*, *Vishnou* et *Sib*. Mais ces trois dieux ſont-ils des ſubſtances diſtinctes, ou ſimplement des attributs du grand DIEU créateur? c'eſt ſur quoi les brames diſputent.

Ils ne conviennent guère que ſur le dogme de la création. Toutes les ſectes et toutes les caſtes raſſemblées une fois l'an dans le fameux temple de Jaganat, entre Orixa et le Bengale, y viennent célébrer le jour où le monde fut tiré du néant par la ſeule penſée de l'Eternel. C'eſt cette fête ſur-tout que nos miſſionnaires ont appelée la grande fête du diable.

Les brachmanes repréſentèrent DIEU ſous trois emblèmes. *Brama* eſt le dieu créateur; *Vishnou* ou *Vithnou* eſt le dieu conſervateur, qui s'eſt incarné tant de fois; *Sib* eſt le dieu miſéricordieux. D'autres théologiens indiens très-anciens l'appellent le dieu deſtructeur, tant il eſt difficile à ceux qui oſent dogmatiſer ſur la nature divine de s'accorder enſemble.

Nous n'avons pas aſſez de monumens de l'antiquité pour oſer affirmer que l'*Iſis*, l'*Oſiris* et l'*Horus* des Egyptiens ſoient une copie de la trinité indienne. Nous ne déciderons pas ſi les trois frères *Jupiter*, *Neptune* et *Pluton*, qui ſe partagèrent le monde, ſont une fable imitée d'une autre fable. Nous répéterons

Digitized by Google

seulement ici combien le nombre trois fut toujours mystérieux dans l'antiquité. Il semblait que dans l'Orient un secret instinct eût pressenti quelques idées imparfaites d'une vérité encore ignorée.

Mais comme tout se contredit chez les hommes, on ajouta bientôt une quatrième personne aux trois autres. Cette quatrième personne est *Routren*, selon plusieurs docteurs, le dieu destructeur, celui que le grand *Origène* (*p*) appelle le dieu supplantateur.

On voit encore dans quelques anciens temples des brachmanes cette représentation des quatre attributs de DIEU, figurée par quatre têtes sous une même couronne; et c'est cet emblème de la divinité unique et multiforme, que nos aumôniers de vaisseau ne manquèrent pas de prendre pour le diable dès qu'ils furent descendus à terre.

Nous ne chargerons point cet abrégé de toutes les superstitions indiennes, mêlées dans

(*p*) *Origène*, dans la réfutation qu'il publia de *Celse*, après la mort de ce philosophe, assure que les conjurations de la magie ne peuvent réussir que quand le magicien se sert des noms propres convenables; que si l'on fait une conjuration par le nom de dieu *supplantateur*, destructeur, ou même par des noms traduits d'après les noms d'*Adonaï* et de *Sabaoth*, on n'opérera rien; mais que si on se sert des noms propres syriaques *Adonaï*, *Sabaoth*, la cérémonie magique aura son plein et entier effet. *Origène contre Celse*, article 20 et article 262.

Digitized by Google

ce pays, comme dans d'autres, avec la connaissance d'un Etre suprême. Nous ne parlerons point des mille noms de DIEU, des voyages de DIEU en homme sur la terre, des oracles, des prodiges et de toutes les folies qui ont par-tout déshonoré la sagesse. Nous ne prétendons point faire la somme de la théologie des Gangarides.

Mais n'oublions pas d'observer que l'amour est un de leurs dieux; il s'appelle *Cam-débo:* on lui donne encore dix-huit noms qui nous sembleraient barbares, et dont aucun du moins ne sonnerait si agréablement que celui d'amour à nos oreilles. Ce dieu d'amour est le propre fils de *Vishnou*, et par conséquent le petit-fils du Dieu suprême.

Ils ont des *usséra;* ce sont des filles charmantes qui chantent dans la musique du ciel, et dont *Mahomet* pourrait bien avoir emprunté ses houris.

Les Indiens paraissent aussi être les premiers qui aient inventé les Salamandres, les Ondains, les Sylphes et les Gnomes; si pourtant ce n'a pas été une idée naturelle à tous les hommes de peupler le ciel et les quatre élémens.

Digitized by Google

ARTICLE XXVI.

Du catéchiſme indien.

MONSIEUR *Dow* nous aſſure que les brachmanes eurent depuis quatre mille ans un catéchiſme, dont voici la ſubſtance. C'eſt un entretien entre la raiſon humaine, qu'ils appellent *narud*, et la ſageſſe de DIEU, qu'ils nomment *brim* ou *bram*.

La raiſon.

O premier né de DIEU! on dit que tu créas le monde. Ta fille, la raiſon, étonnée de tout ce qu'elle voit, te demande comment tout fut produit?

La ſageſſe divine.

Ma fille, ne te trompe pas : ne penſe point que j'aie créé le monde indépendamment du premier moteur. DIEU a tout fait. Je ne ſuis que l'inſtrument de ſa volonté. Il m'appelle pour exécuter ſes deſſeins éternels.

La raiſon.

Que dois-je penſer de DIEU?

La ſageſſe divine.

Qu'il eſt immatériel, incompréhenſible, inviſible, ſans forme, éternel, tout-puiſſant, qu'il connaît tout, qu'il eſt préſent par-tout.

Digitized by Google

La raiſon.

Comment DIEU créa-t-il le monde ?

La ſageſſe divine.

La volonté demeura dans lui de toute éternité : elle était triple, créatrice, conſervatrice, exterminante...., Dans une conjonction des deſtins et des temps, la volonté de DIEU ſe joignit à ſa bonté, et produiſit la matière. Les actions oppoſées de la volonté qui crée, et de la volonté qui détruit, enfantèrent le mouvement qui naît et qui périt (*q*). Tout ſortit de DIEU, et tout rentra dans DIEU.... Il dit au *ſentiment*, viens; et il le logea chez tous les animaux ; mais il donna la réflexion à l'homme pour l'élever au-deſſus d'eux.

La raiſon.

Qu'entends-tu par ſentiment ?

La ſageſſe divine.

C'eſt une portion de la grande ame de l'univers ; elle reſpire dans toutes les créatures pour un temps marqué.

La raiſon.

Que devient-il après leur mort ?

(*q*) Nous paſſons quelques lignes, de peur d'être longs et obſcurs.

La

Digitized by Google

La ſageſſe divine.

Il anime d'autres corps, ou il ſe replonge comme une goutte d'eau dans l'océan immenſe dont il eſt ſorti.

La raiſon.

Les ames vertueuſes ſeront-elles ſans récompenſe, et les criminelles ſans punition?

La ſageſſe divine.

Les ames des hommes ſont diſtinguées de celles des autres animaux. Elles ſont raiſonnables. Elles ont la conſcience du bien et du mal. Si l'homme fait le bien, ſon ame, dégagée de ſon corps par la mort, ſera abſorbée dans l'eſſence divine, et ne ranimera plus un corps de terre. Mais l'ame du méchant reſtera revêtue des quatre élémens; et après qu'elles auront été punies, elles reprendront un corps; mais ſi elles ne reprennent leur première pureté, elles ne ſeront jamais abſorbées dans le ſein de DIEU.

La raiſon.

Quelle eſt la nature de cette infuſion dans DIEU même?

La ſageſſe divine.

C'eſt une participation à l'eſſence ſuprême: on ne connaît plus les paſſions: toute l'ame eſt plongée dans la félicité éternelle.

Digitized by Google

La raiſon.

O ma mère ! tu m'as dit que ſi l'ame n'eſt parfaitement pure, elle ne peut habiter avec DIEU. Les actions des hommes ſont tantôt bonnes, tantôt mauvaiſes. Où vont toutes ces ames mi-parties immédiatement après la mort ?

La ſageſſe divine.

Elles vont ſubir dans l'ondéra, pendant quelque temps, des peines proportionnées à leurs iniquités. Enſuite elles vont au ciel, où elles reçoivent *quelque temps* la récompenſe de leurs bonnes actions ; enfin elles rentrent dans des corps nouveaux.

La raiſon.

Qu'eſt-ce que le temps, ma mère ?

La ſageſſe divine.

Il exiſte avec DIEU pendant l'éternité ; mais on ne peut l'apercevoir et le compter que du point où DIEU créa le mouvement qui le meſure.

Tel eſt ce catéchiſme, le plus beau monument de toute l'antiquité. Ce ſont-là ces idolâtres auxquels on a envoyé pour les convertir le jéſuite *Lavaur*, le jéſuite *Saint-Eſtevan*, et l'apoſtat *Norogna*. (r)

(r) Voyez l'article XV.

Digitized by Google

Au reſte, le lieutenant colonel *Dow*, et le ſous-gouverneur *Holwell*, ayant gratifié l'Europe des plus ſublimes morceaux de ces anciens livres ſacrés, ignorés juſqu'à préſent, nous ſommes bien éloignés de ſoupçonner leur véracité, ſous prétexte qu'ils ne ſont pas d'accord ſur des objets très-futiles, comme ſur la manière de prononcer shaſta-bad, ou shaſtra-beda, et ſi *beda* ſignifie ſcience ou livre. Souvenons-nous que nous avons vu nier dans Paris les expériences de *Newton* ſur la lumière, et lui faire des objections plus frivoles.

ARTICLE XXVII.

Du baptême indien.

Il n'eſt pas ſurprenant qu'un fleuve auſſi bienfeſant que le Gange ait été regardé comme un don de Dieu, qu'il ait été réputé ſacré, et qu'enfin on ait imaginé que ſes eaux qui lavaient et rafraîchiſſaient le corps, en puſſent faire autant à l'ame. Car tous les peuples de l'antiquité, ſans exception, feſaient de l'ame une figure légère enfermée dans ſon logis; et qui nettoyait l'un nettoyait l'autre.

Le bain expiatoire et ſacré du Gange paſſa bientôt vers le fleuve Indus, enſuite vers le Nil,

Digitized by Google

enfin vers le Jourdain. Les prêtres juifs, imitateurs en tout des prêtres d'Egypte, leurs maîtres et leurs ennemis, eurent des jours de bain comme eux. Les iſiaques ne pouvaient ſe baptiſer, ſe plonger toujours dans le Nil, à cauſe des crocodiles; et les lévites d'Hershalaïm que nous nommons Jéruſalem, étant éloignés dans leur petit pays d'une cinquantaine de milles du Jourdain, ſe plongeaient comme les prêtres iſiaques dans de grandes cuves. Les prêtres de Babylone, de Syrie, de Phénicie en feſaient autant.

Nous avons remarqué ailleurs que les juifs avaient chez eux deux baptêmes. L'un était le baptême de juſtice pour ceux qui voulaient ajouter cette cérémonie à celle de la circonciſion; l'autre était le baptême des proſélites pour les étrangers, pour leurs eſclaves, quand ils n'étaient pas eſclaves eux-mêmes, et qu'ils en avaient quelques-uns qui voulaient embraſſer la religion juive. On les circonciſait, et enſuite on les plongeait nus ou dans le Jourdain ou dans des cuves. On plongeait auſſi des femmes nues, et trois prêtres étaient chargés de les baptiſer. Enfin l'on ſait comment notre religion ſanctifia cet antique uſage, et appoſa le ſceau de la vérité à ces ombres.

Digitized by Google

ARTICLE XXVIII.

Du paradis terreſtre des Indiens, et de la conformité apparente de quelques-uns de leurs contes avec les vérités de notre ſainte Ecriture.

On dit que dans la foule de ces opinions théologiques, quelques brames ont admis une eſpèce de paradis terreſtre ; cela n'eſt pas étonnant. Il n'y a point de pays au monde où les hommes n'aient vanté le paſſé aux dépens du préſent. Par-tout on a regretté un temps où les hommes étaient plus robuſtes, les femmes plus belles, les ſaiſons plus égales, la vie plus longue, et la lune plus lumineuſe.

Si nous en croyons le jéſuite *Bouchet*, les Indiens eurent leur jardin *Chorcam*, comme les juifs avaient eu leur jardin d'*Eden*. C'eſt à ce jéſuite à voir ſi les brachmanes avaient été les plagiaires du Pentateuque, ou s'ils s'étaient rencontrés avec lui, et quel eſt le plus ancien peuple, celui des vaſtes Indes, ou celui d'une partie de la Paleſtine. (*s*)

Il prétend que *Brama* eſt une copie d'*Abraham*, parce qu'*Abraham* s'était appelé

(*s*) Le Bengale eſt appelé paradis terreſtre dans tous les reſcrits du grand mogol et des ſoubas.

Digitized by Google

Abram en première instance, et qu'*Abram* est évidemment l'anagramme de *Brama*.

Vishnou est, selon lui, *Moïse;* quoiqu'il n'y ait pas le moindre rapport entre ces deux personnages, et qu'il soit difficile de trouver l'anagramme de *Moïse* dans *Vishnou*.

A-t-il plus heureusement rencontré avec le fort *Samson*, qui assembla un jour trois cents renards, les attacha tous par la queue, et leur mit le feu au derrière, moyennant quoi toutes les moissons des Philistins, dont il était l'esclave, furent brûlées? (*t*)

Le révérend père *Bouchet* affirme dans sa lettre à M. *Huet*, ancien évêque d'Avranches, qu'une espèce de dieu ou de génie, ayant la guerre contre le roi de Serindib, leva contre lui une armée de singes; et ayant mis le feu à leurs queues, brûla toute la cannelle et tout le poivre de l'île.

Notre *Bouchet* ne doute pas que les queues des renards n'aient formé les queues de ces singes.

C'est ainsi qu'aux Indes, en Perse, à la Chine, on lit mille histoires à peu-près semblables aux nôtres, non-seulement sur les

(*t*) A Rome le peuple se donnait tous les ans le plaisir de faire courir dans le cirque quelques renards, à la queue desquels on attachait des brandons. *Bochard* l'étymologiste ne manque pas de dire que c'était une commémoration de l'aventure de *Samson*, très-célèbre dans l'ancienne Rome.

Digitized by Google

choſes de la religion, mais en morale, et même en fait de romans. Le conte de la matrone d'Ephèſe, celui de Joconde, ſont écrits dans les plus anciens livres orientaux.

On trouve l'aventure de l'*Amphitrion* parmi les plus vieilles fables des brachmanes. Il y a même, ce me ſemble, plus de ſagacité dans le dénouement de l'aventure indienne que dans celui de la grecque. Un indou d'une force extraordinaire avait une très-belle femme; il en fut jaloux, la battit et s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un brama ou un vishnou, mais un dieu du bas étage, et cependant fort puiſſant, fait paſſer ſon ame dans un corps entièrement ſemblable à celui du mari fugitif, et ſe préſente ſous cette figure à la dame délaiſſée. La doctrine de la métempſycoſe rendait cette ſupercherie vraiſemblable. Le dieu amoureux demande pardon à ſa prétendue femme de ſes emportemens, obtient ſa grâce, couche avec elle, lui fait un enfant, et reſte le maître de la maiſon. Le mari repentant, et toujours amoureux de ſa femme, revient ſe jeter à ſes pieds: il trouve un autre lui-même établi chez lui. Il eſt traité par cet autre d'impoſteur et de ſorcier. Cela forme un procès tout ſemblable à celui de notre *Martin Guerre*. L'affaire ſe plaide devant le parlement de Bénarès. Le premier préſident

Digitized by Google

était un brachmane qui devina tout d'un coup que l'un des deux maîtres de la maiſon était une dupe, et que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari. Votre époux, Madame, dit-il, eſt le plus robuſte de l'Inde : couchez avec les deux parties l'une après l'autre, en préſence de notre parlement indien ; celui des deux qui aura fait éclater les plus nombreuſes marques de valeur ſera ſans doute votre mari. Le mari en donna douze ; le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux cinquante était le vrai poſſeſſeur de la dame. Vous vous trompez tous, répondit le premier préſident : l'homme aux douze eſt un héros ; mais il n'a pas paſſé les forces de la nature humaine : l'homme aux cinquante ne peut être qu'un dieu qui s'eſt moqué de nous. Le dieu avoua tout, et s'en retourna au ciel en riant.

De pareils contes, dont l'Inde fourmille, ont du moins cela de bon qu'ils peuvent tenir une nation entière dans une douce joie, ainſi que les métamorphoſes recueillies et embellies par *Ovide*. Ils n'excitent point de querelles, et la moitié du peuple ne perſécute point l'autre pour la forcer à croire que la fable des deux maris indiens eſt priſe des deux *Amphitrions* et des deux *Soſies*.

ARTICLE

Digitized by Google

ARTICLE XXIX.

Du lingam, et de quelques autres ſuperſtitions.

ON nous a envoyé des Indes un petit lingam d'une eſpèce de pierre de touche. Il eſt expoſé à la vue de tout le monde, et n'a jamais effarouché les yeux de perſonne; ſoit que ſa petiteſſe ne puiſſe faire une impreſſion dangereuſe, ſoit qu'on le regarde comme un ſimple objet de curioſité. On nous a aſſuré que la plupart des dames indiennes ont de ces petites figures dans leurs maiſons, comme on avait des *phallus* en Egypte, et des *priapes* à Rome.

Les parties naturelles de l'homme ſont viſibles dans toutes nos ſtatues antiques et dans mille modernes. La plus belle fontaine de Bruxelles eſt un enfant de bronze admirablement ſculpté par *François Flamand*; il piſſe continuellement de l'eau, et les dames lui donnent un bel habit et une perruque le jour de ſa fête. On fait plus: l'enfant JESUS eſt repréſenté avec cette partie dans un grand nombre d'égliſes catholiques, ſans que jamais perſonne ſe ſoit aviſé ni d'être ſcandaliſé de cette nudité, ni d'en faire une raillerie indécente. Le lingam eſt preſque toujours repréſenté chez les Indiens dans l'attitude de la

Digitized by Google

propagation, et par conſéquent ſerait parmi nous un objet obſcène et abominable. Cette figure eſt révérée dans pluſieurs de leurs temples. Il y a même, nous dit-on, des filles que leurs mères y conduiſent pour lui offrir leur virginité, avant d'être mariées; quelques-unes, dit-on, par le beſoin d'une opération phyſique, quelques autres par dévotion.

Nous avons toujours préſumé que le culte du lingam dans l'Inde, celui du phallus en Egypte, celui même de priape à Lampſaque, ne put être l'effet d'une débauche effrontée, mais bien plutôt de la ſimplicité et de l'innocence. Dès que les hommes ſurent tailler des figures, il était très-naturel qu'ils conſacraſſent à la divinité ce qui perpétuait l'humanité. Nous répéterons ici qu'il y a plus de piété, plus de reconnaiſſance à porter en proceſſion l'image du dieu conſervateur que du dieu deſtructeur; qu'il eſt plus humain d'arborer le ſymbole de la vie que l'inſtrument de la mort, comme feſaient les Scythes qui adoraient une épée, et à peu-près comme nous feſons aujourd'hui dans notre Occident, en inſultant DIEU dans nos temples, où nous entrons armés comme ſi nous allions combattre, et où quelques évêques d'Allemagne célèbrent, une fois l'an, la meſſe, l'épée au côté.

Digitized by Google

S^t *Auguſtin* nous inſtruit que dans Rome on faſait quelquefois aſſeoir la mariée ſur le ſceptre énorme de Priape. (*u*)

Ovide ne parle point de cette cérémonie dans ſes Faſtes, et nous ne connaiſſons aucun auteur qui en faſſe mention. Il ſe peut que la ſuperſtition ait ordonné cette poſture à quelques femmes ſtériles. Nous ne voyons pas même que les Romains aient jamais érigé un temple à *Priape*. Il était regardé comme une de ces divinités ſubalternes dont on tolérait les fêtes plutôt qu'on ne les approuvait. Nous avons dans nos provinces un ſaint dont nous n'oſons écrire le nom monoſyllabe, à qui plus d'une femme a quelquefois adreſſé ſes prières. Le dieu *Priape*, le dieu *Jugatin*, qui uniſſait les époux; le ſubjugant *Materprema*, qui empêchait la matrice de faire la difficile; la *Pertunda*, qui préſidait au devoir conjugal; tous ces magots, tous ces pénates,

(*u*) *Sed quid hoc dicam? cùm ibi ſit Priapus nimius maſculus ſuper cujus immaniſſimum et turpiſſimum phallum nova nupta ſedere jubeatur, more honeſtiſſimo et religioſiſſimo matronarum.*

Giri traduit: „ Mais que dis-je? on trouve en ce lieu-là même „ un autre dieu que l'on nomme mâle par excellence. C'eſt ce „ dieu dont un objet infâme ayant, comme ces idolâtres „ croyaient, la force d'empêcher la malignité des charmes, „ c'était une coutume reçue avec tant de religion et de chaſ„ teté, parmi les honnêtes femmes, d'y faire aſſeoir l'épou„ ſée. „ Il eſt difficile de traduire plus infidèlement, plus obſcurément, plus mal. On croit avoir en français une traduction de la *Cité de Dieu*, et on n'en a point.

Digitized by Google

n'étaient point regardés comme des dieux. Ils n'avaient point de place dans le panthéon d'*Agrippa*, non plus que *Rumilia*, la déeſſe des tetons ; *Stercutius*, le dieu de la chaiſe percée ; et *Crepitus*, le dieu Pet. *Cicéron* ne s'abaiſſe point à citer ces prétendues divinités, dans ſon livre *De la nature des dieux*, dans ſes *Tuſculanes*, dans ſa *Divination*. Il faut laiſſer à la populace ſes amuſemens ; ſon ſaint *Ovide*, qui reſſuſcite les petits garçons ; et ſon ſaint *Rabboni*, qui rabonit les mauvais maris, ou qui les fait mourir au bout de l'année.

Il eſt vraiſemblable que le lingam indien et le phallus égyptien furent autrefois traités plus ſérieuſement chez des nations qui exiſtaient tant de ſiècles avant Rome. L'amour, ſi néceſſaire au monde, et qui eſt l'ame de la nature, n'était point une plaiſanterie comme du temps de *Catulle* et d'*Horace*. Les premiers Grecs ſur-tout en parlèrent avec reſpect. Les poëtes étaient ſes prophètes. *Héſiode*, en appelant *Vénus* l'*amante de la génération* (*Philometa*) révère en elle la ſource des êtres.

On a prétendu qu'*Aſtaroth*, chez les Syriens, était autrefois le même que le Priape de Lampſaque. Chez les Indiens, ce ne fut jamais qu'un ſymbole. On y attache encore quelque ſuperſtition, mais on ne l'adore pas. Ce mot d'*adorer*, employé par quelques compilateurs,

Digitized by Google

eſt la profanation d'un mot conſacré à l'Etre des êtres.

On demande pourquoi ce ſymbole exiſte encore dans quelques endroits des côtes de Malabar et de Coromandel ? c'eſt qu'il exiſta. Les habitans de ces climats conſervèrent long-temps cette ſimplicité groſſière qui ne fait ni rougir ni railler de la nature. Les femmes indiennes n'ont jamais eu de commerce avec les Européans. La malignité des peuples éclairés rit d'un tel uſage ; l'innocence le voit impunément. Il paraît qu'une telle coutume a dû s'établir d'autant plus aiſément, que l'adultère, ce vol domeſtique, ce parjure dont nous nous moquons, fut long-temps inconnu dans l'Inde, et la vie retirée des femmes le rend encore aujourd'hui extrêmement rare. Ainſi ce qui ne nous paraît qu'un ſigne honteux de la débauche n'était pour eux que le ſigne de la foi conjugale.

Qu'il nous ſoit permis de répéter ici que, ſi dans preſque toutes les religions il y eut des uſages atroces, ſi on fit couler le ſang humain pour apaiſer le ciel, il n'y eut jamais de fêtes inſtituées par les magiſtrats pour favoriſer le libertinage. Il ſe mêla bientôt aux fêtes, mais il n'en fut jamais l'objet. Les excès des orgies de *Bacchus*, à la fin réprimés par les lois, n'avaient pas certainement été

Digitized by Google

ordonnés par les lois. Au contraire, les prêtresses de *Bacchus* dans Athènes juraient d'*observer la chasteté, et de ne point voir d'hommes* (*x*). Par-tout les prêtres voulurent être terribles, mais nulle part mépriſables. Les plus infames débauches accompagnèrent ſouvent nos pélerinages, et n'étaient point commandées.

Nous avons une ordonnance de 1671, renouvelée en 1738, par laquelle il eſt défendu, ſous peine des galères, d'aller à Notre-Dame de Lorette et à Saint-Jacques en Galice, ſans une permiſſion expreſſe ſignée d'un ſecrétaire d'Etat : ce n'eſt pas que les chapelles de Saint-Jacques et de la Vierge aient été inſtituées pour le libertinage.

ARTICLE XXX.

Epreuves.

Ces épreuves d'un pain d'orge qu'on mange ſans étouffer; de l'eau bouillante dans laquelle on enfonce la main ſans s'échauder; le plongement dans la rivière ſans ſe noyer; une barre de fer rouge qu'on touche, ou ſur laquelle on marche ſans ſe brûler; toutes ces manières de trouver la vérité, tous ces

(*x*) *Démoſthènes*, dans ſon plaidoyer contre *Nécera*.

Digitized by Google

jugemens de DIEU, ſi uſités autrefois dans notre Europe, ont été et ſont encore communs dans l'Inde. Tout vient d'Orient, le bien et le mal. Il n'eſt pas étonnant que pour découvrir les crimes ſecrets, pour effrayer les coupables, et pour manifeſter l'innocence accuſée, on ait imaginé que DIEU même interrompait les lois de la nature. On ſe permit du moins cet artifice. Si tu es coupable, avoue, ou DIEU va te punir. Cette formule pouvait être un frein au crime chez le peuple groſſier.

L'épreuve la plus commune dans l'Inde était l'eau bouillante; ſi l'accuſé en retirait ſa main ſaine, il était déclaré innocent. Il y a plus d'une manière de ſubir cette épreuve impunément. On peut remplir le vaſe d'eau bouillante et d'huile froide qui ſurnage. On peut avoir un vaſe à double fond, dans lequel l'eau froide ſera ſéparée en haut de l'eau qui bouillira dans la partie inférieure. On peut s'endurcir la peau par des préparations; et les charlatans vendaient chèrement ces ſecrets aux accuſés. Le plongement dans une rivière était trop équivoque. Il eſt trop clair qu'on ſurnage, quand on eſt lié par des cordes qui font, avec le corps, un volume moins peſant qu'un pareil volume d'eau. Manier un fer brûlant était plus dangereux, mais auſſi beaucoup

Digitized by Google

plus rare. Passer rapidement entre deux bûchers, n'était pas un grand risque : on pouvait tout au plus brûler ses cheveux et ses habits.

Ces épreuves sont si évidemment le fruit du génie oriental, qu'elles vinrent enfin aux Juifs. Le Vaiedabber, que nous appelons les Nombres, nous apprend qu'on institua dans le désert l'épreuve des eaux de jalousie. Si un mari accusait sa femme d'adultère, le prêtre faisait boire à la femme d'une eau chargée de malédictions, dans laquelle il jetait un peu de poussière ramassée sur le pavé du tabernacle, c'est-à-dire, probablement sur la terre ; car le tabernacle, composé de pièces de rapport, et porté sur une charrette, ne pouvait guère être pavé. Il disait à la femme : *si vous êtes coupable, votre cuisse pourrira, et votre ventre crèvera.* On remarque que dans toute l'histoire juive, il n'y a pas un seul exemple d'une femme soumise à cette épreuve ; mais ce qui est étrange, c'est que dans l'évangile de S^t^ *Jacques* il est dit que S^t^ *Joseph* et la sainte Vierge furent condamnés tous deux à boire de cette eau de jalousie ; et que tous deux en ayant bu impunément, S^t^ *Joseph* reprit son épouse dont il s'était séparé après les premiers signes de sa grossesse. L'évangile de S^t^ *Jacques*, quoique intitulé *premier évangile*, fut, à la vérité, rayé du catalogue des

Digitized by Google

livres canoniques : il eſt proſcrit ; mais en quelque temps qu'il ait été compoſé, c'eſt un monument qui nous apprend que les Juifs conſervèrent très-long-temps l'uſage de ces épreuves.

Nous ne voyons point qu'aucun peuple de l'Aſie ait jamais adopté les jugemens de DIEU par l'épée ou par la lance. Ce fut une coutume inventée par les ſauvages qui détruiſirent l'empire romain. Ayant adopté le chriſtianiſme, ils y mêlèrent leurs barbaries. C'était une juriſprudence bien digne de ces peuples, que le meurtre devînt une preuve de l'innocence, et qu'on ne pût ſe laver d'un crime que par en commettre un plus grand. Nos évêques conſacrèrent ces atrocités : nos parlemens les ordonnèrent, comme on ordonne un *apointé à mettre ;* nos rois en firent le divertiſſement ſolennel de leurs cours gothiques. Nous avons remarqué que ces jugemens de DIEU furent condamnés à la cour de Rome, plus ſage que les autres, et plus digne alors de donner des lois dans tout ce qui ne touchait pas à ſon intérêt. Nous avons traité ailleurs cette matière (*y*). Nous ne ferons ici qu'une réflexion. Comment l'erreur, la démence et le crime, ayant preſqu'en tout

(*y*) *Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations*, &c. tome II, chap. XXII, page 109.

Digitized by Google

temps gouverné la terre entière, les hommes ont-ils pu cependant inventer et perfectionner tant d'arts merveilleux, faire de bonnes lois parmi tant de mauvaiſes, et parvenir à rendre la vie non-ſeulement tolérable dans tant de campagnes, mais agréable dans tant de grandes villes, depuis Méaco, la capitale du Japon, juſqu'à Paris, Londres et Rome? La véritable raiſon eſt, à notre avis, l'inſtinct donné à l'homme. Il eſt pouſſé, malgré lui, à s'établir en ſociété, à ſe procurer le néceſſaire et enſuite le ſuperflu, à réparer toutes ſes pertes, et à chercher ſes commodités; à travailler ſans ceſſe, ſoit à l'utile, ſoit à l'agréable. Il reſſemble aux abeilles: elles ſe font des habitations commodes; on les détruit, elles les rebâtiſſent; la guerre ſouvent s'allume entre elles; mille animaux les dévorent: cependant la race ſe multiplie; les ruches changent, l'eſpèce ſubſiſte impériſſable. Elle fait par-tout ſon miel et ſa cire, ſans que les abeilles de Pologne viennent d'Egypte, ni que celles de la Chine viennent d'Italie.

Digitized by Google

ARTICLE XXXI.

De l'hiſtoire des Indiens juſqu'à Timour ou Tamerlan.

JUSQU'OU l'inſatiable curioſité de l'eſprit européan s'eſt-elle portée ? Du temps de *Tite-Live*, c'était être ſavant de connaître l'hiſtoire de la république romaine, et d'avoir quelque teinture des auteurs grecs. Cette nouvelle paſſion des archives n'a peut-être pas ſix mille ans d'antiquité, quoique *Platon* diſe en avoir vu de dix mille ans. Les hommes ont été long-temps comme tous nos ruſtres qui, entièrement occupés de leurs beſoins et de leurs travaux toujours renaiſſans, ne s'embarraſſent jamais de ce qui s'eſt fait dans leur chaumière cinquante ans avant eux. Croit-on que les habitans de la Forêt noire ſoient fort curieux de l'antiquité, et que les quatre villes foreſtières aient beaucoup de monumens ? La paſſion de l'hiſtoire eſt née, comme toutes les autres, de l'oiſiveté. Maintenant qu'il faut entaſſer dans ſa tête les révolutions des deux mondes, maintenant qu'on veut connaître à fond les nègres d'Angola et les Samoyèdes, le Chili et le Japon, la mémoire ſuccombe ſous le poids immenſe dont la curioſité l'a chargée.

Digitized by Google

Le lieutenant colonel *Dow* s'eſt donné la peine de traduire en ſa langue une partie d'une hiſtoire de l'Inde, compoſée dans Déli même par le perſan *Caſſim Fériſtha*, ſous les yeux de l'empereur de l'Inde, *Jehan-guir*, au commencement de notre dix-ſeptième ſiècle.

Cet écrivain perſan, qui paraît un homme d'eſprit et de jugement, commence par ſe défier des fables indiennes, et principalement de leurs quatre grandes périodes qu'ils appellent *jog*, dont la première, dit-il, fut de quatorze millions quatre cent mille années, pendant laquelle chaque homme vivait cent mille ans; alors tout était ſur la terre vertu et félicité.

Le ſecond jog ne dura que dix-huit cent mille ans. Il n'y eut alors que les trois quarts de vertu et de bonheur de ce qu'on en avait eu dans la première période; et la vie des hommes ne s'étendit pas au-delà de cent ſiècles.

Le troiſième jog ne fut que de ſoixante et douze mille ans. La vertu et le bonheur furent réduits à la moitié, et la vie de l'homme à dix ſiècles.

Le quatrième jog fut raccourci juſqu'à trente-ſix mille ans, et le lot des hommes fut un quart de vertu et de bonheur avec trois quarts de méchanceté et de misère: auſſi les hommes ne vécurent plus qu'environ cent ans, et c'eſt

Digitized by Google

juſqu'à préſent leur condition. Ce conte allégorique eſt probablement le modèle des quatre âges, d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Ces origines ſont bien éloignées de celles des Chaldéens, des Chinois, des Egyptiens, des Perſans, des Scythes, et ſur-tout de notre *Sem*, de notre *Cham* et de notre *Japhet*. Nos étrennes mignonnes ne reſſemblent en rien aux almanachs de l'Aſie.

Si l'auteur perſan *Férifhta* avait pris pour une hiſtoire de l'Inde l'ancienne fable morale des quatre jog, ce ſerait comme ſi *Thucydide* avait commencé l'hiſtoire de la Gréce à la naiſſance de *Vénus* et à la boîte de *Pandore*.

M. *Dow* remarque que ce perſan ne ſavait pas la langue du Hanſcrit, et que par conſéquent l'antiquité lui était inconnue.

Après les temps fabuleux chez toutes les nations, viennent les temps hiſtoriques; et cet hiſtorique eſt encore par-tout mêlé de fables. Ce ſont, chez les Grecs, les travaux d'*Hercule*, la toiſon d'or, le cheval de Troye. Les Romains ont le viol et la mort de *Lucrèce*, l'aventure de *Clélie* et de *Scévola*, le vaiſſeau qu'une veſtale tire ſur le ſable avec ſa ceinture, le pontife *Navius* qui coupe un caillou avec un raſoir. Tous nos peuples barbares, Germains, Gaulois, habitans de la Grande-Bretagne, feſaient des miracles avec le gui de chêne;

Digitized by Google

les Bretons descendaient de *Brutus*, fils cadet d'*Enée*; leur roi *Vortiger* était sorcier. Un prétendu roi de France, nommé *Childéric*, s'enfuyait en Allemagne, qui n'avait point de rois; et là il enlevait au roi *Bazin* la reine sa femme *Bazine*. Un ange descendait du ciel, on ne sait pas précisément de quelle partie, pour apporter un étendard au sicambre *Hildovic*. Un pigeon descendait aussi du ciel, et lui apportait dans son bec une petite fiole d'huile. Les Espagnols, mêlés d'anciens tyriens, et ensuite d'africains, de juifs, de romains, de vandales, de goths et d'arabes, venaient pourtant en droite ligne de *Japhet* par *Tubal*, fils d'*Ibérus*. *Hispan* appela le pays Espagne. *Lusus*, fils d'*Elie*, fonda le royaume de Lusitanie, qui est aujourd'hui le Portugal; mais ce fut *Ulysse* qui bâtit Lisbonne.

Parcourez toutes les nations de l'univers, vous n'en trouverez pas une dont l'histoire ne commence par des contes dignes des quatre fils *Aimon* et de *Robert le diable*. *Férishta* sentit bien ce ridicule universel, et son traducteur anglais le sent encore mieux.

Ce qu'il y a de pis, c'est que le savant *Férishta* ne nous apprend ni les mœurs, ni les lois, ni les usages du pays dont il parle, et dans lequel il vivait.

Nous n'avons vu dans toute son histoire

Digitized by Google

qu'un roi juſte ; il ſe nommait *Biker-mugit*. Les poëtes de ſon temps diſaient que l'aimant n'oſait attirer le fer, et l'ambre n'oſait s'attacher à la paille ſans ſa permiſſion.

Ce qu'il rapporte peut-être de plus curieux, c'eſt qu'il a trouvé d'anciens mémoires qui confirment ce que les Perſans diſent de leur héros *Ruſtan*, qu'il conquit l'Inde, environ douze cents ans avant notre ère vulgaire.

Cette découverte prouve ce que nous avons dit, que l'Inde, ainſi que l'Egypte, appartint toujours à qui voulut s'en emparer. C'eſt le ſort de preſque tous les climats heureux.

La chronologie eſt très-bien obſervée par cet auteur ; il ſemble qu'il ait prévu la réforme que le grand *Newton* a faite à cette ſcience ; *Newton* et *Fériſtha* s'accordent dans l'époque de *Darius*, fils d'*Hiſtaſpe*, et dans celle d'*Alexandre*.

L'auteur perſan dit qu'*Alexandre*, devenu roi de Perſe, ne fit la guerre à *Porus* que ſur le refus de ce prince indien de payer le tribut ordinaire qu'il devait aux rois de Perſe. Ce *Porus*, que d'autres nomment *Por*, il l'appelle *For*, qui était probablement ſon véritable nom ; mais il ne dit point, comme *Quinte-Curce*, qu'*Alexandre* rendit ſon royaume au roi vaincu : au contraire, il aſſure que *Porus* ou *For*, périt dans une grande bataille. Il ne parle point de

Digitized by Google

Taxile ; ce n'eſt point un nom indien. *Férifta* ne dit rien de l'invaſion de *Gengis-kan*, qui probablement ne fit que traverſer le nord de l'Inde : mais il dit qu'avant la conquête de cette vaſte région par *Tamerlan*, un prince perſan, dans neuf expéditions, en rapporta vingt mille livres peſant de diamans et de pierres précieuſes. C'eſt une exagération, ſans doute : elle prouve ſeulement que les conquérans n'ont jamais été que des voleurs heureux, et que ce prince perſan avait volé les Indiens neuf fois.

Il rapporte encore qu'un capitaine d'un autre brigand ou ſultan perſan, réſidant à Déli, ayant conduit un détachement de ſon armée dans le Bengale, à Golconde, au Décan, au Carnate, où ſont aujourd'hui Madraſs et Pondichéri, revint préſenter à ſon maître trois cents douze éléphans chargés de cent millions de livres ſterling en or. Et le lieutenant colonel *Dow*, qui ſait ce que de ſimples officiers de la compagnie des Indes ont gagné dans ce pays, n'eſt point étonné de cette ſomme incroyable.

L'Inde n'a preſque point de mines métalliques. Ces tréſors ne venaient que du commerce des pierres précieuſes et des diamans du Bengale, des épiceries de l'île de Serindib, et de mille manufactures, dont le génie des brachmanes

Digitized by Google

brachmanes avait enſeigné l'art aux peuples ſédentaires, patiens et appliqués dans le midi de ces contrées, depuis Surate à Bénarès juſqu'à l'extrémité de Serindib, ſous l'équateur.

Les barbares, vomis de Candahar, de Caboul, du Sableſtan, avaient, ſous le nom de ſultans, ravagé le ſéjour paiſible de l'Inde, dès l'an 975 de notre ère, juſque vers 1420, quand le tartare *Timur* vint fondre ſur eux, comme un vautour ſur d'autres oiſeaux carnaſſiers.

C'était le temps où notre Europe occidentale n'avait preſque aucun commerce avec l'Orient. C'était la fin du grand ſchiſme, auſſi ridicule qu'affreux, qui déſola l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Eſpagne, pour ſavoir lequel de trois fripons ſerait reconnu pour le vicaire infaillible de DIEU. C'était l'époque où un roi, devenu fou, déshérita ſon fils pour donner le royaume de France à un étranger, ſon vainqueur. Nos contrées, alors barbares par mœurs et par ignorance, avaient leurs malheurs de toute eſpèce, comme la riche Aſie avait les ſiens.

Digitized by Google

ARTICLE XXXII.

De l'hiſtoire indienne, depuis Tamerlan juſqu'à M. Holwell.

Nous avons été étonnés que notre auteur perſan n'ait fait qu'une mention courte, froide et sèche de ce *Tamerlan*, fondateur du trône des mogols. Apparemment qu'il n'a pas voulu répéter ce qu'en avaient dit *Abulcaſi* et le perſan *Mircond*. Il épargne ſes lecteurs. Une telle retenue eſt bien contraire à la profuſion de nos Européans qui répètent tous les jours ce qu'on a publié cent fois; et qui, pour notre malheur, ne répètent ſouvent que des fables.

Fériſtha nous apprend du moins que le tyran *Tamerlan*, après avoir vaincu la Perſe, vint combattre ſous les murs de Déli un tyran nommé *Mahmoud*, qu'on dit fou et auſſi méchant que lui, et qui opprima les peuples pendant vingt années. *Tamerlan* vengea l'Inde de ce brigand couronné: mais qui la vengea de *Tamerlan*? Quel droit avait ſur les terres de l'Indus et du Gange un tartare, un obſcur mirza d'un petit déſert nommé Kech, ou Gash? Il exerça d'abord ſes brigandages vers Caboul, comme nous avons vu *Abdala*

Digitized by Google

commencer les ſiens, après avoir volé quelques beſtiaux à ſes hordes voiſines, et comme a commencé *Sha-Nadir*. Bientôt il ravagea la moitié de la Perſe. On l'eût empalé, s'il eût été pris : ſes vols furent heureux, et il fut roi. On dit qu'il entra dans Iſpahan, et qu'il en fit égorger tous les citoyens : enfin il ſoumit tous les peuples depuis le nord de la mer d'Hircanie juſqu'à Ormus.

La raiſon de tous ſes ſuccès n'eſt pas qu'il fût plus brave que tant de capitaines qui le combattirent ; mais il avait des troupes plus endurcies aux fatigues et mieux diſciplinées que celles de ſes voiſins ; mérite qui, après tout, n'eſt pas plus grand que celui d'un chaſſeur qui a de meilleurs chiens qu'un autre ; mais mérite qui donna preſque toujours la victoire et l'empire.

C'eſt *Tamerlan* qui arrêta un moment les invaſions des Turcs dans l'Europe, lorſqu'il prit *Bajazet* priſonnier dans la célèbre bataille d'Ancire. Il eſt arrivé en Angleterre, par une ſingulière fantaiſie, qu'un poëte de ce pays ayant compoſé une tragédie ſur *Tamerlan* et *Bajazet*, dans laquelle *Tamerlan* eſt peint comme un libérateur, et *Bajazet* comme un tyran, les Anglais font jouer tous les ans cette tragédie le jour où l'on célèbre le couronnement du roi *Guillaume III*, prétendant que

Digitized by Google

Tamerlan eſt *Guillaume*, et que *Bajazet* eſt *Jacques II.* Il eſt clair cependant que *Tamerlan* eſt encore plus uſurpateur que *Bajazet*.

Ce héros du vulgaire, dévaſtateur d'une grande partie du monde, conquit la partie ſeptentrionale de l'Inde juſqu'à Lahor et juſqu'au Gange, par lui ou par ſes fils, en très-peu d'années. *Férifhta* aſſure qu'ayant pris dans Déli cent mille captifs, il les fit tous égorger; qu'on juge par-là du reſte. La conquête n'était pas difficile : il avait affaire à des Indiens; et tout était partagé en factions. La plupart de ces invaſions ſubites, qui ont changé la face de la terre, furent faites par des loups qui entraient dans des bergeries ouvertes. Il eſt aſſez connu que lorſqu'une nation eſt aiſément ſoumiſe par un peuple étranger, c'eſt parce qu'elle était mal gouvernée.

L'auteur perſan, qui raconte briévement une partie des victoires de *Tamerlan*, et qui paraît ſaiſi d'horreur à toutes ſes cruautés, n'eſt point d'accord avec les autres écrivains ſur une infinité de circonſtances. Rien ne nous prouve mieux combien il faut ſe défier de tous les détails de l'hiſtoire. Nous ne manquons pas en Europe d'auteurs qui ont copié au haſard des écrivains aſiatiques plus ampoulés que vrais, comme ils le ſont preſque tous.

Digitized by Google

Parmi ces énormes compilations nous avons l'*Introduction à l'hiſtoire générale et politique de l'univers, commencée par M. le baron de Puffendorf, completée et continuée juſqu'en 1745 par M. Bruzen de la Martinière, premier géographe de ſa majeſté catholique, ſecrétaire du roi des deux Siciles et du conſeil de ſa majeſté.*

Cet écrivain, d'ailleurs homme de mérite, avait le malheur de n'être en effet que le ſecrétaire des libraires de Hollande. Il dit (z) que *Tamerlan* entama les Indes par ſes ravages au Caboulestan, et revint ſur la fin du quatorzième ſiècle dans *ce même Caboulestan qui avait cru pouvoir ſecouer impunément ſa domination, et qu'il châtia les rebelles.* Le ſecrétaire d'un valet de chambre de *Tamerlan* aurait pu s'exprimer ainſi. J'aimerais autant dire que *Cartouche* châtia des gens qu'il avait volés, et qui voulaient reprendre leur argent.

Il paraît, par notre auteur perſan, que *Tamerlan* fut obligé de quitter l'Inde après en avoir ſaccagé tout le nord; qu'il n'y revint plus; qu'aucun de ſes enfans ne s'établit dans cette conquête. Ce ne fut point lui qui porta la religion mahométane dans l'Inde; elle était déjà établie long-temps avant lui dans Déli et ſes environs. *Mahmoud*, chaſſé par *Tamerlan*, et revenu enſuite dans ſes Etats pour en être

(z) Tome VII, pages 35 et 36.

Digitized by Google

chaſſé par d'autres princes, était mahométan. Les Arabes, qui s'étaient emparés depuis long-temps de Surate, de Patna et de Déli, y avaient porté leur religion.

Tamerlan était, dit-on, théiſte, ainſi que *Gengis-kan*, et les Tartares, et la cour de la Chine. Le jéſuite *Catrou*, dans ſon hiſtoire générale du Mogol, dit que cet illuſtre meurtrier, l'ennemi de la ſecte muſulmane, *ſe fit aſſiſter à la mort par un iman mahométan, et qu'il mourut plein de confiance en la miſéricorde du Seigneur, et de crainte pour ſa juſtice, en confeſſant l'unité d'un* DIEU. *Malheureux prince d'avoir cru pouvoir arriver juſqu'à* DIEU, *ſans paſſer par* JESUS-CHRIST!

A Dieu ne plaiſe que nous entrions et que nous conduiſions nos lecteurs, ſi nous en avons, dans l'abominable chaos où l'Inde fut plongée après l'invaſion de *Tamerlan*, et que nous tirions les princes qui ſe diſputèrent Déli de l'obſcurité profonde où des hommes qui n'ont fait aucun bien à la terre doivent être enſevelis.

Je ne ſais quel écrivain, gagé par *Deſaint* et *Saillant*, libraires de Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le collége, a compilé l'*Hiſtoire moderne des Chinois, Japonais, Indiens, Perſans, Turcs, Ruſſes, pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire ancienne de Rollin.*

Digitized by Google

Rollin, d'ailleurs utile et éloquent, avait tranſcrit beaucoup de vérités et de fables ſur les Carthaginois, les Perſes, les Grecs, les anciens Romains, pour *former l'eſprit et le cœur* des jeunes pariſiens. Il n'y a pas d'apparence que le compilateur de l'hiſtoire moderne des Chinois, Japonais, &c. ait prétendu former *l'eſprit et le cœur* de perſonne. Au reſte, il nous apprend qu'*Abou-ſaïd*, fils de *Tamerlan*, régna dans l'Inde, dont il n'approcha jamais. Ce fut *Babar*, petit-fils de *Tamerlan*, qui forma véritablement l'empire mogol. Il arriva de la Tartarie comme *Tamerlan*, et commença ſes conquêtes à la fin du quinzième ſiècle, au temps où les Portugais s'établiſſaient déjà ſur les côtes de Malabar, où le commerce du monde changeait, où un nouvel hémiſphère était découvert pour l'Eſpagne, et où le pontife de Rome, *Alexandre VI*, ſi horriblement célèbre, donnait, de ſa pleine autorité, les Indes orientales aux Eſpagnols, et les occidentales aux Portugais, par une bulle. L'audace, le génie, la cruauté et le ridicule gouvernaient l'univers.

L'invention du canon, qui ne fut que ſi tard connue des Chinois, quoiqu'ils euſſent depuis plus de dix ſiècles le ſecret de la poudre, était déjà parvenue dans l'Inde. Ces inſtrumens de deſtruction avaient été portés

Digitized by Google

des chrétiens d'Europe chez les Turcs, et des Turcs chez les Perſans. *Fériſtha* nous inſtruit que dans la grande bataille de Mavat, qui décida du ſort de l'Inde, l'an de notre ère 1526, le premier de notre mois de mars, *Babar* plaça ſes petits canons au front de ſon armée, et les lia enſemble par des chaînes de fer, de peur qu'on ne les lui prît. Cette victoire, remportée contre tous les raïas de l'Inde ſeptentrionale, donna l'empire qu'on nomme des Mogols à *Babar ;* empire d'abord aſſez faible, et qui ne remonte pas ſi haut que l'élection de l'empereur *Charles-Quint.*

ARTICLE XXXIII.

De Babar, qui conquit une partie de l'Inde après Tamerlan, au ſeizième ſiècle. D'Acbar, brigand encore plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre.

FERISTHA nous avertit que le vainqueur *Babar* fit ériger ſur une éminence, près du champ de bataille, une pyramide toute incruſtée des têtes des vaincus. Cela n'eſt pas étonnant ; les Suiſſes avaient dreſſé, quarante ans auparavant, ſur le chemin de Morat, un pareil monument qui ſubſiſte encore.

Il

Digitized by Google

Il nous conte que *Babar*, ayant gagné la bataille, malgré les prédictions de son astrologue, lui fit donner un laks de roupies et le chassa. Cela prouve que la démence de l'astrologie était plus respectée dans l'Orient que parmi nous. L'Europe était remplie de princes qui payaient des astrologues; mais ils ne donnaient pas deux cents quarante mille francs à ces charlatans pour avoir menti.

Lorsque après sa victoire il assiégea un fort nommé Chingeri, défendu par les Indiens attachés au braminisme, ils commencèrent par égorger leurs femmes et leurs enfans, et se précipitèrent ensuite sur les épées des Tartares. Sont-ce-là ces mêmes peuples qui tremblaient de blesser une vache et un insecte? Le désespoir est plus fort que les préjugés même de l'enfance et que la nature. Ces faibles habitans de Chingeri n'ont fait que ce qu'on rapporte de *Sardanapale*, plus amolli et plus énervé qu'eux, et ce qu'on a dit de Sagonte et de quelques autres villes. Enfin, ayant étendu ses conquêtes de Caboul au Gange, il faut finir son histoire par ces mots qui en montrent la vanité : *Il mourut.*

Ce qui nous paraît étrange, c'est que *Babar* était musulman. Son aïeul *Tamerlan* ne l'était pas. *Babar*, né dans le Caboulestan, avait-il embrassé cette religion afin de paraître partager

Digitized by Google

le joug des peuples qu'il voulait écraſer ? Il avait choiſi la ſecte d'*Omar* : c'était ſans doute parce que les Perſes, ſes voiſins et ſes ennemis, étaient de la ſecte d'*Ali*. La religion muſulmane et la bramiſte partagèrent l'Inde : elles ſe haïrent, mais ſans perſécution. Les mahométans vainqueurs n'en voulaient qu'aux bourſes, et non aux conſciences des Indous.

Humaiou, fils de *Babar*, régna dans l'Inde avec des fortunes diverſes. C'était, dit-on, un bon aſtronome, et plus grand aſtrologue. Il avait ſept palais, dédiés chacun à une planète. Il donnait audience aux guerriers dans la maiſon de Mars, et aux magiſtrats dans celle de Mercure. En s'occupant ainſi des choſes du ciel, il riſqua de perdre celles de la terre. Un de ſes frères lui prit Agra et le vainquit dans une grande bataille. Ainſi la maiſon de *Tamerlan* fut preſque toujours plongée dans les guerres civiles.

Pendant que les deux frères ſe battaient et s'affaibliſſaient l'un l'autre, un tiers s'empara des terres qu'ils ſe diſputaient. C'était un aventurier du Candahar ; il ſe nommait *Sher*. Ce *Sher* mourut dans une de ſes expéditions. Toute ſa famille ſe fit la guerre pour partager les dépouilles ; et pendant ce temps l'aſtrologue *Humaiou* était réfugié en Perſe, chez le

Digitized by Google

ſophi *Thamas*. On voit que la nation indienne était une des plus malheureuſes de la terre, et méritait ſes malheurs, puiſqu'elle n'avait ſu ni ſe gouverner elle-même, ni réſiſter à ſes tyrans. L'écrivain perſan fait un long récit de toutes ces calamités, bien ennuyeux pour quiconque n'eſt pas né dans l'Inde, et peut-être pour les naturels du pays. Quand l'hiſtoire n'eſt qu'un amas de faits qui n'ont laiſſé aucune trace, quand elle n'eſt qu'un tableau confus d'ambitieux en armes, tués les uns par les autres, autant vaudrait tenir des regiſtres des combats des bêtes.

Humaiou revint enfin de Perſe, quand la plupart des autres uſurpateurs qui l'avaient chaſſé ſe furent exterminés. Il mourut pour s'être laiſſé tomber de l'eſcalier d'une maiſon qu'il feſait conſtruire; mais qu'importe ? Ce qui importe, c'eſt que les peuples gémiſſaient et périſſaient ſur des ruines, non-ſeulement dans l'Inde, dans la Perſe, mais dans l'Aſie mineure et dans nos climats.

Après *Humaiou* vint *Acbar* ſon fils, plus heureux dans l'Inde que tous ſes prédéceſſeurs, et qui établit une puiſſance durable, au moins juſqu'à nos jours. Quand il ſuccéda à ſon père par le droit des armes, et que l'uſurpation commençait à ſe tourner en droit ſacré, il ne poſſédait point encore la capitale

Déli. Agra était fort peu de chose; de l'argent, il n'en avait pas; mais il avait des troupes du Nord, aguerries, de l'esprit et du courage, avec quoi on prend aisément l'argent des Indiens. Il nourrit la guerre par la guerre, prit Déli et s'y affermit. Il fut vaincre les petits princes, soit indiens, soit tartares, cantonnés par-tout depuis l'irruption passagère de *Tamerlan*.

Férishta nous conte qu'*Acbar* se voyant bientôt à la tête de deux mille éléphans et de cent mille chevaux, poursuivait avec des détachemens de cette grande armée un kan tartare, nommé *Ziman*, retiré derrière le Gange, du côté de Lahor, dans un endroit nommé Manezpour. On cherchait des bateaux, le temps se perdait, il était nuit; *Acbar* ayant devancé son armée, apprend que les ennemis, se croyant en sureté à l'autre bord du fleuve, ont célébré une fête à la manière de tous les soldats, et qu'ils sont en débauche. Il passe le grand fleuve du Gange à la nage sur son éléphant, suivi seulement de cent chevaux, aborde, trouve les ennemis endormis et dispersés : ils ne savent quel nombre ils ont à combattre, ils fuient; les troupes d'*Acbar* ayant passé le fleuve, voient *Acbar* et cent hommes vainqueurs d'une armée entière. Ceux qui aiment à comparer peuvent mettre

Digitized by Google

en parallèle le passage du Granique par *Alexandre*. *César* passant à la nage un bras de la mer d'Alexandrie, *Louis XIV* dirigeant le passage du Rhin, *Guillaume III* combattant en personne au milieu de la Boyne, et *Acbar* sur son éléphant.

Acbar fut le premier qui s'empara de Surate et du royaume de Guzarate, fondé par des marchands arabes devenus conquérans à peu-près comme des marchands anglais sont devenus les maîtres du Bengale.

Ce même Bengale fut bientôt soumis par *Acbar;* il envahit une partie du Décan : toujours à cheval ou sur un éléphant, toujours combattant du fond de Cachemire jusqu'au Visapour, et mêlant toujours les plaisirs à ses travaux, ainsi que tant de princes.

Notre jésuite *Catrou*, dans son *Histoire générale du Mogol*, composée sur les mémoires des jésuites de Goa, assure que cet empereur mahométan fut presque converti à la religion chrétienne par le père *Aquaviva ;* voici ses paroles :

» JESUS-CHRIST (lui disaient nos mis-
» sionnaires) vous paraît avoir suffisamment
» prouvé sa mission par des miracles attestés
» dans l'Alcoran. C'est un prophète autorisé ;
» il faut donc le croire sur sa parole. Il nous
» dit qu'il était avant *Abraham*. Tous les

» monumens qui restent de lui confirment la » Trinité, &c.....

» L'empereur sentit la force de ce raisonnement, quitta la conversation les larmes » aux yeux, et répéta plusieurs fois : Devenir » chrétien ! ... changer la religion de mes » pères ! ... quel péril pour un empereur ! » quel poids pour un homme élevé dans la » mollesse et dans la liberté de l'Alcoran !... »

Il est vrai que si *Acbar* prononça ces paroles après avoir quitté la conversation, le père *Aquaviva* ne les entendit pas. Il est encore vrai qu'*Acbar* n'avait pas été élevé dans la mollesse, et que l'Alcoran n'est pas si mou que le dit le jésuite *Catrou*. On sait assez qu'il n'est pas besoin de calomnier l'Alcoran pour en montrer le ridicule. D'ailleurs il ordonne le jeûne le plus rigoureux, l'abstinence de toutes les liqueurs fortes, la privation de tous les jeux, cinq prières par jour, l'aumône de deux et demi pour cent de son bien ; et il défend à tous les princes d'avoir plus de quatre femmes, eux qui en prenaient auparavant plus de cent. *Catrou* ajoute que *le musulman Acbar honorait à certains temps* JESUS et *Marie* ; qu'*il portait au cou un reliquaire, un agnus Dei, et une image de la Sainte-Vierge.* Notre persan, traduit par M. *Dow*, ne dit rien de tout cela.

Digitized by Google

ARTICLE XXXIV.

Suite de l'hiſtoire de l'Inde juſqu'à 1770.

L'AUTEUR perſan finit ſon hiſtoire à la mort d'*Acbar*. M. *Dow* en donne la ſuite en peu de mots, juſqu'à ce qu'il arrive au temps où ſes compatriotes commencent eux-mêmes à être en partie un grand objet de l'hiſtoire de l'Inde.

C'eſt ainſi, ce me ſemble, qu'on doit s'y prendre en toutes choſes. Ce qui nous touche davantage doit être traité plus à fond que ce qui nous eſt étranger.

Quand nous répéterions que *Géan-Gir*, fils et ſucceſſeur d'*Acbar*, était un ivrogne, et que ſon frère aîné, plus ivrogne que lui, avait été déshérité, nous ne pourrions nous flatter d'avoir travaillé aux progrès de l'eſprit humain.

Sha-Géan ſuccéda à *Géan-Gir* ſon père, contre lequel il s'était révolté tant qu'il avait pu, de même que ſes enfans ſe révoltèrent depuis contre lui.

Les noms de *Géan-Gir* et de *Sha-Géan* ſignifient, dit-on, empereur du monde. Si cela eſt, ces titres ſont du ſtyle aſiatique. Ces empereurs-là n'étaient pas géographes. Les

Digitized by Google

trois quarts de l'Inde en deçà du Gange, dont ils ne furent jamais les maîtres bien reconnus et bien paisibles jusqu'à *Aurengzeb*, ne composaient pas le monde entier. Mais le globe entre les mains de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, à leur sacre, n'est pas plus modeste que les titres de *Sha-Géan* et de *Géan-Gir*.

Nous n'avons dit qu'un mot de cet *Aurengzeb*, fameux dans tout notre hémisphère; et nous en avons dit assez en remarquant qu'il fut le barbare le plus tranquille, l'hypocrite le plus profond, le méchant le plus atroce, et en même temps le plus heureux des hommes, et celui qui jouit de la vie la plus longue et la plus honorée : exemple funeste au genre humain, mais qui heureusement est très-rare.

Nous ne pouvons dissimuler que nous avons vu avec douleur l'éloge de ce prince parricide dans M. *Dow*; et nous l'excusons, parce qu'étant guerrier, il a été plus ébloui de la gloire d'*Aurengzeb* qu'effarouché de ses crimes. Pour nous, notre principal but, dont on a dû assez s'apercevoir, était d'examiner dans ces fragmens les désastres de la compagnie française des Indes et la mort du général *Lalli*; époque remarquable chez une nation qui se pique de justice et de politesse.

Digitized by Google

Nous avons fait voir (*a*) les malheureux grands mogols, descendans de *Tamerlan*, amollis, corrompus et détrônés; l'empereur *Sha-Amed* mourant, après qu'on lui eut arraché les yeux; *Allum-Gir* assassiné; le brigand *Abdala* devenu grand prince, et saccageant tout le nord de l'Inde; les Marates lui résistant: ces Marates tantôt vainqueurs, tantôt vaincus; et enfin l'Indoustan plus malheureux que la Perse et la Pologne.

Nous doutions du temps et de la manière dont ce grand mogol *Allum-Gir* fut assassiné; mais M. *Dow* nous apprend que ce fut en 1760, dans la maison, ou plutôt dans l'antre d'un hermite musulman qui passait pour un santon, pour un saint. Les propres domestiques de l'empereur dévot l'engagèrent à faire ce pélerinage; et le grand visir le fit égorger dans le temps qu'il se prosternait devant le saint. Tout était en combustion après ce crime, précédé et suivi de mille crimes, quand le brigand *Abdala* revint de Caboul et des frontières orientales de la Perse, augmenter l'horreur du désordre. Quoique cet *Abdala* fût déjà un souverain considérable, il pouvait à peine payer ses troupes. Il lui fallait subsister continuellement de rapines. Il y a peu de distinction à faire entre les scélérats que nous

(*a*) Article IX.

Digitized by Google

condamnons à la roue en Europe, et ces héros qui s'élèvent des trônes en Asie. *Abdala* vint en 1761 exiger des contributions de Déli. Les citoyens, appauvris par quinze ans de rapines, ne purent le satisfaire : ils prirent les armes dans leur désespoir. *Abdala* tua et pilla pendant sept jours ; la plupart des maisons furent réduites en cendres. Cette ville, longue de dix-sept lieues de deux mille trois cents pas géométriques, et peuplée de deux millions d'habitans, n'avait pas éprouvé dans l'invasion de *Ska-Nadir* une calamité si horrible ; mais elle n'était pas à la fin de ses malheurs. Les Marates accoururent pour partager la proie ; ils combattirent *Abdala* sur les ruines de la ville impériale. Ces voleurs chassèrent enfin ce voleur, et pillèrent Déli à leur tour avec une inhumanité presque égale à la sienne.

Un autre petit peuple, voisin des Marates et de Visapour, habitant des montagnes appelées les Gates, et qui en a pris le nom, vint encore se joindre aux Marates, et mettre le comble à tant d'horreurs.

Qu'on se figure les Anglais et les Bourguignons déchirant la France, du temps de l'imbécille *Charles VI ;* ou les Goths et les Lombards dévorant l'Italie dans la décadence de l'Empire ; on aura quelque idée de l'état

Digitized by Google

où était l'Inde dans la décadence de la maiſon de *Tamerlan*. Et c'était préciſément dans ce temps-là que les Anglais et les Français, ſur la côte de Coromandel, ſe battaient entre eux et contre les Indiens, pillaient, ravageaient, intriguaient, trahiſſaient, étaient trahis.... pour vendre en Europe des toiles peintes.

Que l'on compare les temps, et qu'on juge du bonheur dont on jouit aujourd'hui en France, en Eſpagne, en Italie, en Allemagne, dans une paix profonde, dans le ſein des arts et des plaiſirs. Ils ne ſont point troublés par l'ordre donné aux jéſuites de vivre chacun chez ſoi en habit court, au lieu de porter une robe longue. La France n'eſt que plus floriſſante par l'aboliſſement de la vénalité infame de la judicature (*b*). L'Angleterre eſt tranquille et opulente malgré les petites ſatires des oppoſans. L'Allemagne ſe polit et s'embellit tous les jours. L'Italie ſemble renaître. Puiſſe durer long-temps une félicité dont on ne ſent pas aſſez le prix !

Au milieu des convulſions ſanglantes dont l'empire mogol était agité, quelques omras, quelques raïas, avaient élu dans Déli un empereur qui prit le nom de *Sha-Géan*. Il était de la maiſon *Tamerlane*. Nous avons obſervé qu'on n'a point encore choiſi de monarque

(*b*) Cet ouvrage a été fait en 1773.

Digitized by Google

ailleurs ; tant le préjugé a de force. *Abdala* même, n'osant se déclarer empereur, consentit à l'élévation de ce prince *Sha-Géan*. Les Marates le détrônèrent, et mirent à sa place un autre prince de cette race. C'est ce fantôme d'empereur qui est aujourd'hui, en 1773, sur ce malheureux trône ; il a pris le nom de *Sha-Allum*. Un fils de l'autre *Allum* surnommé *Gir*, assassiné dans la cellule d'un faquir, lui a disputé l'ombre de sa puissance ; et tous deux ont été, et sont encore également infortunés, mais moins que les peuples qui sont toujours victimes, et dont les historiens parlent rarement. Trop d'écrivains ont imité trop de princes ; ils ont oublié les intérêts des nations pour les intérêts d'un seul homme.

ARTICLE XXXV.

Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais.

PARMI tant de désolations, une contrée de l'Inde a joui d'une profonde paix ; et au milieu de la dépravation affreuse des mœurs, a conservé la pureté des mœurs antiques. Ce pays est celui de Bishnapor, ou Vishnapor. M. *Holwell*, qui l'a parcouru, dit qu'il est situé au nord-ouest du Bengale, et que son

Digitized by Google

étendue eſt de ſoixante journées de chemin; ce qui ferait, à dix de nos lieues communes par jour, ſix cents lieues. Par conſéquent ce pays ſerait beaucoup plus grand que la France, en quoi nous ſoupçonnons quelque exagération, ou une faute d'impreſſion trop commune dans tous les livres. Il vaut mieux croire que l'auteur a entendu par ſoixante journées de marche le circuit de toute la province; ce qui donnerait environ deux cents lieues de diamètre. Elle rapporte trente-cinq laks de roupies par année à ſon ſouverain, huit millions deux cents mille de nos livres. Ce revenu ne paraît pas proportionné à l'étendue de la province.

Ce qui nous étonne encore, c'eſt que le Bishnapor ne ſe trouve point ſur nos cartes. Le lecteur éprouvera un étonnement plus agréable, quand il ſaura que ce pays eſt peuplé des hommes les plus doux, les plus juſtes, les plus hoſpitaliers et les plus généreux qui aient jamais rendu la terre digne du ciel. » La liberté, la propriété y ſont inviolables. » On n'y entend jamais parler de vol ni » particulier ni public. Tout voyageur, » trafiquant ou non, y eſt ſous la garde » immédiate du gouvernement, qui lui » donne des guides pour le conduire ſans » aucuns frais, et qui répondent de ſes effets » et de ſa perſonne. Les guides, à chaque

» station ou couchée, le remettent à d'autres
» conducteurs avec un certificat des services
» que les premiers lui ont rendus; et tous
» ces certificats sont portés au prince. Le
» voyageur est défrayé de tout dans sa route,
» aux dépens de l'Etat, trois jours entiers
» dans chaque lieu où il veut séjourner, &c...»

Tel est le récit de M. *Holwell*. Il n'est pas permis de croire qu'un homme d'Etat, dont la probité est connue, ait voulu en imposer aux simples. Il serait trop coupable et trop aisément démenti. Cette contrée n'est pas comme l'île imaginaire de Pancaye, le jardin des Hespérides, les Iles fortunées, l'île de Calypso, et toutes ces terres fantastiques où des hommes malheureux ont placé le séjour du bonheur.

Cette province appartient de temps immémorial à une race de brames qui descend des anciens brachmanes. Et ce qui peut faire penser que le vrai nom du pays est Vishnapor, c'est que ce nom signifierait le royaume de *Vishnou*, *la bienfesance de* DIEU. Ses mœurs furent autrefois celles de l'Inde entière, avant que l'avarice y eût conduit des armées d'oppresseurs. La caste des brames y a conservé sa liberté et sa vertu, parce qu'étant toujours maîtres des écluses qu'ils ont construites sur un bras du Gange, et pouvant inonder le

Digitized by Google

pays, ils n'ont jamais été ſubjugués par les étrangers. C'eſt ainſi qu'Amſterdam s'eſt miſe à l'abri de toutes les invaſions.

Ce peuple aſiatique, auſſi innocent, auſſi reſpectable que les Penſilvaniens de l'Amérique anglaiſe, n'eſt pas pourtant exempt d'une ſuperſtition groſſière. Il eſt très-compatible que la vertu la plus pure ſubſiſte avec les rites les plus extravagans. Cette ſuperſtition même des Vishnaporiens paraît une preuve de leur antiquité. L'eſpèce de culte qu'ils rendent à la vache, affaibli dans le reſte de l'Inde, s'eſt conſervé chez cette nation iſolée dans toute la ſimplicité crédule des premiers temps. Quand la vache conſacrée meurt, c'eſt un deuil univerſel dans le pays. Une telle bêtiſe eſt bien naturelle dans un peuple à qui l'on avait fait accroire que des milliers de puiſſances céleſtes avaient été changés en vaches et en hommes. Le peuple révère et chérit dans ſa vache conſacrée la nature céleſte et la nature humaine. Si nous nous abandonnions aux conjectures, nous pourrions penſer que le culte de la vache indienne eſt devenu dans l'Egypte le culte du bœuf. Notre idée ſerait toujours fondée ſur l'impoſſibilité phyſique et démontrée que l'Egypte ait été peuplée avant l'Inde. Mais il ſe pourrait très-bien que les prêtres de l'Inde et ceux d'Egypte euſſent été

Digitized by Google

également ridicules, ſans rien imiter les uns des autres.

La doctrine, la pureté, la ſobriété, la juſtice des anciens brachmanes s'eſt donc perpétuée dans cet aſile. Il ſerait bien à ſouhaiter que M. *Holwell* y eût ſéjourné plus long-temps. Il ſerait entré dans plus de détails; il aurait achevé ce tableau ſi utile au genre humain, dont il nous a donné l'eſquiſſe. Tous les Anglais avouent que ſi les brames de Calcuta, de Madraſs, de Mazulipatan, de Pondichéri, liés d'intérêt avec les étrangers, en ont pris tous les vices, ceux qui ont vécu dans la retraite ont tous conſervé leur vertu. A plus forte raiſon ceux de Vishnapor, ſéparés du reſte du monde, ont dû vivre dans la paix de l'innocence, éloignés des crimes qui ont changé la face de l'Inde, et dont le bruit n'a pas été juſqu'à eux. Il en a été des brames comme de nos moines : ceux qui ſont entrés dans les intrigues du monde, qui ont été confeſſeurs des princes et de leurs maîtreſſes, ont fait beaucoup de mal. Ceux qui ſont reſtés dans la ſolitude ont mené une vie inſipide et innocente.

ARTICLE

Digitized by Google

ARTICLE XXXVI.

Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partagé, vers l'an 1770, et particulièrement de la république des Seïkes.

Si toutes les nations de la terre avaient pu ressembler aux Pensilvaniens, aux habitans de Vishnapor, aux anciens Gangarides, l'histoire des événemens du monde serait courte; on n'étudierait que celle de la nature. Il faut malheureusement quitter la contemplation du seul pays de notre continent où l'on dit que les hommes sont bons, pour retourner au séjour de la méchanceté.

Le lecteur peut se souvenir que le colonel *Clive*, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, avait vaincu et pris dans le Bengale le souverain *Suraïa-Doula*, comme *Fernand Cortez* avait pris *Montezuma* dans le Mexique au milieu de ses troupes innombrables. On a vu comment cet officier, au service de la compagnie, créa *Jaffer* souverain du Bengale, de Golconde et d'Orixa: un fils de *Jaffer*, nommé *Suïa-Doula*, succéda à son père avec la protection des Anglais. Ils disent qu'il fut ingrat envers eux, et qu'il voulut à la fois les chasser du Bengale et achever la ruine du nouvel

empereur *Sha-Allum*. Ce nouveau grand mogol *Allum*, preſque ſans défenſe eut recours aux Anglais à ſon tour. Le colonel *Clive* le protégea. Le tyran *Abdala* était abſent alors, et occupé dans le Coraſſan. *Clive* livra bataille aux oppreſſeurs de l'empereur *Sha-Allum*, et les défit dans un lieu nommé Buxar : cette nouvelle victoire de Buxar combla les Anglais de gloire et de richeſſes. Ni le gouverneur *Holwell*, ni le lieutenant colonel *Dow*, ni le capitaine *Scraſton* ne nous inſtruiſent de la date de cette grande action. Ils s'en rapportent à leurs dépêches envoyées à Londres, que nous ne connaiſſons pas. Mais cet événement ne doit pas être éloigné du temps où les Anglais prenaient Pondichéri. Le bonheur les accompagnait par-tout ; et ce bonheur était le fruit de leur valeur, de leur prudence et de leur concorde dans le danger. La diſcorde avait perdu les Français : mais bientôt après la déſunion ſe mit dans la compagnie anglaiſe ; ce fut le fruit de leur proſpérité et de leur luxe ; au lieu que la méſintelligence entre les Français avait été principalement produite par leurs malheurs.

La compagnie anglaiſe des Indes a été depuis ce temps maîtreſſe du Bengale et d'Orixa ; elle a réſiſté aux Marates et aux nababs qui ont voulu la dépoſſéder ; elle tend

Digitized by Google

encore la main au malheureux empereur *Sha-Allum*, qui n'a plus que la moitié de la province d'Allabad entre le Gange et la rivière de Sérong, au vingt-cinquième degré de latitude. Cette province d'Allabad n'eſt pas ſeulement marquée dans nos cartes françaiſes de l'Inde. Il faut être bien établi dans un pays pour le connaître.

Le diſtrict qu'on a laiſſé comme par pitié à cet empereur lui produiſait à peine douze laks de roupies; les Anglais lui en donnaient vingt-ſix de leur province de Bengale. C'était tout ce qui reſtait à l'héritier d'*Aurengzeb*, le roi le plus riche de la terre. Tout le reſte de l'Inde était partagé entre diverſes puiſſances, et cette diviſion affermiſſait le royaume que l'Angleterre s'eſt formé dans l'Inde.

Parmi toutes ces révolutions, la ville impériale de Déli tomba entre les mains de ce fils de *Jaffer*, de ce *Suïa-Doula*, vaincu par le colonel *Clive*, et relevé de ſa chute. Les révolutions rapides changeaient continuellement la face de l'empire. Ce fils de *Jaffer* eut encore la province d'Oud qui touche à celle d'Allabad, où le grand mogol était retiré, et au Bengale où les Anglais dominaient.

Patna au nord du Gange appartenait à un ſouba des Patanes. Les Gates que nous avons vus deſcendre de leurs rochers pour augmenter

Digitized by Google

les troubles de l'empire, avaient envahi la ville impériale d'Agra. Les Marates s'étaient emparés de toute la province, ou si l'on veut, du royaume de Guzarate, excepté de Surate et de son territoire.

Un nabab était maître du Décan, et tantôt il combattait les Marates, tantôt il s'unissait avec eux pour attaquer les Anglais dans leurs possessions d'Orixa et du Bengale. Le tyran *Abdala* possédait tout le pays situé entre Candahar et le fleuve Indus.

Tel était l'état de l'Inde vers l'an 1770; mais depuis le commencement de tant de guerres civiles, il s'était formé une nouvelle puissance qui n'était ni tyrannique, comme celle d'*Abdala* et des autres princes; ni trafiquante du sang humain, comme celle des Marates; ni établie à la faveur du commerce, comme celle des Anglais. Elle est fondée sur le premier des droits, sur la liberté naturelle. C'est la nation des Seïkes, nation aussi singulière dans son espèce que celle des Vishnaporiens. Elle habite l'orient de Cachemire, et s'étend jusqu'au-delà de Lahor. Libre et guerrière, elle a combattu *Abdala*, et n'a point reconnu les empereurs mogols; sûre d'avoir beaucoup plus de droit à l'indépendance, et même à la souveraineté de l'Inde, que la

Digitized by Google

famille tartare de *Tamerlan*, étrangère et uſurpatrice.

On nous dit qu'un des lamas du grand Thibet donna des lois et une religion aux Seïkes vers la fin de notre dernier ſiècle. Ils ne croient ni que *Mahomet* ait reçu un livre aſſez mal fait de la main de l'ange *Gabriel*, ni que DIEU ait dicté le Shaſtabad à *Brama*. Enfin n'étant ni mahométans ni brames ni lamiſtes, ils ne reconnaiſſaient qu'un ſeul DIEU ſans aucun mélange. C'eſt la plus ancienne des religions; c'eſt celle des Chinois et des Scythes; et ſans doute, la meilleure pour quiconque ne connaît pas la nôtre. Il fallait que ce prêtre lama, qui a été le légiſlateur des Seïkes, fût un vrai ſage, puiſqu'il n'abuſa pas de la confiance de ce peuple pour le tromper et pour le gouverner. Au lieu d'imiter les preſtiges du grand lama qui règne au Thibet, il fit voir aux hommes qu'ils peuvent ſe gouverner par la raiſon. Au lieu de chercher à les ſubjuguer, il les exhorta à être libres, et ils le ſont. Mais juſqu'à quand le ſeront-ils? juſqu'au temps où les eſclaves de quelque *Abdala*, ſupérieurs en nombre, viendront, le cimeterre à la main, les rendre eſclaves comme eux. Des dogues à qui leur maître a mis un collier de fer peuvent étrangler des chiens qui n'en ont pas.

Digitized by Google

Tel eſt en général le ſort de l'Inde; il peut intéreſſer les Français, puiſque, malgré leur valeur, et malgré les ſoins de *Louis XIV* et de *Louis XV*, ils y ont eſſuyé tant de diſgrâces. Il intéreſſe encore plus les Anglais, puiſqu'ils ſe ſont expoſés à des calamités pareilles, et que leur courage a été ſecondé de la fortune.

Fin du tome quatrième.

Digitized by Google

TABLE

DES PIECES

CONTENUES DANS CE QUATRIEME VOLUME.

ESSAI SUR LES PROBABILITÉS EN FAIT DE JUSTICE. page 3

Avertiſſement des éditeurs. 4

Hiſtoire de la veuve Genep. 13

Première probabilité en faveur de la veuve et de ſa famille. 16

Seconde probabilité pour la vieille. 19

Troiſième probabilité défavorable à la vieille. ibid.

Quatrième probabilité en faveur de la vieille. 20

Première probabilité pour l'officier général. ibid.

Seconde probabilité en faveur de l'officier. 22

Actions commencées en juſtice. 24

Nouvelles probabilités contre la famille aux cent mille écus. 29

Intervention d'un ancien tapiſſier, ſolliciteur de procès, dans cette affaire. 31

Mort et teſtament de la grand'mère pendant le procès. 34

Digitized by Google

Nouvelles probabilités à examiner dans cette affaire. 37

S'il ne reste que des probabilités, que faire? 40

NOUVELLES PROBABILITÉS EN FAIT DE JUSTICE, *dans l'affaire d'un maréchal de camp et de quelques citoyens de Paris.* 46

REPONSE A L'ECRIT D'UN AVOCAT, intitulé: *Preuves démonstratives en fait de justice.* 64

LETTRE DE M. DE VOLTAIRE *à MM. de la noblesse du Gévaudan, qui ont écrit en faveur de M. le comte de Morangiés.* 72

SECONDE LETTRE AUX MEMES, *sur le procès de M. le comte de Morangiés.* 83

TROISIEME LETTRE AUX MEMES. 97

QUATRIEME LETTRE AUX MEMES. 106

SUR LE PROCÈS DE MADEMOISELLE CAMP. 109

Réponse à M. l'abbé de Caveyrac. 113

SUPPLEMENT AUX CAUSES CELEBRES. 118

PROCÈS DE CLAUSTRE. *Ingratitude, hypocrisie, rapacité et impostures jugées.* ibid.

Lettre de l'apôtre Claustre à madame de la Flachère. 132

Premier

Digitized by Google

Premier mensonge de Claustre. 136

Second mensonge. 137

Troisième mensonge. ibid.

Quatrième mensonge. 138

Cinquième mensonge. ibid.

Sixième mensonge. 139

Septième mensonge. 140

Huitième mensonge. 141

Neuvième mensonge. 142

Conclusion. 143

LETTRE D'UN ECCLESIASTIQUE *sur le prétendu rétablissement des jésuites dans Paris.* 144

PETIT ECRIT SUR L'ARRET DU CONSEIL, *du 13 septembre 1774, qui permet le libre commerce des blés dans le royaume.* 153

LES EDITS DE SA MAJESTÉ LOUIS XVI, *pendant l'administration de M. Turgot.* 161

FRAGMENS HISTORIQUES SUR L'INDE, SUR LE GENERAL LALLI, ET SUR PLUSIEURS AUTRES SUJETS. 167

ARTICLE 1er. *Tableau historique du commerce de l'Inde.* 169

Digitized by Google

ART. II. *Commencemens des premiers troubles de l'Inde, et des animosités entre les compagnies française et anglaise.* 177

ART. III. *Sommaire des actions de la Bourdonnais et de Dupleix.* 179

ART. IV. *Envoi du comte de Lalli dans l'Inde. Quel était ce général. Quels étaient ses services avant cette expédition.* 192

ART. V. *Etat de l'Inde lorsque le général Lalli y fut envoyé.* 196

ART. VI. *Des Gentous, et de leurs coutumes les plus remarquables.* 205

ART. VII. *Des Brames.* 210

ART. VIII. *Des guerriers de l'Inde, et des dernières révolutions.* 216

ART. IX. *Suite des révolutions.* 219

ART. X. *Description sommaire des côtes de la presqu'île où les Français et les Anglais ont commercé et fait la guerre.* 224

ART. XI. *Suite de la connaissance des côtes de l'Inde.* 232

Digitized by Google

ART. XII. *Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lalli. Histoire d'Angria. Anglais détruits dans le Bengale.* 238

ART. XIII. *Arrivée du général Lalli : ses succès ; ses traverses. Conduite d'un jésuite nommé Lavaur.* 254

ART. XIV. *Le comte de Lalli prend Arcate ; assiége Madras. Commencement de ses malheurs.* 262

ART. XV. *Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes.* 269

ART. XVI. *Aventure extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent.* 277

ART. XVII. *Prise et destruction de Pondichéri.* 280

ART. XVIII. *Lalli et les autres prisonniers conduits en Angleterre, relâchés sur leur parole. Procès criminel de Lalli.* 290

ART. XIX. *Fin du procès criminel contre Lalli. Sa mort.* 297

ART. XX. *Destruction de la compagnie française des Indes.* 314

Digitized by Google

ART. XXI. *De la ſcience des brachmanes.* 318

ART. XXII. *De la religion des brachmanes, et ſur-tout de l'adoration d'un ſeul Dieu.* 323

ART. XXIII. *De l'ancienne mythologie philoſophique avérée, et des principaux dogmes des anciens brachmanes ſur l'origine du mal.* 331

ART. XXIV. *De la métempſycoſe.* 341

ART. XXV. *D'une trinité reconnue par les brames. De leur prétendue idolâtrie.* 346

ART. XXVI. *Du catéchiſme indien.* 351

ART. XXVII. *Du baptême indien.* 355

ART. XXVIII. *Du paradis terreſtre des Indiens; et de la conformité apparente de quelques-uns de leurs contes avec les vérités de notre ſainte Ecriture.* 357

ART. XXIX. *Du Lingam et de quelques autres ſuperſtitions.* 361

ART. XXX. *Epreuves.* 366

ART. XXXI. *De l'hiſtoire des Indiens juſqu'à Timour ou Tamerlan.* 371

Digitized by Google

ART. XXXII. *De l'hiſtoire indienne, depuis Tamerlan juſqu'à M. Holwell.* 378

ART. XXXIII. *De Babar, qui conquit une partie de l'Inde après Tamerlan, au ſeizième ſiècle. D'Acbar, brigand encore plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre.* 384

ART. XXXIV. *Suite de l'hiſtoire de l'Inde juſqu'à 1770.* 391

ART. XXXV. *Portrait d'un peuple ſingulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais.* 396

ART. XXXVI. *Des provinces entre leſquelles l'empire de l'Inde était partagé, vers l'an 1770, et particulièrement de la république des Seïkes.* 401

Fin de la Table du quatrième et dernier volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

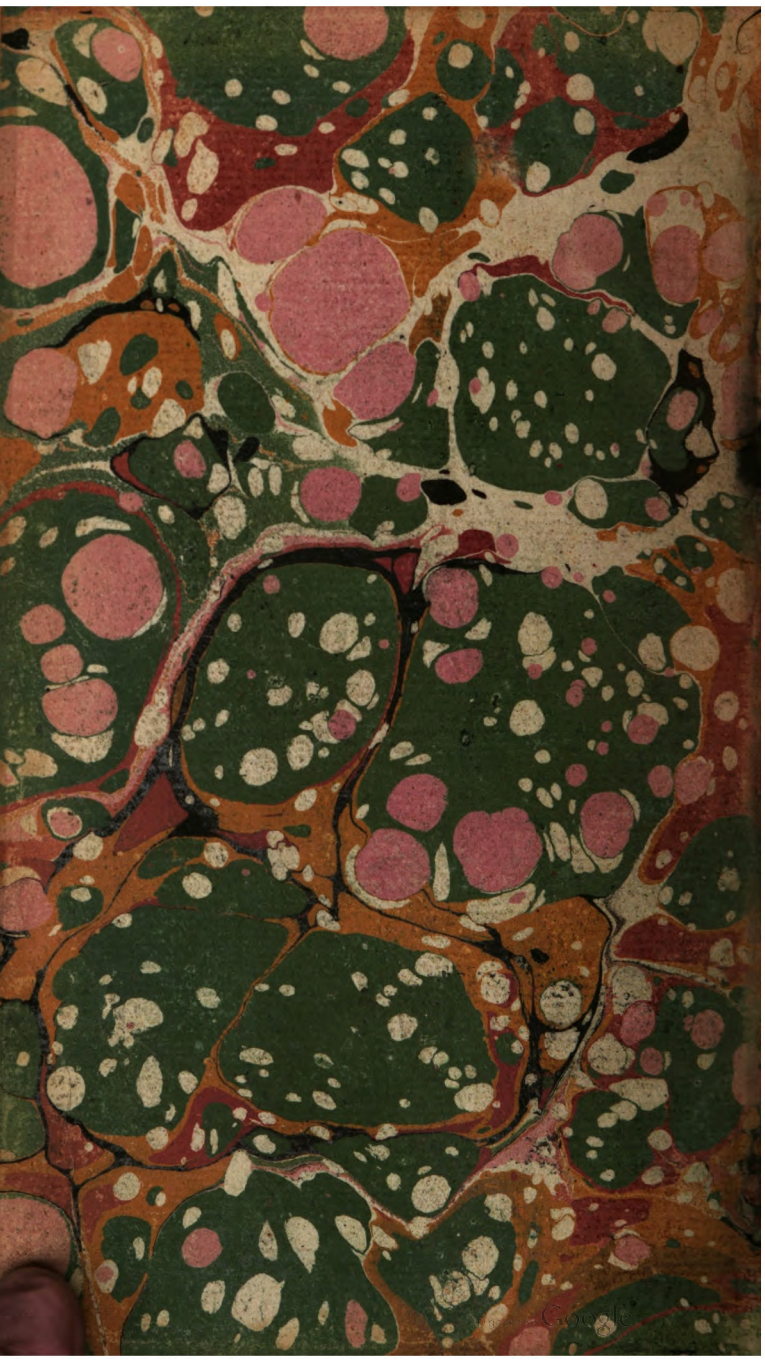

Digitized by Google